This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

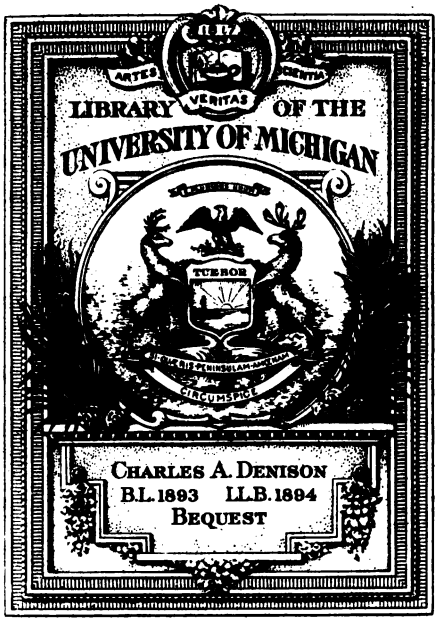
ARTES
VERITAS
VITAE
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

DC
193.
.C12

PROCÈS

DE

GEORGES, PICHEGRU ET AUTRES.

DÉBATS.

PROCÈS

INSTRUIT PAR LA COUR DE JUSTICE CRIMINELLE ET SPÉCIALE

DU DEPARTEMENT DE LA SEINE, SÉANT A PARIS;

CONTRE

GEORGES, PICHEGRU ET AUTRES,

PRÉVENUS DE CONSPIRATION CONTRE LA PERSONNE DU PREMIER CONSUL.

RECUEILLI PAR DES STENOGRAPHES.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

C. F. PATRIS, IMPRIMEUR DE LA COUR DE JUSTICE CRIMINELLE.

M. DCCC. IV.

Denisart
Pourain
4-18-38
35759

TABLE
DES MATIÈRES
CONTENUES
DANS LE SECOND VOLUME DES DÉBATS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Du jeudi 11 *prairial an* 12.

Pag.

CONTINUATION des débats avec le général Moreau, sur ses conférences avec Pichegru 2
— *Idem*. Et sur les déclarations de Rolland . . . 4
— *Idem*. Sur le rendez-vous du boulevard de la Madeleine, et visite de Rolland au général Moreau 18
Débats avec David sur son voyage en Angleterre, etc. 32
Soixante-troisième témoin. Colin de la Biochaie . . 47
Débats avec Roger sur cette déposition. 49
Soixante-quatrième témoin. Louis-Augustin Roulier. 51
Lecture de la déclaration de ce témoin, en date du 12 messidor an 11, concernant Picot et Lebourgeois 55
Débats avec Roger sur cette déposition. 61
Soixante-cinquième témoin. Françoise-Victoire Guérin, femme Roulier 65
Lecture de la déclaration écrite de ce témoin. . . . 67
Débats avec Roger sur cette déposition 71

Pag.
Soixante-sixième témoin. François-Etienne Marchand 71
Débats avec Roger sur cette déposition 73
Soixante-septième témoin. François Dujardin . . . 74
Débats avec Georges sur cette déposition 78
Lecture de la déclaration écrite du témoin 80
Débats avec Roger sur cette déposition 87
Débats avec Picot sur cette déposition 91
Débats avec Coster St.-Victor sur cette déposition. 92
Débats avec Tamerlan sur cette déposition 93
Soixante-huitième témoin. Louis Gauchet, gendarme d'élite 95
Débats avec Roger sur cette déposition 96
Lecture de la déclaration écrite de ce témoin. . . . 99
Soixante-neuvième-témoin. Alexandre Frin, gendarme 102
Débats avec Roger sur cette déposition 103
Soixante-dixième témoin. Pierre-Alexandre Leroy, gendarme. 104
Débats avec Roger sur cette déposition 107
Soixante-onzième témoin. Urbain Gilbert, gendarme. 113
Débats avec Roger sur cette déposition 116
Soixante-douzième témoin. Jean-Nicolas Courtin, chef de brigade 117
Débats avec Roger sur cette déposition 118
Débats avec Hervé sur cette déposition 120
Débats avec Roger sur sa complicité en général . . 121
Débats avec Hervé sur sa complicité en général . . . 131
Débats avec la femme Dubuisson sur Hervé 134
Soixante-treizième témoin. Etienne Michelot, con-

Pag.
cernant Datry, Hervé, Roger, d'Hozier 139
Débats avec Spin sur cette déposition, et sur Datry, Hervé et Roger 143
Débats avec Hervé sur cette déposition 144
Débats avec Datry sur cette déposition . . . . . *Ib.*
Débats avec Mérille sur cette déposition 146
Débats avec d'Hozier sur cette déposition . . . . . *Ib.*
Conclusions de Lajolais tendantes à avoir acte de la déclaration faite par Leroy, gendarme, qu'il n'a déposé contre Roger que sur l'ordre de son officier. 148
Arrêt de la Cour sur ces conclusions 149
Soixante-quatorzième témoin. Elisabeth Rocher, femme Michelot 151
Débats avec d'Hozier sur cette déposition 153
Débats avec Datry sur cette déposition . . . . . *Ib.*
Débats avec Hervé sur cette déposition. . . . . *Ib.*
Débats avec Mérille sur cette déposition 154
Soixante-quinzième témoin. Elisabeth Michelot . . 155
Débats avec Datry sur cette déposition 156
Débats avec Hervé sur cette déposition . . . . . *Ib.*
Débats avec Mérille sur cette déposition 157
Débats avec Lenoble sur sa complicité en général . . *Ib.*
Soixante-seizième témoin. Gervais Poulet 167
Débats avec Lenoble sur cette déposition, achat de poudre, etc. 171
Débats avec Coster Saint-Victor sur l'affaire du trois nivôse et sur celle actuelle. 176
Soixante-dix-septième témoin. Nicolas Marchal . . 192
Débats avec Roger sur cette déposition 194
Débats avec Coster sur cette déposition 195
Soixante-dix-huitième témoin. Marie-Antoinette

Pag.
Jourdan. 196
Débats avec Coster sur cette déposition, relative à l'affaire du trois nivôse. 197
Débats avec Joyaut sur cette déposition. 200
Soixante-dix-neuvième témoin. Jean Genty, tailleur. 205
Débats avec Roger sur cette déposition, concernant les uniformes 206
Débats avec Coster sur cette déposition 208
Nouvelles interpellations faites à Coster chez la fille Jourdan, sur l'affaire du trois nivôse. 209
Débats avec Rubin de Lagrimaudière sur sa complicité dans la conspiration 211
Débats avec Deville sur sa complicité dans la conspiration. 220
Quatre-vingtième témoin. Jean-François Olivet, dit Bazouze, bacquier du bac de Méry 228
Débats avec Deville sur cette déposition 230
Débats avec Armand Gaillard sur cette déposition . 233
Quatre-vingt-unième témoin. Pierre-Joseph Dubois, gendarme 240
Débats avec Deville sur cette déposition 247
Débats avec Armand Gaillard sur cette déposition. 248
Quatre-vingt-deuxième témoin. Etienne Cousin, cultivateur à Méry Mériel. 250
Débats avec Deville et Armand Gaillard sur cette déposition 252
Quatre-vingt-troisième témoin. Claude-Paul Phelipeaux . . . . . *Ib.*
Débats avec Charles d'Hozier sur cette déposition. 254
Débats avec Deville sur cette déposition 256
Débats avec Armand Gaillard sur cette déposition. *Ib.*

Pag.
Quatre-vingt-quatrième témoin. Anne Agny, femme Phelipeaux 257
Débats avec Deville et Armand Gaillard sur cette déposition 259
Quatre-vingt-cinquième témoin. Anne-Julie Baillette 260
Débats avec Armand Gaillard et Deville sur cette déposition 262
Quatre-vingt-sixième témoin. Marie-Anne Duflos, femme Gaillard . . . . . *Ib.*
Débats avec Armand Gaillard sur cette déposition. 266
Quatre-vingt-septième témoin. Michel Thibierge. 267
Débats avec Noël Ducorps sur cette déposition . . 270

CINQUIÈME SÉANCE.

Du vendredi 12 prairial an 12.

Arrêt de la Cour pris sur les conclusions de Roger, relatif aux dépositions des quatre gendarmes, Gauchet, Leroy, etc. 288
Débats avec Joyaut sur sa complicité dans la conspiration, et sur l'affaire du trois nivôse. . . . . *Ib.*
Débats avec Dubuisson et Caron sur Joyaut . . . 295
Débats avec Verdet sur Joyaut. 296
Débats avec Denand sur Joyaut. . . . . *Ib.*
Débats avec Léridant sur Joyaut 309
Quatre-vingt-huitième témoin. Jean-Baptiste Maucler 303
Débats avec Noël Ducorps sur cette déposition. . 304

Pag.
Quatre-vingt-neuvième témoin. Joseph Anicet Barthelemy, banquier 304
Débats avec Joyaut sur cette déposition 306
Quatre-vingt-dixième témoin. Pierre Varney . . 311
Débats avec Léridant sur cette déposition. . . . 312
Quatre-vingt-onzième témoin. Louis-Pierre Lécuyer. 313
Débats avec Joyaut sur cette déposition 314
Quatre-vingt-douzième témoin. Anne Bouvet . . *Ib.*
Débats avec Joyaut sur cette déposition 317
Débats avec Datry sur sa complicité dans la conspiration 318
Quatre-vingt-treizième témoin. Anne Bommier . 326
Débats avec Burban sur cette déposition et sur sa complicité dans la conspiration. 328
Débats avec Verdet sur Burban 334
Débats avec Dubuisson sur Burban 335
Quatre-vingt-quatorzième témoin. Marie-Anne-Victoire Cuvillier 341
Débats avec Burban sur cette déposition 244
Débats avec Caron sur cette déposition. 346
Quatre-vingt-quinzième témoin. Françoise Soudere. 348
Débats avec Joyaut sur cette déposition 350
Débats avec Burban sur cette déposition 351
Quatre-vingt-quinzième témoin. Marguerite Mangeot 354
Débats avec Burban et Verdet sur cette déposition. 355
Quatre-vingt-seizième témoin. André Lesueur . . 359
Quatre-vingt-dix-septième témoin. Marie-Anne Trellu. 360
Quatre-vingt-dix-huitième témoin. Pierre-Noël Debeausseaux, tailleur 361

Pag.

Débats avec Lemercier, Cadudal et Lelan sur cette déposition. 363

Débats avec Lemercier sur sa complicité dans la conspiration. 364

Quatre-vingt-dix-neuvième témoin. Jean Manoury. 378

Débats avec Lemercier, Lelan et Cadudal sur cette déposition. 381

Centième témoin. Jean-Baptiste Sainson Delasiffletière, sur Lemercier, Cadudal et Lelan. . . . 383

Cent unième témoin. Catherine Doucet, veuve Morin, sur Lemercier, Cadudal et Lelan 389

Cent deuxième témoin. Pierre Jobey, sur Lemercier, Cadudal et Lelan 392

Débats avec Cadudal sur sa complicité dans la conspiration 395

Débats avec Lelan sur sa complicité dans la conspiration 402

Débats avec Even sur sa complicité dans la conspiration 408

Fin de la Table du second volume des Débats.

PROCÈS

INSTRUIT PAR LA COUR DE JUSTICE CRIMINELLE ET SPÉCIALE,

CONTRE

GEORGES, MOREAU ET AUTRES.

RECUEILLI PAR DES STÉNOGRAPHES.

QUATRIÈME SÉANCE.

Du Jeudi 11 *Prairial an* 12.

La séance est ouverte à neuf heures et un quart.

Le *Président*. Avant de commencer cette séance, je crois devoir rappeler au public les dispositions de la loi sur les délits contraires au respect dû aux autorités constituées. (*Il donne lecture des articles* 555 *et* 556 *de la loi du* 3 *brumaire*.) Dans la séance d'hier, des signes d'approbation se sont manifestés. Je préviens le

public que si aujourd'hui il manifeste des signes d'improbation ou d'approbation, ceux qui se rendraient coupables de cette contravention à la loi, seront saisis et arrêtés sur-le-champ.

Accusé Moreau, pourquoi avez-vous soutenu au grand-juge, lors de votre premier interrogatoire, que vous n'aviez pas vu Pichegru, et que vous ne saviez pas qu'il était à Paris?

Moreau. M. le président, j'ai eu l'honneur de vous dire hier que je n'ai voulu faire au grand-juge aucun aveu; que c'était au premier Consul seul que je voulais le faire, avant d'en faire aucun à la justice.

Le *Pr.* Il ne vous appartient pas de régler le pouvoir des autorités; le grand-juge est une autorité qui avait le droit de vous interroger, vous deviez répondre.

Moreau. Je ne conteste pas au grand-juge le droit de m'interroger, je puis me réserver l'autorité à laquelle je dois rendre compte de ma conduite.

Le *Pr.* En répondant, vous auriez dû dire la vérité; si vous n'aviez pas eu quelque intérêt de la dissimuler, sans doute vous ne l'auriez pas fait.

Moreau. J'ai eu l'honneur de vous dire que l'intérêt que j'y mettais était que je craignais que le nom de Pichegru, prononcé dans ma bouche, ne pût être mal interprété.

Le *Pr.* Vous deviez encore bien plus craindre en le recevant chez vous.

Moreau. Je n'ai reçu le général Pichegru chez moi, que comme quelqu'un qui vient; je n'ai pas voulu le livrer.

Le *Pr.* Comment un homme que vous aviez reconnu, en l'an 5, pour un traître; que vous aviez signalé à la France comme ayant trahi sa patrie; un homme qui, d'après la correspondance qui existe, paraît bien avoir servi le parti des Bourbons; il vient à Paris, vous le recevez chez vous, vous lui donnez des rendez-vous, vous écoutez les propositions qui vous sont faites, soit par lui, soit par ceux qui sont envoyés de sa part, et vous prétendez que vous êtes étranger à la conspiration, vous qui étiez l'homme du Gouvernement?

Moreau. J'ai eu l'honneur de vous dire hier, que si, en l'an 5, j'ai pu croire le général Pichegru coupable, en l'an 8 j'ai eu la conviction qu'au moins les preuves étaient très-in-

taines, puisqu'un conseil de guerre a prononcé.

Le *Pr.* N'est-ce pas vous qui avez formé le conseil de guerre ?

Moreau. Non, ce n'est pas moi.

Le *Pr.* Je vous répète que Pichegru n'a pas été mis en jugement, qu'il ne pouvait y être mis, parce qu'il n'était pas à Paris ; et malgré que les autres prévenus aient été acquittés, votre position ne devait pas changer à l'égard de Pichegru, une fois que vous aviez la certitude qu'il s'était rendu coupable, qu'il avait trahi sa patrie. Vous auriez dû le considérer sous le même point de vue, lorsque vous avez dit qu'il était arrivé à Paris avec neuf cents louis, qu'il était sans doute venu pour conspirer dans le corps législatif. Sûrement cet homme ne pouvait vous inspirer aucun intérêt ; il vous était impossible de vous réunir à lui, sans qu'il y eût des circonstances particulières.

Moreau. J'ai l'honneur d'observer que ma réunion à lui s'est bornée à ces ventes d'une ou deux fois ; on ne peut pas appeler cela une réunion.

Le *Pr.* Rolland a été chez vous de sa part ?

Moreau. M. Rolland vient chez moi depuis cinq ou six ans.

Le *Pr.* Rolland a persisté dans ses déclarations.

Moreau. Rolland, après la première visite qu'il m'a faite, n'y est plus revenu.

Le *Pr.* Vous avez envoyé votre secrétaire Fresnières chez Rolland?

Moreau. Je l'ai envoyé chez M. Rolland, pour empêcher le général Pichegru de venir chez moi.

Le *Pr.* Faites attention à la déclaration de Rolland, dans laquelle il a persisté hier en votre présence; déclaration dans laquelle il n'a jamais varié. Que résulte-t-il des réponses que vous auriez faites à Rolland? Il en résulterait que vous ne vouliez pas agir pour le parti des Bourbons, que vous entendiez agir pour votre compte personnel. — Il y avait à Paris trois personnages, Georges, Pichegru et vous. Georges voulait le rétablissement de la royauté; cela paraît constant. Quant à Pichegru, il avait bien l'air de vouloir également le rétablissement de la royauté; mais tout annonce qu'il avait des vues particulières. Il vous a parlé sans doute dans le sens qui paraissait vous convenir, le

rétablissement des Bourbons ; mais quoiqu'il eût une arrière-pensée, que vous avez sans doute pressentie, vous n'avez pas donné dans la proposition qui vous a été faite ; vous avez paru vouloir agir pour votre compte personnel, sauf à rendre ensuite aux Bourbons le gouvernement qui vous aurait été confié.

Moreau. J'ai eu l'honneur d'observer hier que cette proposition de M. Rolland est du plus grand ridicule.

Le *Pr.* Qu'importe la nature de la proposition ; ceux qui conspirent sont, en général, des fous ; pour cela ils n'en conspirent pas moins.

Moreau. Depuis dix ans j'ai prouvé que je n'étais pas un fou.

Le *Pr.* Vous avez donc agi sagement, lorsqu'en l'an 5 vous avez dénoncé Pichegru ? si vous avez rempli votre devoir en dénonçant Pichegru en l'an 5, vous eussiez très-bien fait en le dénonçant en l'an 11.

Moreau. Je commence par observer qu'en l'an 5 je commandais une armée ; en l'an 5 j'ai envoyé au Gouvernement les papiers dont j'étais saisi ; actuellement je suis particulier.

Le *Pr.* Est-ce que vous n'avez pas le grade de général?

Moreau. Non, M. le président, je ne suis rien du tout, je suis particulier. Je jouissais d'une retraite, je n'étais rien dans l'Etat.

Le *Pr.* Est-ce que le Gouvernement ne vous paye rien?

Moreau. Il me donnait mon traitement.

Le *Pr.* De combien est vôtre traitement?

Moreau. De 40,000 francs. Je vous prie, ne mettons pas en balance mes services avec mon traitement.

Le *Pr.* Vous ferez ensuite valoir vos moyens. Il faut s'attacher aux questions que je vous fais.

Moreau. Je réponds que je n'étais rien; que je n'étais qu'un particulier. Je n'avais pas même le titre de général. La première décision du Gouvernement porte: « Le général Moreau jouira du » titre de général en chef et de son traitement. » La seconde décision porte: « Le général Moreau » jouira du traitement de 40,900 francs. » Je n'avais aucune qualification dans l'Etat; je n'étais qu'un particulier.

Le *Pr.* Mais vous touchez ces 40,000 fr.?

Moreau. J'ai commencé la guerre avec rien : il était impossible que le Gouvernement ne me donnât rien. J'ai commencé la guerre sans fortune, ma fortune n'est que mon traitement.

Le *Pr.* Actuellement vous en avez de la fortune ?

Moreau. J'ai de la fortune ! j'ai une terre et une maison. Je pourrais avoir 50 millions.

Le *Pr.* Voyez quelle était l'opinion qu'on avait de vous à Londres. Vous vous rappelez la déclaration faite par Rusillion, que Lajolais, étant à Londres, avait dit que Moreau voulait aider de tout son pouvoir à renverser le Gouvernement.

Lajolais. Je ne l'ai point dit.

Le *Pr.* Rusillion, persistez-vous dans la déclaration que vous avez faite ?

Rusillion. La même chose. La question est de savoir celui qui s'est toujours le mieux conformé à la vérité, de M. Lajolais ou de moi. Je laisse cela à votre décision, je n'ai jamais varié.

Lajolais. Je vous prie d'interpeller M. Rusillion de dire s'il me l'a entendu dire.

Le *Pr.* Lavez-vous entendu dire par Lajolais?

Rusillion. Par-devant le frère de Coudrery.

Lajolais. Je nie le fait.

Moreau. Je n'entre pas dans ces détails-là : cela ne me regarde pas. Mais un fait très-certain, c'est que j'ai vu M. Lajolais à Paris au mois de juin; que M. Lajolais est arrivé à Londres au mois de décembre. J'envoyais là un messager qui ne faisait pas grande diligence. Il est certain que M. Lajolais m'a demandé de l'argent pour faire son voyage pour aller à Strasbourg : j'étais loin de croire qu'il allât porter des paroles de moi à Pichegru. Lorsqu'il est venu me demander à être employé, je lui ai dit que je ne pouvais pas le faire employer; je lui ai indiqué les officiers-généraux qui pouvaient le faire employer.

Le *Pr.* N'avez-vous pas pris différens noms, Lajolais?

Lajolais. Mon nom de baptême, Frédéric.

Le *Pr.* Le nom de Deville?

Lajolais. J'ai pris ce nom-là chez monsieur de Frocourt.

Le *Pr.* Vous avez pris le nom de Deville qui se trouve sur votre passe-port?

Lajolais. J'ai pris ce nom pour me soustraire à mes créanciers.

Le *Pr.* N'avez-vous pas pris d'autres noms?

Lajolais. Jamais.

Le *Pr.* Sous quel nom avez-vous passé par Hambourg?

Lajolais. Je ne me rappelle pas; Je n'avais pas besoin, on ne m'a pas demandé de passe-port.

Le *Pr.* Voici une lettre, accusé Moreau, que vous avez écrite en l'an 10. Le brouillon de cette lettre s'est trouvé dans vos papiers. On voit encore quelle était votre opinion sur Pichegru, à cette époque.

« J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 14 messidor dernier, etc. » (Voyez l'Acte d'accusation, article *David.*)

Pourquoi parlez-vous de *soustraire Pichegru à une accusation?*

Moreau. Ne me faites pas des reproches relatifs au Directoire. J'ai l'honneur de répondre que j'ai marché contre le Directoire le 18 brumaire, avec 150 hommes; que je l'ai dissous; que j'ai arrêté les membres qui le composaient. Si en

l'an 5 je lui ai fait une égratignure, il ne faut pas m'en parler.

Le *Pr.* Il n'est pas question ici du Directoire; personne ne vous a obligé d'écrire ceci.

Moreau. Cette lettre a été écrite à monsieur David, il y a deux ans.

Le *Pr.* Vous aviez encore à cette époque l'opinion que Pichegru était un traître, et qu'il n'avait pas cessé de l'être; en convenant que vous aviez l'opinion qu'il était un traître, vous dites cependant : « sa situation me fait infiniment » de peine, je saisirais avec plaisir l'occasion de » lui être utile ».

Moreau. M. le président, j'ai l'honneur de vous observer sur ce point-là, que je n'ai jamais varié, et que voyant, à la fin de la guerre, rentrer tous les fructidorisés, que je devais regarder comme les complices de Pichegru, et les voyant à la tête des premières autorités de l'Etat, voyant rentrer toute l'armée de Condé que je venais de combattre, qui, certainement était au moins aussi traître que Pichegru, les voyant dans les cercles de Paris, voyant que le Gouvernement leur avait pardonné, pourquoi vouliez-vous que je fusse implacable?

Le *Pr.* Vous avez écrit que vous étiez sûr qu'il avait reçu 900 louis.

Moreau. Je n'en étais pas sûr : j'ai dit que des pièces que j'avais annonçaient cela. Il s'est trouvé que ces pièces-là n'ont pas été des preuves contre les accusés.

Le *Pr.* Ce que vous annonciez dans votre lettre se trouve confirmé par d'autres pièces : vous étiez sûr de ce que vous avanciez.

Moreau. Un jugement m'a convaincu que mon opinion a pu être erronée.

Le *Pr.* Voyez l'opinion qu'avait de vous le ci-devant comte d'Artois à Londres, lorsqu'il dit : *Si nos deux généraux peuvent s'entendre, je serai bientôt à Paris.* On connaissait donc vos opinions à Londres : on savait qu'il y avait des réunions, on parlait de Pichegru et de vous.

Moreau. Si M. le comte d'Artois avait dit que le général Moreau et le général Pichegru peuvent s'entendre, alors vous pourriez me faire cette question ; mais il a simplement parlé de deux généraux.

Le *Pr.* Lorsqu'on voit que Pichegru vient à Paris, et qu'il a des conférences avec vous....

Moreau. Lorsqu'on voit que Pichegru ne s'entend pas avec moi, alors il est bien évident que ce n'est pas de moi dont on a parlé.

Le *Pr.* Parce que vous vouliez être dictateur.

Moreau. Moi, dictateur! avec tous les partisans des Bourbons me faire dictateur! Qu'on me trouve donc mes partisans! et mes partisans doivent être l'armée française, puisque j'en ai commandé les neuf dixièmes, et sauvé plus de cinquante mille. C'est là où sont mes partisans. On a arrêté tous mes aides-de-camp, tous les officiers que je connaissais; on n'a pas trouvé contre eux l'ombre d'un soupçon; on les a mis en liberté: pourquoi veut-on m'attribuer la folie de me faire faire dictateur par les partisans des anciens princes français qui combattent pour cette cause depuis 1792? Vous voulez que ces gens-là, en vingt-quatre heures, projettent de m'élever à la dictature?

Le *Pr.* Ils sentaient qu'ils avaient besoin de vous; ils voulaient opérer un mouvement, un renversement; ils ne croyaient pas pouvoir réussir sans vous.

Moreau. Voilà pourquoi on a cherché à faire venir Pichegru à Paris.

Lajolais. Il est évident que le général Piche-

gru et moi n'avons pas été d'accord. Je suppose qu'ils eussent des projets, toute complicité de ma part cesse.

Le *Pr.* Vous étiez d'accord sur le renversement du gouvernement, mais vous ne l'étiez pas sur les moyens d'exécution.

Moreau. J'ai regardé le renversement du gouvernement comme une très-grande folie, et une chose impossible.

Le *Pr.* Rolland n'a aucune espèce d'intérêt de faire des déclarations contre vous?

Moreau. Mais, monsieur, la peur!

Le *Pr.* Vous croyez que c'est la peur qui l'a déterminé?

Moreau. Oui, ou M. Rolland, dans mon opinion, était un homme à la police, ou M. Rolland est un homme qui a fait sa déclaration parce qu'il avait peur. M. Rolland a fait deux déclarations. Dans la première, il ne dit rien. Voyez la seconde: on ne l'interroge pas, on lui dit: Monsieur, vous voilà dans une position affreuse. Ou vous allez être le complice d'une conspiration, ou vous allez en être le confident; si vous ne dites rien, vous êtes complice, vous êtes perdu; si vous faites des aveux,

vous êtes sauvé. Quand on interroge un homme comme cela, il est évident que.....

Le *Pr.* Est-ce que vous savez de quelle manière il a été interrogé?

Moreau. Oui, monsieur, on m'a lu son interrogatoire.

Le *Pr.* Accusé Rolland, je vous demande de nouveau si la déclaration que vous avez faite, que vous avez répétée hier, est exacte?

Rolland. La déclaration que j'ai faite est celle que j'ai dû faire. Jamais je n'ai rien dit contre la vérité depuis que j'existe. Je prie M. le président de vouloir bien permettre qu'il soit donné lecture de l'interrogatoire dans lequel j'ai parlé du général Moreau. Cela rectifiera les idées de tout le monde, et cela m'est intéressant particulièrement.

Le président donne lecture de l'interrogatoire entier, que l'on trouvera *dans les Pièces*. L'accusé Moreau fait remarquer une des questions qui est ainsi conçue:

« L'hésitation que je remarque dans cette ré-
» ponse me démontre que vous pouvez en dire
» davantage; je vous engage à parler avec plus
» de franchise, et je dois vous répéter ici, ce

» que je vous ai déjà dit dans le cours de cet
» interrogatoire : des renseignemens précis me
» sont parvenus, et pour vous convaincre de
» leur exactitude, je dois vous dire que la dispo-
» sition seule de l'appartement que vous occupiez
» aurait trahi votre secret, malgré toutes les
» précautions que vous avez pu prendre. Ainsi,
» par exemple, quand même vous ne l'auriez
» pas avoué, on aurait su que Pichegru avait
» logé chez vous : il a été reconnu la nuit au
» moment où, couché dans une chambre dont la
» cloison vitrée par le haut, éclaire un cor-
» dor, et dont la porte qui donne sur le même
» corridor, est vitrée, il lisait dans son lit. Les
» mêmes renseignemens donnent connaissance de
» vos très-longues conversations avec lui. On
» pourra vous dire à quel moment Pichegru vous
» a parlé, une partie de ce qu'il vous a dit : et
» prenez bien garde, qu'en continuant de garder
» le silence, vous ne priviez pas la justice d'au-
» cun des faits qu'il lui importe de connaître,
» mais vous nous forciez à penser qu'au lieu d'être
» le confident, vous êtes le complice des hommes
» que la justice poursuit. Je vous engage donc
» à parler plus franchement et à me dire, non
» seulement ce que Pichegru vous a raconté de
» cet entretien, mais ce que vous-même avez

» appris de Moreau, chez qui il sera prouvé » que vous avez été le second jour que Pichegru a logé chez vous, et à la suite duquel » rendez-vous on vous a entendu, par le même » moyen, dire à Pichegru que Moreau avait un » grand parti dans le Sénat, qu'il était, lui Moreau, à la tête d'un mouvement contre le Consul » et le Gouverneur de Paris, et qu'il s'agissait » des Bourbons. Je vous somme en conséquence » de vous expliquer sur tous ces faits, et de me » donner sur toutes ces conférences, la vérité » toute entière. »

Moreau. L'observation que j'ai à faire, c'est que si la police savait cela, il doit y avoir un autre témoin que M. Rolland, puisque, avant qu'il eût parlé, on était déjà instruit.

Le *Pr.* Vous savez bien que les agens de la police ne sont pas entendus à l'audience.

Moreau. Cet interrogatoire n'est pas un interrogatoire; c'est un plaidoyer fait à M. Rolland.

Le *Pr.* Persistez-vous, accusé Rolland, dans cette déclaration-là?

Rolland. Absolument. C'est la vérité, rien ne peut m'engager à soutenir ce qui n'est pas vrai. Je suis incapable de me déshonorer.

Le *Pr.* Vous voyez, accusé Moreau, que l'accusé Rolland persiste dans la déclaration.

Moreau. Je persiste aussi dans la mienne, et j'ajouterai, à l'appui de ma déclaration, qu'elle est raisonnable, et que celle de M. Rolland ne l'est pas. Quand, entre deux déclarations, l'une est raisonnable et que l'autre ne l'est pas, la justice ne peut pas balancer.

Le *Pr.* Vous niez également le rendez-vous sur le boulevard de la Magdeleine, vous prétendez que vous ne vous y êtes pas trouvé ; mais vous êtes démenti par l'accusé Lajolais, qui a dit que vous l'aviez indiqué, qu'il y avait été, qu'il vous y avait vu, et qu'enfin il avait fait passer Pichegru du côté où la lune donnait moins.

Moreau. Je n'ajouterai rien à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, sur la déclaration de M. Rolland.

Le *Pr.* Vous soutenez que vous avez envoyé Fresnières pour dire à Pichegru de ne pas venir : et cependant Fresnières est venu avec Pichegru chez vous.

Moreau. Je demande à M. Rolland si, lorsqu'il me proposa un rendez-vous pour Pichegru,

et dans le cas où je me serais borné à répondre : *oui, qu'il vienne*, le général Pichegru serait venu.

Rolland. Je n'interprète rien ici du tout. Lorsque je suis allé chez le général Moreau, pour remplir la commission dont il est question, le général Moreau répondit qu'il verrait le général Pichegru.

Moreau. Je vous prie de demander à M. Rolland ce qu'il pense qui fût arrivé dans ce cas-là. Le *Pr.* Pichegru aurait-il été chez l'accusé Moreau, sans que Moreau eût envoyé quelqu'un ?

Moreau. Ce n'est pas cela. Je demande d'abord, s'il m'a dit d'envoyer mon secrétaire chez lui pour chercher Pichegru ; secondement, si, sur ma simple affirmation, il croit que le général Pichegru serait venu chez moi ?

Rolland. Je ne puis pas dire cela.

Moreau. Je vous prie de lui demander s'il était chargé de m'inviter à envoyer quelqu'un chercher Pichegru ?

Rolland. J'ai été chargé de vous demander un entretien avec Pichegru.

Moreau. C'est que si M. Rolland s'est borné

à me demander un entretien pour Pichegru, sans me demander à y envoyer quelqu'un, si j'avais voulu que Pichegru vînt, je n'avais qu'à dire : Dites au général Pichegru de venir. Je soutiens que je n'ai point donné de rendez-vous à Pichegru. M. Rolland est venu le proposer; j'ai dit à M. Rolland : « Je ne désire pas voir M. Pichegru. » Les dangers qu'il a à courir chez moi sont trop » grands. Je serais désolé si M. Pichegru pou- » vait être arrêté. »

Le *Pr.* Comment se fait-il que vous ayiez chargé votre secrétaire d'aller chez Pichegru pour savoir ce qu'il voulait, et pour, en quelque sorte, empêcher Pichegru de venir chez vous? Si votre assertion était vraie, croyiez-vous que votre secrétaire vous aurait amené Pichegru?

Moreau. Je ne lui ai pas dit : amenez ou n'amenez pas Pichegru. Mon secrétaire ne connaissait pas Pichegru.

Le *Pr.* Puisqu'il a été de votre part chez Pichegru, qu'il est revenu avec Pichegru chez vous?

Moreau. Je n'en sais rien.

Le *Pr.* Vous êtes bien censé l'avoir envoyé chez Pichegru?

Moreau. Je ne l'ai pas vu depuis.

M. *Bourguignon*, juge. Moreau a nié formellement la déclaration qui a été faite par Rolland. Je demande que Moreau explique précisément quelle a été, dans son sens, la conférence qu'il a eue avec Rolland, lorsque Rolland s'est présenté une seconde fois chez lui de la part de Pichegru; quel a été l'objet de la visite de Rolland, la mission qu'il a remplie auprès de Moreau, l'objet de la conférence. Je désirerais que Moreau s'expliquât précisément sur ce point.

Moreau. J'ai l'honneur de répondre que M. Rolland est réellement venu chez moi. Il s'est engagé entre nous une conversation dont il serait difficile de rendre les expressions, dont le sens était ceci : Vous avez vu Pichegru hier soir? — Oui. — Il n'a pas été content de vous? — C'est possible.

Alors, nous avons parlé de la famille des Bourbons, de leurs prétentions, et de l'impossibilité où était cette famille de les mettre à exécution. Ensuite, M. Rolland a dit : Mais enfin, vous, Général, vous avez des prétentions à l'autorité; vous avez beaucoup d'amis en France, beaucoup de partisans! Il s'est engagé une con-

versation, où je lui ai dit tout ce que je dis depuis dix ans à tous ceux qui m'ont parlé de mes prétentions à l'autorité, que je n'en voulais pas; que, loin que j'eusse des prétentions à l'autorité, je citerais des Directeurs, qui, dans le temps du Directoire, m'ont fait des propositions, et je les ai repoussées. Je n'ai jamais eu de prétentions à l'autorité : j'en ai donné les plus grandes preuves au 18 brumaire, lorsque pouvant, avec Bonaparte, m'emparer du gouvernement, je n'ai demandé qu'une armée où je pusse le seconder dans tout ce qu'il a fait pour la République. Ce n'est pas sur la proposition de Rolland que j'aurais consenti à prendre part au gouvernement, et sur-tout d'y être secondé par des gens qui étaient évidemment les ennemis de la République, puisqu'ils étaient les partisans de l'ancienne dynastie.

M. *Bourguignon*. Rolland allait donc chez vous de la part de Pichegru, pour vous inviter à prendre l'autorité ?

Moreau. Il ne s'est pas exprimé là-dessus assez clairement, pour que je n'eusse rien à lui répondre. Il dit : Le général Pichegru est extrêmement mécontent de la conversation que vous avez eue avec lui. Je répondis : Oui; j'ai dit à

Pichegru, avec franchise, mon opinion sur tout ce qu'il m'a demandé.

M. *Bourguignon*. Cette mission de Rolland avait un objet, cependant; et vous avez pu le pénétrer. Pichegru n'aurait pas envoyé Rolland, s'il n'avait pas eu des propositions quelconques à vous faire. Il faut bien que Rolland se soit expliqué de manière à faire comprendre l'objet de sa mission.

Moreau. Si M. Rolland s'était expliqué comme *ambassadeur*, je l'aurais pris par le bras, et l'aurais mis à la porte. Il s'est expliqué comme un homme que je voyais tous les jours. Il ne s'est engagé entre nous qu'une conversation qui certainement n'avait pas l'air, de sa part, d'une proposition, ni de la mienne, d'une discussion.

M. *Bourguignon*. Puisqu'il allait chez vous de la part de Pichegru, on a dû entrer dans des détails?

Moreau. Il m'a dit : Vous avez vu Pichegru hier soir. Il n'a pas été content de vous! La conversation s'est engagée comme cela.

Un autre *juge*. Je fais une observation au général *Moreau*. Quoique Rolland ne se soit pas expliqué d'une manière positive, cependant il

est certain, il est vraisemblable qu'il a dû s'expliquer de manière à faire connaître l'objet de sa mission. L'objet de sa mission a dû vous être connu. C'est cet objet sur lequel je vous prierais de vous expliquer d'une manière précise. Avec quelque art qu'il se soit expliqué, ayant un objet à remplir auprès de vous, il a dû s'expliquer de manière à se faire entendre.

Moreau. Sa proposition s'est à peu près renfermée dans le cercle des questions que m'avait faites le général Pichegru la veille. J'y ai fait les mêmes réponses. On doit le croire, puisqu'il est bien prouvé que je n'ai répondu à aucune des ouvertures du général Pichegru. Ce n'est pas dans douze heures que je prendrais un système contraire, ayant résisté à tout ce qu'a pu me dire le général Pichegru. Je n'ai pas changé depuis; et je n'ai pas été faire l'honneur à M. Rolland, subalterne, de répondre à des ouvertures que j'avais rejetées de la part de l'ame de la conspiration.

Le *Pr.* Cependant Rolland, dans ses interrogatoires, s'est expliqué d'une manière extrêmement claire : car s'il vous avait parlé d'une manière vague, s'il n'avait pas été question des propositions dont déjà Pichegru vous avait en-

tretenu la veille, vous n'aviez besoin de lui dire qu'il faudrait faire *disparaître* le premier Consul et le Gouverneur de Paris.

Moreau. Je ne lui ai pas dit ces choses-là.

Le *Pr.* Il a rappelé ce fait-là ; il a toujours persisté dans ces déclarations ; et lorsqu'il est constant qu'il a été chez vous de la part de Pichegru ; lorsqu'il est constant que Pichegru vous avait vu d'avance, que vous n'aviez pas été d'accord sur les propositions de Pichegru, bien certainement Rolland avait été chargé de la part de Pichegru d'aller vous faire d'autres propositions, sans doute pour tâcher de vous réunir avec Pichegru.

Moreau. La preuve que je ne me suis pas réuni avec Pichegru, c'est que depuis ce temps je n'ai revu ni Pichegru, ni Rolland ; c'est la preuve que je n'ai accepté aucune des ouvertures qu'on m'a faites. La manière dont M. Rolland a été interrogé, prouve assez que c'est un homme qui a été épouvanté.

Le *Pr.* Tout cela ne pouvait le déterminer à s'accuser lui-même.

Moreau. Eh ! monsieur le président, je vous ferais là-dessus une observation évidente. J'éta-

blis ici une supposition. Si, entre deux hommes, dont l'un fait des propositions et l'autre les accepte, il y en a un plus coupable que l'autre, c'est certainement celui qui les fait. Pourquoi, depuis notre détention, suis-je tenu de la manière la plus rigoureuse, ayant toujours deux gendarmes dans ma chambre, au secret pendant trois mois; tandis que M. Rolland a été mis à l'Abbaye chez un de ses amis, jouissant de la plus grande liberté?

Le *Pr.* Vous savez que vous n'avez pas eu de gendarmes jusqu'au moment où l'évènement de Pichegru est arrivé; c'est une précaution que le Gouvernement a cru devoir prendre : vous voulez aujourd'hui faire croire qu'on a mis ces gendarmes pour vous tourmenter, lorsqu'il est certain que, jusqu'au moment de cet évènement, vous avez été libre.

Moreau. M. Rolland seul n'est pas venu au Temple; il a été à l'Abbaye chez un de ses amis intimes; il y a joui de la plus grande liberté; il y a vu qui il a voulu; il a eu la liberté de voir qui il a voulu; je ne voyais que des gardiens. Il est certain qu'entre la détention de M. Rolland et la mienne, il y a eu une grande différence.

M. *Thuriot.* Caron était à l'Abbaye : beaucoup

d'autres étaient dans diverses prisons. Le Temple n'était pas assez grand pour les contenir.

M. *Selves*, juge. M. le président, je vous prie de faire bien nettement la question à Rolland sur les termes sacramentels de la réponse de Moreau. Est-il vrai que Moreau lui ait dit : Si Pichegru veut agir dans un autre sens que pour les Bourbons, il faudrait que les Consuls et le Gouverneur de Paris DISPARUSSENT ?

Rolland. Je n'ai pas dit que le général Moreau ait dit qu'il fallait *faire disparaître les* Consuls. Il a dit que dans ce cas il faudrait que les Consuls et le Gouverneur de Paris *disparussent.*

M. *Selves.* Sont-ce-là les mots que vous avez entendus ?

Rolland. Cette conversation était faite pour m'affecter d'une manière assez forte, pour que je n'eusse pas perdu un mot de ce qui a été dit.

M. *Selves.* Général Moreau, les avez-vous dits ?

Moreau. Non. Voulez-vous que j'aye dit cela dans un moment où M. Rolland convient que, m'ayant demandé si je croyais que Pichegru

avait des moyens suffisans, je lui ai répondu (et lui-même en est convenu) que je ne le croyais pas.

Le *Pr.* Mais avec vous il pouvait avoir les moyens ?

Moreau. Je n'en ai aucun. Il n'y a pas ici un seul accusé que je connaisse, pas un seul que j'aye vu.

Le *Pr.* On s'est adressé à vous, parce qu'on savait qu'on ne pouvait avoir aucun autre moyen.

Moreau. On ne peut pas se dissimuler que j'ai eu de grandes relations dans l'armée. La police, qui a été si exacte à faire des recherches dans cette affaire-ci, aurait arrêté quelques-uns de ceux que j'ai séduits ou que j'aurais voulu séduire.

Le *Pr.* N'avez-vous pas eu des correspondances avec David ?

Moreau. Je le connais depuis douze ans.

Le *Pr.* A quelle époque l'avez-vous vu pour la dernière fois ?

Moreau. Il est assez difficile de le dire ; il est depuis deux ans en arrestation. La dernière fois que je l'ai vu, ce doit être deux ou trois mois avant son arrestation.

Le *Pr.* Avez-vous eu connaissance du voyage qu'il devait faire à Londres ?

Moreau. Je ne l'assurerai pas.

Le *Pr.* Vous ne savez pas s'il était disposé à aller à Londres?

Moreau. Dans le cours de l'été, il a dit qu'il était disposé à aller à Londres.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous dit qu'on avait mis de la perfidie dans son arrestation?

Moreau. Il y a de la perfidie à donner un passe-port à un homme pour aller en Angleterre, et à l'arrêter au moment où il s'embarque ; il fallait ne pas lui donner le passe port, ou ne pas l'arrêter. Il est possible que l'expression soit un peu forte; mais voilà la raison pour laquelle je l'ai dit.

Le *Pr.* Vous l'avez vu en l'an 8?

Moreau. Je l'ai vu très-souvent.

Le *Pr.* Voici un billet du 6 prairial an 10, signé David : « Général, j'ai à vous dire quelque » chose en particulier. » (*Voyez l'Acte d'accusation.*)

Moreau. Au sujet de ce billet, il est arrivé quelque chose d'assez extraordinaire. Il y avait

deux ans, pendant les campagnes de l'an 8 et de l'an 9, que j'avais perdu de vue M. David. Recevant ce billet-là, je ne pouvais savoir de qui il était. Ne voulant pas voir quelqu'un que je ne connaissais pas, je charge mon secrétaire d'aller voir M. David. Il dit : c'est David que vous avez connu à l'armée du Nord. Je répondis : dites à M. David que toutes les fois qu'il voudra venir, il sera bien reçu chez moi. Quand on a vécu avec quelqu'un pendant deux ou trois ans, on ne peut que se faire un plaisir de le revoir chez soi.

Le *Pr.* Puisqu'il vous connaissait, il n'avait pas besoin de vous écrire. Il devait toujours être sûr d'être admis chez vous?

Moreau. J'étais à la campagne, M. David était à Paris.

Le *Pr.* Vous l'avez vu par suite de ce billet-là, dans le cours de l'été?

Moreau. Je l'ai vu cinq ou six fois.

Le *Pr.* Que vous a-t-il dit?

Moreau. M. David, qui avait passé deux ans de campagne à l'armée du Nord, qui était lié avec le général Pichegru et le général Souham, m'a témoigné le désir de voir Pichegru, et m'a

dit avoir entendu dire que le premier Consul ne voulait pas le laisser rentrer à cause de moi. J'ai répondu que je n'en croyais pas un mot; au surplus, pour l'en convaincre, je lui ai écrit une lettre ostensible, où je déclarais que si j'étais le seul obstacle à la rentrée du général Pichegru, je me ferais un devoir de lever cet obstacle-là.

Le *Pr.* Il paraît que c'est David qui s'est établi l'intermédiaire pour opérer votre réconciliation avec Pichegru ?

Moreau. Mais ma réconciliation s'est bornée à cela. Une fois que le général Pichegru a su que je le verrais rentrer avec plaisir, il était assez naturel qu'il me fît dire qu'il me remerciait de cela.

Le *Pr.* La conspiration s'est formée par suite de cette réconciliation. L'abbé David allait à Londres. Il paraît que Lajolais n'a été à Londres ensuite, que parce que David étant arrêté, il lui était impossible de s'y rendre ?

David. Le général Moreau n'a pas seulement su le moment où je partais, ni pourquoi je partais.

Le *Pr.* Lorsque vous avez été arrêté, vous lui avez écrit?

David. C'est une preuve qu'il n'y avait pas de conspiration.

Le *Pr.* Quel était l'objet de votre voyage à Londres?

David. L'objet de mon voyage était de voir le général Pichegru. Nous étions convenus avec le général Donzelot, le général Dejean et le sénateur Barthélemy, de lui faire quitter l'Angleterre. Nous étions d'abord convenus de le faire venir à Fribourg: comme il y avait en ce moment-là des troupes en Suisse, nous craignîmes que son séjour à Fribourg ne semblât de l'espionnage au Gouvernement; nous résolûmes de le faire passer dans une ville de Westphalie, de là lui faire demander sa rentrée en France. J'ai assigné le général Dejean, le général Donzelot, le général Macdonald; ils paraîtront comme témoins.

Le *Pr.* Par suite du billet dont je vous ai donné lecture, il y a eu un rendez-vous avec Moreau?

David. Il m'a envoyé son secrétaire: je l'ai vu peut-être trois mois après.

Le *Pr.* Dans quelle maison l'avez-vous vu?

David. Chez Monsieur, à Grosbois.

Le *Pr.* Vous avez dit que vous l'aviez vu chez sa belle-mère ?

David. C'est une infidélité de la Préfecture de police.

Le *Pr.* Vous êtes habitué, David, à dénaturer la vérité. Dans toutes vos lettres, vous vous permettez des sorties très-indécentes. La police n'avait pas grand intérêt de constater que le rendez-vous avait eu lieu là, ou dans un autre endroit.

David. Le fait est indifférent, c'est pourquoi je veux le relever. Je ne sais pas si le général Moreau a une belle-mère, si elle a des maisons. J'ai été étonné de voir dans ces interrogatoires que le général Moreau m'avait donné un rendez-vous chez sa belle-mère.

Le *Pr.* On vous a lu votre interrogatoire ?

David. On m'a lu mon interrogatoire à la Préfecture de police, je n'y ai pas fait attention.

Le *Pr.* Vous faites bien attention, losrqu'on vous lit quelque chose.

Moreau. Depuis que j'ai Grosbois, je n'occupe pas la maison de ma belle-mère; il y avait plus d'un an qu'elle était louée.

Le *Pr.* Vous auriez pu donner un rendez-vous chez votre belle-mère ?

Moreau. Elle demeure chez moi, rue d'Anjou ; sa maison était louée à un particulier depuis long-temps.

Le *Pr.* Par suite de l'entrevue que vous avez eue, vous David, avec l'accusé Moreau, ne lui avez-vous pas écrit de nouveau ?

David. Je lui ai écrit, il a répondu.

Le *Pr.* N'avez-vous pas écrit à Pichegru ?

David. Je n'avais aucune espèce de raison de ne pas le faire.

Le *Pr.* Voici ce que vous avez écrit : — « Vous » avez beaucoup d'amis dans le militaire, et » presque pas d'ennemis : je pense que le *Breton* » n'est votre ennemi qu'accidentellement, etc. »

Quand vous parlez du *Breton*, vous entendez parler du général Moreau.

C'est par suite de la conférence que vous avez eue avec l'accusé Moreau que vous avez écrit ; cependant, la réconciliation n'était pas encore opérée ; mais vous travailliez à l'opérer, vous donniez déjà des espérances à Pichegru.

David. Pichegru a répondu à ce billet ; mais il ne m'a donné aucune commission auprès du général Moreau : c'est moi qui, naturellement clément, ayant connu et estimé ces deux généraux, ai pris sur moi de les réconcilier.

Le *Pr.* Depuis ce temps-là, vous avez vu fréquemment l'accusé Moreau ?

David. Oui, je l'ai vu trois fois chez lui.

Le *Pr.* A Grosbois ?

David. Oui, jamais ailleurs.

Le *Pr.* Vous avez reçu une réponse de Pichegru ?

David. Oui, j'ai reçu une réponse ; mais je lui ai envoyé la propre lettre du général Moreau, pour lui montrer que le général Moreau n'était pas contraire à sa rentrée.

Le *Pr.* Vous avez écrit depuis à l'accusé Moreau ; ne vous a-t-il pas répondu ?

David. Il a répondu la lettre qui est dans l'acte d'accusation : j'ai reçu cette lettre, et je l'ai envoyée au général Pichegru.

Le *Pr.* Avez-vous eu une réponse de Pichegru ?

David. J'ai reçu une réponse que j'ai fait lire au général Macdonald, au général Dejean,

au général Donzelot, au sénateur Barthélemy. Nous travaillions donc pour faire rentrer le général Pichegru.

Le *Pr.* N'avez-vous pas envoyé à l'accusé Moreau, copie des lettres que vous receviez de Pichegru?

David. Je lui ai envoyé copie des lettres.

Le *Pr.* Ainsi que de celles que vous écriviez à Pichegru?

David. Il n'a jamais été là-dedans question d'autre chose que de relations d'ancienne et de réciproque amitié.

Le *Pr.* Voici une lettre du 24 août 1802: « J'ai reçu hier votre lettre du 16, et j'en ai » envoyé ce matin copie, etc. » (Voyez les Pièces justificatives.)

David. C'est une lettre que j'ai présentée au général Donzelot. Je ne faisais rien sans le montrer. Vous verrez à la fin de cette lettre, ce qui m'a déterminé à ne pas l'envoyer.

Le *Pr.* Vous ne l'avez pas envoyée?

David. Je ne l'ai pas envoyée; le général Donzelot m'a dit : il y a des choses qui pourraient déplaire au Gouvernement, si on la trouvait. Elle a été trouvée dans mes papiers.

Le *Pr.* Quand on ne veut pas envoyer une lettre, on la déchire, on ne la garde pas.

David. N'ayant rien à me reprocher, je ne prenais pas cette précaution-là.

Le *Pr.* Vous avez craint qu'en envoyant la lettre, elle ne vous compromît : il fallait tout uniment la déchirer. — N'avez-vous pas été curé ?

David. Oui, à Pompadour.

Le *Pr.* Qu'avez-vous fait depuis la révolution ?

David. Tout ce que je ne devais pas faire, excepté mon métier.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été nommé grand-vicaire de l'évêché de Limoges ?

David. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Pourquoi ne vous êtes-vous pas rendu à votre poste ?

David. J'avais été nommé par l'évêque, et j'y aurais été, si véritablement on avait doté ces places-là.

Le *Pr.* Vous avez sollicité la place, vous avez été nommé, et vous ne vous êtes pas rendu à vos fonctions ?

David. Je ne m'y suis pas rendu, parce que je voulais savoir comment on paierait cette place.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été secrétaire-général d'une préfecture ?

David. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Pendant combien de temps ?

David. Quatorze mois.

Le *Pr.* Vous avez quitté ?

David. Parce qu'on a rappelé le préfet : on en a envoyé un avec qui décemment je ne pouvais pas vivre. (Voyez les Pièces justificatives.)

Le *Pr.* Voici une lettre que vous adressiez à un de vos amis ; vous y dites, en parlant de la réconciliation entre Moreau et Pichegru : *ceci ne doit pas être publié.* Il me semble que quand on croit faire une bonne action, on doit en être flatté.

David. Je disais cela, parce que le général Dejean et le général Donzelot avaient dit : vous faites là une bonne œuvre, ne le dites pas. Je ne l'avais dit qu'aux amis de Pichegru et à mes amis.

Le *Pr.* Ne saviez-vous pas pourquoi cette réconciliation s'opérait ?

David. Je ne pouvais pas le savoir.

Le *Pr.* Pourquoi alliez-vous en Angleterre ?

David. Pour déterminer le général Pichegru à quitter Londres, et s'en aller dans une ville de Westphalie, et faire solliciter par ses amis sa rentrée. Nous étions d'accord avec le général Donzelot, le général Macdonald, le général Dejean, et tout le monde. J'y allais ensuite pour donner mes avis à une personne de mon pays, qui avait hérité d'une sœur.

Le *Pr.* Vous avez varié sur les causes de votre voyage en Angleterre?

David. Je n'ai jamais varié.

Le *Pr.* Vous avez dit une première fois, que vous aviez été en Angleterre pour voir Pichegru; une autre fois, pour faire l'éducation d'un jeune homme.

David. J'y allais aussi pour faire une éducation. Un M. Greville m'avait dit : que faites-vous dans un pays où vous n'avez pas de liberté? venez en Angleterre, vous aurez une place de 250 liv. sterlings.

Le *Pr.* Quand on va à Londres pour une affaire de succession, on a une procuration. Vous n'aviez pas de procuration?

David. J'étais l'ami de la personne. Je n'y allais pas exprès. Le véritable motif de mon

voyage était de déterminer Pichegru à s'en aller en Westphalie.

Le *Pr.* La police connaissait aussi bien que vous le véritable motif de votre voyage. Vous avez été arrêté à Calais, parce qu'on savait que vous alliez trouver Pichegru pour lui rendre compte de toutes vos conférences avec le général Moreau.

David. La police a été trompée comme elle l'est tous les jours.

Le *Pr.* Voici une autre lettre qui est à la date du 8 vendémiaire an 11, peu de jours avant votre départ; elle est écrite au général Moreau. Vous le priez de solliciter pour vous un évêché. (Voyez les Pièces justificatives.)

Moreau. J'ai l'honneur d'observer que j'ai fait la démarche. J'ai écrit à M. Portalis pour le prier de présenter M. David pour un des évêchés vacans. M. Portalis m'a répondu par une lettre fort honnête.

David. M. Portalis m'envoya même chercher.

Le *Pr.* Voici une lettre de Pichegru, du 27 octobre, à laquelle vous avez voulu donner la date de 1796: elle est adressée à M. David, vicaire-général, hôtel d'Irlande, rue de Beaune, à Paris. (Voyez les Pièces justificatives.)

Cette abréviation L..... signifie sans doute *Lebreton*?

Moreau. Non. C'est *Lieber.*

Le *Pr.* Voici le certificat du directeur-général des postes, à la suite de cette lettre: « Je certifie » que le timbre rouge portant le mot de *foreign* » (*étranger*), constate que la présente vient » d'Angleterre, et que l'autre timbre constate » qu'elle a été délivrée le 9 brumaire an 11. »

Vous avez prétendu, David, dans vos interrogatoires, qu'elle était de 1796. Il paraît que c'est en vertu de cette lettre que vous êtes parti pour l'Angleterre?

David. Je n'ai jamais reçu cette lettre-là. Elle m'a été soustraite à la poste.

Le *Pr.* On l'a trouvée dans vos papiers, quand on vous a arrêté.

David. Je ne l'ai jamais reçue: on ne m'en a point parlé dans mes interrogatoires.

Le *Pr.* Accusé David, il faut parler de vos premières réponses. Vous avez soutenu que la lettre était de 1796, et qu'elle venait du Jura. Aujourd'hui, qu'il est constant qu'elle est de l'an 11, vous prétendez ne l'avoir pas reçue?

David. Je vais vous dire comment la chose

s'est passée. M. Thuriot m'a présenté cette lettre avec une foule d'autres qui venaient du Jura.

M. *Thuriot.* Vous êtes dans l'erreur. Je vous ai présenté cette lettre seule.

David. J'ai dit : Cette lettre est du général Pichegru.

M. *Thuriot.* Il ne s'agit pas d'y mettre de la mauvaise foi. La pièce est paraphée par le juge de paix de l'arrondissement où vous avez été arrêté. Je vous l'ai présentée pour savoir si elle était bien de la main de Pichegru : vous avez dit oui ; vous avez demandé à la lire. Alors vous avez dit qu'elle était de 1796, et qu'elle venait du côté du Jura. Je me suis transporté à la poste pour vérifier le fait; et, comme on me l'a fort bien attesté, tous les caractères du timbre établissent qu'elle vient de l'Angleterre; qu'elle est de l'an 11, et non de 1796. C'est cette lettre qui vous a fait partir en Angleterre, et non les fables que vous faites.

David. M'en a-t-on parlé dans mes interrogatoires à la Préfecture? La première fois que j'ai vu cette lettre, c'est entre les mains de M. Thuriot.

Le *Pr.* Regardez derrière.

David. Elle m'a été prise à la poste.

M. *Thuriot.* Voyez le paraphe du juge de paix.

David. Elle a été arrêtée à Calais ; on l'a envoyée à la police; elle ne m'est point parvenue. D'ailleurs, il me serait fort égal d'avouer qu'elle m'a été rendue : elle ne me compromet pas.

Le *Pr.* Il résulte de cette lettre, que c'est d'après ce que vous a écrit Pichegru, que vous avez été en Angleterre ?

David. J'allais en Angleterre, parce que nous en étions convenus avec les généraux ses amis.

Le *Pr.* Vous avez été secrétaire-général d'une préfecture ; ensuite vous vous êtes fait nommer grand-vicaire de Limoges ; vous avez sollicité un évêché; et, au milieu de tout cela, vous alliez en Angleterre?

David. L'amitié peut faire faire ces choses-là.

Le *Pr.* Si Pichegru pouvait revenir à Paris, il n'avait pas besoin de vos conseils.

David. Il ne pouvait pas venir à Paris dans ce moment-là ; je voulais qu'il y vînt avec l'agrément du Gouvernement.

Le *Pr.* Qui vous a donné de l'argent pour faire le voyage ?

David. C'est le général Donzelot qui m'a prêté 10 louis.

Le *Pr.* Le général Pichegru vous a chargé de recevoir 10 louis de son frère ; vous avez sans doute reçu cette somme-là ?

David. J'ai dit au général Donzelot : je n'ai pas de fonds. Il m'a ouvert sa bourse ; j'ai dit : comme abondance de biens ne nuit pas, je prends 10 louis.

Le *Pr.* Vous avez reçu aussi les 10 louis de Pichegru ?

David. Je n'ai rien reçu.

Le *Pr.* Vous aviez la lettre ?

David. Elle m'a été soustraite à la poste. Si je l'avais eue, elle est assez importante pour que la Préfecture de police m'en eût parlé.

Le *Pr.* Pourquoi, lorsque le juge chargé de l'instruction vous l'a représentée après l'avoir examinée, n'avez-vous pas dit ce que vous avancez maintenant ?

David. Je ne la connaissais pas.

M. *Thuriot.* Vous l'aviez paraphée.

David. Je l'ai paraphée devant vous.

Thuriot. Comme j'avais des lettres de Pichegru, j'aurais fait faire une vérification si vous l'aviez contestée.

David. Je n'ai pas de raison pour nier l'avoir reçue, si je l'avais reçue.

M. *Thuriot.* Elle est signée de Crochet, juge de paix à Calais; vous l'avez paraphée.

David. Chez vous, M. Thuriot.

M. *Thuriot.* Je vous ai fait parapher les autres, mais point celle-là.

Le *Pr.* Accusé David, si l'on vous-eût fait parapher cette lettre au Temple, comme vous le prétendez, votre interrogatoire en ferait mention : il n'est point dit que le juge chargé de l'instruction vous l'ait fait parapher; il est constant qu'elle l'a été à Calais, au moment de votre arrestation.

Le *procureur-général.* J'observe à David que sa réponse est invraisemblable : c'est en m'a présence, et celle de beaucoup d'autres citoyens, que cette lettre lui a été présentée. Il l'a lue avec attention, non seulement une fois, mais deux; il a beaucoup réfléchi à la réponse qu'il allait faire. Au lieu de répondre : *Je n'ai jamais reçu*

cette lettre, il a dit : je crois qu'elle vient du Jura, et qu'elle est de 1796 ; alors, si elle n'eût pas été envoyée, vous n'eussiez pas manqué de le dire.

M. MOYNAT, *défenseur de David.* Si en effet on a constaté ce fait à Calais, il doit exister le procès-verbal du juge de paix. L'a-t-on présenté?

M. *Thuriot.* Non, on ne l'a pas présenté. Vous savez très-bien (puisque vous en auriez la copie) qu'on ne l'a pas présenté.

Moynat. Il doit exister un procès-verbal qui constate qu'on l'a fait parapher à l'accusé David.

Le *Pr.* Le fait est que la lettre n'a pas été paraphée par lui lorsqu'elle lui a été présentée au Temple. Il y avait plusieurs magistrats présens lorsqu'elle lui a été communiquée.

Moynat. Je préviens le tribunal que je n'y attache aucun intérêt.

Le *Pr.* Dans cette même lettre, Pichegru dit qu'*un mot de* l'AMI *lui ferait grand plaisir.* Ce mot de l'*ami* ne désignerait-il pas le général Moreau?

David. Par l'*ami*, Pichegru indiquait le sénateur Barthélemy. Il m'a donné une lettre d'amitié sous le nom de *Picard ;* elle est à la police.

Le *Pr.* Vous saviez bien que Pichegru prenait le nom de *Picard* aussi?

David. Oui.

Le *Pr.* Comment le saviez-vous ?

David. Je savais qu'il l'avait pris en sortant de Sinamari.

Le *Pr.* Où est la lettre qui dit cela?

David. Il y a une lettre du sénateur Barthélemy qui me l'a écrit ; et par l'*ami*, il entendait le sénateur Barthélemy.

Soixante-troisième témoin.

Christian-Marie-Louis Colin de la Biochaie, âgé de 54 ans, demeurant à Rennes, actuellement détenu au Temple.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ici présens ? etc. — Roger, le connaissez-vous ?

Colin. Oui, monsieur; et monsieur Rubin de Lagrimaudière, dont je suis parent.

Le *Pr.* A quel degré êtes-vous allié ?

Colin. Ma femme était cousine germaine de sa mère.

Le *Pr.* Etes-vous parent du témoin, Lagrimaudière ?

Lagrimaudière. Oui, monsieur.

Le *Pr.* A quel degré?

Lagrimaudière. Madame la Biochaie était la cousine germaine propre de mon père.

Le *Président, au témoin.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Colin, Je ne sais rien du tout.

Le *Pr.* N'avez-vous pas délivré un passe-port à Roger?

Colin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Sous quel nom?

Colin. Sous celui de Benjamin de Varennes, qu'il m'a dit être celui du frère de son père.

Le *Pr.* Mais, vous le connaissiez sous le nom de Roger?

Colin. Je le lui ai délivré pour se rendre dans sa famille, où il m'a dit qu'il désirait rentrer.

Le *Pr.* Vous deviez soupçonner qu'il avait quelque raison de changer de nom?

Colin. Je sais qu'il a été injustement poursuivi par le général Simon, relativement à l'affaire du 3 nivose.

Le *Pr.* Vous étiez donc maire?

Colin. Non, j'ai signé comme attestant.

Le *Pr.* C'est vous qui le lui avez procuré ?

Colin. Oui.

Le *Pr.* C'est vous qui avez attesté qu'il se nommait Benjamin Varennes, lorsque vous saviez qu'il se nommait Roger ?

Colin. Voilà la seule faute que j'ai faite.

Le *Pr.* Vous saviez ce que vous proposait le témoin ?

Colin. Je ne savais rien de ses projets. Il avait été accusé fortement de brigandage par le général Simon, pour l'affaire du 3 nivose.

Le *Pr.* Connaissez-vous ce passe-port ?

Colin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* C'est bien celui-là ?

Colin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Est-ce de l'accusé Roger, ici présent, dont vous avez entendu parler ?

Colin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Accusé Roger, avez-vous quelque chose à répondre ?

Roger. Rien, monsieur le président.

Le *Pr.* Vous reconnaissez que ce passe-port vous a été délivré?

Roger. Oui, monsieur.

Le *Pr.* C'est le témoin qui vous l'a procuré?

Roger. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous pris le nom de Varennes?

Roger. J'ai cru pouvoir le prendre comme un nom de famille.

Le *Pr.* Votre nom de famille est Roger; vous n'aviez pas le droit de prendre un autre nom que le vôtre.

Roger. J'ai été persécuté à Rennes.

Le *Pr.* Vous savez pourquoi vous appelez cela persécution?

Roger. J'ai toujours ignoré la cause pourquoi je l'ai été.

Cotterel. Je vous prierai de demander au témoin s'il n'a pas connaissance d'un acte de notoriété.

Colin. C'est un acte de notoriété, passé devant notaire, qui atteste la résidence de M. Roger, depuis la pacification des chouans jusqu'au 28 nivose.

Cotterel. Je prierai la Cour de vouloir lui demander de quelle année parle M. de la Biochaie.

Le *Président*, *au témoin*. Vous rappelez-vous en quelle année ce certificat a été donné ?

Cotterel. De quelle année est l'acte de notoriété ?

Colin. De l'an 9.

Cotterel. Il a été déposé chez le conseiller d'état Réal. Il serait possible que la Cour en demandât l'apport.

Le *Pr.* Il n'est pas question en ce moment de savoir si Roger était à Paris à l'époque du 3 nivose.

Roger. Je vous demande pardon ; cela vient à l'appui des preuves que j'ai rapportées.

Cotterel. On dit que c'est lui qui a fait la machine infernale du 3 nivose ; les témoins qui ont entendu parler de ce fait, vont être entendus. S'il pouvait être en Bretagne lors de l'événement du 3 nivose, il en résulterait qu'il n'aurait pas fait à Paris la machine infernale.

Soixante-quatrième témoin.

Louis-Augustin Roulier, âgé de 35 ans, tail-

leur d'habits, demeurant rue Saint-Honoré, au coin de celle Neuve-Saint-Roch.

Le *Pr.* Connaissez-vous M. Roger?

Roulier. Je connais M. Roger.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Roulier. Comme il y a un peu de temps que j'ai fait ma déclaration, que je n'ai pas beaucoup de mémoire, voudriez-vous avoir la complaisance de me la faire lire?

Le *Pr.* C'est à vous à vous en rappeler; si vous oubliez quelque chose, je vous le rappellerai; mais il faut commencer par déclarer ce que vous savez.

Roulier. Je me rappelle d'avoir vu M. Roger à Oxford-Street, à Londres, et chez M. Raillanne où était logé M. Picot, ainsi que dans Wilbone-Street.

Le *Pr.* A quelle époque l'avez-vous vu à Londres?

Roulier. Trois ou quatre mois avant le jour de l'an.

Le *Pr.* Qui vous a déterminé à passer à Londres?

Roulier. Je ne pouvais vivre facilement de mon état : on m'avait fait espérer que je gagnerais beaucoup de mon état à Londres, parce que j'étais tailleur pour femmes, et que, dans ce pays, il n'y a pas beaucoup d'ouvriers adroits.

Le *Pr.* Vous avez vu à Londres Lebourgeois?

Roulier. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Que vous a-t-il dit?

Roulier. Il m'a demandé ce qu'on disait du Gouvernement français. Je lui ai répondu que je ne m'en occupais pas. Il me disait : Qu'est-ce que vous faites du petit Bonaparte? Je lui dis : Je n'en fais rien; cela ne me regarde pas. Il ajouta : « Sous peu de temps, je le f..... en » bas avec le Gouvernement, et nous ne lui » disons pas adieu. Nous irons, et nous revien- » drons avec des panaches blancs. » Je lui dis qu'il avait tort de bâtir des châteaux en Espagne. Il me répondit : « Tais-toi ; tu es » une f..... bête : laisse-moi tranquille; nous » ne lui disons pas adieu. »

Le *Pr.* Avez-vous vu d'autres personnes avec Lebourgeois?

Roulier. Je n'ai vu que Picot, et Chevalier, qu'il m'avait amené comme pratique, et qui était beau-frère de Picot.

Le *Pr.* N'avez-vous pas fait des habits pour eux ?

Roulier. J'ai fait des habits pour Picot, pour Lebourgeois, et pour Chevalier.

Le *Pr.* Picot et Chevalier tenaient-ils les mêmes propos que Lebourgeois ?

Roulier. Chevalier n'en a pas tenu ; il ne disait pre que rien : mais Picot disait qu'il voulait établir dans le cœur de son enfant une haine implacable et sacrée contre le Gouvernement français.

Le *Pr.* Dans quel endroit cela se passait-il ?

Roulier. Chez moi, dans Wind-Street Piccadilly.

Le *Pr.* Qu'avez-vous fait après avoir entendu ces propos-là ?

Roulier. J'ai fait donner connaissance de toutes ces choses à l'ambassadeur français. Comme j'étais Français, que je voyais que les affaires allaient mal tourner, il me répugnait de voir la France encore une fois livrée entre les mains d'un tas de malheureux qui ne cherchaient qu'à la déchirer. Je crus qu'il était de mon devoir d'en donner avis à l'ambassadeur français : d'après les mauvais procédés que les Anglais

avaient envers les Français, je fis cette déclaration-là.

Le *Pr.* Avez-vous entendu parler de la machine infernale?

Roulier. Je ne m'en rappelle pas.

Le *Pr.* Avez-vous entendu parler de Roger? Dujardin ne vous a-t-il parlé de Roger?

Roulier. Il m'a dit avoir entendu dire que celui qui avait fait la première machine infernale ne disait pas adieu au premier Consul; qu'il allait en faire une autre; que Roger avait fait la première. Voilà, monsieur le président, ce dont je me souviens.

Le *Pr.* Voici la déclaration du témoin, du 12 messidor dernier;

Lequel nous a fait la déclaration suivante:

« Qu'il y a un an, exerçant son état de tailleur » à Rouen, rue des Missions, il avait connu le » nommé Lebourgeois, qui tenait un café dans » la même ville, rue Grand-Pont, n° 5;

» Que, comme il habitait un très-vilain quartier, Lebourgeois lui avait proposé de venir » prendre une chambre chez lui, au deuxième » étage; qu'il y était resté deux ans; qu'il s'était lié avec Lebourgeois; mais que, comme

» il y avait chez lui des rassemblemens continuels, et que sa maison avait été bientôt » notée, il en était sorti, et l'avait perdu de » vue ;

» Qu'il y avait environ un an, le citoyen » Aubé, ancien curé de son ancienne paroisse » d'Alyzé, arrivant d'Angleterre, lui avait dit » que, connaissant parfaitement son état, il » pourrait faire de bonnes affaires à Londres en » qualité de tailleur, parce qu'il n'y en avait » pas trop dans cette ville ;

» Qu'il s'était décidé à aller s'y établir avec » sa femme et son enfant, après avoir vendu » son fonds et son mobilier ; qu'il y était arrivé » dans le mois d'août ;

» Qu'un jour du mois de novembre, il avait » rencontré dans une rue Lebourgeois, qui l'a- » vait accosté, et lui avait témoigné sa surprise » de le trouver à Londres ;

» Qu'après les complimens d'usage, il avait » invité Lebourgeois à venir prendre quelque » chose chez lui, et lui avait donné son adresse ; » et qu'en effet, sept à huit jours après, il était » venu dîner avec lui et sa femme ;

» Qu'il n'avait pas parlé cette fois du Consul, » ni du Gouvernement ; qu'il lui avait fait beau-

» coup de questions sur ce qui se passait à Rouen,
» et sur la manière dont les affaires allaient en
» France ;

» Que Lebourgeois était convenu de le voir
» de temps en temps; qu'un jour, il lui avait
» demandé ce qu'on faisait du petit Bonaparte;
» qu'il lui avait répondu qu'il n'en savait rien;
» qu'alors Lebourgeois avait ajouté : Sacré nom
» d'un dieu, sous deux mois, il sautera : nous
» devons aller à Paris; nous le f..... à bas,
» lui et son gouvernement ;

» Qu'un tel propos l'avait fait frémir; qu'il
» lui avait observé qu'il avait tort de bâtir de
» tels châteaux en Espagne ; qu'il ferait mieux
» de rester tranquille ; que Lebourgeois lui avait
» répondu : *Tu es une f..... bête ;*

» Que dès-lors il avait résolu de s'assurer
» quels étaient les projets et les complices de
» Lebourgeois ;

» Qu'environ quinze jours après, Lebourgeois
» était revenu chez lui avec Picot, qu'il ne
» connaissait point, et avec un nommé Che-
» valier, beau-frère de Picot; qu'il lui avait
» présenté ces deux individus comme des pra-
» tiques; et qu'en effet, ils lui avaient commandé
» chacun un habit complet, et de plus un habit

» pour Picot; qu'il avait ouï dire que Picot
» était l'aide-de-camp ou l'adjudant-général de
» Georges, et avait cinq ou six schellings par
» jour du Gouvernement anglais, tandis que
» Lebourgeois n'avait que deux ou trois schel-
» lings de secours. »

Au *témoin :* Avez-vous entendu dire cela?

Roulier. Oui, monsieur.

Le *Président* continue :

« Que, dans ce même temps, Lebourgeois
» lui avait confié, en la présence de Chevalier,
» qu'ils allaient partir pour la France, dans le
» dessein d'attenter aux jours du premier Con-
» sul; qu'ils étaient assurés de réussir, et qu'ils
» reviendraient avec le panache blanc; qu'il lui
» avait dit qu'il avait besoin d'armes, et lui
» avait demandé s'il connaissait quelques mar-
» chands français ou allemands où ils pour-
» raient en acheter; et qu'il les avait adressés
» chez un fourbisseur allemand, où ils avaient
» acheté véritablement des pistolets, et chacun
» un gros bâton avec un poignard dedans. »

Au *témoin :* Vous avez connaissance de ces faits?

Roulier. Oui, monsieur.

Le *Président* continue :

« Que les propos qu'il venait de répéter avaient » été entendus par sa femme ; qu'ils étaient » tous, ainsi que les projets de Picot et Lebour- » geois, à la connaissance du nommé Dujardin, » qui était venu deux ou trois mois à Londres » avec Lebourgeois ;

» Que ledit Dujardin lui en avait parlé très- » souvent, et lui avait répété plusieurs fois que » Lebourgeois, lui et Picot, partaient dans le » dessein d'assassiner le premier Consul ; qu'*un* » *nommé Roger, qui avait fait la machine* » *infernale du 3 nivose*, était encore aux trousses » du premier Consul ; qu'il travaillait de nou- » veau, et qu'il devait passer en France quel- » ques jours avant ou quelques jours après Le- » bourgeois, Picot et Chevalier ; que chacun » d'eux parlait de ce complot devant lui sans » aucune méfiance.

» Que Dujardin avait ajouté qu'il était per- » suadé que ces hommes étaient gagnés et mis » en avant par les Anglais, et qu'il avait regardé » cette réflexion comme d'autant plus fondée, » qu'il avait remarqué que Lebourgeois, Picot » et Chevalier étaient sans argent quelques jours » auparavant, et que tout à coup, et lorsqu'ils

» avaient été au moment de partir, ils avaient » des guinées par centaines. »

Au *témoin* : Cela est-il vrai?

Roulier. Oui, citoyen. Le marchand de draps a renvoyé chez moi approchant 80 livres sterlings, qui font à peu près quatre-vingt louis de France.

Le *Président* continue :

« Qu'ayant réfléchi aux malheurs que ces » hommes pourraient causer à la France, il » s'était empressé d'aller prévenir de cet hor- » rible complot l'ambassadeur Andréossy, qui, » après avoir pris des renseignemens sur cette » affaire, l'avait engagé à passer en France, » afin de faire sa déclaration devant une auto- » rité compétente; qu'il y était venu avec plaisir » pour s'acquitter d'un devoir de bon citoyen, » ajoutant que le nommé Dujardin, qu'il avait » engagé à venir en France, était instruit de » toutes les circonstances de ce complot; que » le nommé Marchand, garçon tailleur, qui » était à Paris, pourrait aussi donner des ren- » seignemens, de même que la femme du dé- » clarant, qui arrivait de Londres, et qu'il atten- » dait d'un moment à l'autre. »

Au *témoin* : Vous avez été confronté à l'accusé : l'avez-vous reconnu?

Roulier. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Au Temple, vous avez persisté dans votre déclaration?

Roulier. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Persistez-vous dans cette déclaration? Est-elle exacte?

Roulier. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous n'avez rien à y ajouter?

Roulier. Non, monsieur.

Le *Pr.* Vous êtes bien sûr que tous ces faits-là se sont passés, sont certains?

Roulier. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Est-ce bien la vérité que vous avez déclaré?

Roulier. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Est-ce de l'accusé Roger, ici présent, dont vous avez entendu parler dans votre déclaration?

Roulier. Je reconnais l'accusé Roger pour l'avoir vu seulement; jamais je ne lui ai parlé.

Roger. S'il ne m'a jamais parlé, comment peut-il m'avoir entendu dire que j'avais fait la machine

infernale? il prétend ne m'avoir vu que dans la ville de Londres?

Le *Pr.* Il ne dit pas tenir ce fait-là de vous; il dit qu'il a vu Lebourgeois, que Lebourgeois lui a fait part de son projet de passer en France, pour assassiner le premier Consul, avec Picot et Chevalier?

Roger. C'est possible.

Le *Pr.* Picot et Lebourgeois, vous le savez, ont été condamnés?

Roger. Je l'ai su par les papiers publics.

Le *Pr.* Il ajoute avoir entendu dire que Roger avait fait la machine infernale du 3 nivose.

Roger. Il ne me sera pas difficile de prouver le contraire.

Le *Pr.* Qu'il travaillait encore à une nouvelle machine; et qu'il était aux trousses du premier Consul; et c'est de vous dont on a parlé?

Roger. C'est d'un nommé Roger.

Roulier. Je vous ai vu chez monsieur Raillane.

Roger. Je ne le connais pas.

Roulier. C'est un parfumeur dans South-Street, où allaient tous les Français.

Couchery. Il faut dire tous les Irlandais.....

Le *Pr*. Cela ne vous concerne pas.

Couchery. Je suis impliqué dans cette correspondance.

Roger. Quand il m'aurait vu ou entrer, ou sortir d'une boutique, cela ne prouve rien.

Le *Pr*. Vous avez eu des relations avec le bourgeois?

Roulier. Je vous ai vu chez lui.

Roger. Je ne savais pas où il demeurait.

Couchery. La moralité du témoin est parfaitement connue à Londres et par-tout.

Roulier. Je ne l'ai connu que de vue; quant à Picot et Lebourgeois, je les ai bien connus.

Roger. Voilà monsieur Tamerlan qui était à Londres, et que je voyais. Il peut attester si j'ai été l'intime ami de Picot. Je ne l'ai connu que de vue. Quant à Lebourgeois et l'autre, je ne les ai jamais ni vus ni connus. Picot, je l'ai rencontré beaucoup; je l'ai rencontré pendant le cours de la maladie de monsieur Tamerlan, qui était moribond. Je l'ai rencontré plusieurs fois chez lui. Nous n'y allions pas, comme on prétend le dire dans l'acte d'accusation, pour y tenir des conférences, nous y allions pour voir un moribond, pour lui rendre

les devoirs qui sont dus à l'humanité, à un camarade, à un ami, et jamais nous n'y allions pour faire des conspirations, jamais nous n'y allions pour y tenir des conciliabules.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous été à Londres?

Roger. J'y ai été ne pouvant récupérer ma liberté en France. J'ai profité du moment de la paix pour retourner en Angleterre. J'avais demeuré en Angleterre. J'avais joui, comme tous les Français, des faveurs que le gouvernement accorde à tous les émigrés. J'étais presque convaincu que le gouvernement anglais serait assez généreux pour me rendre le traitement qu'il m'avait donné. Je pris ce parti après avoir fait toutes les démarches nécessaires pour m'éviter d'y retourner. J'ai travaillé près de treize mois à Rennes, comme j'aurai l'honneur de vous le démontrer, présentant des pétitions, employant toutes les autorités, mes amis et généralement tout le monde pour obtenir ma liberté; ne pouvant l'obtenir, cela me détermina à passer en Angleterre.

Le *Président*, *au témoin.* Persistez-vous dans votre déclaration?

Roulier. Je persiste dans ma déclaration, mais je ne puis dire que j'ai entendu monsieur Roger tenir ce propos-là.

Le *Pr.* Accusé Georges Cadoudal, avez-vous quelque chose à observer sur la déclaration du témoin ?

Georges. Non, monsieur le président.

Le *Pr.* Accusé Roger, avez-vous quelque chose à observer ?

Roger. Je crois que le dénonciateur ne parle qu'après avoir entendu dire. Alors j'attendrai l'arrivée d'un autre dénonciateur, le nommé Dujardin, pour savoir sur quels fondemens ils appuient leur dénonciation.

Couchery. Ce sont des agens de la police qui, pour faire leur métier.....

Roger. Il ne me sera pas difficile de prouver que je ne suis ni machiniste, ni charpentier, ni charron, ni artificier, ni dessinateur; et il faut être au moins l'un ou l'autre pour travailler à une machine infernale.

Soixante-cinquième témoin.

Françoise-Victoire Guérin, femme Roulier, âgée de 31 ans, demeurant avec son mari, tailleur, à Paris.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ici présens ?

Femme *Roulier*. Je connais Lebourgeois et Picot.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Femme *Roulier*. J'ai entendu Lebourgeois dire chez nous qu'il repasserait en France pour assassiner le premier Consul, et que Roger, qui avait fait la machine infernale du 3 nivose, travaillait encore après lui; que la première ayant manqué, il espérait que celle-ci ne manquerait pas.

Le *Pr.* Roger était-il alors à Londres?

Femme *Roulier*. Oui, il y était dans le temps où j'ai entendu dire cela.

Le *Pr.* L'avez-vous vu à Londres, Roger?

Femme *Roulier*. Non, monsieur.

Le *Pr.* C'est donc Lebourgeois qui a dit que c'était Roger qui avait fait la machine infernale, et qu'il travaillait à une autre?

Femme *Roulier*. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Quant à Chevalier, qu'a-t-il dit?

Femme *Roulier*. Il ne disait rien.

Le *Pr.* Et Picot?

Femme *Roulier*. Il disait qu'il viendrait aussi en France, et qu'il projetait de s'en retourner à Londres avec le panache blanc.

Le *Pr*. Vous n'avez pas vu du tout Roger à Londres ?

Femme *Roulier*. Je ne le connais pas.

Le *Pr*. Vous a-t-on donné des détails sur ce Roger dont on parle ?

Femme *Roulier*. On a dit que Roger, qui avait fait la machine infernale du 3 nivose, travaillait encore depuis pour en faire une autre.

Le *Pr*. Savez-vous si Roger avait des relations avec Picot, avec Lebourgeois?

Femme *Roulier*. Je l'ignore.

Le *Pr*. Roger, avez-vous quelque chose à répondre ?

Roger. Je n'ai rien à répondre. Elle est à peu près comme l'autre. J'attends le troisième témoin.

Le *Pr*. Voici ce qu'elle dit dans sa déclaration écrite :

« Que Lebourgeois avait continué de le voir » de temps en temps; qu'un jour, il lui avait de- » mandé ce qu'on faisait du petit Bonaparte; » qu'il lui avait répondu qu'il n'en savait rien; » qu'alors Lebourgeois avait ajouté : Sacré nom

» d'un Dieu, sous deux mois il sautera, nous » devons aller à Paris; nous le f..... à bas, » lui, et son Gouvernement. »

Au témoin. Avez-vous entendu ces propos-là?

Femme *Roulier.* Oui, je les ai entendus.

Le *Pr.* La femme Roulier a déclaré que Lebourgeois avait dit un jour, « qu'aussitôt qu'ils » auraient porté leurs coups sur la personne du » premier Consul, ils reviendraient à Londres » avec le panache blanc; qu'un autre jour, le » même avait dit, en jurant: Le petit Bonaparte » a plus vécu qu'il ne vivra; quand nous serons à » Paris, nous verrons, je ne lui dis pas adieu. » Qu'il l'appelait une fois, le petit Bonaparte; » une autre fois, le petit caporal.

» Qu'il semblait, à les entendre, qu'aussitôt » qu'ils seraient venus à Paris, et qu'ils auraient » fait leur coup, ils nageraient dans l'or et dans » l'argent.

» Que Picot dit une fois: que s'il était possible » que le coup manquât, il faudrait inculquer tant » de haine, même dans l'esprit de leurs enfans, « qu'il se trouverait bientôt quelqu'un qui ferait » la même entreprise. »

Au témoin. Vous avez entendu cela?

Femme *Roulier*. Oui, monsieur.

Le *Président* continue : « Qu'il avait ajouté que » celui qui avait fait la machine du 3 nivose, tra- » vaillait encore le premier Consul ; qu'il en ferait » une autre qui, au besoin, ne manquerait pas ; » qu'il s'appelait Roger, et qu'il disait qu'il devait » se trouver avec sa nouvelle machine à Paris ;

» Qu'ils s'entretenaient des armes dont ils » avaient besoin, et qu'elle les avait entendu dire, » qu'il leur fallait des pistolets, des poignards et » des espingoles ; qu'elle avait su ensuite qu'ils en » avaient acheté, mais qu'elle ne les a point vus. »

Au témoin. Qui vous a dit qu'ils avaient acheté des poignards, des espingoles ?

Femme *Roulier*. Ce sont eux qui le disaient chez nous.

Le *Président* continue :

« Que tout le monde savait à Londres qu'ils » étaient payés par le gouvernement anglais.

» Que Picot recevait non seulement pour lui, » mais encore pour sa femme et ses enfans, et » que Lebourgeois lui avait dit qu'il avait trois » louis par mois.

Au témoin. Vous l'a-t-il dit ?

Femme *Roulier*. Oui, monsieur.

Le *Pr.* « Qu'ils avaient fait faire des habits à » son mari, et que, sur la fin, c'est-à-dire sur » les derniers jours qu'ils étaient restés à Lon- « dres avant leur départ pour la France, elle » s'était apperçue qu'ils avaient beaucoup d'ar- » gent, ce qui l'avait étonnée étrangement.

» Qu'elle était toute étourdie des propos in- » fâmes qu'ils tenaient; qu'elle ne savait que faire » ni que dire, et qu'elle avait été bien contente » lorsqu'elle avait su que son mari et Marchand » avaient été trouver l'ambassadeur Andréossy ».

Lecture faite, etc. A persisté, etc.

Au témoin. Tous les faits contenus dans cette déclaration sont-ils bien exacts?

Femme *Roulier.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous avez été confrontée à Roger, au Temple?

Femme *Roulier.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous avez persisté?

Femme *Roulier.* Oui, monsieur,

Le *Pr.* Persistez-vous maintenant?

Femme *Roulier.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Il n'y a rien d'inexact? Vous avez entendu tous ces propos-là?

Femme *Roulier*. Oui, monsieur, j'ai entendu tous ces propos des personnes qui sont citées là, chez nous.

Le *Pr*. Accusé Roger, avez-vous quelque chose à répondre ?

Roger. J'ai à répondre, que madame a entendu ces propos-là de personnes que je ne connais pas, qui sont Lebourgeois et une autre personne dont je ne me rappelle pas le nom.

Soixante-sixième témoin.

François-Etienne Marchand, âgé de 25 ans, tailleur, demeurant rue des Poulies.

Le *Pr*. Connaissez-vous les accusés ?

Marchand. Non, monsieur.

Le *Pr*. Déclarez ce qui est à votre connaissance.

Marchand. Je n'ai rien à déclarer contre les accusés; je n'ai à faire de déclaration que contre le citoyen Lebourgeois.

Le *Pr*. Rendez compte de ce que vous avez entendu.

Marchand. Ce que j'ai entendu dire de Picot, c'est qu'à Londres, chez monsieur Roulier, il

m'a dit que le premier Consul avait plus vécu qu'il ne vivrait.

Le *Pr.* Qui a tenu ce propos?

Marchand. Lui, Picot.

Le *Pr.* L'avez-vous entendu dire par d'autres?

Marchand. Je n'en ai connu aucun autre que lui et Lebourgeois.

Le *Pr.* Lui avez-vous entendu parler de la machine infernale?

Marchand. Non, monsieur.

Le *Pr.* Ce n'est donc que Picot qui vous a dit cela?

Marchand. Ce n'était point à moi que cela s'adressait, mais à monsieur Roulier : j'étais ouvrier chez lui. Mais monsieur Roulier m'ayant éclairé sur les faits qu'il connaissait, je crus faire mon devoir en allant prévenir monsieur Andréossy, ambassadeur de France à Londres.

Le *Pr.* C'est vous qui avez été le prévenir?

Marchand. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Avez-vous su qu'il avait un traitement du gouvernement anglais?

Marchand. Non, monsieur. C'était hors de ma connaissance.

Le *Pr.* Lui avez-vous vu beaucoup d'argent ?

Marchand. Non, monsieur, ces choses-là je n'en ai aucune connaissance.

Le *Pr.* Roulier ne vous a-t-il pas parlé des projets de Picot et de Lebourgeois ?

Marchand. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Que vous a-t-il dit ?

Marchand. Que Picot et Lebourgeois étaient partis. J'avais déjà soupçonné ces gens-là pour être ennemis du gouvernement français. Voyant un jour M. Roulier rêveur, je lui demandai ce qu'il avait; il me déclara qu'il me croyait assez discret pour me conter ce qu'il savait; alors il me conta tout ce qu'il savait des choses que j'ai été rapporter à l'ambassadeur.

Le *Pr.* Roulier vous a-t-il parlé de l'achat des pistolets et des poignards, par ces hommes ?

Marchand. Il l'a dit devant moi à l'ambassadeur.

Le *Pr.* Vous ne connaissez aucun des accusés ?

Marchand. Non, monsieur.

Le *Pr.* Accusé Roger, avez-vous quelque chose à répondre ?

Roger. Cette déclaration est étrangère à mon affaire. Je n'ai rien à répondre.

Soixante-septième témoin.

François Dujardin, âgé de 25 ans et demi, garçon plumassier, demeurant rue S.-Honoré, n°. 153.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ?

Dujardin. Je reconnais Roger.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Dujardin. Roger a fait la machine infernale du 3 nivose.

Le *Pr.* Comment savez-vous qu'il a fait la machine infernale ?

Dujardin. Par Lebourgeois et Picot.

Le *Pr.* Rendez compte de tous les faits : vous devez vous rappeler ce que vous avez dit ?

Dujardin. Que c'est lui qui a fait la machine infernale du 3 nivose. Il en a fait une seconde pour Picot et Lebourgeois, ou un plan pour Picot et Lebourgeois, quand ils ont passé en France.

Le *Pr.* Comment avez-vous eu connaissance de ces faits ?

Dujardin. Par Picot et Lebourgeois. J'étais à garder Tamerlan, et tous ces messieurs se trouvaient chez Tamerlan qui était malade.

Le *Pr.* Rendez compte des propos qui se sont tenus chez Tamerlan.

Dujardin. Ils ont dit que Picot et Lebourgeois devaient passer en France pour assassiner le Premier Consul.

Le *Pr.* Roger est-il venu en Angleterre?

Dujardin. Oui, monsieur. Il a gardé Tamerlan une nuit.

Le *Pr.* S'est-il trouvé avec Picot et Lebourgeois chez Tamerlan?

Dujardin. Oui, monsieur, il mangeait dans la même maison.

Roger. Cela est faux.

Le *Pr.* Etes-vous bien sûr d'avoir vu Roger chez Tamerlan avec Picot et Lebourgeois?

Dujardin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous avez gardé pendant un mois Tamerlan?

Dujardin. Pendant trente-cinq jours et trente-cinq nuits.

Le *Pr.* Lorqu'on a parlé de la machine infernale, qui a dit que Roger avait fait cette machine?

Dujardin. Lebourgeois et Picot.

Le *Pr.* En ont-ils parlé en sa présence?

Dujardin. Quand il a été absent. Quand il en a été question, ils ont dit qu'il paraissait être encore aux trousses du premier Consul.

Le *Pr.* Ont-ils annoncé qu'ils devaient repasser en France?

Dujardin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Rendez compte, je vous le répète, de tous les faits qui sont à votre connaissance. Ce n'est pas à moi à vous presser. Dites ce que vous savez.

Dujardin. J'ai dit ce que je savais.

Le *Pr.* Dites comment vous avez fait sa connaissance; comment vous êtes entré chez Tamerlan; comment vous avez vu ces personnes-là.

Dujardin. C'est Lebourgeois que j'ai vu à Londres, qui m'a introduit chez Tamerlan. Comme il était malade, il m'a demandé si je voudrais le garder. J'ai répondu qu'oui. Et ces messieurs venaient tous les jours le voir, et faisaient des complots contre le gouvernement de la France.

Le *Pr.* Il n'y avait donc que ces quatre personnes-là, Tamerlan, Roger, Picot et Lebourgeois?

Dujardin. Il en venait différens autres dont je ne connaissais pas les noms.

Le *Pr.* En connaissez-vous dans le nombre des accusés?

Dujardin. Coster.

Le *Pr.* Vous dites que vous ne le connaissez pas?

Dujardin. Monsieur est venu chez monsieur Tamerlan.

Coster-St.-Victor. J'ai été chez Tamerlan, il était malade; je lui ai rendu les devoirs d'un ami; il vient de dire qu'il ne connaissait que mon nom. C'est un imposteur que cet homme, c'est un très-mauvais sujet qui a volé monsieur Tamerlan. Il vient de dire qu'il ne connaissait pas tous les noms.

Le *Pr.* Il a sans doute su depuis que vous vous nommez Coster.

Coster. Cet homme est sorti mécontent du service de monsieur Tamerlan.

Dujardin. Parce qu'il ne m'a pas payé.

Coster. Tamerlan a déclaré qu'il l'avait volé.

Dujardin. C'est faux.

Le *Pr.* Il a été confronté avec Tamerlan, et Tamerlan n'a pas prétendu qu'il l'avait volé.

Tamerlan. Je l'ai reconnu.

Le *Pr.* Vous ne l'avez pas dit lorsque vous avez été confronté.

Tamerlan. Je n'ai rien dit alors, parce que j'ignorais sa déclaration.

Le *Pr.* C'est donc parce qu'il a fait une déclaration qui ne vous est pas favorable, que vous prétendez qu'il vous a volé?

Georges. Oserais-je vous prier d'interpeller le dénonciateur, et lui demander sur quel fond il a basé la dénonciation d'après laquelle il certifie que Picot était mon adjudant-général, que c'est moi qui ai envoyé Picot et Lebourgeois en France?

Le *Président*, *au témoin.* Par qui avez-vous su cela?

Dujardin. C'est par Lebourgeois et Picot.

Georges. Il a dit que Picot était très-lié avec moi.

Le *Président*, *au témoin.* Ils l'ont dit chez Tamerlan.

Dujardin: Oui, monsieur.

Georges. Comment peut-on ajouter un mot de

croyance à ce que dit ce dénonciateur? Il a d'abord été chez le général Andréossy faire ses déclarations. Le général Andréossy, avant cette circonstance-là, avait déjà échangé deux notes auprès du Gouvernement, pour exiger qu'il me livrât au premier Consul. Il n'avait pas eu de motifs; et, s'il avait cru quelque chose à la dénonciation de cet homme, il aurait profité très-certainement de cette circonstance.

Le *Pr.* Vous avancez des faits qu'il est impossible de vérifier.

Georges. Je vous ferai voir les notes échangées par le général Andréossy.

Le *Pr.* Il n'était pas question de vous dans la déclaration de Dujardin et autres.

Georges. Je vous demande pardon, je l'ai vu, cela existe.

Le *Pr.* Il n'a pas dit que vous assistiez aux conférences qui ont eu lieu chez Tamerlan; il n'a pas dit que cela s'était passé chez Georges.

Georges. Il a dit que j'étais lié avec Picot et Lebourgeois. Je soutiens que je n'ai jamais connu ni Picot ni Lebourgeois; qu'aucun de ces individus n'a servi sous moi; que je ne les ai jamais vus nulle part; que la seule occasion que j'aye pu avoir

d'entendre parler d'eux, est celle-ci. J'en ai parlé avec Brulard, second de Frotté, quand il s'est présenté en Angleterre. Picot, on n'a pas voulu le recevoir. Il a été arrêté, mis au Temple; il en est sorti sur la promesse formelle, faite à Fouché et deux ou trois autres agens de la police, de faire prendre Brulard et de faire livrer les îles St.-Marcouff.

Qui pourrait dire que moi, qui ne suis peut-être pas un homme bien sage, mais qui ai assez de sagesse, en aurais eu assez peu pour confier une affaire délicate à un être présenté à moi sous ce rapport-là?

Le *Pr.* Où est la preuve de ce que vous avancez là, où sont vos pièces?

Georges. Je m'en rapporte à la conscience de M. Fouché et de M. Bertrand; qu'ils paraissent; et si cela n'est pas vrai, je consens à passer pour un menteur.

Le *Président*, *au témoin.* Persistez-vous dans votre déclaration?

Dujardin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Écoutez votre déclaration écrite:

Il lit. « Lequel a déclaré qu'ayant resté plus

» de 20 ans à Rouen sans avoir pu faire ses affaires, » il passa à Londres ; que pendant le séjour qu'il » avait fait à Londres, il y avait connu le nommé » Tamerlan, ancien chef de chouans, qu'il avait » gardé pendant trente-cinq jours, pendant une » maladie qu'il avait eue, sur l'invitation qui lui » avait été faite par un nommé Lebourgeois. »

Au témoin. Est-ce Lebourgeois qui vous a proposé de le garder pendant sa maladie ?

Dujardin. Oui, monsieur.

Le *Président continue* :

« Qu'il avait vu chez ledit Tamerlan, un » nommé Brigand, aide-de-camp de Georges, » Lemoyne, Pierreville dit Chandellier, La- » martillière, Roger, Delamarre, Lebourgeois » et Picot. »

Au témoin. Avez-vous vu chez Tamerlan toutes ces personnes-là ?

Dujardin. Oui, monsieur.

Le *Président continue* :

« Qu'ils ne parlaient que de rétablir Louis XVIII » sur le trône de France, et que le moyen qu'ils » disaient le plus propre à le faire arriver à ce » but, était de détruire le petit caporal ; qu'ils » avaient vu plusieurs fois l'aide-de-camp de

» Georges porter des lettres à Tamerlan de la » part de Georges ; qu'on lisait les lettres, mais » que comme Tamerlan ne pouvait pas écrire, » il répondait de bouche à l'aide-de-camp, et » qu'afin qu'il n'entendît pas, on le faisait sortir ;

» Qu'ils mangeaient tous ensemble dans la » même rue, où demeurait Tamerlan, chez le » nommé Félix ; qu'ils se réunissaient presque » tous les jours ; qu'ils entraient dans de grandes » colères ; que Picot, sur-tout, semblait un enragé » lorsqu'il avait su que le Premier Consul avait » été à Rouen ; qu'il frappait des pieds en disant » que s'il avait été alors à Rouen, il n'aurait pas » manqué son coup ; qu'ils s'entretinrent bien » du départ de Lebourgeois et Picot pour la » France, mais qu'ils parlaient à mots couverts » et le faisaient souvent sortir ;

» Que Lebourgeois et Picot ne cachaient point » chez Roulier leur haine pour le gouvernement » français, ni le motif de leur voyage en France ; » qu'ils en parlaient toutes les fois qu'ils y ve- » naient ; qu'ils disaient que le Premier Consul » était un usurpateur ; que sa place ne lui ap- » partenait pas, mais à Louis XVIII ; qu'ils » venaient à Paris dans le dessein de le mettre » à bas, et que pour cette fois il n'échapperait

» pas ; qu'ils disaient qu'aussitôt qu'ils seraient » à Paris, ce serait Picot qui chercherait à don- » ner un coup de poignard au Premier Consul, » et que celui-ci ajoutait que, dût-il périr dans » l'action, il mourrait content pourvu qu'il eût » tué le Premier Consul ; qu'ils avaient deux » moyens, le poignard et une autre *machine* » *infernale* faite ou dessinée par *Roger*, le » même qui avait fait celle du 3 nivose ;

» En ajoutant, que si on avait eu un tel homme » en France, il y aurait long-temps qu'il serait » guillotiné, ou que le Consul n'existerait plus ;

» Qu'enfin ils disaient qu'ils ne reviendraient » en Angleterre qu'avec des panaches blancs.

» Qu'il était assuré que Picot recevait pour » lui et sa maison, douze à quinze schellings par » jour du gouvernement anglais ; qu'il l'avait » entendu lui-même dire que Tamerlan et Le- » bourgeois n'en avaient que deux ; qu'il avait » compris que Picot, qui avait la croix de Saint- » Louis, était très-lié avec Georges, et qu'il al- » lait très-souvent manger avec lui, et qu'il était » le plus accrédité de son parti auprès du gou- » vernement anglais ; qu'il lui avait proposé de » lui faire donner un traitement qu'il avait re- » fusé, et qu'il n'ignorait pas qu'il en avait éga-

» lement offert un à Roulier, mais qu'il avait » conseillé à sa femme de ne rien accepter.

» Qu'il était sûr que non seulement le gou- » vernement anglais était instruit du voyage et » du motif, mais qu'il avait fourni tout l'argent » pour l'exécution; que c'était M. le comte de » la Chaussée qui donnait l'argent à M. La- » martillière, et que celui-ci le distribuait;

» Que pour s'en convaincre, il ne fallait que » voir leur impatience sur le dernier temps, » leur entendre dire qu'on tardait bien à leur » donner de l'argent; que s'ils en avaient, ils » partiraient tout de suite;

» Qu'ils n'avaient presque pas été payés les » trois derniers mois, et qu'on leur paya tout à » la fois; qu'ils payèrent toutes leurs dettes, » et qu'on leur voyait des pleines mains de gui- » nées; qu'il savait qu'ils avaient acheté des » armes à Londres; qu'il leur avait entendu dire » chez Roulier qu'il fallait des poignards et des » pistolets; et que le jour de leur départ, il les » avait vus chez Roulier sur les trois heures » de l'après-midi; qu'ils avaient des pistolets à » leur ceinture, et chacun un gros bâton, dans » le bout duquel il y avait un poignard;

» Aussitôt qu'il avait su leur arrestation, il » avait été chez Tamerlan, qui lui dit que c'é- » tait leur faute s'ils avaient été arrêtés; qu'il » leur avait permis d'aller passer quinze jours » à la campagne, mais non en France; et » qu'au surplus s'ils avaient été en France, c'était » pour des affaires de famille;

» Que voyant que Tamerlan voulait lui don- » ner le change, il avait fait quelques obser- » vations; et qu'alors Tamerlan lui avait dit » qu'il était convenu que, dans le cas où ils » seraient arrêtés, on dirait qu'on ne leur avait » pas permis de passer en France, afin d'évi- » ter que leur présence ne donnât des soupçons » au gouvernement français. »

Georges veut parler.

Le *Pr.* Je demande d'abord au témoin si cette déclaration est vraie, s'il y persiste, et si ces faits-là sont exacts?

Dujardin. Oui, monsieur.

Le *Président*, *au témoin.* Vous avez été aussi interrogé par le juge instructeur en présence de Roger?

Dujardin. Oui, monsieur?

Le *Président donne lecture de la déclaration devant le juge instructeur.*

L'avons interpellé de déclarer s'il reconnaissait ledit Roger, etc. (Voyez aux Pièces justificatives.)

Georges. M. le président me permettra de faire deux observations : ce dénonciateur affirme d'abord, comme un homme extrêmement instruit, que le gouvernement anglais. . . . . il ne doute pas, il a la certitude que le gouvernement anglais a donné à Lebourgeois et à Picot des fonds pour venir en France ; et ensuite il dit qu'ils avaient été fort long-temps sans recevoir leur traitement, et qu'on leur paya tous ces fonds dans un même instant, et qu'ils se trouvèrent extrêmement fournis d'argent, et qu'ils payèrent leurs dettes ; je vois extrêmement de contradictions dans tout cela.

Le *Pr.* En quoi ? C'est ce que les autres témoins ont dit aussi.

Georges. Si on leur avait payé leurs mois, et que les fonds qu'ils avaient provinssent de ces mois de traitement, ce n'étaient donc pas des fonds fournis par le gouvernement anglais pour venir en France commettre des assassinats.

Le *Pr.* Lorsqu'ils ont été sur le point de

partir pour venir en France ; le gouvernement a pu leur donner plus de fonds ; il leur en fallait davantage ; et la preuve, c'est qu'on a trouvé sur quelques uns de vous des fonds plus considérables qu'un particulier n'en a ordinairement sur lui.

Georges. Monsieur le président me permettra d'observer que je ne dis pas ce que le gouvernement anglais a fait ou n'a pas fait ; j'observerai seulement que, d'abord il affirme (Dujardin) que le gouvernement anglais a donné beaucoup de fonds à ces messieurs, et qu'ensuite il dit qu'il ne leur a vu ces fonds qu'après un traitement de trois mois qu'on leur devait.

Le *Président*, *au témoin.* Expliquez-vous.

Dujardin. On leur a payé les trois mois qu'on leur devait, et on leur a donné d'autres fonds pour faire leur voyage.

Le *Pr.* Il est certain qu'il fallait bien leur donner de l'argent, puisqu'ils étaient envoyés en France pour opérer une contre-révolution. — Accusé Roger, avez-vous quelque chose à répondre à la déclaration du témoin ?

Roger. Il paraît que pour détruire l'échafaudage de tous les mensonges rapportés contre moi,

il suffirait de détruire la première des dépositions, savoir si j'ai fait la machine infernale du 3 nivose.

J'ai fait, ou le plan, ou la machine; pour avoir fait le plan, il faut que je sois charpentier, menuisier, charron, ou ayant un état quelconque de ce genre, artificier ou dessinateur. Que l'on s'informe de moi, beaucoup de personnes ici m'ont connu, et je défie à qui que ce soit de prouver que je sache même tenir un crayon, à moins que ce ne soit pour signer mon nom. La preuve en est que le juge instructeur, au moment de ma déclaration, me fit une observation, et me demanda: êtes-vous officier de génie, ou savez-vous dessiner? Ma réponse fut: non monsieur, je n'ai jamais su tenir un crayon de toute ma vie, à moins que ce ne fût tout au plus pour signer mon nom. Il ne m'est pas difficile de prouver que j'étais à Rennes lors de l'affaire du 3 nivose, je prouverai par un acte de notoriété qui est entre les mains du grand-juge, que le 2 nivose, je me trouvais par hasard chez M. Borie, préfet de la ville de Rennes, et le général Tilly, qui commandait aussi en cette ville; si je m'y suis trouvé le 2 nivose, il était impossible que j'eusse fait ou dessiné une machine

à Paris, et que j'eusse pu la mettre à exécution le 3 nivose.

D'ailleurs, dans toute la procédure du 3 nivose, que j'ai suivie à cette époque par les papiers publics, je n'y ai jamais vu mon nom en comparaison avec les prévenus de cette conspiration.

Le *Pr.* On ignorait à cette époque quel était l'auteur de la machine infernale, dès lors il n'a pas dû être question de vous.

Roger. Cependant, on l'a mise sur le compte de plusieurs personnes, deux hommes ont été guillotinés pour l'avoir faite.

Le *Pr.* Non pas pour avoir fait la machine; je me rappelle parfaitement cette affaire, non pas pour l'avoir faite, mais pour l'avoir fait détoner.

Roger. Il faut avoir été à Paris pour la faire.

Le *procureur-général.* Il ne fallait pas être machiniste ni dessinateur pour faire la machine infernale.

Roger. Il fallait être artificier.

Le *procureur-général.* Il fallait mettre de la poudre, et voilà tout.

Roger. Il fallait au moins être sur les lieux

pour y mettre de la poudre; encore faut-il en connaître la quantité, je suis militaire, je ne suis rien de plus : il fallait être à Paris pour la faire, il n'est point difficile de prouver que j'étais à Rennes en Bretagne, à 90 lieues de Paris.

Le *Pr.* Vous dites que vous ne savez pas écrire?

Roger. J'ai dit que je ne savais pas dessiner.

Le *Pr.* Vous écrivez très-bien?

Roger. Cela est possible; je ne dis pas que je ne sache pas écrire; j'ai dit que je savais tenir un crayon pour signer mon nom, mais non pas pour dessiner.

Le *Pr.* Quel intérêt auraient les témoins à déclarer qu'ils ont entendu les faits dont ils déposent?

Roger. Ce sont des gens payés par la police; ils ne me connaissent nullement.

Le *Pr.* Quel intérêt ces hommes auraient-ils à déclarer que chez Tamerlan, ils ont entendu dire que c'était vous qui aviez fait la machine infernale; que vous étiez aux trousses du Premier Consul?

Roger. Je n'y étais pas, à Londres.

Le *Pr.* Que vous y travailliez, que vous deviez

passer en France avec le dessin, sans doute, d'une autre machine pour tenter un nouveau coup.

Roger. Il vous serait impossible de prouver que je sais dessiner.

Le *Pr.* Remarquez que lorsque le témoin déclare, par exemple, que Picot devait assassiner le Premier Consul, la déclaration qu'il fait est parfaitement d'accord avec celle que Picot a faite le jour même de son arrestation; car il a dit que le poignard qu'il avait était pour assassiner le Premier Consul.

Roger. J'ignorais les desseins de Picot.

Picot. Il faut faire la distinction de Picot qui a été assassiné, qui ne pouvait pas se défendre, d'avec celui-ci; il y a deux Picot, l'un est mort, l'autre est vivant.

Le *Pr.* Était-il votre parent?

Picot. Ni parent, ni allié; il a été jugé, condamné, exécuté.

Le *Pr.* Il a été jugé, condamné, exécuté, et vous dites qu'il a été assassiné?

Picot. Je n'ai pas dit cela, j'ai dit qu'il avait été condamné à mort.

Coster. Il faut que le témoin soit bien immoral, et un coquin bien décidé, pour inventer tout ce qu'il a déclaré.

Le *procureur-général.* Ce n'est point par des injures qu'il faut raisonner et se défendre.

Roger. Je ne nie pas avoir été chez Tamerlan.

Le *Pr.* Accusé Coster, avez-vous quelque chose à répondre ?

Coster. Picot et Lebourgeois ne sont sûrement pas morts si subitement, qu'ils n'ayent répondu quelque chose à toutes ces infamies ; je suis curieux de savoir ce qu'ils ont dit. L'interrogatoire doit être quelque part.

Le *Pr.* Cette procédure vous est étrangère.

Roger. Elle peut éclairer la nôtre.

Le *Pr.* Ils ont été condamnés, la procédure n'est pas en la possession du tribunal; c'est Picot qui est censé avoir tenu ce propos-là.

Coster. J'observe qu'il y a deux Picot.

Le *Pr.* Ils ont été jugés coupables.

Coster. Quand ils l'auraient été, quelle conséquence voulez-vous en tirer? cela dit-il que Roger soit coupable ?

Le *Pr.* Tamerlan, avez-vous quelque chose à répondre ?

Tamerlan. Au commencement de ma maladie, Picot, que je n'avais jamais vu auparavant, vint me voir, et me fit des offres de services ; n'ayant personne alors pour me soigner, je les acceptai ; néanmoins, je ne voulais pas lui être à charge et abuser de sa complaisance. Je demandai une garde ; alors Lebourgeois me proposa le dénonciateur qui est ici présent. Je ne le connaissais pas du tout auparavant ; il vint dès le même jour pour me donner ses soins pendant toute ma maladie. Tous ceux qui sont ici présens ont connu le caractère de ma maladie, j'ai été à la mort pendant trente-trois jours, et c'est pendant ce temps que l'on m'accuse d'avoir conspiré contre le gouvernement français ! A peine pouvais-je articuler un seul mot, dire le oui ou le non, et c'est dans ce temps que l'on m'accuse d'avoir conspiré contre le gouvernement ! S'il s'est tenu des propos chez moi, par les prévenus, que voulaient-ils faire ? je vous assure que je ne les ai pas entendus.

Le *Pr.* Pourquoi êtes-vous venu en France ?

Tamerlan. Pour raison de santé, parce que j'étais toujours malade en Angleterre ; le climat m'était absolument contraire.

Le *Pr.* Mais il ne fallait pas se cacher en France ?

Tamerlan. Je n'étais pas parfaitement en règle, et comptais l'être bientôt.

Le *Pr.* Faites approcher un autre témoin.

Tamerlan. J'aurais encore une observation à faire relative à Georges ; quant au débarquement de Picot et de Lebourgeois, je l'ignorais absolument ; jamais Lebourgeois ne m'en a fait part. La déclaration de Dujardin, à cet égard, est un tissu de perfidie et d'interprétations fausses ; il n'en a jamais été question. Tout cela est absolument faux ; j'ai dit, quand on est venu m'apprendre l'arrestation de Lebourgeois, qu'il n'avait que ce qu'il méritait.

Le *Pr.* N'étiez-vous pas soldé par l'Angleterre ?

Tamerlan. J'étais soldé comme tous les Français qui y étaient ; j'ai reçu des secours.

Le *Pr.* Avez-vous reçu chez vous Picot et Lebourgeois ?

Tamerlan. Ils sont venus dans ma maladie ; ils sont venus m'offrir des services, le sentiment d'humanité seul les conduisait chez moi.

Le *Pr.* Vous convenez qu'ils ont été chez vous ?

Tamerlan. Oui, monsieur.

Soixante-huitième témoin.

Louis Gauchet, âgé de 38 ans, gendarme d'élite, deuxième compagnie, caserné aux Célestins.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ici présens?

Gauchet. J'ai connu Roger ou Loiseau, pendant que j'étais au Temple.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Gauchet. Etant en faction le premier ventose, il nous a dit (Roger) qu'il avait entendu dire que les trois chefs de la conspiration étaient Pichegru, Georges et le général Moreau; et qu'ensuite, s'ils pouvaient réussir dans leurs projets, le général Moreau prendrait le commandement de l'armée du camp de Boulogne; voilà ce que Roger m'a déclaré.

Le *Président, au témoin.* Reconnaissez-vous Roger?

Gauchet. Oui, monsieur, parfaitement.

Le *Pr.* Est-ce de lui dont vous avez entendu parler?

Gauchet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Accusé Roger, avez-vous quelque chose à répondre ?

Roger. Monsieur, il y en a quatre qui font la même déposition.

Le *Pr.* Répondez à celle-ci ?

Roger. Il est possible que j'aye parlé de ce dont le témoin me parle; mais j'aurai une observation à vous faire.

Dans toutes mes dépositions, on ne m'a pas entendu parler du tout, ni du général Pichegru, ni du général Moreau, ni du général Georges; j'étais absolument étranger à la conspiration; je n'en avais jamais entendu parler; j'étais au Temple depuis le 19 pluviose; il y avait à peu près un mois que j'y étais, lorsque l'on me donna deux gendarmes pour me garder; j'ignorais absolument la destination des gendarmes; quels étaient les desseins du Gouvernement; qu'on les mettait là pour venir aujourd'hui déposer.

On pouvait les mettre auprès de moi pour deux raisons; la première, craignant peut-être un suicide: oh! non assurément, j'attendrai les évènemens avec calme et sécurité. La seconde, ou pouvait les placer là comme espions, comme mouchards.

Le *Pr.* Ils n'ont pas été placés près de vous comme espions.

Roger. Je ne dis pas qu'ils y étaient comme espions, c'est une supposition que je fais.

Le *Pr.* Vous ne devez pas insulter les militaires.

Roger. Je ne prétends pas insulter les militaires; mais j'ai l'honneur de vous observer que je pouvais croire qu'ils étaient près de moi pour me tirer des secrets que je ne savais pas. La preuve est que leur déposition est absolument étrangère à la manière dont j'étais avec eux.

Le *Pr.* Il s'agit de savoir comment vous vous êtes expliqué en présence du témoin.

Roger. Il est possible que j'aye parlé aux gendarmes présens, des affaires actuelles de la conspiration. Comment leur en ai-je parlé? en forme de conversation; je leur défie, s'ils sont loyaux militaires, s'ils sont francs, de dire et d'attester si je leur ai fait une déclaration, une révélation formelle, comme il est dit dans l'acte d'accusation. Je leur ai seulement parlé en forme de conversation, tel que je l'ai déposé au juge instructeur, lors de ma traduction devant eux.

J'étais au Temple depuis le 19 pluviose, je

n'ai jamais vu ni connu le général Pichegru, que de réputation; sa réputation est connue de l'univers entier. Dans toute la procédure on ne verra pas mon nom à côté du leur (Pichegru et Moreau), ni en écrits, ni en paroles, à côté de l'un ni de l'autre, ce qui prouve que je leur étais absolument étranger.

J'ai appris par d'autres gendarmes, qui avaient précédé ceux-ci, que le général Pichegru était arrêté et au Temple; que le général Moreau était arrêté et au Temple; que le général Georges était arrêté et au Temple; et ces autres gendarmes dont je suis très-maladroit de n'avoir pas pris les noms, (ils pourraient se trouver ici, je pourrais les reconnaître) ce furent eux qui m'apprirent que ces trois généraux étaient en prison, qu'il paraissait qu'ils étaient à la tête de la prétendue conspiration. D'autres qui arrivaient de la ville de Boulogne, m'apprirent qu'on avait vu une frégate en mer, un corsaire, et qu'il portait des princes du sang français qui devaient débarquer. Comment aurais-je pu leur apprendre ces nouvelles-là, si d'autres ne me l'eussent dit? Il y avait à peu près six mois que j'étais rentré en France, deux mois que j'étais à la tour du Temple, ne voyant que le guichetier, et depuis quinze jours

environ, ayant des gendarmes? Comment aurais-je pu leur apprendre ces nouvelles? ce ne pouvait être que d'après les journaux que j'avais lus et mes conversations avec les gendarmes.

Le *Pr. au témoin.* Persistez-vous dans votre déclaration?

Gauchet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Est-il constant que Roger vous a dit qu'il était de la conspiration?

Gauchet. Non, monsieur, il ne m'en a pas parlé.

Le *Pr.* Qu'il vous a dit que Moreau, Pichegru et Georges étaient les chefs de la conspiration?

Gauchet. Il m'a dit qu'il l'avait entendu dire.

Roger. C'est bien différent cela, monsieur le président.

Le *Pr.* Voici sa déclaration:

« Est comparu Louis Gauchet, âgé de 38 ans, » gendarme d'élite, lequel a dit, que le premier « germinal il avait été placé avec Frin, son com- » pagnon d'armes, étant comme lui de garde » dans l'intérieur de la tour du Temple, depuis

» midi jusqu'à quatre heures du soir, auprès du
» nommé Roger, prisonnier; que ledit Roger
» leur avait attesté qu'on lui avait dit que Moreau,
» Pichegru et Georges, étaient les trois principaux
« chefs de la conspiration actuelle contre le pre-
» mier Consul et contre la République française;
» que Moreau devait prendre le commandement
» de l'armée du camp de Boulogne, et la diriger
» sur Paris. »

Le *Pr.* Il résulte de sa déclaration, que vous lui avez dit que vous aviez su, qu'on vous avait appris, que Moreau, Pichegru et Georges étaient de la conspiration, que Moreau devait prendre le commandement de l'armée de Boulogne.

Roger. Qu'on me l'avait dit au Temple. C'était depuis mon arrestation. C'étaient d'autres gendarmes qui me l'avaient dit; c'étaient des conjectures que le public faisait dans Paris.

Le *Pr.* Avez-vous dit au témoin que c'était au Temple?

Roger. J'ai dit: j'ai appris ici.

Gauchet. Il n'a pas dit à quelle époque et dans quel endroit il l'avait appris.

Le *Pr.* Accusé Moreau, avez-vous quelque chose à observer sur la déclaration du témoin?

Moreau. Je ne suis pas étonné qu'on ait dit cela à monsieur Roger ; on l'a mis dans les gazettes, affiché à tous les coins de Paris ; il n'est pas étonnant qu'il l'ait dit, cela a été affiché ; j'ai été mis sur une liste de brigands, il n'est pas étonnant qu'il l'ait su.

Le *Pr.* Accusé Georges, avez-vous quelque chose à répondre ?

Georges. Je n'ai rien à répondre, cela ne me regarde en rien.

Le *Pr.* Roger aurait dit au témoin qu'il avait su que vous, le général Moreau et Pichegru étiez les trois chefs de la conspiration.

Georges. Je n'en sais rien.

Roger. Je vous observe que j'étais, dans le premier mois, dans un cachot où était le général Georges ; beaucoup de prisonniers étaient dans la salle à côté, qui lisaient les papiers publics. C'est dans ces papiers que j'ai appris l'arrestation du général Moreau et la conspiration. Elle me fut confirmée ensuite.

Le *Pr.* Il paraît que lorsque vous avez dit au témoin que vous saviez que les trois chefs de la conspiration étaient Moreau, Pichegru et Georges, sans doute vous n'entendiez pas parler de ce que

les papiers publics semblaient annoncer. N'est-ce pas une connaissance personnelle que vous aviez ?

Roger. Non, monsieur. Si vous interprétez ce que je pensais moi-même, c'est fort difficile ; moi-même je ne l'interpréterais pas.

Soixante-neuvième témoin.

Alexandre Frin, âgé de 27 ans, gendarme d'élite, deuxième compagnie, caserné aux Célestins,

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ?

Frin. Je ne connais que Roger.

Le *Pr.* Déclarez ce qui est à votre connaissance.

Frin. Le premier germinal j'ai monté la garde chez lui depuis midi jusqu'à quatre heures. Il a été long-temps couché. Après cela il s'est levé, et nous avons causé d'affaires et d'autres. Il a demandé ce qu'il y avait de nouveau dans Paris. Je lui dis qu'on ne parlait de rien. Il m'a demandé encore si on parlait de la conspiration. Je lui dis que je n'en savais pas plus que lui. (Nous ne pouvions dire ce qui en était.) Il dit que c'étaient Pichegru et Georges qui étaient à la tête,

et qu'il avait entendu dire que Moreau devait être gagné par eux.

Le *Pr. au témoin* L'accusé Roger a-t-il dit qu'il était, lui, un des complices de la conspiration?

Frin. Il n'en a pas parlé.

Le *Pr.* Il vous a dit simplement que Moreau, Pichegru et Georges étaient de la conspiration?

Frin. Qu'il n'y avait que Georges et Pichegru.

Le *Pr.* Et Moreau?

Frin. Pour Moreau, qu'il avait entendu dire qu'on devait le gagner.

Le *Pr.* A-t-on ajouté ce que devait faire Moreau lorsque le coup aurait été porté?

Frin. Il disait que s'ils le gagnaient (Moreau) ils pourraient l'envoyer du côté du camp de Boulogne.

Le *Pr.* Est-ce de l'accusé ici présent dont vous avez entendu parler dans votre déclaration?

Frin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Accusé Roger, avez-vous quelque chose à répondre?

Roger. Je n'ai aucune réponse à celui-là; il était en faction avec l'autre: c'est la même réponse.

Le *Pr.* Il rend compte des mêmes faits, à peu près.

Soixante-dixième témoin.

Pierre-Alexandre Leroy, âgé de 30 ans, gendarme d'élite, deuxième compagnie, caserné aux Célestins.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés?

Leroy. Je ne connais que l'accusé Roger.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Leroy. Le premier du mois de germinal, je fus mis en faction depuis quatre heures jusqu'à huit chez le nommé Roger, dit Loiseau. Il commença par me demander ce que le public pensait d'eux : à quoi je lui fis plusieurs réponses vagues. Ensuite, nous vînmes à parler de la conspiration du 3 nivose, de la machine infernale. Il me dit alors que, la veille du 3 nivose, il était à dîner chez le sous-préfet de Rennes; qu'ainsi il était impossible qu'il fût de cette conspiration; que de plus il ne savait pas dessiner; qu'il n'avait aucun état qui puisse correspondre à cette chose-là.

Après plusieurs autres conversations de la

même sorte, il me dit qu'il blâmait très-fort les officiers qui avaient changé de parti. Sur quoi je fis l'observation : Mais que pensez-vous donc, de vous servir de Pichegru et de Lajolais ? Il ne me fit aucune réponse sur cette affaire-là.

Après d'autres conversations dans le cours de ma faction, je lui dis : Mais vous avez encore le général Moreau qui était avec vous? Il me répondit : J'ai entendu dire que les principaux chefs de la conspiration étaient Georges et Pichegru. Je lui fis la même observation : Mais Moreau? J'ai entendu dire, m'a-t-il répondu, que, connaissant l'influence que Moreau avait sur les troupes, on l'eût envoyé aux armées, afin de gagner les troupes; que de plus, il ne croyait pas que jamais Moreau eût été très-bon républicain. Voilà ce que je lui ai entendu dire.

Le *Pr.* Vous a-t-il parlé d'autre chose? Vous a-t-il dit qu'il avait servi dans les chouans?

Leroy. Oui, monsieur; qu'il avait rendu les armes à l'amnistie; que même le général Bernadotte avait promis au général Georges, qui était leur chef, une radiation pour les émigrés qui avaient servi dans ses rangs; qu'il avait attendu pendant un an cette radiation, et que,

voyant qu'elle ne venait pas, il avait été obligé de passer en Angleterre.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit par quel endroit il avait débarqué ?

Leroy. Près de Dinan, par un fraudeur ; qu'il avait débarqué seul, et qu'il venait de l'île de Jersey ou Guernesey : je ne sais laquelle des deux.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit qu'il avait acheté un cheval et un habit d'uniforme ?

Leroy. Il dit qu'il avait fait faire un habit d'uniforme, et acheté un cheval.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit pourquoi ?

Leroy. C'est une chose qu'il ne m'a pas expliquée. Il dit : Je sais bien que je fus envoyé ici par des ordres secrets ; mais j'ignorais, jusqu'à l'instant où la conspiration a été découverte, pourquoi j'étais en France. J'avais reçu simplement une lettre de mes chefs pour me rendre à Paris, et me tenir le plus caché qu'il me serait possible, jusqu'à ce que je reçusse des ordres contraires.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit de quelle manière on devait s'emparer du premier Consul ?

Leroy. Il nous dit que le premier Consul

devait être, peut-être, enlevé dans une partie de chasse, ou autrement; mais qu'il l'ignorait au juste.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit quelle était la personne qu'on devait mettre à la place du premier Consul?

Leroy. C'était Louis XVIII, le prétendant.

Le *Pr.* Est-ce de l'accusé ici présent dont vous avez entendu parler?

Leroy. Oui, monsieur, et dont je parle.

Le *Pr.* Accusé Roger, avez-vous quelque chose à répondre?

Roger. Tout ce que le témoin dit est à peu près vrai, à l'exception de quelques erreurs que j'observerai tout à l'heure. Tout ce que je lui ai dit n'est qu'une conversation, comme j'ai eu l'honneur de le dire; je n'ai point fait de déclaration, de révélation; je n'ai point dit que j'étais venu en France avec une lettre, ni une mission quelconque. Les lettres qu'on a trouvées dans mon porte-feuille prouvent le contraire: ce sont des lettres de famille. Mais j'ai bien dit que j'avais acheté un cheval.

Le *Pr.* N'avez-vous pas dit que vous aviez

acheté un cheval, et fait faire un habit d'uniforme ?

Roger. Je n'ai pas parlé d'habit.

Le *Président, au témoin.* Vous a-t-il parlé d'un uniforme ?

Leroy. Oui, monsieur.

Le *Président, à Roger.* Vous en avez fait faire un ?

Roger. J'ai fait faire une redingotte ; je n'ai pas fait faire d'habit d'uniforme. C'est l'habit dont on doit se couvrir.

Le *Pr.* Quelle est la personne qui a fait cet habit ?

Roger. Un nommé Gentil, tailleur, qui a fait la redingotte. Je n'ai point entendu parler d'uniforme de convention.

Le *Pr.* Il paraît que vous avez dit au témoin que l'intention était d'enlever le premier Consul, et de le transporter en Angleterre ?

Roger. Les gendarmes eux-mêmes me l'ont dit. Deux gendarmes venaient relever deux autres qui étaient chez moi ; ils riaient comme des fous. Ils me dirent : nous arrivons de chez Georges. Le commandant de la tour y était ; il lui a fait une question bien simple, qui était

de savoir, en supposant qu'il eût enlevé le premier Consul, ce qu'il en eût fait, sur quoi Georges a répondu au commandant de la tour, en riant, en plaisantant, et cela n'était qu'une conversation de pure plaisanterie : Le premier Consul m'a fait mettre à la tour du Temple ; si je l'eusse fait enlever, je l'aurais fait mettre à la tour de Londres. Voilà ce que j'ai ouï dire à ces gendarmes. C'est la déclaration d'un gendarme qui était dans ma chambre.

Voilà comme j'ai pu dire à celui-ci qu'on eût conduit le premier Consul à Londres.

Le *Pr.* Ce n'est pas ainsi que vous avez parlé au témoin.

Roger. Si je ne le lui ai pas rapporté comme cela, c'est à d'autres. Il y avait peut-être quelques changemens : je ne m'en rappelle pas.

Le *Pr.* Il paraît que vous avez parlé au gendarme de ce que vous saviez, de ce qui était à votre connaissance personnelle?

Roger. Voilà tout ce que j'ai appris dans les conversations avec les autres gendarmes.

Vous ne trouverez rien dans la procédure qui prouve que j'aye reçu des ordres à cet effet.

Moreau. Je trouve assez extraordinaire que

le gendarme se soit permis de questionner deux fois monsieur Roger sur mon compte; quelle était sa mission pour cela ?

Le *Pr.* Roger lui parlait.

Moreau. Il était en faction, et non pour faire des questions sur le compte des accusés.

Le *Pr.* C'est parce que Roger lui parlait de conférences.

Roger. Quelle confiance vouliez-vous avoir dans un homme que voilà, qui fait des dénonciations en partie fausses, qui, il y a deux jours, m'est venu demander pardon.

Le *Pr.* Faites avancer le témoin; il saura dire oui ou non.

Roger. Il est bien étonnant qu'on puisse ajouter foi à une dénonciation en partie fausse. Voici ce qui est arrivé à ce témoin.

Le jour même que je suis parti de la tour du Temple pour venir ici, le témoin que voilà est venu dans ma chambre me dire : monsieur Roger, je suis bien aise de vous trouver seul un instant, j'ai à vous parler d'affaires; je n'ai pu trouver l'occasion d'être en faction chez vous pour vous parler (je n'avais plus alors aucun gendarme). Je suis désolé et fâché des fausses démarches que

nous avons faites, elles sont inconsidérées, enfin en partie fausses. Je conviens que nous avons mal interprété tous les raisonnemens que vous avez dits. (*Au témoin, d'une voix élevée* :) Est-ce la vérité ?

Leroy, d'une voix forte. Vous mettez du faux là-dedans.

Roger. Etes-vous venu me trouver ?

Leroy. Je vous ai dit simplement que dans l'acte d'accusation, j'y avais trouvé du faux.

Roger. L'acte d'accusation est absolument votre déclaration.

Leroy. Je vous ai dit que j'avais trouvé des faux, et voici de quelle manière je les ai trouvés. A la place de *il nous a dit lui-même avoir entendu dire*, j'ai trouvé dans l'acte d'accusation : il nous a dit que les principaux chefs étaient Georges, Moreau et Pichegru.

Roger. Ce n'est pas cela que vous avez dit.

Le *Pr.* Il vous a dit que l'acte d'accusation n'était point exact en ce point. Il n'a pas parlé.....

Roger. Il m'a proposé de se rétracter et de dire que c'était seulement en forme de conversation que je lui avais parlé, et de dire la vérité des faits.

Leroy. Il est vrai que je lui ai dit que tout ce que nous avions rapporté, il ne nous l'avait dit qu'en manière de conversation.

Roger. Il est dit dans l'acte d'accusation que ce sont des révélations faites aux gendarmes.

Leroy. Nous en avons fait le rapport d'après l'ordre qui nous fut donné par notre officier de service. Étant à causer dans le corps de garde, l'officier de service entendit notre conversation, ce que nous disions entre nous, il nous dit de nous transporter chez monsieur Thuriot, qui instruisait la procédure, et là, nous avons révélé ce que nous avions entendu dire.

Le *Président, au témoin*. Ce que vous avez dit est-il exact ?

Leroy. C'est exact.

Roger. Comme manière de conversation.

Leroy. Oui, monsieur, je n'ai jamais prétendu dire que vous me l'aviez révélé.

FAUX DE LA FORGE, *défenseur*. Je demanderai que la déclaration du gendarme soit consignée au procès-verbal, en ce que c'est de l'ordre de l'officier qui commandait le poste qu'il s'est permis de faire la déclaration dont il s'agit.

Le *Pr.* Est-ce qu'ils ne sont pas obligés de rendre compte à leurs officiers de ce qui se passe ?

Roger. Ils sont donc placés là seulement pour nous surveiller ?

Soixante-onzième témoin.

Urbain Gilbert, âgé de 30 ans, gendarme d'élite, deuxième compagnie, caserné aux Célestins.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ?

Gilbert. Je connais l'accusé Roger.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Gilbert. M'étant trouvé de faction auprès de Roger, nous nous sommes mis en conversation, à parler sur l'affaire de la conspiration. La conversation s'est tenue sur la manière dont on projetait d'enlever le premier Consul. On a dit dans la conversation qu'on prétendait l'enlever à une partie de chasse pour le transporter en Angleterre; qu'on aurait replacé Louis XVIII, qui était Monsieur, sur le trône.

Le *Pr.* C'est Roger qui vous a ainsi parlé ?

Gilbert. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous Roger?

Gilbert. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Accusé Roger, avez-vous quelque chose à répondre à la déclaration du témoin?

Roger. C'est absolument la même que les autres.

PÉRIGNON, *défenseur.* Je vous prie, M. le président, de faire à ce témoin la même observation qui a été faite aux autres. Lui a-t-on parlé du général Moreau?

Le *Président, au témoin.* Vous a-t-il parlé du général Moreau?

Gilbert. Non, monsieur.

Le *Pr.* Voici votre déclaration écrite:

« Qu'étant de garde à la tour du Temple, » le premier germinal, auprès de Roger, dit » Loiseau, ce dernier avait dit qu'il était ins- » truit de la conspiration qui venait d'être dé- » couverte; qu'il était un des conjurés;

» Qu'il avait fait faire un habit pour cela, et » acheté un cheval 35 louis;

» Que les chefs étaient Pichegru, Moreau et » Georges;

» Que le but était d'enlever le premier Consul,

» de le conduire en Angleterre, et de mettre » Monsieur sur le trône;

» Qu'on se servait de Pichegru et de Moreau » pour avoir les armées;

» Et que, sur quelques réflexions relatives à » Moreau, il avait dit : Oh, bah! Moreau n'a » jamais été républicain. »

Au témoin. Ces faits sont-ils exacts ? Vous en rappelez-vous ?

Gilbert. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit qu'il était instruit d'une conspiration contre le Gouvernement, et qu'il était un des conjurés ?

Gilbert. Il m'a dit qu'il l'avait entendu dire.

Le *Pr.* Qu'il l'avait entendu dire?

Gilbert. Qu'il devait se faire une conspiration.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit qu'il avait fait faire un habit et acheté un cheval ?

Gilbert. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Que Moreau était avec eux; que Georges et Pichegru devaient être les chefs?

Gilbert. Il n'a pas dit que Moreau était un des chefs.

Le *Pr.* Comment se fait-il que vous ayiez déclaré qu'il vous avait dit que les chefs étaient Pichegru, Moreau et Georges, lorsqu'il n'en avait pas parlé? Vous avez été confronté, et vous avez persisté dans votre déclaration?

Gilbert. Il a dit qu'il l'avait entendu dire.

Le *Pr.* Que le but était d'enlever le premier Consul, et de le conduire en Angleterre; qu'on se servait de Pichegru et de Moreau pour avoir les armées?

Il ne vous l'a pas dit? Que sur quelques réflexions, il avait dit : Moreau n'a jamais été républicain. L'a-t-il dit?

Gilbert. Oui, monsieur.

PÉRIGNON, *défenseur.* Vous voyez que ce qui est relatif au général Moreau, n'existe pas même en opinion.

Le *Pr.* Accusé Roger, avez-vous quelque chose à répondre?

Roger, Vous voyez que toutes ces nouvelles, je n'ai pu les apprendre qu'au Temple. Tous les détails que j'avais eus sur la flotte de Boulogne, les voyages, les arrestations qui se faisaient, je ne les apprenais qu'au Temple.

Le *Pr.* Vous ne saviez rien personnellement?

Roger. Non, monsieur.

Le *Pr.* Cependant vous en rendiez compte aux gendarmes?

Roger. Je les ai dits même au juge instructeur.

Le *Pr.* Vous prétendez ne savoir rien personnellement, tandis que vous avez été en Angleterre, et que vous êtes revenu en France avec beaucoup d'autres conjurés.

Roger. Je n'ai pas dit cela aux gendarmes.

Soixante-douzième témoin.

Jean-Noël Courtin, âgé de 52 ans, chef de brigade de vétérans en activité, demeurant à Versailles, rue de la Révolution, n°. 10.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés?

Courtin. Je les ai connus à Versailles.

Le *Pr.* Lesquels?

Courtin. Messieurs Roger et Hervé, que j'ai vus chez madame Méricourt.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Courtin. Lorsque j'ai entré chez madame de Méricourt, j'ai vu monsieur Jaillot, médecin,

madame de Méricourt, messieurs Roger et Hervé; j'ai mangé, ce jour-là, une croûte de pain, un morceau de cervelas, bu un verre de vin, une goutte d'eau-de-vie. Je ne sais pas si monsieur Hervé sait parler; quant à monsieur Roger, il m'a demandé de quel régiment j'étais. Je lui ai répondu que j'étais dans les vétérans.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous Hervé et Roger?

Courtin (en les indiquant). Les voilà bien tous deux.

Le *Pr.* Est-ce le matin?

Courtin. Il était 11 heures, et je partis à 11 heures un quart pour aller faire défiler la garde.

Le *Pr.* Roger, avez-vous quelque chose à répondre?

Roger. La même réponse que j'ai faite lorsque j'ai paru devant monsieur pour la première fois: que je n'ai jamais vu monsieur.

Le *Pr.* Roger prétend qu'il ne vous a jamais vu.

Courtin. Je prétends les avoir vus tous les deux.

Le *Pr.* Et vous les reconnaissez bien?

Courtin. Tous les deux.

Roger. Monsieur le président, j'observe d'a

bord que monsieur a prétendu, dans sa précédente déposition, avoir vu deux gens de campagne chez madame de Méricourt ; je m'en rappelle, je l'ai relu tout récemment. Voilà le costume que je portais lorsque j'ai passé à Versailles.

Courtin. Vous étiez habillé en gris.

Le *Pr.* Il est facile de changer de costume.

Roger. Je n'en ai point changé.

Le *Pr.* Quel intérêt le témoin aurait-il de déclarer qu'il vous a vu?

Roger. Il a déclaré tout ce qu'il a voulu; il a pu se tromper.

Le *Pr.* Cela n'est pas croyable.

Roger. Quel intérêt aurais-je de dire que j'ai été ou n'ai pas été dans cette maison?

Pr. Il déclare que vous lui avez parlé ; il a ajouté qu'Hervé n'a rien dit.

Courtin. Monsieur m'a demandé dans quel régiment je servais; j'ai répondu que j'étais officier dans les vétérans : voilà ma déposition que j'ai faite au citoyen Thuriot.

Roger. Il dit que j'avais un habit gris, et je n'ai pu avoir à cette époque que cet habit-ci.

Le *Pr.* Vous seriez fort embarrassé, sans doute, de prouver que vous aviez cet habit lorsque vous avez été à Versailles.

Roger. Je n'ai pas été à Versailles ; je suis revenu de Rennes à Paris par Versailles.

Le *Pr.* Le témoin déclare qu'il vous a vu, il l'a déclaré lorsque vous lui avez été représenté ; il le déclare encore aujourd'hui, comment pouvez-vous nier ce fait, assez indifférent en lui-même ?

Pourquoi niez-vous avoir été chez la demoiselle Brossard ?

Roger. Parce que je n'y ai pas été.

Le *Pr.* Vous vous y êtes trouvé avec Hervé ?

Hervé. Je voudrais savoir à quelle époque monsieur m'a vu à Versailles.

Courtin. Il y a trois mois et demi passés.

Hervé. Savoir à quelle époque positive ?

Courtin. Je ne puis pas le dire.

Hervé. Vous vous êtes trompé.

Courtin. Vous aviez une huppe de cheveux qui se redressaient sur votre tête.

Hervé. Je demande à quelle époque positive il m'a vu à Versailles. Je puis détruire l'idée

qu'il m'a vu à Versailles, car je n'y ai pas été depuis vingt-quatre ans.

Courtin. Il y avait deux mois le jour du Vendredi saint.

Hervé. Mon passe-port est déposé à la Préfecture. Je demande qu'on le rapporte à cette fin que je voye sa date; il a été délivré à Rennes.

Le *Pr.* A quelle époque?

Hervé. Je crois que c'est à la fin de novembre.

Le *Pr.* Accusé Roger, y avait-il long-temps que vous étiez à Paris? — Où avez-vous été arrêté?

Roger. Rue Xaintonge, au Marais.

Le *Pr.* Dans quel endroit?

Roger. Chez le nommé Michel.

Le *Pr.* Avec qui avez-vous été arrêté?

Roger. Avec Coster-Saint-Victor, mon pays et mon ami.

Le *Pr.* Combien y avait-il de temps que vous étiez à Paris?

Roger. Six ou sept semaines au plus.

Le *Pr.* Par quelle route êtes-vous venu?

Roger. De Rennes à Paris, par la grande route et dans la voiture du courrier.

Le *Pr.* Pourquoi êtes-vous venu à Paris ?

Roger. Pour rentrer dans ma famille.

Le *Pr.* Vous avez votre famille à Paris ?

Roger. Pour rentrer dans ma famille, mon chemin était de passer par Paris pour aller chez moi.

Le *Pr.* Mais on ne reste pas un mois à Paris quand ne fait qu'y passer.

Roger. J'étais curieux de voir Paris; depuis quinze ans je n'avais pas vu cette ville; Paris est assez curieux, et mérite bien qu'on y reste quelque temps, sur-tout quand on a été quinze ans sans le voir.

Le *Pr.* Qu'avez-vous fait à Paris ?

Roger. Je m'y suis promené.

Le *Pr.* Quels étaient vos moyens d'existence ?

Roger. J'avais encore quelque argent quand je suis arrivé d'Angleterre. Dix ou douze jours avant mon arrestation, mon père m'a envoyé de l'argent à Paris; je puis le prouver par le banquier qui l'a délivré.

Le *Pr.* Cet argent vous avait sans doute été remis de la part du gouvernement anglais ?

Roger. Je n'avais plus aucun traitement du

gouvernement anglais depuis plus de huit à dix mois.

Le *Pr.* Il paraît que vous en imposez lorsque vous prétendez que vous n'étiez à Paris que depuis un mois à l'époque de votre arrestation ?

Roger. J'ai dit six semaines.

Le *Pr.* Vous êtes arrivé en France vers le 10 ou 12 messidor dernier ?

Roger. Je suis arrivé en France dans le courant de septembre, et je suis resté à Rennes deux mois.

Le *Pr.* Comment prouverez-vous être resté à Rennes deux mois ?

Roger. Je ne puis le prouver que par la déclaration que j'ai faite.

Le *Pr.* Chez qui avez-vous logé à Rennes ?

Roger. Je ne veux pas le dire.

Le *Pr.* Vous ne voulez pas le dire ?

Roger. Ma délicatesse ne me permet pas de le dire.

Le *Pr.* C'est que tout annonce que vous n'avez pas logé à Rennes, comme vous le prétendez ; tout annonce que vous êtes arrivé directement d'Angleterre à Paris par les stations qui avaient été préparées.

Roger. Je vous nommerai, s'il est nécessaire, le courrier de la malle qui m'a amené à Paris. Vous me confronterez avec lui, il vous attestera ce que je viens de dire.

Le *Pr.* Où avez-vous logé en arrivant?

Roger. J'ai logé, je crois, les premières nuits dans différentes maisons; après cela je me suis rappelé de la maison Denand.

Le *Pr.* C'est là où tous ceux qui avaient débarqué se réunissaient?

Roger. Je ne sais pas.

Le *Pr.* Cela est constant, vous en aurez la preuve.

Roger. Cela est possible, ce n'est pas sous ce rapport que je l'avais connu.

Le *Pr.* Vous avez servi dans l'armée des chouans?

Roger. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous n'aviez pas de passe-port?

Roger. Non, monsieur.

Le *Pr.* On a trouvé sur vous un cordon de St.-Louis?

Roger. On m'a montré à la Préfecture un cordon de St.-Louis.

Le *Pr.* Et ce portrait?

Roger. Ce n'est pas dans mon porte-feuille que ça été trouvé.

Le *Pr.* Dans quel endroit?

Roger. On m'a montré plusieurs porte-feuilles, dans l'un desquels s'est trouvé ce portrait, et, je crois, un ruban de St.-Louis, et je fis l'observation que ce n'était pas mon porte-feuille; je leur ai montré le mien.

Le *Pr.* On peut en avoir deux?

Roger. Je l'avais donné au commissaire; si les agens de la police eussent eu un peu plus d'exactitude, ils n'auraient pas confondu tous les effets qui ont été trouvés dans l'appartement; on les confondit tous, ceux de Coster, arrêté avec moi, et ceux d'un particulier qui l'avait occupé auparavant. On a rempli plusieurs malles de tous ces effets-là.

Le *Pr.* N'êtes-vous pas venu avec Coster-St.-Victor?

Roger. Je suis venu seul.

Le *Pr.* Connaissez-vous une femme Devismes, marchande de vin, rue du Bacq?

Roger. Jamais je n'ai connu cela.

Le *Pr.* Marchande de vin, rue du Baoq?

Roger. Je n'ai jamais connu cela.

Le *Pr.* Comment se fait-il que, ne connaissant pas cette femme, votre adresse ait été trouvée, chez elle, dans sa poche?

Roger. Je n'en sais rien.

Le *Pr.* Vous prétendez ne pas la connaître?

Roger. Non, monsieur.

Un accusé. Monsieur le président, vous prononcez mal: ce n'est pas Devismes, c'est Denand.

Le *Pr.* Vous connaissez la femme Denand?

Roger. Je la connais, j'ai demeuré chez elle.

Le *Pr.* Avez-vous demeuré long-temps chez elle?

Roger. A peu près un mois ou cinq semaines, je ne sais pas bien au juste.

Le *Pr.* Avez-vous un certificat d'amnistie, comme ayant servi chez les chouans?

Roger. Lorsque mes malles ont été prises à Rennes, mon certificat était dans mon secrétaire. Le général Simon, qui a disposé en sa faveur de tous mes effets, a hérité de mon certificat d'amnistie; d'ailleurs on peut le retrouver. Lors de la

pacification, j'ai eu l'autorisation du général Brune qui avait amnistié les royalistes.

J'ai eu permission d'établir mon domicile à Rennes en Bretagne, pour y attendre ma radiation; je me trouvais malheureusement, comme beaucoup d'autres, snr la liste des émigrés. Le général Brune me conseilla d'attendre ma radiation, me disant qu'elle ne pouvait pas tarder à arriver. J'établis, en conséquence, mon domicile à Rennes; ma carte de sûreté fut enregistrée chez le commandant de la place, nommé Mayeux: mon domicile y fut établi, j'y restai pendant un an.

Si vous voulez avoir des renseignemens sur ma carte d'amnistie, vous pouvez faire écrire à Rennes.

Le *Pr.* Qui vous a indiqué la maison de Denand?

Roger. Coster, mon ami, avait demeuré autrefois dans cette rue, et je lui avais entendu parler plusieurs fois de la maison Denand. Lorsque je partis pour l'Angleterre, je l'y avais laissé, je lui en avais entendu parler vaguement; j'ai profité de cela, sachant que je repartais pour la France, sans lui demander aucun renseignement. J'arrive à Paris, je fus un soir chez eux, et leur fis des complimens de Coster, sans cependant qu'il m'en eût chargé.

Le *Pr.* Avez-vous vu Georges à Londres?

Roger. Quelquefois.

Le *Pr.* Lajolais?

Roger. Jamais de la vie.

Le *Pr.* Coster?

Roger. Je le voyais souvent, c'était mon ami.

Le *Pr.* Vous en avez vu d'autres?

Roger. Si j'étais obligé de vous faire la nomenclature de toutes les personnes que je voyais en Angleterre, je pourrais en citer beaucoup.

Le *Pr.* Avez-vous connu Picot?

Roger. Jamais je ne l'ai connu. Pardon, je me trompe; je l'ai vu une seule fois rue de Carême-Prenant.

Le *Pr.* Le connaissez-vous, Picot, domestique de Georges?

Roger. Certainement, je le connais.

Le *Pr.* Vous avez été voir Georges plusieurs fois à Paris?

Roger. Une seule fois.

Le *Pr.* Pourquoi?

Roger. Comme ancienne connaissance. Je rencontrai Picot sur le boulevard; je fus très-surpris de l'y voir; il me dit que son maître était à Paris.

Le *Pr.* Ainsi, vous prétendez que vous êtes

venu en France dans l'intention de rentrer dans votre famille ?

Roger. Oui.

Le *Pr.* Vous saviez cependant que vous ne pouviez pas y rentrer, puisque vous ne pouviez justifier que vous aviez été amnistié, et que par conséquent votre retour devait donner de l'inquiétude au Gouvernement ?

Roger. Je ne me croyais pas autant d'importance.

Le *Pr.* Puisque vous vous êtes réuni à Coster-Saint-Victor et à Georges, que votre famille n'étant pas à Paris, vous y êtes néanmoins resté plus d'un mois, il paraît que vous y êtes venu pour l'exécution du complot contre les jours du premier Consul ?

Roger. Je ne savais rien de ces circonstances-là ; jamais je n'ai entendu parler de cela.

Le *Pr.* Cela est pourtant vraisemblable ?

Roger. Jamais de la vie il n'est entré dans la tête, ni dans le cœur des militaires des projets d'assassinat.

Le *Pr.* Quel était donc votre projet ?

Roger. De revenir dans le sein de ma famille. Je prouverai qu'on a trouvé dans mon appartement une conversation toute entière de M. Réal avec mon père, qui était ici il y a cinq ou six mois,

elle attestera que mon père me demandait, et qu'il était nécessaire que je rentrasse chez lui.

Le *Pr.* En l'an 9, où étiez-vous, à l'époque du 3 nivose?

Roger. J'étais à Rennes.

Le *Pr.* Vous aviez des correspondances à Paris?

Roger. Depuis quinze ans je n'étais point venu à Paris?

Le *Pr.* Cependant il paraîtrait que vous n'étiez pas étranger à l'affaire du 3 nivose. D'après ce qui s'est dit à Londres, vous étiez l'auteur de la machine infernale, vous en vouliez faire une nouvelle?

Roger. En supposant que j'aye pu la faire, que je susse travailler, comment aurais-je pu l'apporter à Paris, ou l'y faire fabriquer le 3 nivose, moi étant à Rennes le 2, et n'ayant pas bougé de cette ville? J'en appellerai à toutes les autorités constituées civiles et militaires, à la ville entière.

Le *Pr.* Que faisiez-vous à Rennes?

Roger. J'attendais ma radiation. Je buvais et mangeais.

Le *Pr.* Vous ne faisiez rien autre chose?

Roger. Non, monsieur.

Le *Pr.* Hervé, quel était votre état autrefois?

Hervé. Dans les troupes, j'ai été maître cordonnier pendant quinze ans au régiment de la Reine.

Le *Pr.* Qu'avez-vous fait depuis?

Hervé. Retiré du service en l'an 5, j'ai fait le métier de charcutier.

Le *Pr.* Où avez-vous été arrêté?

Hervé. Rue de la Vieille-Draperie.

Le *Pr.* Qui vous avait indiqué la demeure où vous avez été arrêté?

Hervé. Dans un garni, il n'y a pas besoin d'indication.

Le *Pr.* Y avait-il long-temps que vous étiez à Paris?

Hervé. Vers les fêtes de Noël.

Le *Pr.* Pourquoi êtes-vous venu à Paris?

Hervé. Pour solliciter mon entrée dans une compagnie de vétérans, d'après mes longs services.

Le *Pr.* Vos longs services dans la chouannerie?

Hervé. Jamais je n'y ai été. Je prouverai que

jamais je n'y ai été ; au contraire, j'ai servi depuis 1769 jusqu'en 1796.

Le *Pr.* On a trouvé chez vous sept pièces d'or de quarante-huit livres, et deux de vingt-quatre : d'où provenaient ces fonds-là ?

Hervé. Il n'est pas difficile de vous le faire appercevoir. Si j'étais chez moi, je n'irais pas fouiller dans quatre bourses pour trouver vingt-cinq louis.

Le *Pr.* Comment êtes-vous venu à Paris ?

Hervé. J'ai pris mon passe-port pour Bayeux.

Le *Pr.* Où est-il, votre passe-port ?

Hervé. Il est à la Préfecture.

Le *Pr.* Combien de temps êtes-vous resté à Bayeux ?

Hervé. J'y restai l'espace de sept à huit jours. De là je m'en suis venu par la diligence de Caen.

Le *Pr.* Vous dites que vous avez servi dans le régiment de la Reine, que vous en êtes sorti en l'an 5. Où est votre congé ?

Hervé. J'ai eu le malheur de le perdre.

Le *Pr.* Il paraîtrait cependant que vous auriez servi en qualité d'adjudant-major dans la huitième division des chouans ?

Hervé. On ne peut me prouver cela.

Le *Pr.* On ne pourrait pas à l'instant vous le prouver, que le fait n'en serait pas moins vrai.

Hervé. Je prouve que depuis l'an 5, je suis venu dans le sein de ma famille, et je n'ai pas quitté Rennes.

Le *Pr.* Où étiez-vous logé à Paris?

Hervé. Dans deux endroits.

Le *Pr.* Chez Michelot?

Hervé. Non, je ne le connais pas.

Le *Pr.* Cependant vous avez été reconnu par Michelot, sa femme et leur fille?

Hervé. Ils peuvent s'être trompés. Je n'avais pas besoin d'eux, étant en règle avec la police. Quand je suis arrivé j'ai été loger en garni.

Le *Pr.* N'avez-vous pas logé chez Dubuisson?

Hervé. Je n'ai pas l'honneur de le connaître.

Le *Pr.* Sous un autre nom?

A Dubuisson. Connaissez-vous Hervé?

Dubuisson. Il a logé chez moi à peu près pendant dix jours.

Le *Pr.* Sous quel nom?

Dubuisson. Sous le nom de Major, comme je l'ai déclaré.

Le *Pr.* Vous le reconnaissez pour l'avoir logé?

Dubuisson. Je n'ai pas vu de mal à cela.

Le *Président, à l'accusé Hervé.* Comment pouvez-vous soutenir que vous n'avez pas demeuré chez Dubuisson, lorsqu'il vous reconnaît ?

Hervé. Il se trompe.

Le *Pr.* Il dit que vous avez logé dix jours ?

Hervé. Non, monsieur.

Le *Pr.* Que vous avez logé sous le nom de Major ?

Hervé. Jamais je n'ai eu ce nom, ni la capacité de l'être.

Le *Pr.* Il n'a point du tout intérêt à dire qu'il vous a logé.

Hervé. Étant en règle avec la police, si j'avais connu M. Dubuisson pour tenir des chambres garnies, j'aurais été chez lui comme ailleurs.

Le *Pr.* Cependant quand on a logé dix jours dans une maison et chez les personnes, on doit les reconnaître. Dubuisson déclare vous avoir logé sous le nom de Major.

Hervé. Jamais je n'ai porté ce nom-là, ni eu la capacité de l'être.

Le *Pr.* Femme Dubuisson, reconnaissez-vous Hervé ?

Femme *Dubuisson.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit qu'il était ancien militaire?

Femme *Dubuisson.* Il a dit qu'il était ancien militaire.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit qu'il voudrait avoir une carte de sûreté?

Femme *Dubuisson.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous a-t-il dit qu'il avait perdu son porte-feuille?

Femme *Dubuisson.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Et qu'il n'avait pas ses papiers en règle?

Femme *Dubuisson.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ne vous a-t-il pas dit qu'il désirait que votre mari lui procurât une carte de sûreté?

Femme *Dubuisson.* Oui, monsieur. J'ai répondu que cela ne se pouvait pas.

Le *Pr.* Vous avez été confronté, Hervé, et reconnu par Dubuisson et sa femme, et la femme Dubuisson a particulièrement attesté ces circonstances, que vous avez dit que vous étiez ancien militaire; que vous n'aviez pas de carte de sûreté; que vous désiriez en avoir une; et vous avez voulu déterminer Dubuisson à vous en procurer une.

Femme *Dubuisson*. Il m'a dit qu'il avait son passe-port.

Le *Pr*. Vous l'a-t-il montré ?

Femme *Dubuisson*. Il m'a dit qu'il était à la Préfecture.

Hervé. Vous voyez par-là que je n'avais pas besoin de madame Dubuisson pour avoir une carte de sûreté, puisque j'en ai eu toujours une. J'étais en règle.

Le *Pr*. Que faisiez-vous à Rennes ?

Hervé. J'étais charcutier à Rennes.

Le *Pr*. Comment un homme qui a un état dans une ville, peut-il quitter son état pour venir à Paris, où il n'a rien à faire ?

Hervé. D'abord, depuis huit ans, je n'avais pas donné un coup d'alêne, et je ne pouvais travailler. J'ai logé alors chez une de mes sœurs, qui était charcutière, et je m'occupais chez elle de cet état.

Le *Pr*. Qui vous a donné le conseil de venir à Paris ?

Hervé. C'est moi-même, pour solliciter ma retraite.

Le *Pr*. Pourquoi avez-vous pris un autre nom que le vôtre ?

Hervé. Pas d'autre que le mien.

Le *Pr.* Puisque vous avez demeuré chez Dubuisson sous le nom de Major ?

Hervé. Jamais je n'ai eu le nom de Major, ni la capacité.

Le *Pr.* Il y a impudence à soutenir cela, lorsque Dubuisson et sa femme vous reconnaissent. Ils n'ont pas d'intérêt à déclarer qu'ils vous ont logé.

Hervé. J'étais en règle avec la police.

Le *Pr.* N'est-ce pas Roger qui vous a déterminé à quitter Rennes pour venir à Paris ?

Hervé. Je n'ai point connu M. Roger, qu'à Rennes, où je l'ai vu à cheval. Jamais je n'ai eu d'entretien avec Roger.

Le *Pr.* A quelle époque l'avez-vous vu à Rennes ?

Hervé. Il y a très-long-temps : je ne sais quand.

Le *Pr.* N'êtes-vous pas venu avec Roger à Paris ?

Hervé. Non, monsieur.

Le *Pr.* Comment se fait-il, si vous n'êtes pas venus ensemble, si vous n'avez pas eu des rela-

tions directes entre vous, qu'on vous ait trouvés tous deux à Versailles ; car vous ne vous sépariez pas ?

Hervé. Avec M. Roger ?

Le *Pr.* On vous a trouvés tous deux à Versailles ?

Hervé. Je me suis fait l'honneur de vous demander qu'on désignât l'époque où l'on m'avait vu à Versailles. Il y a vingt-quatre ans que je n'y ai été.

Le *Pr.* Il paraît que vous êtes venu à Paris pour vous réunir aux débarqués d'Angleterre, et mettre à exécution le complot formé contre la personne du premier Consul ?

Hervé. Je ne connais pas ceux qui sont ici.

Le *Pr.* Pourquoi logiez-vous dans tous les repaires des conjurés ?

Hervé. Je me croyais en sûreté. J'aurais été dans tout endroit sans le connaître.

Le *Pr.* Faites attention que Dubuisson et Michelot ne logent pas en garni.

Hervé. Je dis à cela qu'ils peuvent se tromper en disant m'avoir vu.

Le *Pr.* On ne se trompe pas quand on a logé

quelqu'un pendant dix jours. Votre figure est reconnaissable.

Soixante-treizième témoin.

Étienne Michelot, âgé de 39 ans, tailleur, demeurant à Paris, rue de Bussy, actuellement détenu au Temple.

Le *Président*, *au témoin*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Michelot. Il est à ma connaissance que je fus arrêté avec un paquet qu'il m'avait confié pour porter du côté de.....

Le *Pr*. Qui vous l'avait confié ?

Michelot. Une personne qui disait se nommer Monnier.

Le *Pr*. Reconnaissez-vous cette personne-là ? — *A Monnier* : Levez-vous.

Charles d'Hozier. C'est moi qui ai logé chez monsieur sous ce nom-là.

Michelot. Je fus arrêté là, et conduit à la Préfecture.

Le *Président*, *à d'Hozier*. Qu'y avait-il dans ce paquet saisi au moment de l'arrestation de Michelot ?

D'*Hozier*. C'était du linge.

Michelot. A l'ouverture faite à la Préfecture, j'ai vu du linge et des mouchoirs.

Le *Pr*. Quelles sont les personnes que vous avez logées?

Michelot. C'est Datry, que j'ai désigné sous le nom de Dazy. Je ne me suis pas rappelé son nom.

Le *Pr*. Le reconnaissez-vous ?

Michelot. Oui, monsieur.

Le *Pr*. En reconnaissez-vous d'autres ?

Michelot. En voilà deux autres dont je ne connais pas le nom.

Le *Pr*. Mérille, levez-vous.

Michelot. Il me semble bien que monsieur a logé chez moi.

Le *Pr*. Hervé, levez-vous.

Michelot. Il me semble de même.

Le *Pr*. Les reconnaissez-vous pour les avoir logés ?

Michelot. Oui, monsieur.

Le *Pr*. En avez-vous vu d'autres ?

Michelot. Du tout.

Le *Pr*. Sous quel nom avez-vous logé celui qui qui vient de se lever ?

Michelot. Ces messieurs n'ont pas donné leurs noms.

Le *Pr.* Ont-ils logé long-temps ?

Michelot. Ils ont logé deux ou trois jours, pas davantage.

Le *Pr.* Qui est-ce qui était avec Hervé, avec celui du milieu ?

Michelot. L'autre personne que vous venez de faire lever ensuite.

Le *Pr.* C'est donc Mérille ?

Michelot. Je ne le connaissais pas alors.

Le *Pr.* Datry était-il avec lui ?

Michelot. Ces messieurs sont venus après M. Datry, et ils en sont sortis tous trois ensemble.

Le *Pr.* Vous les avez donc logés sans leur demander leur nom ?

Michelot. Mon dieu oui.

Le *Pr.* Vous voyez à quoi vous vous êtes exposé ?

Michelot. J'en suis fâché.

Le *Pr.* Vous êtes encore en prison ?

Michelot. N'étant pas fortuné, je cherchais à gagner ma vie : je ne l'ai pas fait dans une mauvaise intention ; j'en suis au désespoir.

Le *Pr.* On demande au moins le nom. Vous n'êtes pas dans l'habitude de loger, vous ne tenez pas maison garnie?

Michelot. Il n'y a pas long-temps que je suis à Paris.

Le *Pr.* Comment avez-vous donné des logemens à des hommes que vous ne connaissiez pas?

Michelot. Mon état n'allant pas, j'étais obligé de gagner ma subsistance, celle de ma femme et de mes enfans.

Le *Pr.* Qui vous a déterminé à loger ces trois individus?

Michelot. Il est venu une personne qui a eu la bonté de vouloir s'intéresser pour moi. Elle dit qu'elle m'amenerait des pensionnaires.

Le *Pr.* Quelle est cette personne?

Michelot. Je n'ai pu le dire dans le temps; j'ai été forcé de la reconnaître depuis : c'est M. Spin. Le voilà (*en montrant Spin*). C'est un honnête homme qui m'a voulu rendre service.

Le *Pr.* On a pratiqué une cache chez vous?

Michelot. Je ne connais pas de cache.

Le *Pr.* Vous n'avez pas connaissance d'une cache ?

Michelot. Non, monsieur, du tout.

Le *Pr.* Accusé Spin, est-ce vous qui avez déterminé le témoin à loger Datry, Hervé et Mérille ?

Spin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Le témoin a logé Datry, Hervé et Mérille ?

Michelot. Il n'a conduit que Datry.

Spin. Je ne connaissais aucun de ces messieurs. Je ne connaissais que M. Charles d'Hozier.

Le *Pr.* N'est-ce pas vous qui avez placé Michelot dans la maison ?

Spin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* N'est-ce pas vous qui avez pratiqué une cache ?

Spin. Oui, monsieur ; mais Michelot n'y était pas quand je l'ai faite.

Le *Pr.* Vous voyez que vous avez abusé de la position de cet homme, de sa misère, de son inexpérience pour lui faire faire une sottise, pour compromettre sa liberté.

Accusé Hervé, avez-vous quelque chose à répondre à la déclaration du témoin ?

Hervé. Je ne connais pas monsieur.

Le *Pr.* Vous n'avez pas logé chez lui ? Il a été placé dans la maison par Spin ; il vous a reçu chez lui : il était le maître de la maison.

Reconnaissez-vous le témoin ?

Hervé. Je ne connais pas monsieur Spin.

Le *Pr.* Je demande si vous connaissez Michelot ?

Hervé. Non, monsieur.

Le *Pr.* Vous ne l'avez pas vu ? Vous y avez logé trois jours.

Hervé. Je peux avoir été un peu dans la blouse. Je ne le connais pas.

Le *Pr.* Michelot, Hervé n'est-il pas resté trois jours chez vous ?

Michelot. Deux ou trois jours. Il n'est pas resté long-temps.

Le *Pr.* Accusé Datry, connaissez-vous Michelot ?

Datry. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Avez-vous logé chez lui ?

Datry. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Avec Hervé ?

Datry. Je n'ai point du tout logé avec Hervé, ni Mérille. J'étais seul.

Le *Président*, *à Michelot*. Mais Mérille et Hervé ne sont-ils pas venus ensemble loger chez vous?

Michelot. Ils sont venus ensemble et n'ont pas resté long-temps. Ils sont sortis tous les trois ensemble.

Bourguignon, *juge*, *au témoin*. N'avez-vous pas dit qu'ils étaient sortis tous trois ensemble?

Michelot. Oui, monsieur.

Bourguignon, *juge*, *à Datry*. Quels sont donc les deux autres qui sont sortis avec vous?

Le *Pr*. Il paraît que vous êtes sortis tous trois ensemble?

Datry. Quand je suis sorti de chez monsieur Michelot, il n'était pas à la maison: il ne peut affirmer si nous étions trois.

Michelot. Je n'étais pas peut-être à la maison, mais je puis dire qu'ils étaient trois. Quand je suis revenu il n'y avait plus personne.

Bourguignon. Ils se sont trouvés trois ensemble dans votre maison?

Michelot. Oui, monsieur.

Le *Pr*. En reconnaissez-vous dans le nombre des accusés pour les y avoir vus avec Datry.

Le *Président, au témoin.* Persistez-vous dans votre déclaration ?

Michelot. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous reconnaissez Hervé ?

Michelot. Qui, monsieur.

Le *Pr.* C'est lui que vous avez logé ?

Michelot. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous pouvez vous retirer.

La séance est suspendue pour une heure. — Il est une heure.

La Cour rentre en séance à deux heures.

FAUX DE LA FORGE, *défenseur officieux de Lajolais.*

Magistrats, Lajolais demande acte à la Cour de la déclaration faite par Leroy, gendarme, soixante-dixième témoin, qu'il n'a déposé des faits résultans de la conversation avec Roger, que sur l'ordre qui lui en a été donné par l'officier commandant le poste, qui l'a questionné, ainsi que les autres gendarmes, sur les réponses dudit Roger aux gendarmes qui lui avaient été donnés pour le garder.

Le *Président, au défenseur.* Pourqui parlez-vous ?

Faux de la Forge. Pour Lajolais.

Le *Pr.* Il n'est pas question de Lajolais dans la déclaration.

M. Spin, c'est à moi seul qu'ils doivent être adressés.

Le *Pr.* Il y a toujours participé; il a pratiqué la cache?

D'*Hozier.* Oui, mais les reproches pour avoir compromis quelqu'un, c'était à moi seul qu'on devait les appliquer, c'est moi seul qui ai engagé Spin à procurer un logement.

Le *Pr.* C'est Spin qui a engagé Michelot à son tour?

D'*Hozier.* Oui, mais par rapport à moi; quant à ce qu'on me demande si j'ai logé chez Michelot, j'y ai logé peut-être quatre ou cinq jours.

Le *Pr.* Etiez-vous seul?

D'*Hozier.* J'étais seul depuis un instant: après que M. Datry en était sorti, autant que je puis m'en rappeler, j'ai vu M. Datry; mais je n'ai vu ni M. Hervé, ni M. Mérille.

Le *Pr.* Vous n'avez pas su qu'ils y aient logé?

D'*Hozier.* Je n'ai point su qu'ils y avaient logé. Par exemple, quand Datry était logé quelque part, j'allais le voir: d'autres personnes pouvaient aller le voir; sur cela je ne puis pas répondre.

mander la parole. Je viens d'être informé que l'on a mal dans les gazettes que j'avais dit que le général Moreau, de concert avec Georges, était de cette prétendue conspiration.

Le *Pr.* Nous ne pouvons nous occuper de ce que disent les gazettes.

Armand Polignac. Il importe, pour mon honneur, que vous ayiez la bonté de faire consigner cela au procès-verbal.

Le *Pr.* La Cour ne peut s'occuper de ces choses-là.

BONNET, *défenseur du général Moreau.*

Messieurs, la vérité est que plusieurs journaux ont aujourd'hui annoncé à Paris, à la France entiere, à toute l'Europe, des déclarations, soit d'accusés, soit de témoins, qui sont absolument inexactes.

J'entends que l'un des accusés demande à rétablir, d'une manière précise, ce qu'il a dit; je ne crois pas que la Cour, dont l'objet premier, principal, et très-certain, est d'avoir la vérité, de la consacrer, puisse refuser la parole à celui qui veut rétablir, d'une manière claire, ce qu'il a dit hier.

Le *Pr.* Je n'ai pas refusé la parole à Armand Polignac.

Bonnet. De lui refuser de rétablir ce qu'il a dit hier.

Le *Pr.* Je vous observe qu'il est impossible à la Cour de s'occuper de tout ce que les journaux peuvent dire.

Bonnet. C'est vrai.

Huissiers, faites entrer un témoin.

Soixante-quatorzième témoin.

Elisabeth Rocher, femme Michelot, tailleur âgée de 35 ans, demeurant rue de Bussy, à Paris.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés?

Femme *Michelot.* Oui, je l'ai déclaré; je connais M. Spin, M. Monnier (d'Honfleur.)

Le *Pr.* Connaissez-vous Datry? (*A Datry*): Levez-vous.

Femme *Michelot.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Hervé, levez-vous. (*Au témoin*) Le reconnaissez-vous?

Femme *Michelot.* Je connais monsieur, je ne sais point son nom.

Le *Pr.* Le reconnaissez-vous pour l'avoir logé?

Femme *Michelot*. Oui, monsieur.

Le *Pr*. Et Mérille ? (*A Mérille*) : Levez-vous.

Femme *Michelot*. Je reconnais monsieur.

Le *Pr. au témoin*. Faites votre déposition.

Femme *Michelot*. Je connais ces messieurs pour avoir été chez nous, tels que nous les avons désignés dans notre interrogatoire.

Le *Pr*. Combien de temps sont-ils restés chez vous ?

Femme *Michelot*. Trois jours.

Le *Pr*. Charles d'Hozier, combien y est-il resté de temps ?

Femme *Michelot*. Un jour.

Le *Pr*. Datry, combien de jours ?

Femme *Michelot*. Sept à huit jours, dix jours, je ne puis dire.

Le *Pr*. Hervé est-il resté long-temps ?

Femme *Michelot*. Trois jours.

Le *Pr*. Mérille ?

Femme *Michelot*. Autant.

Le *Pr*. Mérille et Hervé n'ont-ils pas logé chez vous ensemble ?

Femme *Michelot*. Oui, monsieur.

Le *Pr*. Lorsque Datry y était, qui logeait avec lui ?

Femme *Michelot*. Personne.

Le *Pr.* Il était seul?

Femme *Michelot.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Et d'Hozier était seul aussi?

Femme *Michelot.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ainsi, vous reconnaissez d'Hozier, Datry, Hervé et Mérille pour les avoir logés?

Femme *Michelot.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Qui vous a déterminée à les loger?

Femme *Michelot.* M. Spin.

Le *Pr.* Qui vous a placée dans la maison?

Femme *Michelot.* M. Spin.

Le *Pr.* Avez-vous connaissance des caches pratiquées dans cette maison?

Femme *Michelot.* Non, du tout, monsieur.

Le *Pr.* Accusé d'Hozier, avez-vous quelque chose à répondre sur la déposition du témoin?

D'*Hozier.* Du tout, monsieur, qu'elle est vraie.

Le *Pr.* Datry, avez-vous quelque chose à répondre?

Datry. Rien du tout.

Le *Pr.* Avez-vous logé chez le témoin?

Datry. Je l'ai avoué.

Le *Pr.* Hervé, avez-vous quelque chose à répondre?

Hervé. Je ne connais pas madame.

Le *Pr.* Vous êtes reconnu par elle et son mari, comme vous l'avez été par Dubuisson et sa femme.

Hervé. Ils se trompent peut-être.

Le *Pr.* Mérille, avez-vous quelque chose à répondre ?

Mérille. Je n'ai pas logé chez madame ; je ne la connais pas.

Le *Pr.* Vous n'y avez pas logé avec Hervé?

Mérille. Le mari de madame prétend que j'ai logé avec Hervé et Datry.

Le *Pr.* Vous vous trompez; il a dit que vous aviez logé chez lui avec Hervé : la déclaration de la fille est conforme.

Mérille. Je vous demande pardon. Dans les pièces du procès, j'ai lu qu'il a dit que j'avais logé chez lui avec Datry.

Le *Pr.* Point du tout. D'ailleurs, le point important est de savoir si vous y avez logé. Y avez-vous logé ?

Mérille. Non, monsieur.

Le *Pr.* Je vous demande si vous avez logé chez le témoin ?

Mérille. Non, monsieur.

Le *Pr.* Cependant le témoin déclare que vous avez logé chez son mari ?

Mérille. Elle se trompe.

Soixante-quinzième témoin.

Elisabeth Michelot, âgée de 14 ans et demi, couturière en linge, rue de Bussy.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ici présens ?

Fille *Michelot.* Je les ai reconnus au Temple.

Le *Pr.* Quels sont ceux que vous avez reconnus, indiquez-les ?

D'*Hozier.* J'observe que je la reconnais.

Le *Pr.* Datry, levez-vous. — (Au témoin.) Le reconnaissez-vous ?

Fille *Michelot.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Charles d'Hozier, le reconnaissez-vous ?

Fille *Michelot.* Oui, monsieur.

Charles d'Hozier. Elle doit me reconnaître; mais elle ne m'a pas été confrontée au Temple.

Le *Pr.* Connaissez-vous Hervé ?

Fille *Michelot.* Ce monsieur-ci.., je ne connais pas leurs noms.

Le *Pr.* Mais de figure ?

Fille. *Michelot.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Mérille?

Fille *Michelot.* Ce monsieur aussi.

Le *Pr.* Ont-ils logé chez vous?

Fille *Michelot.* Je les ai vus chez nous; mais je ne sais s'ils ont logé.

Le *Pr.* Vous ne demeurez donc pas chez vos père et mère?

Fille *Michelot.* Tantôt je couche dehors, tantôt je couche à la maison.

Le *Pr.* Vous ne montiez donc pas dans la chambre qu'ils habitaient?

Fille *Michelot.* Si, monsieur; mais je ne sais pas s'ils y ont couché.

Le *Pr.* Mais vous les avez vus chez vos père et mère?

Fille *Michelot.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Datry, avez-vous quelque chose à répondre contre la déposition du témoin?

Datry. Du tout.

Le *Pr.* Hervé, avez-vous quelque chose à répondre?

Hervé. Je ne connais pas mademoiselle.

Le *Pr.* Mais vous êtes reconnu par la fille Michelot; elle déclare vous connaître.

(Point de réponse.)

Le *Pr.* Mérille, avez-vous quelque chose à répondre?

Mérille. Je ne la connais pas.

Le *Pr.* Accusé Lenoble, n'avez-vous pas servi chez les chouans?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous avez été amnistié?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Avez-vous rendu les armes?

Lenoble. J'ai rendu mes armes.

Le *Pr.* Qu'avez-vous fait depuis l'amnistie?

Lenoble. J'ai toujours resté à Rennes.

Le *Pr.* De quoi vous êtes-vous occupé?

Lenoble. J'étais chargé de pouvoirs d'un nommé M. de Pire.

Le *Pr.* Avez-vous servi long-temps chez les chouans?

Lenoble. Huit à neuf mois.

Le *Pr.* Quel grade aviez-vous?

Lenoble. Le grade de capitaine commandant en chef.

Le *Pr.* Quel était votre chef?

Lenoble. M. Leveneur.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été arrêté depuis?

Lenoble. A Rennes, après le 18 fructidor.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous été mis en prison à cette époque-là?

Lenoble. Comme à cette époque il y eut une réaction, il suffisait qu'on me connût à Rennes; on savait que j'avais servi, il n'en fallut pas davantage pour être suspect.

Le *Pr.* Vous n'avez jamais eu votre domicile à Paris?

Lenoble. Jamais. Je l'ai eu aussi où j'ai été arrêté.

Le *Pr.* Vous avez été arrêté comme prévenu d'émigration?

Lenoble. Oui, à Rennes.

Le *Pr.* Et d'un autre délit?

Lenoble. Non, du tout, puisque j'ai resté tranquille.

Le *Pr.* Sur votre certificat, l'on voit qu'il y avait autre chose, et que vous avez effacé.

Lenoble. Non, monsieur.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous rayé deux mots?

Lenoble. Je n'ai rien rayé. — J'ai été arrêté comme soupçonné d'émigration.

Le *Pr.* Il paraît qu'il y avait quelque chose sur ce certificat, et que vous avez effacé?

Lenoble. J'ai eu l'honneur d'observer à M. Thuriot qu'il n'y avait rien, que d'ailleurs il était à même d'écrire à Rennes.

Le *Pr.* Vous ne vous rappelez pas ce qu'il y avait?

Lenoble. On me l'a donné tel qu'il est là.

Le *Pr.* Il me semble qu'il y avait le mot de Georges.

Lenoble. Jamais je ne l'ai connu; quoique j'aye servi dans les départemens de l'Ouest, jamais je ne l'ai connu.

Le *Pr.* Dans quel endroit avez-vous été arrêté à Paris?

Lenoble. Cul-de-sac Sainte-Marie, n° 4.

Le *Pr.* Pourquoi êtes-vous venu à Paris?

Lenoble. Parce qu'à cette époque ayant été blessé, comme j'avais travaillé autrefois chez un architecte entrepreneur.

Le *Pr.* Comment le nommez-vous?

Lenoble. M. Gery; que j'avais resté dix ans chez lui, avant de partir pour la Bretagne.

Le *Pr.* Combien y avait-il de temps que vous étiez à Paris?

Lenoble. Quatre ans.

Le *Pr.* Dans quelle rue avez-vous demeuré?

Lenoble. Chez M. Gery.

Le *Pr.* Vous vous êtes sauvé des prisons de Rennes?

Lenoble. Non, je ne me suis pas sauvé, puisque j'ai sauté du haut de la tour en bas; je suis tombé et me suis blessé.

Le *Pr.* Vous vouliez vous sauver, vous êtes-vous blessé à la jambe?

Lenoble. Dangereusement.

Le *Pr.* Qu'avez-vous fait le 4 vendémiaire?

Lenoble. Je n'ai rien fait du tout.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été chez d'Hozier, rue du Temple?

Lenoble. J'y allais de temps en temps, parce que je sollicitais une place.

Le *Pr.* La dernière fois que vous y avez été, y avez-vous trouvé d'Hozier?

Lenoble. Je ne le crois pas.

Le *Pr.* Avez-vous connu un nommé Poulet?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* C'était votre ami?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* N'est-ce pas chez lui que vous avez déposé vos papiers?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Avez-vous eu quelque relation avec Poulet?

Lenoble. Aucune.

Le *Pr.* Vous connaissez la déclaration faite contre vous par Poulet?

Lenoble. Oui, monsieur, je l'ai lue.

Le *Pr.* Poulet a déclaré qu'il avait acheté pour vous de la poudre à tirer, environ trente-six livres; qu'il vous les avait remises.

Lenoble. Jamais de la vie il ne m'en a remis.

Le *Pr.* Comment voulez-vous que Poulet, qui est votre ami, que vous estimez, puisse faire une déclaration contre vous? Il n'a aucune espèce d'intérêt, et vous savez qu'il a constamment déclaré que vous l'aviez chargé d'acheter de la poudre; qu'il vous avait acheté cette poudre, qu'il vous l'avait remise; que vous étiez monté en voiture, et vous êtes convenu même que vous étiez allé ensuite chez d'Hoziet aîné, rue Saint-François, au Marais.

Lenoble. Pardonnez-moi, j'ai pris une voiture

rue du Temple. Il m'arrivait souvent de prendre une voiture dans un quartier de Paris, lorsque j'arrivais à la maison pour dîner.

Le *Pr.* On vous a demandé : *n'avez-vous pas pris une voiture de place qui vous a conduit rue Saint-François, au Marais?*

Vous avez répondu : *Oui, citoyen.*

Lenoble. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Le *Pr.* Vous avez signé votre déclaration?

Lenoble. J'ai observé à M. Thuriot, lorsqu'il m'a fait l'honneur de m'en parler, qu'on avait ajouté. M. Thuriot m'a répondu (il doit s'en rappeler) que mes interrogatoires à la Préfecture étaient de toute nullité; que j'allais commencer mon interrogatoire devant lui.

Thuriot. Des interrogatoires ne sont jamais nuls.

Le *Pr.* N'avez-vous pas répondu à la Préfecture de police, que vous aviez pris une voiture qui vous avait conduit rue Saint-François, tandis que vous avez été chez d'Hozier, vieille rue du Temple?

Lenoble. Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que j'avais pris une voiture que j'avais renvoyée à la Grève.

Le *Pr.* Pourquoi auriez-vous pris une voiture pour la renvoyer ensuite ? vous seriez-vous arrêté à une place pour la renvoyer ?

Lenoble. Parce qu'étant à la Grève, j'étais près de chez moi.

Le *Pr.* Si vous n'étiez pas loin de chez vous, il ne fallait pas prendre de voiture.

Lenoble. Jamais de la vie je n'arrivais à mon domicile en voiture.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été occupé chez d'Hozier ?

Lenoble. J'y ai travaillé à peu près sept à huit jours, pour une banque d'intervention qui devait commencer à l'époque où j'ai été arrêté. Je sollicitais une place dans cette banque.

Le *Pr.* Depuis quel temps connaissez-vous Poulet ?

Lenoble. Il y a à peu près trois ans.

Le *Pr.* Le jour de votre arrestation, n'avez-vous pas vu Poulet ?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* N'êtes-vous point entrés dans un cabaret ensemble ?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Eh bien, Poulet a déclaré : « qu'il y » a environ dix à douze jours, Lenoble l'a chargé » de lui trouver le plus qu'il pourrait de poudre » de chasse, et qu'elle lui serait payée comptant.

» Il a déclaré, qu'il vous avait fait ces propo- » sitions rue du Temple, en buvant un verre » de vin. Il a déclaré, qu'il vous avait fourni » trente-six livres de poudre, il y avait quatre » jours; qu'il vous avait remis cette poudre dans « la rue du Temple; qu'après avoir reçu la » poudre, vous aviez pris une voiture de place, » dans laquelle vous aviez placé la poudre; que » vous êtes monté en voiture; que vous êtes » parti, et qu'il ignorait de quel côté vous aviez « été; que vous lui aviez remis environ trois » louis pour le prix de la poudre.

» Il a ajouté, que vous l'aviez chargé de vous » procurer une malle, sans lui dire pourquoi. »

Vous connaissez la déclaration de Poulet : c'est la déclaration dans laquelle il a persisté en votre présence.

Lenoble. Je ne l'ai chargé ni de malle, ni de poudre. Il ne m'a jamais rien vendu.

Le *Pr.* Lorsqu'il a dit que vous avez pris une voiture le jour qu'il vous avait remis les trente-six

livres de poudre, rue du Temple, il a dit une vérité, puisque vous êtes convenu, quant à la voiture, que vous en aviez pris une.

Lenoble. Je ne nie pas avoir pris une voiture, mais je n'ai point acheté de poudre.

Le *Pr.* Par quel intérêt, pourquoi Poulet aurait-il fait une pareille déclaration, lorsqu'il paraît que vous étiez très-amis; que vous n'aviez pas eu de difficultés ensemble? Il n'avait contre vous aucun motif pour faire une fausse déclaration?

Lenoble. J'ignore ses motifs.

Le *Pr.* Quel motif pouvait-il avoir pour faire cette déclaration, lorsqu'on pense que vous étiez très-amis? Il n'avait point de haine contre vous?

Lenoble. J'ignore les motifs qui l'ont porté à faire une semblable déclaration.

Le *Pr.* Vous savez qu'il a persisté en votre présence dans sa déclaration?

Lenoble. Comme moi je persiste à dire qu'il ne m'a jamais rien vendu.

Hervé. Il y a dans mon acte d'accusation, que Picot m'a reconnu; vous ne m'avez pas fait cette question-là dans l'interrogatoire: lorsque j'ai paru devant lui, il a nié le fait.

Le *Pr.* Cela peut-être; il est très-possible qu'il

se soit glissé une erreur dans un acte d'accusation aussi long. Il est facile de le vérifier.

Hervé. C'est pourquoi je vous en fais l'observation.

Le *Pr.* Dailleurs, qu'il vous ait reconnu ou non, cela est indifférent, puisque Picot, qui revient aujourd'hui contre tout ce qu'il a dit, Picot, qui a été interrogé en présence de cinquante personnes, dans la chambre de l'instruction, au Temple, en présence de tous les militaires, de plusieurs juges, prétend néanmoins qu'on l'a contraint de faire cette déclaration-là.

Hervé. Quand je fus présenté devant lui, monsieur Thuriot lui dit : reconnaissez-vous ce monsieur ? Il me regarda, et dit : je crois connaître sa figure, mais lui, je ne le connais pas.

Le *Pr.* Je vois cependant, d'après mes notes, Hervé confronté à Picot ; Picot dit qu'il a vu Hervé le 7 août ; je crois connaître cette figure-là, mais je ne le connais pas. Voilà ce qu'il dit.

Il a dit antérieurement qu'il vous avait vu quelque part, mais qu'il ne se souvenait pas dans quel endroit.

Hervé. Il ne sait pas mon nom.

Thuriot. Ce n'est pas du nom dont il est question.

Soixante-seizième témoin.

Gervais Poulet, âge de 40 ans, homme de confiance, demeurant enclos du Temple, maison d'un menuisier.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés?

Poulet. Je connais monsieur. (Lenoble).

Le *Pr.* Le reconnaissez-vous?

Poulet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Poulet. En vendémiaire dernier, monsieur Lenoble voyant que j'étais sorti de chez le général Moncey, et n'ayant plus d'occupation, vint me trouver et me demanda ce que je faisais. Je lui dis que dans ce moment-ci, je n'avais pas d'occupation; il me dit que si je voulais il me ferait gagner quelques sous, il me proposa d'acheter de la poudre à tirer.

Le *Pr.* A quelle époque?

Poulet. En vendémiaire. Je demandai combien il lui en fallait. Il me dit: quand il y en aurait quatre-vingts livres je les prendrais. J'en

pris trente-six livres, sur quoi il y en avait quelques unes de guerre. Je lui fournis cette poudre au bout d'un jour ou deux; je la lui ai donnée dans la rue du Temple, au coin de la rue Mêlée, chez le marchand de vin; là il prit une voiture, et je ne sais où il a été.

Le même jour il me demanda une malle. Je fus dans la rue Croix-des-Petits-Champs pour en acheter une; il me demanda un rendez-vous le lendemain chez un nommé Dupuis, rue St.-Denis, au coin de la rue de la Cossonnerie, pour déjeuner. Dans la journée je m'en allai dans le faubourg St.-Germain; je rencontrai un nommé Leclerc, que je connaissais anciennement, je lui contai que j'avais fourni tant de livres de poudre; je lui dis : on m'en a demandé encore, cela me donne de l'inquiétude, je ne sais quel est le motif qui leur fait demander cette poudre. Le lendemain, je suis étonné de voir qu'on me prend, et qu'on me mène à la Préfecture, où j'ai fait ma déclaration.

Le *Pr.* Votre déclaration est-elle exacte? Est-il bien constant que Lenoble vous a chargé de lui acheter de la poudre?

Poulet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Que vous lui en avez acheté trente-six livres?

Poulet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Dans quel endroit l'avez-vous achetée?

Poulet. Dans plusieurs endroits, dans la rue Saint-Honoré, à la Levrette; il y a des conducteurs que je connais et un commissionnaire qui m'en ont aussi apporté?

Le *Pr.* Est-il vrai que vous ayez remis cette poudre à Lenoble, dans la rue du Temple?

Poulet. Oui, monsieur, au coin de la rue Mêlée.

Le *Pr.* Est-il vrai également que Lenoble ait pris aussitôt une voiture, qu'il ait mis la poudre dedans, et qu'il ait monté ensuite dans la voiture?

Poulet. C'est lui-même qui m'a aidé à mettre le paquet dans la voiture.

Le *Pr.* Vous a-t-il payé cette poudre?

Poulet. Hors 4 fr. qu'il me redoit.

Le *Pr.* C'est le même jour?

Poulet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* A l'instant même?

Poulet. Du tout, j'étais à déjeuner, il m'a payé une heure après, chez un nommé David, qui est traiteur rue du Temple, au coin de la rue Phelipeaux.

ment. Il a persisté dans ses déclarations ; il a dit qu'il était votre ami, qu'il n'avait aucune espèce d'intérêt, aucune raison de haine qui pût l'engager à faire une déclaration qui pourrait vous nuire. Comment voulez-vous qu'il vînt faire une pareille déclaration si elle n'était pas exacte? il déclare qu'il a acheté trente-six livres de poudre pour vous, que vous l'avez chargé d'acheter une malle; qu'il a acheté cette malle ?

Lenoble. Il ne m'a jamais rien acheté.

Le *Pr.* Quel motif pourrait le déterminer à faire cette déclaration ?

Lenoble. Je l'ignore.

Le *Pr.* Lorsque vous-même déclarez qu'il est votre ami ?

Lenoble. J'ignore quels motifs l'ont porté à faire cette déclaration, à me dénoncer.

Le *Pr.* Il ne peut y en avoir de raisonnable. Il résulte de tout cela que la déclaration est vraie et qu'elle est exacte.

Lenoble. Il ne m'a jamais rien vendu.

Le *Pr.* Et que vous niez mal à propos qu'il ne vous a point livré cette poudre.

Lenoble. Je n'ai rien reçu.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été chargé par quelqu'un d'acheter cette poudre ?

Lenoble. Je n'ai été chargé par personne.

Le *Pr.* Cette poudre n'était-elle pas destinée pour quelque machine infernale peut-être qu'on préparait encore ?

Lenoble. Je n'ai été chargé par personne, je vivais très-retiré, je ne voyais personne depuis que je suis revenu de Rennes.

Le *Pr.* Je vous le répète encore, que Poulet dit la vérité. Il n'y a point de raison de croire qu'il en impose : tout annonce, au contraire, que vous en imposez, en niant un fait qu'il a constamment soutenu en votre présence.

Lenoble. Je soutiens le contraire.

Le *Pr.* Vous avez donc un grand intérêt pour nier le fait ?

Lenoble. Comme lui à le soutenir.

Le *Pr.* Vous avez intérêt à le nier : il n'a aucun intérêt à vous accuser.

Lenoble. Je ne le sais pas.

Le *Pr.* Témoin, persistez-vous dans votre déclaration ?

Poulet. Oui, monsieur ; j'y persisterai toujours.

Le *Président, à Lenoble.* Vous prétendez, vous, que vous ne l'avez pas chargé d'acheter une malle ?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous niez tout?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous ne lui avez pas donné d'argent?

Lenoble. Je ne lui ai point donné d'argent.

Le *Pr.* Vous ne vous êtes pas trouvé dans un cabaret avec lui, où vous avez dejeuné?

Lenoble. Oui, monsieur, nous avons été dans un cabaret.

Le *Pr.* C'est dans ce cabaret que vous lui avez remis de l'argent, le prix de la poudre?

Lenoble. Ce n'était pas la première fois que j'étais avec lui.

Le *Pr.* Vous lui avez remis de l'argent?

Lenoble. Je ne lui ai pas remis d'argent pour cela.

Le *Pr.* Il paraît que vous êtes venu à Paris, que vous avez vu beaucoup de personnes qui étaient arrivées d'Angleterre pour renverser le Gouvernement, et que vous avez été chargé par elles d'acheter de la poudre pour l'exécution du complot?

Lenoble. J'ai l'honneur d'observer que, depuis quatre ans, je suis ici.

Le Pr. Vous avez déclaré aussi que vous ne connaissiez pas Charles d'Hozier?

Lenoble. Non, monsieur; je ne le connaissais pas

Le *Pr.* Mais ne l'avez-vous pas vu à Rennes?

Lenoble. J'ignorais qu'il portât ce nom-là, parce qu'il n'a été connu que sous le nom d'Auguste.

Le *Pr.* Vous alliez chez son frère?

Lenoble. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous deviez connaître Charles d'Hozier?

Lenoble. Je ne le connaissais pas.

Le *Pr.* N'avez-vous pas vu Charles d'Hozier à Paris?

Lenoble. Du tout : je ne savais pas que c'était lui.

Le *Pr.* Charles d'Hozier, n'avez-vous pas vu Lenoble à Paris?

Charles d'Hozier. Il m'a vu; mais il est possible qu'il n'ait pas su qui j'étais.

Le *Pr.* Ne lui avez-vous pas donné de l'argent à Rennes?

Charles d'Hozier. Je le crois.

Le *Pr.* Si vous lui avez donné de l'argent.....

Lenoble. Il ne m'en a pas donné.

Le *Président, à Charles d'Hozier.* Et si vous l'avez connu à Rennes, il a dû vous reconnaître à Paris?

Charles d'Hozier. Sous le nom d'Auguste.

Le *Pr.* Peu importe! c'est la personne.

Lenoble. J'ignorais qu'il fût le frère de M. d'Hozier.

Le *Pr.* C'est un nom qu'il avait pris?

Lenoble. Il n'a jamais été connu à Rennes, depuis 1785, que sous ce nom. J'allais dans l'auberge où monsieur était.

Le *Président, au témoin.* Vous persistez dans votre déclaration?

Poulet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* C'est bien l'exacte vérité?

Poulet. Oui, monsieur. Je ne viendrais pas dans un tribunal pour dire des mensonges.

Le *Président au témoin.* Vous pouvez vous retirer.

Coster-Saint-Victor, vous avez été impliqué dans l'affaire du 3 nivose?

Coster. Oui, citoyen.

Le *Pr.* Vous avez su que St.-Réjant avait été chez la veuve Jourdan, après le 3 nivose?

Coster. Je ne l'ai su que par les papiers publics.

Le *Pr.* Vous avez été voir Saint-Réjant chez la veuve Jourdan, le 28 nivose?

Coster. Jamais.

Le *Pr.* Jamais vous n'y avez été?

Coster. Jamais.

Le *Pr.* Vous savez cependant qu'une personne vous a reconnu : c'est la fille Jourdan.

Coster. Elle m'a reconnu pour avoir été chez sa mère.

Le *Pr.* Il paraît que vous avez été chez la veuve Jourdan pour prévenir Saint-Réjant que Carbon était arrêté?

Coster. Je ne savais pas que c'était Saint-Réjant que j'allais avertir; je suis allé chez la veuve Jourdan pour remplir un devoir d'humanité.

Le *Pr.* Etait-ce pour y voir Saint-Réjant?

Coster. Point du tout.

Le *Pr.* Pourquoi y alliez-vous donc?

Coster. J'allais pour sauver la veuve Jourdan du malheur qui devait lui arriver, et à l'individu qui devait se trouver chez elle.

Le *Pr.* Quel individu devait se trouver chez elle?

Coster. Je ne le connaissais pas. L'agent de

police qui, devant moi, a donné l'avertissement, n'avait point nommé l'individu qui se trouvait chez la veuve Jourdan, ou, s'il l'a nommé, c'était un nom que j'ai oublié depuis.

Le *Pr.* Cependant, il paraît qu'arrivé chez la veuve Jourdan, vous avez dit « que Carbon était » arrêté; que Carbon était un coquin; que vous » étiez fâché de ne l'avoir pas fait fusiller; qu'il » pouvait tout déclarer et faire arrêter Soyer. » (Saint-Réjant était alors connu sous ce nom.)

Coster. Il y a du vrai et du faux.

Le *Pr.* « Qu'il fallait que sans perdre de temps, » la veuve Jourdan se rendît rue des Prouvaires, » où était logé Saint-Réjant, pour le prévenir de » ne pas coucher dans cette rue, ni chez elle, » parce que François Carbon connaissait ces » domiciles. »

Coster. Ceci demande explication.

J'avant-veille de ce jour, on était venu plusieurs fois pour m'arrêter : le bonheur voulut que je ne fusse pas pris. Je ne sortais alors que le soir et j'étais très-embarrassé de trouver des retraites pour me soustraire aux recherches de la police. Mon signalement était donné par-tout. Je me trouve dans une maison à la Cité : le maître de la maison me dit : voilà un homme précieux, qui

arrive pour donner un avertissement. J'examine cet homme : je l'écoute. Il dit : demain matin on doit faire des fouilles dans telle et telle maison. Je suis le premier à observer à toutes les personnes qui étaient là, qu'il fallait prendre notes pour avertir ces personnes de se mettre sur leurs gardes, et d'éviter le malheur qui les menaçait. Je n'en dis pas davantage : je fais venir un fiacre, et je vais avertir la veuve Jourdan, que je ne connaissais point, dont je n'avais jamais entendu parler. Voilà ce que j'ai fait.

Le *Pr.* Vous n'y avez pas été dans un autre but?

Coster. Si j'étais à recommencer, je le ferais encore.

Le *Pr.* Ce n'est pas encore là ce qu'a dit la fille Jourdan.

Coster. Je ne connaissais pas l'individu.

Le *Pr.* Vous ne pouviez pas prendre intérêt à un individu que vous ne connaissiez pas? Vous ne pouviez prendre aucun intérêt à la veuve Jourdan que vous ne connaissiez pas?

Coster Je savais que l'on cherchait les royalistes, et je savais par la déposition de cet agent de la police, que des royalistes étaient cachés chez la veuve Jourdan. Mon devoir de royaliste

était donc d'avertir mes camarades : je ne les connaissais pas tous; j'en connaissais quelques uns.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été rue des Prouvaires avec la veuve Jourdan ?

Coster. Non, monsieur le président; j'ai mis la veuve Jourdan et sa fille dans une voiture.

Le *Pr.* Il paraît que Saint-Réjant, lorsque vous y avez été avec la veuve Jourdan, n'était pas rue des Prouvaires ?

Coster. Je n'ai pas été chez Saint-Réjant.

Le *Pr.* Je vous parle d'un fait constaté par la procédure : vous n'avez pas trouvé Saint-Réjant ?

Coster. Je n'y suis pas allé.

Le *Pr.* Vous avez laissé un billet pour Saint-Réjant ?

Coster. Point du tout : je passai le soir chez la veuve Jourdan; elle était seule dans un appartement mal éclairé. Je lui ai demandé : est-ce vous qui vous appelez madame Jourdan; elle répondit qu'oui. — Vous avez quelqu'un de caché ? — Non, monsieur, je n'ai jamais caché personne. Cette femme ne me connaissant pas, probablement n'avait pas de confiance en moi. Je lui dis : je suis instruit que demain matin on doit venir faire perquisition chez vous; perquisition

qui vous effrayera naturellement. Cette femme alors me dit : effectivement, monsieur, j'avais quelqu'un de caché ; mais la nuit tombante, il s'est retiré.

Je savais par l'agent de police que le dénonciateur était un nommé Carbon (François) ; j'ai beaucoup connu François Carbon dans le pays de Vitré, où je commandais alors. François Carbon s'était assez bien conduit : c'était une espèce de chirurgien, il pansait les blessés. J'ai découvert depuis que François Carbon n'était qu'un voleur : mon devoir m'obligeait de poursuivre ces gens-là. J'ai donné ordre pour qu'on poursuivît Carbon : il a eu l'adresse de se sauver ; je ne sais par quel hasard il s'est retiré à Paris. Alors, je dis à cette femme : c'est un nommé Carbon qui doit vous avoir dénoncée ; est-ce que vous le connaissez, ce misérable ? — Oui, monsieur. — Il vous a donc amené quelqu'un ? — Oui, monsieur, un nommé Soyer Saint-Réjant ; alors je dis : M. Soyer n'est plus chez vous ; vous n'avez rien à craindre. Je suis fort aise que vous soyez en état de pouvoir vous mettre à l'abri de ce qui devait vous arriver.

Quelques minutes après, sa fille parut ; je vis qu'elle était occupée à se déshabiller. La veuve

Jourdan, à qui je dis : savez-vous où est Monsieur Soyer, me dit : oui. Je lui observai qu'il était possible que Carbon connût également la maison où s'était retiré ce M. Saint-Réjant. La veuve Jourdan me dit : oui, monsieur, Carbon connaît encore cette maison. — Il faut donc aller avertir dans cette maison-là. Comme il pleuvait, cette femme me dit : il est tard, il pleut, j'irai demain matin. Je lui répondis : il ne sera plus temps, parce qu'on doit venir à six heures du matin pour vous arrêter. Cette femme insista : je persistai à l'engager à venir en voiture. Elle monta en voiture ; elle me dit qu'elle devait aller du côté des Halles.

Si j'avais attaché un grand intérêt à sauver l'individu que l'on assure être mon ami ; je serais allé moi-même dans la rue des Prouvaires lui dire sauvez-vous, l'engager de se sauver sur-le-champ. Je n'aurais pas, chez la veuve Jourdan, écrit un billet insignifiant pour rendre compte à l'individu de ce qui se passait.

Le *Pr.* Il paraît que vous avez été avec la veuve Jourdan chez Saint-Réjant, et que c'est chez Saint-Réjant que vous avez écrit le billet qui a été remis ?

Coster. C'est de toute fausseté. Je ne suis allé que dans la rue du Mail.

Le *Pr.* Connaissiez-vous antérieurement Saint Réjant ?

Coster. Je ne l'ai connu que très-peu de vue.

Le *Pr.* Dans quel endroit ?

Coster. A Rennes, après la pacification.

Le *Pr.* N'avez-vous pas su qu'il avait servi dans les chouans ?

Coster. A 40 lieues de moi.

Le *Pr.* Vous avez été arrêté en dernier lieu dans la rue Xaintonge ?

Coster. Oui, monsieur, avec M. Roger.

Le *Pr.* Depuis quel temps étiez-vous à Paris ?

Coster. Depuis quatre mois.

Le *Pr.* Pourquoi êtes-vous passé en Angleterre ?

Coster. Depuis cette malheureuse affaire du 3 nivose, je suis poursuivi comme une bête féroce.

Le *Pr.* Vous êtes débarqué d'Angleterre ?

Coster. Je suis venu après la paix.

Le *Pr.* Vous faisiez partie du second débarquement ?

Coster. C'est de toute fausseté. Si je suis venu par le second débarquement, il faut que quel-

qu'un m'ait vu ; que quelqu'un dise il y était ; et je ne vois personne qui le dise.

Le *Pr.* Avec qui êtes-vous venu à Paris?

Coster. Je suis venu seul.

Le *Pr.* Par quelle route?

Coster. Par la Hollande, au renouvellement de la guerre.

Le *Pr.* Il y avait quatre mois que vous étiez à Paris?

Coster. A peu près.

Le *Pr.* Enfin, que veniez-vous faire, quel était votre projet?

Coster. Je venais pour me soustraire aux poursuites. J'ai mal réussi, puisque je suis pris.

Le *Pr.* Comment, pour vous soustraire! vous aviez plus à craindre d'être arrêté Paris que dans tout autre endroit.

Coster. Dans tout autre endroit on craint plus d'être arrêté.

Le *Pr.* Où avez-vous logé à Paris?

Coster. Chez M. Marchal.

Le *Pr.* Vous avez logé dans d'autres endroits?

Coster. Dans beaucoup d'autres endroits.

Le *Pr.* Vous n'avez pas voulu les nommer?

Coster. Jamais.

Le *Pr.* Vous êtes convenu avoir été dans la Vendée?

Coster. Trois ans.

Le *Pr.* Vous avez été amnistié?

Coster. Oui.

Le *Pr.* Où est votre carte d'amnistie?

Coster. Elle doit avoir été prise dans mes papiers.

Le *Pr.* Avez-vous obtenu une surveillance du ministre de la police?

Coster. J'ai fait tout pour l'obtenir. Je n'y ai pu réussir.

Le *Pr.* Pourquoi étiez-vous à Paris à l'époque du 3 nivose?

Coster. Pour l'article de cette surveillance.

Le *Pr.* Sous qui avez-vous servi dans la Vendée?

Coster. Sous beaucoup de chefs; sous monsieur Delbé, le général Charrette, le prince Talmont, Puisaye et la Prévalaye.

Le *Pr.* N'avez-vous pas servi dans la Haute-Bretagne en qualité de major?

Coster. Je crois que j'ai eu ce grade-là.

Le *Pr.* Avez-vous vu Georges dans la Vendée?

Coster. A la dernière guerre, en passant; jamais je n'ai eu de rapport direct, ni indirect avec lui.

Le *Pr.* Lorsque vous êtes arrivé à Paris, avez-vous su que Georges y était?

Coster. A la Préfecture.

Le *Pr.* Avant?

Coster. Non, monsieur.

Le *Pr.* Connaissez-vous Picot Limoëlan?

Coster. Je l'ai connu en Bretagne.

Le *Pr.* Vous savez que, comme vous, il a été compris dans l'affaire du 3 nivôse?

Coster. Je le sais.

Le *Pr.* Qu'il y a un acte d'accusation dressé contre vous et lui, et admis par un jury?

Coster. Je ne cherche pas à disculper Picot Limoëlan; mais je sais que je suis innocent, et il peut l'être aussi.

Le *Pr.* Connaissez-vous Joyaut?

Coster. Je l'ai vu en Bretagne; mais jamais à Paris.

Le *Pr.* Ne serait-ce pas dans le Morbihan?

Coster. Je crois qu'oui.

Le *Pr.* Vous avez connu Lahaye-Saint-Hilaire?

Coster. Jamais.

Le *Pr.* N'avez-vous pas entendu parler de lui?

Coster. Assurément.

Le *Pr.* Qu'avez-vous entendu dire?

Coster. Je n'en ai entendu dire que du mal dans l'affaire du 3 nivose.

Le *Pr.* N'avez-vous pas su que Saint-Réjant, lorsqu'on lui avait remis votre billet, avait été fort mécontent?

Coster. Je l'ai appris; je n'entends rien à tout cela.

Le *Pr.* Qui vous l'a dit?

Coster. C'est la fille Jourdan qui l'a déposé, et qui le redira probablement tout à l'heure.

Le *Pr.* Comment avez-vous su qu'on devait faire une fouille chez la veuve Jourdan?

Coster. C'est un agent de police qui me l'a dit.

Le *Pr.* C'est un agent de police qui vous l'a dit?

Coster. Je ne suis pas sorcier, je ne devine pas, c'est ce que j'ai appris.

Le *Pr.* Et vous ne saviez pas que Saint-Réjant et Carbon étaient recherchés par la police pour la machine infernale ?

Coster. Je l'ai entendu dire par M. Bourmont.

Le *Pr.* Voici un brevet de chevalier de Saint-Louis que vous avez reçu.

Il lit :

« Coster-Saint-Victor, la connaissance que » sa majesté a de vos services, etc. » (*Voyez aux Pièces justificatives.*)

Il est daté d'Edimbourg, le 15 juin 1796, Charles-Philippe ; et plus bas, *par le comte de la Chapelle, pour M. le maréchal duc de Broglie, et en son absence, par ordre de Monsieur.*

Cette pièce vous a été représentée, l'avez-vous reconnue ?

Coster. Oui, monsieur. C'est un brevet que le prince m'a envoyé pendant que je faisais la guerre sous lui.

Le *Pr.* En voici un autre, qui est de 1798.

Il lit :

« Nous, etc. » (*Voyez Pièces justificatives.*)

C'est un brevet de colonel, chef de division, dans l'armée catholique et royale, province de Bretagne et Bas-Maine, pour prendre rang, en ladite qualité, du 1er. juillet 1795, parmi les colonels chefs de divisions de ladite armée, et en jouir aux mêmes titres, honneurs desdites prérogatives et appointemens.

Ce brevet est de 1798. Vous l'avez reconnu également ?

Coster. Assurément; je l'ai reçu au commencement de la guerre dernière; mais l'on a eu tort de dire que j'avais fait des démarches pour l'obtenir. La preuve que j'étais sans ambition, c'est que dans la dernière guerre, qui a commencé sous des auspices qui me déplaisaient, j'y ai joué un rôle fort insignifiant; je n'y ai point commandé.

Le *Pr.* Connaissez-vous Denand, marchand de vin ?

Coster. Je l'ai vu.

Le *Pr.* Avez-vous logé chez lui ?

Coster. J'ai logé chez lui.

Le *Pr.* On a trouvé ce brevet chez Denand ?

Coster. C'est à sa femme que je l'avais remis.

Le *Pr.* Denand, connaissez-vous Coster-Saint-Victor ?

riches, et qu'ils donnent tout ce qu'ils ont; si j'avais été les voir, ils auraient pu croire que j'allais demander quelque grace.

Le *Pr.* Où avez-vous fait connaissance de Roger?

Coster. Je l'ai connu étant enfant, et puis je l'ai vu en Bretagne. Je sais que M. Roger est un homme d'honneur, incapable d'une mauvaise action. Le hasard me l'a fait rencontrer ici, je l'ai vu, nous sommes dans la même opinion.

Le *Pr.* Connaissez-vous un nommé Jules?

Coster. C'est moi-même; je me suis fait appeler Jules. J'ai reconnu tout ce qui m'est relatif; je n'ai rien nié de ce qui me regarde.

Le *Pr.* Faites approcher un autre témoin.

Soixante-dix-septième témoin.

Nicolas Marchal, âgé de 50 ans, ci-devant marchand épicier, rue Xaintonge.

Le *Pr.* Connaissiez-vous les accusés avant les faits, etc.?

Marchal. Non, monsieur.

Le *Pr.* En avez-vous reconnu, des accusés?

Marchal. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Lesquels?

Marchal. Jules et Loiseau. (*Jules*, c'est *Coster; Loiseau*, c'est *Roger.*)

Le *Pr.* Coster, n'avez-vous pas pris le nom de Jules?

Coster. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous le témoin?

Coster. Je reconnais M. Marchal.

Le *Pr.* Roger, reconnaissez-vous le témoin?

Roger. Certainement, monsieur.

Le *Président, au témoin.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Marchal. Je déclare que j'ai loué un appartement à M. Coster ou Jules; car c'est sous ce nom que je le connaissais. Je lui ai loué une chambre: je n'en connais pas davantage. Pour M. Roger, il y est venu coucher avec lui, la veille qu'ils ont été arrêtés. Voilà tout ce que je sais.

Le *Pr.* Combien de temps sont-ils restés?

Marchal. Une seule nuit.

Le *Pr.* Pourquoi les avez-vous reçus?

Marchal. J'ai une chambre; je la loue.

Le *Pr.* Qui vous a déterminé à les recevoir?

Marchal. Aucun intérêt, que celui de louer ma chambre.

Le *Pr.* Vous n'avez pas fait de déclaration?

Marchal. Non, monsieur. D'ailleurs, du 18 au 19, j'ai dit à M. Jules (il est de mon pays): Monsieur, je crois qu'il y a une formalité à remplir; c'est de faire sa déclaration chez le commissaire de police. Il m'a dit: Je n'en sais rien. Je lui ai répondu: Je le crois. — Eh bien, M. Marchal, en ce cas, si vous voulez, demain nous irons la faire. Il me demanda à quelle heure. — L'heure qu'il vous fera plaisir. — Demain, sur les dix heures. Alors, je lui dis: Je sortirai demain comme à mon ordinaire, et je rentrerai sur les neuf heures. Je suis en effet rentré sur les neuf heures. Au lieu de rentrer le lendemain matin, ils ont été arrêtés. Je n'ai pas eu le temps d'y aller, ni eux non plus.

Le *Pr.* Est-ce des accusés Roger, dit Loiseau, et Coster-Saint-Victor, dont vous avez entendu parler dans votre déposition?

Marchal. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Les reconnaissez-vous?

Marchal. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Accusé Roger, avez-vous quelque

chose à répondre sur la déclaration du témoin ?

Roger. Non, monsieur : elle est vraie.

Le *Pr*. Accusé Coster, avez-vous quelque chose à répondre sur la déclaration du témoin ?

Coster. Elle est extrêmement vraie ; mais je me serais bien gardé d'aller avec lui chez le commissaire de police.

Le *Pr*. Coster, le témoin vous reconnaît : l'avez-chez vous reconnu ?

Coster. Oui, monsieur.

Le *Président*, *au témoin*. N'a-t-on pas trouvé vous des pistolets ?

Marchal. Je n'en sais rien.

Le *Pr*. Dans la chambre que les accusés occupaient, on a trouvé deux paires de pistolets ?

Marchal. Je n'en sais rien : je ne sais pas ce qu'on a enlevé ?

Le *Pr*. Coster, n'avez-vous pas laissé les pistolets dans la chambre ?

Coster. Ils étaient dans une armoire : je ne m'attendais pas à la visite qu'on est venu me faire.

Le *Pr*. C'est chez vous qu'on les a pris ?

Coster. On ne m'a pas laissé sortir de la chambre.

Soixante-dix-huitième témoin.

Marie-Antoinette Jourdan, âgée de 19 ans, ouvrière en bas, demeurant rue d'Anjou-Saint-Honoré, au coin de la rue de Surêne, chez le limonadier.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés?

Fille *Jourdan.* Je connais Coster-Saint-Victor et Joyaut.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Fille *Jourdan.* Je connais Joyaut pour être venu à la maison, lors de l'affaire du 3 nivose, avec Saint-Réjant. Il est venu plusieurs fois voir Saint-Réjant; il s'y est trouvé le jour du 3 nivose. C'est lui qui est venu annoncer que Saint-Réjant viendrait coucher. Après cela, Saint-Réjant est arrivé; ils ont resté long-temps ensemble. J'ai écouté leur conversation. Ils ont dit qu'ils s'étaient trouvés dans la bagarre, et qu'ils avaient entendu dire que le premier Consul avait manqué deux fois d'être assassiné, mais qu'ils ne le manqueraient pas une troisième. Après avoir causé, ils se sont séparés. Saint-Victor, je le connais pour être venu un soir annoncer que Carbon était arrêté, et qu'il priait de faire sauver Saint-

Réjant, attendu que Carbon était un coquin, et était dans le cas de dire tout pour de l'argent. Nous avons été avec Saint-Victor rue du Mail: il a laissé un écrit à la maison pour remettre à son ami Saint-Réjant, en disant qu'il était son ami Saint-Victor, et qu'il le priait de se mettre à couvert. Il nous a recommandé de nier que nous eussions logé, et que s'il fallait payer une amende, il la paierait, et qu'il passerait sous deux ou trois jours.

Le *Pr.* L'avez-vous vu revenir?

Fille *Jourdan.* Non, monsieur, puisque j'ai été arrêtée le lendemain.

Le *Pr.* Joyaut, levez-vous. Connaissez-vous le témoin?

Joyaut Non, monsieur.

Le *Pr.* Est-ce des deux accusés Joyaut et Coster-Saint-Victor dont vous avez entendu parler dans votre déposition?

Fille *Jourdan.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Accusé Coster, avez-vous quelque chose à répondre?

Coster. Je ne puis reconnaître cette fille.

Le *Pr.* Elle vous a reconnu?

Coster. Si c'est la fille Jourdan, j'ai été chez sa mère.

Le *Pr.* Avez-vous entendu la déposition de la fille Jourdan ?

Coster. Je vois qu'elle a parlé avec assurance.

Le *Pr.* Elle a déclaré que vous avez été, quelques jours après le 3 nivose, chez sa mère pour prévenir Saint-Réjant que Carbon était arrêté; que, comme Saint-Réjant ne demeurait plus chez sa mère, vous étiez parti avec cette femme; qu'on s'était arrêté rue du Mail, et que vous aviez laissé un billet pour remettre à Saint-Réjant. Ce billet a été remis à Saint-Réjant. Par ce billet, vous préveniez Saint-Réjant que Carbon était arrêté; et en même temps vous invitiez Saint-Réjant à se cacher, afin de ne pas être arrêté lui-même.

Coster. La déposition de cette fille contient quelques vérités, mais beaucoup d'impostures. Les dernières sont si absurdes et si méchamment ourdies, que j'aime à croire que cette fille n'en est pas l'auteur.

Le *Président, au témoin.* Est-ce bien la vérité que vous avez dit ?

Fille *Jourdan.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ce n'est pas la première fois que le témoin fait cette déclaration. Lors de l'affaire du 3 nivose, elle a fait la même déposition. Elle a soutenu sa déclaration en votre présence; et on ne voit pas qu'elle ait aucune espèce d'intérêt à dissimuler la vérité.

Coster. Voulez-vous me permettre de faire quelques questions à cette fille?

Le *Pr.* Adressez-les-moi, et je les lui rendrai.

Coster. A quelle heure suis-je arrivé chez elle?

Fille *Jourdan.* Sur les dix heures du soir.

Coster. A quoi était-elle occupée?

Fille *Jourdan.* Nous étions occupées à régler un mémoire pour Saint-Réjant; et nous allions nous coucher.

Coster. Etait-elle dans la même chambre que sa mère, quand je suis arrivé chez elle?

Fille *Jourdan.* Ma mère s'est séparée de moi, nous nous couchions, nous étions dans la même chambre.

Coster. C'est faux; vous vous couchiez, vous vous déshabilliez.

Fille *Jourdan.* Nous étions alors dans la même chambre; il fallait bien que maman sortît de la

chambre, et se séparât de moi pour ouvrir la porte, puisque je couchais avec elle.

Coster. Quand on est arrivé dans la maison pour les arrêter, les hommes qui les ont arrêtées ont-ils employé envers elles ces égards et ces ménagemens que des hommes doivent à des femmes, voilà ce que je demande ?

Le *Pr.* C'est une affaire qui vous est absolument étrangère.

Coster. Elle n'est pas étrangère à ceci; je prouverai l'imposture.

Joyaut. Ce que le témoin dit, qui me concerne, est faux. Je n'ai jamais été voir Saint-Réjant, et je n'ai jamais vu mademoiselle.

Fille *Jourdan.* Le jour du 3 nivose, vous avez été avec Lebourgeois et autres, vous avez même passé la nuit avec Saint-Réjant.

Joyaut. C'est un fait faux. Je n'ai jamais été chez la femme Jourdan voir Saint-Réjant.

Le *Pr.* Connaissez-vous Saint-Réjant?

Joyaut. Je l'ai connu en Bretagne, et même je l'ai vu ici.

Le *Pr.* Etiez-vous à Paris à l'époque du 3 nivose ?

Joyaut. Non.

Le *Pr.* Où étiez-vous ?

Joyaut. En route, je voyageais.

Le *Pr.* Dans quel endroit ?

Joyaut. Je m'en allais en Bretagne. Au surplus, j'ai une observation à faire. Je suis accusé comme membre d'une conspiration tendante à renverser le gouvernement ci-devant républicain.....

Le *Pr.* C'est pour la moralité qu'on entend ce témoin ; c'est pour faire connaître votre conduite antérieure.

Joyaut. Avez-vous intention de me juger pour cette affaire-là ? (celle du 3 nivose.)

Le *Pr.* Non.

Joyaut. Alors, si vous ne me jugez pas pour cette affaire, jusqu'à ce que j'aye un acte d'accusation dressé contre moi, jusqu'à ce que j'aye connaissance des charges qui peuvent m'être imputées, vous me permettrez de garder le silence.

Je m'en tiens à ceci. Je n'étais pas à Paris à l'époque du 3 nivose ; je n'ai eu aucune connaissance de ce qui pouvait se tramer pour cette détonation. Je n'en ai eu connaissance que par les papiers publics.

Le *Pr.* Etablissez que vous n'étiez pas à Paris à l'époque du 3 nivose.

Joyaut. Voilà ce que je veux établir. Je n'y étais pas à l'époque du 3 nivose.

Coster. Je prouverai que cette fille, ainsi que sa mère, ne peuvent pas avoir eu le calme, l'assurance que la fille montre ici, puisque la mère, en sortant de la police, est allée se jeter par la fenêtre, et s'est tuée sur le pavé.

Le *Pr.* Mais la fille, qui a déposé dans l'affaire du 3 nivose, qui a été confrontée, qui persiste dans ses déclarations, qui n'a aucune espèce d'intérêt à dissimuler la vérité ?

Coster. Je ne crois pas qu'on ait plus ménagé la fille que la mère ; elles ont toutes deux été intimidées.

Le *procureur-général.* C'est qu'elles devaient être intimidées en recevant des hommes tels que ceux qu'elles recevaient. Elles devaient être intimidées lorsqu'elles ont vu à la police de quoi il s'agissait. C'était tout naturel.

Coster. J'ai été chez ces femmes pour les prévenir du mal qui leur est arrivé, sans aucune autre intention.

Soixante-dix-neuvième témoin.

Jean Genty, l'aîné, âgé de 42 ans, tailleur, demeurant palais du Tribunat, n°. 64.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés?

Genty. Je connais l'accusé Roger.

Le *Pr.* En connaissez-vous d'autres?

Genty. Non, monsieur.

Le *Pr.* Coster-Saint-Victor (à Coster), levez-vous.

Genty. Non, monsieur, je ne le connais pas?

Coster. Je reconnais monsieur, c'est lui qui m'a fait un habit.

Le *Pr.* Présentez au témoin cette quittance.

Un huissier la présente.

Le *Président, au tém.* Est-ce votre signature?

Genty. Oui, monsieur, c'est ma quittance?

Le *Pr.* Présentez les habits.

On présente les habits.

Le *Président, au tém.* C'est la quittance que vous avez donnée pour les fournitures que vous avez faites?

Genty. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ce sont les uniformes que vous avez faits?

Genty. J'en ai fait cinq.

Le *Pr*. Qui vous a commandé ces uniformes ?

Genty. C'est M. Roger qui est venu le premier.

Le *Pr*. Convenez-vous, Roger, que c'est vous qui avez commandé les habits ?

Roger. Je n'ai pas commandé des habits, j'ai commandé une redingotte et un pantalon.

Le *Pr*. Qui a commandé les autres ?

Genty. Monsieur est venu avec un autre qui s'appelait. . . . et monsieur s'appelait Vavasseur.

Roger. Je ne vous ai point donné de nom. Je vous ai donné deux louis à compte.

Genty. Oui.

Le *Pr*. Combien avez-vous fait de ces uniformes-là ?

Genty. Cinq, à cinq personnes différentes.

Le *Pr*. Tous de la même manière ?

Genty. Le même uniforme.

Roger. J'observe que ce n'est pas moi qui les ai commandés.

Le *Pr*. Vous en avez commandé un pour vous ? Tous ceux commandés par les autres sont du même uniforme ?

Roger. Je n'ai pas commandé d'uniforme. J'ai fait faire une grande redingotte que M. Genty a reconnue à mon premier interrogatoire, et un pantalon gris.

Le *Président, au témoin.* Qui a commandé ces uniformes-là?

Genty. Monsieur (Roger) m'en a commandé un.

Roger. Les personnes qui ont été chez monsieur Genty.

Le *Président, à Roger.* Le témoin déclare que vous en avez commandé un.

Roger. Une redingotte et un pantalon.

Le *Pr.* Et un uniforme?

Roger. Je vous demande pardon.

Le *Président, au témoin.* A-t-il commandé un de ces uniformes?

Genty. Oui, monsieur, il en a commandé un.

Le *Pr.* En avez-vous commandé un? Le témoin le déclare.

Roger. Je ne sais si c'est un de ceux-là.

Le *Président, au tém.* Les uniformes n'étaient-ils pas semblables à ceux-ci?

Genty. Ils sont tous semblables.

Roger. Je crois qu'on entend par uniforme un habit d'ordonnance.

Le *Pr.* C'était-là l'uniforme qu'on avait arrêté ?

Roger. Je ne sais si on avait arrêté un uniforme.

Georges. M. le président me permettra-t-il une observation relative à un uniforme? S'il devait y avoir un uniforme, et si cela avait été arrêté, n'était-il pas présumable que j'aurais commencé par m'en faire faire un, puisque je devais, d'après ce qu'on a annoncé, être avec ces messieurs, si par hasard il y avait eu une attaque?

Le *Pr.* Il est possible qu'on ne sache pas où est celui que vous avez fait faire. Vous avez pu en faire faire un.

Georges. Vous connaissez tous les asiles où j'ai été, tous les habillemens que je me suis fait faire, et vous n'en avez point trouvé?

Le *Président à Roger.* Vous avez fait faire un sabre ?

Roger. M. le président ne me le prouvera pas.

Le *Pr.* Vous aviez des pistolets et un poignard?

Roger. Certainement; mais les pistolets ne sont pas d'uniforme.

Le *Pr.* Coster-Saint-Victor, qu'avez-vous à répondre ?

Coster. Je me suis fait faire un uniforme; mon intention était de me présenter honorablement dans le monde. J'en appelle, non pas aux royalistes que j'ai commandés, mais aux républicains que j'ai combattus, et je suis persuadé qu'on ne me reprochera pas de m'être mal conduit. Examinez-moi, je n'ai pas la figure d'un assassin, je n'ai pas l'air d'un homme qui a quelque crime à se reprocher.

Le *Président, au témoin.* Persistez-vous dans votre déclaration ?

Genty. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Coster, vous convenez avoir commandé un de ces uniformes ?

Coster. Oui, monsieur; mais permettez-moi de faire une observation: c'est que la fille Jourdan n'a pas dit toute la vérité, et je vous prie de la faire revenir; elle n'a pas rendu compte de sa mission chez Saint-Réjant.

Le *Pr.* Cela n'est pas nécessaire.

Coster. C'est un grand moyen de défense.

GAUTHIER, *défenseur de Coster.*

L'accusé Coster requiert mon ministère et me charge de vous réitérer la prière qu'il vous a adressée, prière qui a pour objet de lui faire représenter la fille Jourdan.

Le *Pr.* Pourquoi voulez-vous qu'elle se présente de nouveau ?

Gauthier. Parce qu'elle n'a pas achevé sa déposition telle qu'elle est dans l'acte d'accusation, rédigé par le procureur-général.

(On fait rentrer la fille Jourdan.)

Le *Pr.* Voici la déclaration écrite qu'elle a faite ; nous verrons si elle a quelque chose à y ajouter.

Il lit :

Est comparu (devant le juge instructeur) *en présence de Coster Saint-Victor.* (Voyez aux Pièces justificatives.)

Au témoin. Fille Jourdan, persistez-vous dans cette déclaration ?

Fille *Jourdan.* Oui, monsieur, j'y persiste.

Le *Pr.* Avez-vous quelque chose à ajouter à la déclaration que vous avez faite ? Avez-vous oublié quelques circonstances ?

Fille *Jourdan.* Non, monsieur.

Le *Pr.* Vous y persistez.

Fille *Jourdan.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Avez-vous quelque chose à répondre, Coster ?

Coster-Saint-Victor. J'observe que cette fille

a bien fait cette déclaration au Temple ; mais qu'ici elle ne l'avait pas dite toute entière, qu'elle s'était arrêtée.

Le *Pr.* Il est très-possible qu'un témoin oublie quelque circonstance.

Coster. Qu'elle s'était arrêtée dans la rue du Mail, et n'avait pas parlé du reste.

Le *Pr.* Elle a parlé des faits essentiels.

Coster. Le fait essentiel, quant à moi, est l'absurdité qu'elle dit, que Saint-Réjant a frappé du pied.

Le *Pr.* Vous dites que sa déclaration est absurde ?

Coster. Je ne dis point qu'elle est absurde ; mais je n'y entends rien ; c'est un moyen de défense pour moi. Si M. Saint-Réjant a frappé du pied, je n'étais point d'intelligence avec lui.

Le *Pr.* Vous avez toute la latitude nécessaire pour faire valoir vos moyens. C'est dans sa déclaration, elle y persiste.

Coster. Elle n'avait pas répété cela, je voulais qu'elle le répétât.

Le *Pr.* Accusé Rubin de Lagrimaudière, où avez-vous été arrêté ?

Rubin. Chez la femme Denand.

Le *Pr.* Y avait-il long-temps que vous étiez dans cet endroit?

Rubin. J'y arrivais.

Le *Pr.* D'où veniez-vous? Vous êtes arrivé au moment où l'on a arrêté quelqu'un chez Denand?

Rubin. Il y avait une heure que j'étais dans la maison, quand on a tiré un coup de pistolet.

Le *Pr.* N'avez-vous pas servi dans l'armée des chouans.

Rubin. Sous la Prévalaye.

Le *Pr.* Pendant combien de temps?

Rubin. Pendant la guerre dernière.

Le *Pr.* Vous avez été amnistié?

Rubin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Avez-vous obtenu une carte de sûreté?

Rubin. J'ai obtenu une carte du général Labarolière.

Le *Pr.* N'avez-vous pas dit que vous veniez de Versailles?

Rubin. En effet, j'ai dit que je venais de Versailles, et le lendemain j'ai avoué que j'avais couché à Paris.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous dit que vous veniez de Versailles?

Rubin. Parce que mon intention n'était pas de dénoncer mon hôte.

Le *Pr.* Alliez-vous souvent chez la femme Denand?

Rubin. Très-rarement. Je n'y ai été qu'une fois, outre ce jour-là.

Le *Pr.* Qu'y alliez-vous faire?

Rubin. J'y allais comme dans une maison ouverte et publique.

Le *Pr.* C'est un cabaret?

Rubin. J'y étais entré pour cela.

Le *Pr.* Un homme qui a reçu de l'éducation ne va pas dans un cabaret; quelqu'autre motif sans doute vous y conduisait?

Rubin. Je ne suis pas difficile sur le choix de la maison, pourvu que ce soit une maison honnête.

Le *Pr.* Lorsque vous êtes entré, vous avez frappé en signe de reconnaissance?

Rubin. J'ai frappé, il est vrai.

Le *Pr.* Il paraît qu'on était convenu d'un signal pour se faire reconnaître?

Rubin. Il n'y avait point de convention.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous frappé ?

Rubin. Je voulais appeler quelqu'un de la maison, pour qu'on vînt ouvrir un appartement, où je suis entré, pour ne pas entrer où était tout le monde.

Le *Pr.* Ainsi, vous n'êtes pas entré où tout le monde entrait ?

Rubin. J'ai été reçu dans un petit appartement auprès du rez-de-chaussée.

Le *Pr.* Vous connaissiez donc la maison ?

Rubin J'y avais été auparavant.

Le *Pr.* Connaissez-vous Charles d'Hozier ?

Rubin. J'ai dit que je le connaissais.

Le *Pr.* Connaissez-vous un nommé Querelle ?

Rubin. Jamais je ne l'ai connu.

Le *Pr.* Un nommé Grandir ou Grandsir ?

Rubin. Jamais je n'ai connu ce nom-là.

Le *Pr.* Ne lui avez-vous pas proposé de porter une somme de 600 livres à Querelle, alors détenu au Temple ?

Rubin. J'ai répondu que je ne l'avais jamais connu ; j'ai demandé plusieurs fois à être confronté avec ces individus, on ne l'a jamais fait.

Le *Pr.* Où avez-vous logé à Paris ?

Rubin. Rue de l'Oseille, n°. 406 ; puis rue Saint-Nicaise, n°. 451, comme je l'ai déclaré à la police.

Le *Pr.* Avez-vous couché chez Charles d'Hozier ?

Rubin. Deux nuits, parce qu'il travaillait alors pour la banque d'intervention : il eut la complaisance de m'offrir sa maison.

Le *Pr.* Etiez-vous à Paris depuis long-temps ?

Rubin. Je suis arrivé en vendémiaire, époque à laquelle l'ouverture de la banque devait avoir lieu.

Le *Pr.* Où étiez-vous avant ?

Rubin. Chez ma mère, à Rennes et à sa campagne.

Le *Pr.* La carte que vous aviez reçue ne vous autorisait pas à aller à Paris, le temps était expiré ?

Rubin. Je suis arrivé à Paris sur l'autorisation du grand-juge et de mon préfet, pour aller travailler dans la banque d'intervention.

Le *Pr.* Cette banque n'était qu'en projet ?

Rubin. Elle devait s'établir le premier vendémiaire.

Le *Pr.* Comment le prouvez-vous ?

Rubin. Par M. d'Hozier, qui l'a dit à la confrontation.

Le *Pr.* Vous n'avez pas de propriété ?

Rubin. Je suis fils de propriétaire.

Le *Pr.* Vous n'avez pas de moyens d'existence ?

Rubin. C'est ma mère qui me les fournit, ainsi qu'à mes frères.

Le *Pr.* Il paraît que vous alliez chez la femme Denand ; car c'était là que les conjurés se réunissaient pour aviser aux moyens d'exécuter le complot ?

Rubin. Je n'en ai jamais eu connaissance.

Le *Pr.* Car c'est dans cette maison qu'on se rendait ?

Rubin. Je ne sais absolument rien.

Le *Pr.* Vous vous y êtes rendu, puisque c'est là, où vous avez été arrêté ?

Rubin. Je n'en savais rien.

Le *Pr.* Au moment même où on a arrêté Mérille ?

Rubin. Je n'ai été arrêté avec aucun indi-

vidu ; aussitôt que j'ai été arrêté, j'ai prié le commissaire de police de me conduire au poste.

Le *Pr.* N'avez-vous pas logé chez Marchal?

Rubin. Je ne sais pas.

Le *Pr.* N'avez-vous pas logé rue Xaintonge?

Rubin. Je ne vous dirai pas le nom, ni la rue.

Le *Pr.* Votre porte-feuille a été trouvé dans cette rue-là ?

Rubin. Aussi j'ai avoué que j'avais passé trois jours dans une maison.

Le *Pr.* N'avez-vous pas logé avec Roger?

Rubin. Je n'ai point logé avec lui.

Le *Pr.* Vous avez logé dans la même chambre, qu'avaient occupée Roger et Coster-Saint-Victor ?

Rubin. Il est possible ; il est probable qu'ils l'ont occupée après moi.

Le *Pr.* On a trouvé sur vous un livret, sur lequel on trouve écrit : *reçu de Georges 48 liv.* Je sais que vous en donnez une explication ; mais vous auriez pu justifier votre explication, si elle est vraie ; justifier que votre mère a un fermier nommé Georges.

Rubin. On trouve sur ce livret, reçu de Pérel 72 liv., de Georges 48 liv.; ce sont les fermiers de ma mère, et vous pouvez faire à cet égard des informations. Au surplus, j'ai chargé mon défenseur d'écrire à Rennes pour faire faire un acte de notoriété constatant que ces deux individus sont des fermiers de ma mère. C'était moi qui faisais ses recettes : je mettais sur mon livret l'argent que je recevais des fermiers, pour en rendre compte. Je justifierai de ces faits là quand on voudra; d'ailleurs, il y a au dessous de ces notes-là d'autres articles qui prouvent que ces sommes sont antérieures de plusieurs années à l'époque de mon arrestation.

Le *Pr.* Vous avez un *permis* qui était du 3 vendémiaire an 12?

Rubin. A cet égard, il y a une erreur dans l'acte d'accusation.

Je trouve dans l'acte d'accusation : « sa passe » n'était pas renouvelée, et cependant il était » encore à Paris. » Je vous déclare que j'ai fait viser ma carte de sûreté le 2 frimaire et le 3 pluviose. Elle a été visée encore en germinal. La preuve s'en trouve dans la carte même. Voyez au dos.

Le *Pr.* C'est juste : le fait est exact.

Rubin. Donc, j'étais parfaitement en règle lorsqu'on m'a arrêté. Je trouve encore dans l'acte d'accusation : « il était encore à Paris » le 18 pluviose, au moment de l'explosion » du coup de pistolet de Picot, de son arres- » tation, de celle de Mérille, ancien officier » des rebelles ; et frappa en signe de recon- » naissance à un des carreaux de la boutique « de Denand. On l'arrêta. »

Il est absolument faux que je sois arrivé au moment du coup de pistolet. Il y avait une heure que j'étais arrêté et que j'avais prié l'officier public de me conduire devant l'officier de police. Je n'ai jamais connu Mérille ; il n'a point été arrêté en même temps que moi.

Le *Pr.* Vous avez été arrêté presque en même temps tous les trois ?

Rubin. Je l'ignore.

Le *Pr.* Vous avez donc entendu le coup de pistolet ?

Rubin. Il est vrai qu'on a tiré un coup de pistolet.

Le *Pr.* Vous étiez donc là au même instant ?

Rubin. Il y avait une heure que j'étais arrivé,

et mon intention était d'y passer très-peu de temps.

Le *Pr.* Deville, y avait-il long-temps que vous étiez à Paris lors de votre arrestation?

Deville. Il y avait à peu près six semaines, deux mois; je ne m'en rappelle pas bien: je l'ai dit dans mon premier interrogatoire.

Le *Pr.* Vous avez porté le nom de Tamerlan?

Deville. Je l'ai porté dans la Vendée.

Le *Pr.* Vous aviez le nom de Dervé et celui de Tata?

Deville. Oui.

Le *Pr.* Où avez-vous été arrêté?

Deville. Je ne me rappelle pas le nom de la commune. C'est à une demi-lieue de Montmorency.

Le *Pr.* Lorsqu'on vous a arrêté dans la commune d'Andilly, on ne vous a point trouvé de passe-port. Vous aviez sur vous un rasoir, un canif, une paire de pistolets, une poire à poudre, du papier, 38 louis doubles, trois pièces de 30 sous.

Deville. J'avais 176 louis; il paraît qu'on n'en a déclaré que 76.

Le *Pr.* Vous n'avez point voulu déclarer ni

votre nom, ni le lieu de votre naissance, ni où vous alliez ?

Deville. J'ai cru que c'était inutile.

Le *Pr.* Vous avez même dissimulé votre nom à l'officier de gendarmerie ?

Deville. C'est vrai.

Le *Pr.* Vous avez dit que vous vous nommiez Victor Tamerlan, lorsque vous vous nommez Deville. Le 10 germinal, ne vous êtes-vous pas trouvé avec les frères Gaillard pour passer le bac de Méry ?

Deville. Oui, monsieur.

Le *Pr.* D'où veniez-vous lorsque vous vouliez passer ce bac ?

Deville. De Paris.

Le *Pr.* Vous avez donc logé et connu à Paris les frères Gaillard ?

Deville. Je les connaissais avant ce temps-là.

Le *Pr.* Quel jour avez-vous quitté Paris ?

Deville. Le Vendredi saint au soir.

Le *Pr.* Vous saviez que vous étiez recherché par la police ?

Deville. J'avais vu mon nom parmi la liste des prétendus conjurés.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été en Angleterre ?

Deville. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ne faisiez-vous pas partie du second débarquement?

Deville. Je ne sais pas si c'est du premier, du second ou du troisième, je suis débarqué seul.

Le *Pr.* Picot n'en faisait-il pas partie?

Deville. Je ne l'ai pas vu du tout.

Le *Pr.* Connaissez-vous Picot?

Deville. Je crois l'avoir vu à Londres.

Le *Pr.* Vous avez entendu les déclarations qui ont été faites ce matin par Roulier et autres, desquelles déclarations il résulte que vous auriez reçu Lebourgeois, Picot et un nommé Chevalier chez vous; qu'ils auraient tenu des propos contre le Gouvernement, et fait part du projet de passer en France pour assassiner le premier Consul. Les faits déposés par ces témoins se sont trouvés vrais; Picot et Lebourgeois sont venus à Paris, ils ont été condamnés et exécutés.

Deville. J'ai eu l'honneur de vous expliquer ce matin la manière dont Picot et Lebourgeois sont venus chez moi. Au commencement de ma maladie, ils sont venus me proposer leur bourse et leurs services. N'ayant personne alors, j'acceptai leurs offres. Je ne sais ce qui s'est passé chez moi pendant ma maladie. Je

n'étais pas en état de rien entendre; j'étais à l'agonie.

Le *Pr.* Vous n'étiez pas assez malade pour ne pas entendre ce qui s'est dit?

Deville J'avais une fièvre putride, et pendant trente-cinq jours j'ai été presque sans connaissance.

Le *Pr.* Avez-vous demeuré à Rouen?

Deville. Pendant quelque temps.

Le *Pr.* N'avez-vous pas porté aussi le nom de Roger?

Deville. Jamais.

Le *Pr.* Sous les ordres de qui avez-vous servi dans la Vendée?

Deville. Sous les ordres du vicomte de Scepeaux.

Le *Pr.* Quel était votre grade?

Deville. Adjudant-général d'une division.

Le *Pr.* Avez-vous été amnistié?

Deville. J'ai été amnistié. L'acte d'amnistie doit se trouver dans les archives du département, à Laval.

Le *Pr.* Après la pacification, où avez-vous été?

Deville. Je me suis rendu à Rennes.

Le *Pr.* Où avez-vous demeuré?

Deville. Dans différentes maisons. Mais quand le juge instructeur m'a demandé le nom des personnes, j'ai répondu que la reconnaissance me faisait un devoir de ne pas les indiquer.

Le *Pr.* Etes-vous demeuré long-temps en Angleterre ?

Deville. Environ vingt-un à vingt-deux mois.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été soldé par le gouvernement anglais ?

Deville. J'ai reçu quatre schellings par jour, à titre de secours.

Le *Pr.* Mais en partant d'Angleterre, vous avez reçu un surcroît de fonds ?

Deville. J'ai reçu 40 à 50 louis, à titre de gratification, sur des représentations pour moi faites pendant ma maladie.

Le *Pr.* Avez-vous connu Georges, soit à Londres, ou à Paris ?

Deville. Je n'ai pas connu Georges. On a mis dans l'acte d'accusation que j'avais connu Georges dans la Bretagne; je ne l'ai connu à Londres qu'un an après mon arrivée.

Le *Pr.* Combien receviez-vous par jour du gouvernement anglais ?

Deville. Quatre schellings.

Le *Pr.* Comment receviez-vous une gratification du gouvernement anglais ?

Deville. Sur des représentations faites pour moi, par la même personne qui m'avait fait obtenir un secours.

Le *Pr.* Il paraît qu'à Londres vous receviez tous les Français qui avaient servi dans la Vendée ?

Deville. Je recevais tous ceux qui voulaient m'honorer de leurs visites. Je les recevais, parce qu'ils étaient Français, et mes compatriotes.

Le *Pr.* Coster n'était-il pas avec vous, lorsque vous avez débarqué en revenant d'Angleterre ?

Deville. Il y avait un M. Coster; mais ce n'est pas celui qui est ici présent.

Le *Pr.* Où avez-vous débarqué?

Deville. Sur les côtes du Nord?

Le *Pr.* Comment appelez-vous l'endroit ?

Deville. Je ne sais pas précisément.

Le *Pr.* Vous n'avez pas voulu non plus indiquer ceux qui vous ont reçu. Les frères Gaillard n'ont-ils pas logé avec vous ?

Deville. Il y en a un.

Le *Pr.* Lequel ?

Deville. Celui qui est ici : Armand Gaillard.

Le *Pr.* Armand Polignac n'a-t-il pas logé avec vous ?

Deville. Jamais. Je ne le connaissais pas.

Le *Pr.* Armand Polignac ; connaissez-vous Deville ?

Armand Polignac. Je l'ai peut-être vu à Londres, où je l'aurai rencontré sur les trottoirs : voilà comment je peux me rappeler de sa figure.

Le *Président*, *à Deville.* Par quelle barrière êtes-vous sorti de Paris ?

Deville. On m'a dit depuis que c'était par la barrière de Clichy : je n'en savais rien alors.

Le *Pr.* N'avez-vous pas couché dans la forêt de Montmorency ?

Deville. Deux nuits.

Le *Pr.* Vous n'avez pas vu Georges à Paris ?

Deville. J'ai dit, dans mon premier interrogatoire, que je l'avais vu une fois par le plus grand hasard du monde ; mais je ne lui ai point parlé.

Le *Pr.* Chez qui l'avez-vous vu ?

Deville. Chez un ami; j'arrivais chez cet ami; il en sortait.

Le *Pr.* Vous ne savez pas dans quel endroit vous l'avez vu?

Deville. Je ne nommerai pas la personne.

Le *Pr.* Avez-vous vu Monnier?

Deville. Je l'ai connu autrefois à Rouen; lorsqu'il était maître de pension.

Le *Pr.* N'avez-vous pas logé chez lui?

Deville. Jamais.

Le *Pr.* A Rouen, ou à Aumale?

Deville. Jamais.

Le *Pr.* Connaissez-vous Monnier?

Deville. Très-bien. Je l'ai reconnu lors de notre confrontation.

Le *Pr.* Joyaut, reconnaissez-vous Deville?

Joyaut. Non, monsieur: je ne l'ai jamais vu.

Le *Pr.* Monnier, reconnaissez-vous Deville?

Monnier. Oui, M. le président; je l'ai vu à Rouen.

Le *Pr.* N'a-t-il pas logé chez vous?

Monnier. Non, monsieur.

Le *Pr.* Lorsqu'il a passé à Aumale, ne lui avez-vous pas donné asile?

Monnier. J'en suis convenu dans ma confrontation ; mais j'ai eu tort : je ne l'ai connu qu'à Rouen.

Le *Pr.* Vous l'avez cependant déclaré ?

Monnier. Je l'ai déclaré à faux.

Le *Pr.* Vous n'eussiez point déclaré un fait dont vous n'auriez pas été sûr ?

Monnier. Le fait est qu'il n'a pas logé chez moi. Je ne l'ai connu qu'à Rouen.

Le *Président, à Deville.* Pourquoi êtes-vous venu à Paris ?

Deville. J'ai été constamment malade en Angleterre. Dans ma dernière maladie, les médecins que je consultai me dirent que le climat m'était contraire, et que, si je ne quittais pas l'Angleterre, je serais attaqué de consomption. Ils me conseillèrent d'aller en France ou en Italie. Mes moyens ne me permettant pas d'aller en Italie, je suis venu en France.

Le *Président, aux huissiers.* Faites approcher le témoin Olivet.

Quatre-vingtième témoin.

Jean-François Olivet, dit Bazouze, bac-

quier du bac de Méry, près Pontoise, âgé de 46 ans.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Olivet. Ils sont venus s'arrêter à moi, étant bacquier du bac de Méry. (Il s'agit de Deville, d'Armand Gaillard, et de Raoul Gaillard, qui a été tué.) Ils voulurent passer. Quand je me suis présenté avec le fils Dubois, gendarme, je leur ai demandé leurs passeports. Ils m'ont dit qu'ils n'en avaient pas. Je leur répondis : Vous ne passerez pas. Ils ont dit qu'ils connaissaient le bacquier. Je dis : Ce n'est plus lui ; c'est moi. Ils dirent : Nous connaissons le bacquier ; il nous a passés plusieurs fois. Je leur réponds : Ce n'est plus Éloy Cousin ; c'est moi. Alors ils sont entrés chez Éloy Cousin ; ils ont demandé la goutte. Ils nous ont proposé un verre d'eau-de-vie. Nous avons dit, présent le fils Dubois, gendarme : Il n'y a point de goutte qui tienne ; vous resterez ici. Le grand court sur le gendarme Dubois, qui barrait la porte qui donne sur la rivière, avec un pistolet en main, et lui dit : Tu n'es qu'un jeune homme ; si tu voulais, je sortirais.

La jeune femme ou fille d'Éloy fils reporte la bouteille d'eau-de-vie dans la cave. Les trois citoyens ont pris la fuite par la porte de derrière. Nous avons crié : Aux assassins! aux voleurs! au secours! Tout le monde accourut. Nous avons pris les armes. Ils ont tiré un coup de pistolet sur Dubois ; et pour lors, comme j'ai vu courir après, je suis revenu à mon bac.

Le *Pr.* Savez-vous si on en a arrêté deux?

Olivet. Je le sais bien : c'est moi qui ai conduit celui qui a été mis à l'hospice.

Le *Pr.* Tamerlan, levez-vous. — Au *témoin :* Reconnaissez-vous Tamerlan ?

Olivet. Je les reconnais bien tous les deux.

Le *Pr.* Deville, reconnaissez-vous le témoin ?

Deville. Je crois le reconnaître.

Le *Pr.* Armand Gaillard, reconnaissez-vous le témoin ?

Armand Gaillard. J'ai été arrêté dans cet endroit.

Le *Pr.* Deville, avez-vous quelque chose à répondre ?

Deville. Nous nous sommes présentés au bac pour passer. On a demandé nos passe-

ports : n'en n'ayant pas, nous sommes entrés dans l'auberge; nous avons demandé chacun un verre d'eau-de-vie. Voyant que le gendarme ne voulait pas nous laisser sortir, nous avons ouvert la porte : nous sommes partis. Il est faux que nous ayions mis le pistolet sous la gorge du gendarme. L'un de nous a été pour sortir; il a été le prendre au collet : alors, il a présenté un pistolet, et s'est retiré tout de suite.

Le *Pr.* Vous avez tiré sur ceux qui voulaient vous arrêter?

Armand Gaillard. Je n'ai pas tiré un seul coup.

Le *Pr.* Vous parlerez à votre tour.

Armand Gaillard. J'ai eu l'intention, en mettant en joue ceux qui me poursuivaient, de me débarrasser de leurs mains, et de les empêcher d'approcher.

Le *Pr.* Vous déclarez, Deville, que vous êtes venu à Paris pour cause de santé : quels étaient vos moyens pour vivre à Paris sans rien faire?

Deville. Mon intention n'était pas de rester à Paris.

Le *Pr.* Vous êtes resté assez long-temps?

Deville. Très-peu de temps.

Le *Pr.* Combien ?

Deville. Je suis arrivé quelques jours avant la découverte de cette conspiration, avant que la liste des conspirateurs parût.

Le *Pr.* Il paraît que vous avez fait comme les autres, vous avez débarqué d'Angleterre pour vous réunir à tous ceux qui devaient opérer le renversement du gouvernement?

Deville. Je n'avais aucune connaissance des projets.

Le *Pr.* Vous avez reçu de l'argent du gouvernement anglais pour exécuter ce projet?

Deville. Jamais je n'en ai eu connaissance.

Le *Pr.* Que veniez-vous faire en France, et à Paris ?

Deville. Je suis venu à Paris pour me mettre en règle ; j'avais même écrit d'avance à un de mes amis, pour qu'il fît des démarches afin de m'obtenir des sûretés.

Le *Pr.* Armand Gaillard, l'avez-vous vu à Paris ?

Deville. Nous avons logé ensemble.

Le *Pr.* Avez-vous vu plusieurs autres de vos coaccusés ?

Deville. Je n'ai vu que Coster qui est venu une fois ou deux pour le voir. (Armand Gaillard.)

Le *Pr.* Armand Gaillard, avez-vous quelque chose à répondre ?

Armand Gaillard. Je vous observerai que le batelier dit que nous avons prétendu connaître celui qui l'était avant lui, et qu'il nous avait déjà passés. C'était la première fois que j'y allais. Mon frère seulement y avait passé une fois, mais il y a six à sept mois. Il connaissait si peu le batelier, qu'il prit le batelier qui est là pour le précédent.

Le *Pr.* Il paraît qu'on y avait passé une première fois, dans ce bac-là ? Ce n'était pas le même batelier, et alors on a été étonné, et vous avez dit : si c'était l'ancien, il nous passerait, parce qu'il nous connaît.

Armand Gaillard. Je n'ai pas dit cela.

Le *Pr.* Votre frère a pu le dire. Il paraît qu'on avait pris par cet endroit, parce qu'on croyait pouvoir passer plus facilement. — Armand Gaillard qu'avez-vous fait depuis la révolution ?

Armand Gaillard. J'ai eu l'honneur de le déclarer à M. Thuriot.

Le *Pr.* Je vous le demande de nouveau.

Armand Gaillard. Quand la révolution est arrivée, j'étais au collége à Rouen; je suis resté après un an chez ma mère, et je partis dans un bataillon de volontaires, où j'ai servi jusqu'à sa dissolution. Enfin, j'ai été placé dans une maison de commerce à Rouen, où j'ai resté deux ans, chez un nommé Lecomte. A cette époque, mon frère revint de la Vendée, il avait servi sous M. de Scépeaux. Il se trouva impliqué quelques mois après dans des affaires et je me trouvai compromis. Il trouva le moyen de passer en Angleterre, et m'engagea à y passer avec lui. Comme je n'avais aucune liaison qui pût m'engager à rester en France, je le suivis. Arrivé en Angleterre, où j'ai été malade un mois en arrivant, je me suis tenu tranquille, mon frère est venu à bout de m'obtenir trois schellings, 22 sous de France; on m'avait mis dans des vétérans, pour avoir un prétexte de me faire donner quelques secours.

Pendant le temps que je fus malade, je m'occupai à apprendre la langue anglaise,

afin d'avoir une place ; j'en trouvai une. Je mis à profit ce que je savais, et j'enseignai à Windsor la langue française dans une académie ; je recevais soixante francs de pension, à dîner, et on payait mon logement. J'ai resté là jusqu'à mon départ, excepté peut-être quinze jours de vacances que j'ai passés à Londres.

Le *Pr.* Vous receviez un traitement du gouvernement anglais?

Armand Gaillard. Pendant mon absence, mon frère m'obtint trois schellings ; je n'ai fait aucune démarche.

Le *Pr.* Quelle somme avez-vous reçue du gouvernement au moment de votre départ ?

Armand Gaillard. Mon frère m'écrivit pour m'engager à venir ; il me dit qu'en me présentant au bureau où je recevais les fonds, et disant que je quittais l'Angleterre, on me remettrait quelques fonds. En effet, on me remit quarante ou cinquante louis.

Le *Pr.* Vous avez dit cinquante-cinq guinées?

Armand Gaillard. C'est possible.

Le *Pr.* De quel côté avez-vous débarqué ?

Armand Gaillard. Sur la côte de Normandie.

Le *Pr.* A quelle époque ?

Armand Gaillard. Dans le mois de janvier.

Le *Pr.* Quelle ligne avez-vous suivie pour venir à Paris ?

Armand Gaillard. Il me serait impossible de le dire.

Le *Pr.* N'avez-vous pas voyagé la nuit ?

Armand Gaillard. Je ne pourrais pas reconnaître les endroits par où j'ai passé auparavant.

Le *Pr.* Mais on avait fait préparer différens endroits, où ceux qui débarquaient étaient reçus. Vous vous êtes arrêté aux différentes stations que vous connaissiez ; vous étiez sûr d'être reçu dans l'endroit même, tout était préparé d'avance ?

Armand Gaillard. J'ignorais où j'allais ; et je vous jure que lorsque je suis arrivé en France, j'ignorais l'endroit où je débarquais.

Le *Pr.* Vous ne voyagiez que pendant la nuit?

Armand Gaillard. J'ai voyagé deux nuits.

Le *Pr.* Où avez-vous logé à Paris ?

Armand Gaillard. Vous me dispenserez de répondre.

Le *Pr.* Il y a des personnes qui ont été entendues, qui déclarent vous reconnaître, vous avoir logé. Pourquoi avez-vous nié d'avoir logé chez ces personnes ?

Armand Gaillard. Je veux bien le déclarer, puisqu'elles le déclarent, cela ne peut me compromettre. Le seul motif qui m'a fait dire autrement, c'est la crainte qu'elles ne fussent connues.

Le *Pr.* Vous avez souvent changé de logement à Paris?

Armand Gaillard. Deux fois. Le seul motif qui m'ait empêché de déclarer les personnes chez qui j'ai logé, c'est la reconnaissance; comme elles m'ont nommé depuis, j'ai fait de même.

Le *Pr.* Le nommé Lacaille vous a reconnu; et remarquez cette circonstance, il a dit que vous étiez avec cinq ou six autres, que vous avez fait rafraîchir chez lui.

Armand Gaillard. Les deux premières journées j'ai été seul, ensuite j'ai trouvé mon frère, qui était venu au-devant de moi.

Le *Pr.* Vous avez débarqué à la falaise de Béville?

Armand Gaillard. Je l'ignore.

Le *Pr.* Combien étiez-vous lors de votre débarquement?

Armand Gaillard. Trois à quatre personnes, que je n'avais jamais vues auparavant.

Le *Pr.* Vous avez été chez Monnier?

Armand Gaillard. J'ignore le nom des personnes.

Le *Pr.* Monnier, reconnaissez-vous Armand Gaillard?

Monnier. Non, monsieur.

Armand Gaillard. Je déclare que j'ai vu dans mon acte d'accusation que j'avais été chez un nommé M. Monnier, maître de pension à Aumale, où j'avais eu des correspondances. Je n'ai jamais vu Monnier, ni ne lui ai jamais écrit.

Le *Pr.* Pourquoi êtes-vous venu à Paris?

Armand Gaillard. Mon frère m'écrivit de venir.

Le *Pr.* Où est la lettre ?

Armand Gaillard. Je ne l'ai pas conservée.

Le *Pr.* Vous ne l'avez pas conservée ?

Armand Gaillard. Je vous jure qu'une personne me remit un billet de sa part, où il me marquait qu'il était en France depuis six à sept mois, qu'il n'avait couru aucun danger ; que moi, qui étais moins compromis, je pouvais rentrer. Il m'annonçait que le Gouvernement français paraissait décidé à faire une descente en Angleterre ; si elle réussissait, les Français qui y étaient courraient de très-grands dangers ; qu'il me procurerait une existence agréable.

Le *Pr.* Il paraît que vous êtes venu comme les autres conjurés ; que vous vous êtes réuni à Paris dans différentes maisons où ils ont été, et que vous étiez tous venus pour renverser le Gouvernement, pour assassiner le premier Consul ?

Armand Gaillard. Jamais je n'ai eu une idée semblable.

Le *Pr.* Vous n'aviez pas le droit de rentrer en France ?

Armand Gaillard. Qui pouvait m'en empêcher ?

Le *Pr.* Un homme qui recevait un traitement du gouvernement anglais, qui a reçu en outre de l'argent au moment de son départ, ne pouvait que causer beaucoup d'inquiétude au gouvernement français.

Armand Gaillard. Ce n'est qu'à la sollicitation de mon frère.

Le *Pr.* Dailleurs, quand on n'a pas d'intentions criminelles, on ne se cache pas.

Armand Gaillard. Vous savez que beaucoup de personnes ont été arrêtées sans avoir eu d'intentions criminelles Il suffit que le soupçon pèse sur leur tête pour les faire arrêter.

DOMMANGET, *défenseur.* Je prierai la Cour de vouloir bien observer pour Armand Gaillard, qu'il n'a jamais été sur la liste des émigrés, que conséquemment il n'a jamais été proscrit en France.

Quatre-vingt-unième témoin.

Pierre-Joseph Dubois, fils, âgé de 20 ans, trompette de gendarmerie au département de Seine et Oise, demeurant à Versailles.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ?

Dubois. Je connais Armand Gaillard et Tamerlan.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Dubois. Le 10 germinal, entre trois et quatre heures du soir, trois individus se présentèrent pour passer le bac de Méry. J'étais alors de garde à ce bac, dans la maison du batelier. Je vis passer trois individus qui descendaient droit au bac. Je descendis de la maison et m'approchai d'eux pour leur demander leurs passe-ports. Ils me répondirent qu'ils n'en avaient pas, et n'en avaient pas besoin. Je leur dis : vous savez cependant que la loi veut qu'on ait des passe-ports pour voyager. Ils répondirent : nous ne voyageons pas ; nous sommes de ce pays-ci, nous allons en partie de plaisir au château d'Hérouville, situé à une lieue de l'autre côté de l'eau ; il nous semble que nous n'avons pas besoin de passe-ports. Je leur dis que s'ils n'avaient pas besoin de passe-ports, je ne leur en demanderais pas ; mais qu'il leur en fallait. — Vous plaisantez, répondirent-ils, vous plaisantez beaucoup. Je leur répondis : envoyez un exprès d'ici chercher des connais-

sances au château, et aussitôt que vous serez reconnus par quelqu'un du château, je vous laisserai aller ; sans cela je ne puis vous laisser passer. Eh bien ! me dirent-ils, conduisez-nous-y. Je leur dis : non, je ne puis vous y conduire ; je suis dans ce moment seul, je ne puis quitter mon poste. En attendant que quelqu'un vienne, entrez dans la maison du batelier : ce qu'ils firent.

Entrés dans la maison du batelier, ils me dirent : laissez-nous aller, nous ne sommes pas des assassins. — J'aime à le croire ; mais vous n'avez pas de passe-ports, et si vous en aviez je n'aurais plus de doute. De suite Raoul demande trois petits verres d'eau-de-vie, et me dit : Gendarme, voulez-vous prendre une goutte. Je dis qu'il était trop tard, que d'ailleurs je n'en avais pas besoin. Ils s'approchent alors de moi, me frappent dans la main et me disent : vous êtes un jeune homme et nous aussi : entre jeunes gens on ne doit pas se gêner. Je leur répondis : vous êtes bourgeois et je suis militaire ; je dois vous arrêter, je sais que vous n'avez pas de passe-ports. On va à la cave un instant après, on ouvre la porte de derrière ; Tamerlan prend la fuite par cette porte. Je lui crie, au nom de la loi,

de s'arrêter ; parce qu'il n'avait pas le droit de se sauver n'ayant point de passe - port. Armand Gaillard veut le suivre ; je quitte la porte de devant, et je cours sur Armand Gaillard que j'arrête au collet. Il me dit très-faiblement de le lâcher, qu'il n'était pas un scélérat. Je lui dis que non ; aussitôt il voulut se débarrasser de moi ; je ne voulais pas le lâcher, je persistai à l'arrêter ; je m'apperçus qu'il avait deux pistolets. Jusques-là je ne voyais aucun danger, ce pouvaient être des voyageurs armés ; mais je me retourne, et je vois Raoul derrière moi, deux pistolets à la main : je vis qu'il y avait du danger, et que me faire tuer dans la maison n'était pas le moyen de les arrêter, qu'il était plus facile de les lâcher, et de les arrêter dans la plaine. Je les laissai aller, et je sortis par la porte de devant en criant, dans la plaine, au voleur ! à l'assassin !

Un particulier se réunit à moi ; nous approchons de Raoul qui était le seul qui se défendit ; car pour Armand Gaillard et Tamerlan, ils ne cherchaient qu'à se sauver ; leur intention n'était pas de se défendre. Raoul s'arrêta quand il fut près du bois, après avoir traversé la plaine ; il nous dit, à moi et à ce

particulier qui me suivait : *vous êtes morts ;* et, se retournant, deux pistolets à la main, il lâche au particulier un coup de pistolet, et attrape l'échalas que le particulier tenait à la main. La balle a frappé sur l'échalas ; je lui demandai s'il était blessé ; il me dit que non. Je dis qu'il fallait poursuivre ce dernier ; alors nous nous enfonçâmes dans le bois ; je crus que lorsqu'ils seraient dans le bois, il n'y aurait pas moyen de les arrêter ; mais nous ne les avons pas cependant perdus de vue un instant.

En venant, plusieurs particuliers se réunirent à moi ; après avoir parcouru environ trois quarts de lieue de pays, j'ai vu Tamerlan et Armand Gaillard. Raoul fut le seul qui opposa résistance ; il fit une décharge de trois à quatre coups de pistolets, car il était armé de trois paires de pistolets et d'un poignard. Raoul arriva dans un endroit plus éloigné, et là je lui demandai s'il voulait se rendre. Il dit oui. Je m'approchai avec trois particuliers armés de fusils ; au moment où nous approchâmes de lui, il tira un coup de pistolet, et il n'attrapa personne. Après avoir vu cela, je dis aux particuliers que je ne croyais pas qu'il y eût du danger de tirer dessus, puis-

qu'il cherchait à tuer ou blesser quelqu'un; qu'il serait plus convenable cependant de l'avoir vivant; mais qu'il valait mieux encore l'avoir mort que de le laisser sauver ; alors je lui redemandai encore une fois s'il était décidé à se rendre. Il dit qu'oui. Nous avançons le fusil armé ; et ne voulant pas tirer les premiers, nous nous approchons, et là il tire deux coups de pistolet ; alors je dis aux particuliers qui étaient avec moi qu'il fallait faire feu dessus. On fit feu dessus, et il reçut quatre coups de fusil. Il tomba; j'arrivai dessus, et je vis qu'il était atteint de quatre coups de fusil. Je trouvai sur lui quelques rouleaux de doubles louis, cent cinquante louis, à ce que je me rappelle, deux paires de petits pistolets, deux paires de grands, et un poignard qu'il avait sous son gilet.

Le *Pr.* Représentez les poignards. (On en représente trois.)

Dubois. C'est le dernier, le voilà....

Il continue : Pour lors, des paysans disent : il est encore vivant, il faut l'achever. Je dis aux particuliers que le premier qui se permettrait d'y toucher, je l'arrêterais comme assassin, parce que la loi ne veut pas qu'un

homme qui est blessé soit mis à mort; qu'il fallait laisser à la justice le droit de le punir, s'il le méritait. J'ordonnai à des particuliers de l'amener à Mériel, où il fut pansé par un officier de santé de l'Ile-Adam. Dans une des blessures on lui trouva un double louis en or. Peut-être une heure après, on dit qu'Armand Gaillard venait d'être arrêté par les habitans de la commune de Villers-Adam, qu'il avait posé bas ses pistolets en disant qu'il se rendait, qu'on ne lui fît pas de mal. Voilà, Monsieur, tout ce que je sais.

Le *Pr.* Vous avez su l'arrestation de Tamerlan?

Dubois. J'étais en patrouille ce jour-là; il a été arrêté le dernier.

Le *Pr.* Expliquez comment il a été arrêté?

Dubois. Le capitaine de gendarmerie, Monginot, vient avec un détachement de gendarmes pour assurer les patrouilles, et faire des perquisitions dans les bois et dans les maisons isolées. Le capitaine Monginot part avec tous les gendarmes, les divise en pelotons; on fait des patrouilles, et on fouille dans les maisons. Le capitaine Monginot arrive dans la commune d'Andilly; on lui dit qu'un particulier était chez

un habitant de la commune, et avait demandé à manger, qu'on ne le connaissait pas. Aussitôt le capitaine est entré, et l'a reconnu pour être Tamerlan. Voilà ce que je sais sur l'arrestation de Tamerlan.

Le *Pr.* Est-ce des accusés Deville et Armand Gaillard, ici présens, dont vous avez entendu parler dans votre déposition?

Dubois. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous les reconnaissez?

Dubois. Je les reconnais bien tous les deux.

Le *Pr.* Accusé Deville, avez-vous quelque chose à répondre?

Deville. Rien.

Le *Pr.* Aviez-vous un poignard aussi?

Deville. Non, jamais je n'en ai eu.

Le *Pr.* Comme vous avez pris la fuite, vous avez pu vous en débarrasser?

Deville. Armand Gaillard avait une paire de pistolets, je les avais déchargés.

Le *Pr.* Vous savez que Raoul Gaillard avait un poignard?

Deville. Je n'en sais rien du tout.

Le *Pr.* Vous qui le connaissiez, qui avez

logé avec lui, qui avez voyagé avec lui, vous avez su de quelle manière il était armé ?

(Deville ne répond point.)

Dubois J'oubliais de vous dire aussi, M. le président, que, lorsque je leur ai demandé s'ils connaissaient quelqu'un, Raoul me dit : Si Éloi était là, il nous laisserait passer ; car il nous a déjà passés.

Le *Pr.* Y avait-il long-temps qu'il n'était plus batelier ?

Dubois. Un mois ou cinq semaines.

Le *Pr.* Armand Gaillard, avez-vous quelque chose à répondre ?

Armand Gaillard. Je réponds que, si le gendarme veut m'examiner, il verra qu'il se trompe.

Dubois. C'est Armand Gaillard sur lequel j'ai vu des pistolets.

Armand Gaillard. Je n'avais point de pistolets sur moi.

Le *Pr.* Vous aviez des pistolets ?

Armand Gaillard. Oui, monsieur, une paire de pistolets dans ma redingotte : comment a-t-il pu les voir sous mon habit ?

Le *Pr.* N'aviez-vous pas un poignard?

Armand Gaillard. Non, jamais.

Le *Pr.* Vous saviez que votre frère en avait un?

Armand Gaillard. Je l'ignorais.

Le *Pr.* Vous l'ignoriez!

Armand Gaillard. Ce qui vous prouve que je n'étais pas dans sa confidence, c'est que jamais je n'ai su son adresse à Paris : je n'ai jamais su où il était logé.

Le *Pr.* Il a été où vous étiez?

Armand Gaillard. Il est venu une fois.

Dommanget, *défenseur.* Je vous prierai de me permettre de faire une observation sur la déclaration du témoin; je la crois précieuse : c'est que, des trois hommes qui se sont présentés au bac, il n'en est qu'un seul qui ait paru faire une résistance armée. C'est Raoul. Je prie la Cour de saisir cette observation.

Le *Pr.* Le témoin l'a déclaré.

Dommanget. Le témoin l'a déclaré d'une manière formelle; c'est important à saisir. M. Deville, ni Armand Gaillard, n'ont point fait de résistance.

Quatre-vingt-deuxième témoin.

Étienne Cousin, âgé de 45 ans, meunier, cultivateur, demeurant à Méry-Mériel, près Pontoise.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés?

Cousin. Je connais ceux que nous avons arrêtés.

Le *Pr.* Quels sont ceux que vous avez reconnus?

Cousin. Armand Gaillard et Deville.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Cousin. Je déclare qu'étant aux champs avec un ouvrier, j'entendis crier: Au voleur! au secours! Je sors de ma pièce, et vais au-devant, prenant un échalas à la main; je vais droit où j'entendais crier au voleur, en disant: Je vais l'arrêter. Je vais au-devant d'eux (des frères Gaillard et Tamerlan); et, en allant au-devant d'eux, je dis: Arrête-là. En voilà un qui se sépare, et qui me lâche un coup de pistolet. Je parai le coup.

Le *Pr.* Vous teniez un échalas?

Cousin. Un échalas.

Aussitôt qu'il m'a eu manqué, je suis resté immobile : je me croyais mort. De-là, tout le monde a couru après. Je repris mes sens, et j'ai couru jusqu'au moment où je l'ai arrêté, dont j'ai tombé dessus à l'instant qu'on avait fait feu.

Le *Pr.* N'est-ce pas celui qui a été blessé, qui est mort ?

Cousin. C'est celui-là.

Le *Pr.* C'est Raoul ?

Cousin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Les autres ont pris la fuite ?

Cousin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Armand Gaillard a été arrêté ?

Cousin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* L'autre s'est sauvé ?

Cousin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Dans quel endroit ont-ils été arrêtés ?

Cousin. A Villers-Adam.

Le *Pr.* Il y en a un qui a été arrêté dans un autre canton ?

Cousin. Je ne me souviens plus du pays.

Le *Pr.* Est-ce des accusés Deville, dit Tamerlan, et Armand Gaillard, ici présens,

dont vous avez entendu parler dans votre déclaration ?

Cousin. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Accusé Deville, avez-vous quelque chose à répondre ?

Deville. Je ne le connais pas : il est possible qu'il fût du nombre des habitans de la campagne qui étaient à notre poursuite. Je ne le connais pas du tout.

Le *Président, à Armand Gaillard.* Avez-vous quelque chose à répondre ?

Armand Gaillard. Je n'ai pas vu qu'il ait fait aucune déposition qui me concernât.

Le *Pr.* Cependant, il est question que votre frère a tiré sur lui ?

Armand Gaillard. Je ne le connais pas.

Le *Président, au témoin.* Le reconnaissez-vous ?

Cousin. Oui, monsieur.

Quatre-vingt-troisième témoin.

Claude-Paul Phelipeaux, âgé de 54 ans, ex-employé, demeurant rue de la Tixeranderie, cul-de-sac Saint-Faron.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ?

Phelipeaux. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Lesquels?

Phelipeaux. Je ne sais pas leurs noms.

Le *Pr.* Deville et Armand Gaillard, levez-vous. — Au *témoin* : Les reconnaissez-vous?

Le témoin ayant la vue très-basse, on le fait approcher des accusés, et il reconnaît Armand Gaillard et Deville.

Phelipeaux. C'est bien eux, monsieur.

Le *Pr.* Les reconnaissez-vous?

Phelipeaux. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Phelipeaux. Je déclare qu'ils ont demeuré chez moi trois semaines.

Le *Pr.* Les deux accusés que vous reconnaissez?

Phelipeaux. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Sous quels noms ont-ils demeuré chez vous?

Phelipeaux. Je n'ai jamais su leurs noms.

Le *Pr.* N'ont-ils pas pris les noms, l'un de Grand, l'autre de Petit?

Phelipeaux. Non, monsieur.

Le *Pr.* Sous quels noms ont-ils donc logé chez vous?

Phelipeaux. Je n'ai jamais connu leurs noms.

Le *Pr.* Qui les a conduits chez vous?

Phélipeaux. Charles d'Hozier.

Le *Pr.* A quelle époque ont-ils logé chez vous ?

Phelipeaux. Dans le mois de janvier.

Le *Pr.* Vous ne leur avez pas demandé pourquoi ils étaient à Paris?

Phelipeaux. Ils m'ont dit qu'ils venaient pour affaires.

Le *Pr.* Ils sont restés pendant trois semaines chez vous ?

Phelipeaux, Oui, monsienr.

Le *Pr.* Et vous ne leur avez pas même demandé leurs noms ?

Phelipeaux. Non, monsieur.

Le *Pr.* Y avait-il long-temps que vous connaissiez Charles d'Hozier ?

Phelipeaux. Oui, parce qu'il avait une agence de bienfaisance, et m'avait promis une place dans ses bureaux.

Le *Pr.* Charles d'Hozier, avez-vous quelque chose à répondre ?

Charles d'Hozier. Non, monsieur.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous le témoin?

Charles d'Hozier. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Est-ce vous qui l'avez engagé à recevoir Deville et Armand Gaillard?

Charles d'Hozier. J'avais entendu dire qu'il avait un appartement qu'il louait ordinairement en garni. Je lui ai demandé s'il voulait loger des personnes que je ne connaissais pas moi-même.

Le *Pr.* Qui vous avait chargé de leur procurer un logement?

Charles d'Hozier. Je les avais vus dans un autre logement.

Le *Pr.* Dans quel endroit?

Charles d'Hozier. Je ne m'en rappelle pas.

Le *Pr.* Comment, vous ne vous en rappelez pas?

Charles d'Hozier. Je vous observe qu'il y a long-temps: c'est dans le commencement de l'année. A cette époque-là, je n'avais pas encore fait les divers logemens dont j'ai parlé.

Le *Pr.* N'est-ce pas en janvier qu'il vint loger chez vous, témoin?

Phelipeaux. Dans le mois de janvier.

Le *Pr.* D'Hozier, est-ce à cette époque?

Charles d'Hozier. A la fin de décembre ou de janvier.

Le *Pr.* Accusé Deville, avez-vous quelque chose à répondre? Convenez-vous que vous avez logé trois semaines chez le témoin?

Deville. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous n'avez pas fait connaître vos noms, vos qualités?

Deville. Non, monsieur.

Le *Pr.* Qui vous a procuré ce logement?

Deville. C'est le frère d'Armand Gaillard, Raoul.

Le *Pr.* Il paraît que c'est Charles d'Hozier?

Deville. Je n'avais pas l'honneur de le connaître.

Le *Président, au témoin.* Il paraît que c'est Raoul Gaillard qui les avait placés chez vous?

Phelipeaux. Je ne connaissais pas ces messieurs; c'est Raoul Gaillard qui me les a adressés.

Le *Pr.* Armand Gaillard, avez-vous quelque chose à répondre?

Armand Gaillard. Je n'ai point été conduit

chez monsieur par M. Charles d'Hozier; mais c'est sur sa recommandation.

Le *Pr.* C'est votre frère qui vous avait procuré ce logement?

Armand Gaillard. C'est mon frère qui m'avait appelé auprès de lui, en me disant que je pouvais rentrer sans danger. Il était naturel que je vinsse auprès de lui.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous le témoin?

Armand Gaillard. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Deville, vous le reconnaissez également?

Deville. Oui, monsieur.

Quatre-vingt-quatrième témoin.

Anne Agny, femme Phelipeaux, âgée de 56 ans, rentière, demeurant rue de la Tixeranderie, cul de-sac Saint-Faron.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés?

Femme *Phelipeaux.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Quels sont ceux que vous connaissez, que vous avez reconnus? Est-ce Deville, Tamerlan?

Femme *Phelipeaux.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Et Armand Gaillard?

Femme *Phelipeaux.* Oui, monsieur.

Le *Président*, *à Deville* et *à Armand Gaillard*. Levez-vous. —Au *témoin*. Vous les reconnaissez ?

Femme *Phelipeaux*. Oui, monsieur.

Le *Pr*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Femme *Phelipeaux*. Je les ai logés pendant trois semaines.

Le *Pr*. Qui vous a engagée à les loger ?

Femme *Phelipeaux*. C'est M. d'Hozier.

Le *Pr*. Saviez-vous leurs noms? Leur avez-vous demandé comment ils se nommaient?

Femme *Phelipeaux*. Non, monsieur.

Le *Pr*. Pourquoi ils étaient à Paris?

Femme *Phelipeaux*. Comme marchands négocians: après cela ils ont dit qu'ils travaillaient à se faire rayer de dessus la liste des émigrés.

Le *Pr*. Quel commerce faisaient-ils?

Femme *Phelipeaux*. Ils se disaient négocians ruinés.

Le *Pr*. Comment pouviez-vous croire cela?

Femme *Phelipeaux* Il y en avait un qui paraissait être un marchand, ou un homme de province.

Le *Pr*. Avaient-ils des marchandises ?

Femme *Phelipeaux*. Non. Ils étaient pour affaires ici.

Le *Pr*. Vous auriez dû, aux termes de la loi, faire votre déclaration à la police ?

Femme *Phelipeaux* Nous sommes tombés malades dans le moment, nous n'avons pas fait de déclaration.

Le *Pr*. Qui vous a payé la dépense qu'ils ont faite ?

Femme *Phelipeaux*. Ces messieurs.

Le *Pr*. Les nourrissiez-vous ?

Femme *Phelipeaux*. Oui, monsieur.

Le *Pr*. Combien vous payaient-ils ?

Femme *Phelipeaux*. Quatre francs par jour.

Le *Pr*. Pour tout?

Femme *Phelipeaux*. Oui, monsieur.

Le *Pr*. Est-ce des accusés Deville et Armand Gaillard, ici présens, dont vous avez entendu parler dans votre déposition? Vous les avez reconnus ?

Femme *Phelipeaux*. Oui, monsieur.

Le *Pr*. Deville, avez-vous quelque chose à répondre?

Deville. Non, monsieur.

Le *Pr*. Armand Gaillard, avez-vous quelque chose à répondre ?

Armand Gaillard. Non, monsieur.

Quatre-vingt-cinquième témoin.

Anne-Julie Baillette, âgée de 28 ans, couturière en linge, demeurant rue de la Tixeranderie, cul-de-sac Saint-Faron.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés? En avez-vous reconnu?

Baillette. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Lesquels?

Baillette. Tamerlan et Gaillard.

Le *Pr.* Les reconnaissez-vous?

Baillette. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance. Ne demeuriez-vous pas dans la maison de Phelipeaux?

Baillette. Oui, monsieur, dans la même maison.

Le *Pr.* C'est là où vous avez fait la connaissance de Deville et de Gaillard?

Baillette. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Il paraît que vous avez eu des intelligences avec eux?

Baillette. Comme une simple connaissance.

Le *Pr.* Alliez-vous les voir chez M. Phelipeaux?

Baillette. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous les voyiez souvent?

Baillette. Comme étant dans la même maison.

Le *Pr.* Savez-vous leurs noms?

Baillette. Non, monsieur.

Le *Pr.* Où avez-vous été arrêtée?

Baillette. Auprès du Temple.

Le *Pr.* Pourquoi alliez-vous du côté du Temple?

Baillette. Pour me promener.

Le *Pr.* On vous a vue faire des signes à Armand Gaillard.

Baillette. Je n'ai jamais fait de signes.

Le *Pr.* Vous n'avez été sûrement de ce côté-là que pour tacher de le voir?

Baillette. Non, monsieur.

Le *Pr.* Vous êtes venue dans cet endroit-là deux ou trois fois de suite?

Baillette. Cela peut être.

Le *Pr.* On vous a remarquée?

Baillette. Je n'en sais rien.

Le *Pr.* Il y avait un chien avec vous?

Baillette. Oui.

Le *Pr.* Ces remarques qu'on a faites con-

firment que vous avez eu chez Phelipeaux des intelligences avec Armand Gaillard ?

(Point de réponse.)

Le *Pr.* Armand Gaillard, avez-vous quelque chose à répondre ?

Armand Gaillard. Je n'ai rien entendu.

(*En effet, le témoin était fort enrhumé, et avait peine à se faire entendre.*)

Le *Pr.* Vous savez que le témoin demeurait dans la maison Phelipeaux; vous avez vu le témoin dans cette maison ?

Armand Gaillard Oui.

Le *Pr.* Le reconnaissez-vous ?

Armand Gaillard Oui, parfaitement.

Le *Pr.* Elle a été pour vous voir dans les environs du Temple ?

Armand Gaillard. C'est ce que j'ignore.

Le *Pr.* On l'a vue vous faire des signes, on vous a vu lui en faire. — Deville, avez-vous quelque chose à répondre ?

Deville Rien du tout.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous le témoin ?

Deville. Oui, monsieur.

Quatre-vingt-sixième témoin.

Marie-Anne Duflos, femme Gaillard, âgée

de 50 ans, potière d'étain, demeurant à Rouen, détenue aux Madelonnettes.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés ici présens ?

Femme *Gaillard.* Je connais Gaillard, mon parens éloigné.

Le *Pr.* A quel degré ?

Femme *Gaillard.* Il est mon cousin issu de germain.

Le *Pr.* Armand Gaillard, quel est votre degré de parenté avec le témoin ?

Armand Gaillard. Nous ne sommes pas parens, le hasard veut que nous portions le même nom ; s'il existe quelque parenté, c'est du côté de ma mère.

Le *Pr.* Cela n'empêche pas que vous ne soyiez parens : elle déclare que vous êtes cousin issu de germain.

Armand Gaillard. Je n'en sais rien.

Le *Président*, *au témoin.* Est-il votre parent ?

Femme *Gaillard.* Je n'en sais rien : c'est un Gaillard.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Femme *Gaillard.* Je n'ai aucune connaissance de l'affaire.

Le *Pr.* Ne l'avez-vous pas vu avec son frère?

Femme *Gaillard.* Non, monsieur, je ne l'ai pas vu depuis quatre ans.

Le *Pr.* Ne leur avez-vous pas envoyé des fonds?

Femme *Gaillard.* Non, monsieur; je leur ai envoyé ce qu'ils avaient laissé.

Le *Pr.* Où avez-vous envoyé?

Femme *Gaillard.* Les lettres en font mention. Je m'en réfère aux lettres.

Le *Pr.* Je vous le demande de nouveau?

Femme *Gaillard.* Je leur ai envoyé à Londres par un individu.

Le *Pr.* Comment se nomme cet individu?

Femme *Gaillard.* Un nommé Carpentier.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été arrêtée il y a quelque temps?

Femme *Gaillard.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Pourquoi?

Femme *Gaillard.* C'est pour ces mêmes lettres-là.

Le *Pr.* N'est-ce pas aussi pour de la pou-

dre et des balles que vous achetiez et faisiez passer?

Femme *Gaillard.* Cela n'est pas. Il est seulement vrai que j'avais acheté du plomb pour mon ouvrage, quatre-vingt-treize livres. Mon mari a été pris; il a dit constamment la vérité, il a été mis dehors.

Le *Pr.* N'avez-vous pas avancé des fonds aux frères Gaillard pour aller en Angleterre; et, pendant leur séjour en Angleterre, ne leur avez-vous pas encore fait passer d'autres fonds?

Femme *Gaillard.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Combien avez-vous envoyé?

Femme *Gaillard.* Dix-neuf louis qu'ils m'avaient laissés.

Le *Pr.* Au moment de leur départ, combien leur avez-vous donné?

Femme *Gaillard.* Je leur ai donné le peu d'argent qu'ils avaient laissé. Je ne sais pas trop comment ils ont fait leur compte : ils avaient besoin de quelque chose, et m'ont laissé des effets.

Le *Pr.* Ne leur avez-vous pas fait passer plusieurs fois des fonds en Angleterre?

Femme *Gaillard.* Non, monsieur.

Le *Pr.* Vous saviez pourquoi ils étaient en Angleterre?

Femme *Gaillard.* Non, monsieur. Dans mes lettres, on doit voir que je leur faisais des reproches de ce qu'ils n'écrivaient pas assez souvent à leur maman, que je voyais.

Le *Pr.* Connaissez-vous Deville?

Femme *Gaillard.* Non, monsieur.

Le *Pr.* Est-ce d'Armand Gaillard, ici présent, dont vous avez entendu parler dans votre déposition? le reconnaissez-vous?

Femme *Gaillard.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Armand Gaillard, avez-vous quelque chose à répondre?

Armand Gaillard. Les faits sont constans. Je reconnais parfaitement madame. Nous portons le même nom.

Le *Pr.* Elle vous a fait passer des fonds pendant votre séjour en Angleterre?

Armand Gaillard. J'avais laissé un peu d'argent chez madame, elle devait m'en envoyer par un particulier. Je me suis livré à un escroc qui a gardé mon argent.

Quatre-vingt-septième témoin.

Michel Thibierge, marchand de meubles, âgé de trente-six ans, demeurant rue de Varennes.

Le *Pr.* Connaissez-vous les accusés?

Thibierge. Denand et sa femme, marchand de vin, comme voisins.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous d'autres accusés? Reconnaissez-vous Noël Ducorps?

Thibierge. Oui, monsieur.

Le *Pr.* En reconnaissez-vous d'autres?

Thibierge. Non, monsieur.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Thibierge. M. Denand, le marchand de vin, à peu près un mois et demi avant son arrestation, est venu me demander si j'avais une chambre garnie à lui louer. Je lui ai dit que non, que je n'avais qu'un cabinet. Je le lui fis voir, et lui demandai douze francs. Il me dit alors de mettre un matelas de plus, et qu'il me donnerait quinze francs; j'y ai consenti. Il m'a amené monsieur Ducorps; je l'ai inscrit sur le livre de la police: il a été écrit par

l'inspecteur qui a visé le livre; il est resté un mois et demi. Au bout du mois, en me le payant, il a demandé une diminution de trois livres, à laquelle j'ai adhéré.

Le *Pr.* Avez-vous inscrit Noël Ducorps sur vos registres ?

Thibierge. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Qu'a-t-il fait pendant le temps qu'il a demeuré chez vous ?

Thibierge. Il montait et descendait. Je ne sais pas.

Le *Pr.* Quelles sont les personnes qui venaient le voir ?

Thibierge. Je n'ai vu personne, que le marchand de vin, y monter.

Le *Pr.* A-t-il dit pourquoi il était venu à Paris?

Thibierge. Il était sur le livre comme marchand de pierres à fusils.

Le *Pr.* Combien est-il resté de temps chez vous ?

Thibierge. A peu près six semaines.

Le *Pr.* Vous ne le voyiez point occupé ?

Thibierge. Je ne lui connaissais aucune

occupation. Les personnes de ma maison ou mon garçon, le voyaient descendre plus souvent que moi; j'étais à mes affaires.

Le *Pr.* A-t-on porté une malle chez vous?

Thibierge. Je ne l'ai pas vu apporter; je sais qu'elle a été transportée par la dame Denand, à ce que m'a dit mon garçon, qui a aidé à la monter.

Le *Pr.* Ce fait est-il vrai, femme Denand?

Femme *Denand.* Oui, monsieur. C'est moi qui l'ai portée dans la chambre avec le garçon.

Le *Pr.* Que renfermait cette malle?

Thibierge. Je n'en sais rien.

Le *Pr.* Il paraît qu'il y avait des uniformes?

Thibierge. C'est ce que je ne sais pas.

Le *Pr.* Est-ce du nommé Noël Ducorps, ici présent, dont vous avez entendu parler?

Thibierge. Oui, monsieur.

Colin, *défenseur.* Je ferai observer à la Cour, que la malle a été transportée en plein jour; que lorsque Denand a conduit Ducorps chez Thibierge, c'est le commissaire de Police lui-même qui a inscrit le nom de Ducorps sur le livre de Thibierge.

Le *Pr.* Il n'y a point de difficultés là-dessus.

Le *Pr.* Noël Ducorps, avez-vous quelque chose à répondre?

Noël Ducorps. Il est vrai que je me suis transporté rue de Varennes, chez un monsieur dont je ne me rappelle pas le nom, qui demeure vis-à-vis d'un charcutier; ayant donné trois livres d'arrhes, j'ai déclaré que je demeurais à l'hôtel du Mouton, rue Saint-Denis, où mon maître m'avait placé.

Le *Pr.* N'avez-vous pas servi dans la Vendée?

Noël Ducorps. Non, monsieur, jamais je n'y ai mis le pied.

Le *Pr.* Cependant voici un brevet de lieutenant qui vous a été délivré par Mallet.

Noël Ducorps. Je n'ai jamais connu monsieur Mallet.

Le *Pr.* Mais, dans la Haute-Normandie, n'avez-vous pas servi dans l'armée des rebelles?

Noël Ducorps. J'ai servi comme jardinier chez madame Martin. M. Mallet a pu me donner ce brevet pour les services que j'ai rendus à mon malheureux frère qui avait été condamné à Bourges pour avoir passé aux chouans. Je n'ai point servi un prince mal-

heureux. Je ne suis pas digne d'être militaire.

Le *Pr.* Voici cependant le brevet qui vous a été délivré *à raison des bons et loyaux services ..... l'an de grace* 1799. (Voyez ce brevet dans les Pièces justificatives.)

Noël Ducorps. Vous me permettrez de vous dire, je tâcherai de ne pas m'écarter du respect que je vous dois, et je vous dirai avec toute la vérité possible, que je n'ai jamais eu connaissance de ce brevet. Mais après que mon malheureux frère a été condamné et s'est échappé de la prison, qu'on l'a retiré d'embarras, des membres qui étaient de l'Assemblée nationale, en l'an 5, ont sollicité pour lui; je me suis transporté à Rouen pour le voir, sachant qu'il y était; et là; j'ai fait un voyage pour lui. Il a subi un jugement, et a été acquitté. J'ai été chercher des pièces dans ma famille, pour prouver que nous étions d'honnêtes gens. Là, peut-être, M. Mallet a donné ce brevet pour me récompenser.

Le *Pr.* Votre frère a servi dans l'armée des rebelles, sous Mallet?

Noël Ducorps. Je n'ai pas entendu parler que mon frère ait porté les armes.

Le *Pr.* Si on n'avait pas connu vos principes on n'eût point donné ce brevet-là.

Noël Ducorps. Il me supposait des principes d'honnête homme comme mon frère. Je n'ai jamais mérité le titre de soldat. Certainement je n'aurais pas rougi d'être défenseur d'un prince malheureux ; mais je n'ai jamais été militaire : je n'ai jamais été que domestique.

Quand j'ai vu cela, pour être à portée de donner des secours à mon frère, j'ai été chez madame Martin, où j'ai passé dix à onze mois.

J'ai gagné chez elle quelqu'argent que j'ai fait passer à mon frère. En reconnaissance des soins que j'aieus de mon malheureux frère, M. Mallet me gratifia d'un titre que je n'ai point mérité. Je n'ai point reçu de lui un écu.

Le *Pr.* Quel était votre état ?

Noël Ducorps. J'étais domestique. Mon premier état était vigneron.

Le *Pr.* Vous avez dit que vous étiez jardinier?

Noël Ducorps. Mon premier état est vigneron.

Le *Pr.* Lors de votre arrestation, vous étiez sans ouvrage ?

Noël Ducorps. Monsieur, rue Neuve du

Luxembourg, après la pacification de l'Ouest, j'ai repris le commerce de mes ancêtres, celui des pierres à feu; j'ai engagé dans ce commerce un nommé M. Duchêne fils, à Blois. Quoi qu'en dise la police, je puis l'attester, il existe un M. Duchêne à Blois, quoiqu'on dise qu'il n'existe point. Je prouverai que cet homme-là existe. J'ai l'honneur de vous dire que c'est ce M. Duchêne qui m'a fait travailler.

On dit qu'il m'avait enrôlé comme royaliste lui-même. Je n'ai jamais cru qu'il le fût. J'ose dire, en présence de toute la justice, qu'il n'a jamais eu des principes de royauté.

Le Pr. Qu'avez-vous fait depuis la révolution?

Noël Ducorps. Vous devez le voir dans ma déclaration.

Le Pr. Comment justifiez-vous le fait que vous êtes domestique?

Noël Ducorps. J'ai demeuré pendant six ans chez différentes personnes dont j'ai fait la déclaration.

Le Pr. N'avez-vous pas été garde champêtre?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le Pr. Chez qui?

Noël Ducorps. J'ai fait tous les états. La

révolution a bouleversé tous les états ; les grosses têtes comme les petites, les faibles comme les moyennes.

Le *Pr.* N'avez-vous pas demeuré à Rouen?

Noël Ducorps. Non, monsieur ; jamais.

Le *Pr.* Vous avez déclaré que vous aviez été à Rouen?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous été à Rouen?

Noël Ducorps. Pour donner des secours à mon frère.

Le *Pr.* Vous avez déclaré le contraire : vous avez dit que vous vouliez voir la mer?

Noël Ducorps. Je ne voulais pas le dire.

Le *Pr.* Connaissez-vous quelqu'un à Rouen?

Noël Ducorps. J'ai connu Monnier en 1790.

Le *Pr.* Vous avez été plusieurs fois chez lui?

Noël Ducorps. J'y ai été deux ou trois fois pour les affaires qui regardaient mon malheureux frère.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été mis en prison?

Noël Ducorps. J'ai été arrêté chez madame Martin par la colonne mobile, parce qu'on me supposait un homme que je ne suis pas, un prêtre ou un émigré.

Moi, étant avec madame Martin, on m'a trouvé un passe-port qui avait un ou deux mois de surdate; on m'arrête, on me conduit dans les prisons de Neufchâtel. Ayant passé devant le directeur du jury, je le priai de s'informer de ma conduite et de ma famille. Alors, il écrivit à ceuxqui me connaissaient; et, ayant eu des renseignemens, il m'a mis en liberté au bout de dix-huit à dix-neuf jours de détention.

Le *Pr.* N'avez-vous pas demeuré chez Monnier, à Aumale?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous vous êtes sauvé de chez Monnier?

Noël Ducorps. Je ne me suis pas sauvé. J'ai quitté M. Monnier, parce que je ne savais ni lire, ni écrire.

Le *Pr.* Quand Picot a été arrêté, vous étiez à Paris?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous avez quitté Paris pour aller à Aumale?

Noël Ducorps. J'étais à Paris avec mon maître. Comme j'étais malade, j'ai demandé

à mon maître s'il voulait me permettre d'aller à Aumale.

Le *Pr.* Pourquoi étiez-vous à Paris ?

Noël Ducorps. Parce qu'on devait me trouver une place.

Le *Pr.* Votre état était d'être domestique ou jardinier ? Vous étiez domestique de Raoul Gaillard ?

Noël Ducorps. Oui, monsieur. J'avais trouvé M. Gaillard chez madame Martin ; il me dit qu'il pouvait me trouver une place à Paris. Je lui dis : Vous me ferez placer ; eh bien ! cela me suffit. Nous avons fait route ensemble. Il m'a quitté aux environs de Beauvais. Il m'a assigné de venir à l'auberge de madame Toulouse, au Mouton : là, il est venu me voir, et m'a dit : N'ayez point d'inquiétude ; c'est moi qui vous emploirai. Je suis un officier du Gouvernement ; vous aurez un cheval ou deux à panser. Il me dit : Nous nous arrangerons. Il m'a demandé mon passe-port ; je l'ai montré. Nous sommes convenus à raison de 3 liv. par jour. Il me dit : Je ne veux pas que vous demeuriez toujours ici, parce que je ne veux pas que vous dépensiez tout votre argent ; il faut que vous ayiez quelque chose pour vous. Vous ne pouvez être à l'auberge à moins de

3 liv. 10 sous par jour; vous n'avez pas le moyen de faire 10 sous de perte. Cherchez un logement, et vous soignerez mon écurie. Alors, je fus dans la rue du Bac pour louer un local dans une maison qui fût tranquille; je donnai 3 liv. d'arrhes. De là, je fus chercher mon paquet faubourg Saint-Denis. J'appris que c'était une maison de débauche où il venait des filles, et des gens de mauvaise vie, que je ne pouvais supporter; j'aimai mieux perdre mes 3 liv. que d'y aller. J'ai été chez M. Denand, dont je connaissais la moralité; et ensuite je m'en fus chez M. Thibierge, où je logeai jusqu'au moment de mon départ.

Le *Pr.* Avec qui êtes-vous venu à Paris?

Noël Ducorps. Avec M. Houvel. (Raoul Gaillard.)

Le *Pr.* Combien de temps avez-vous pansé les chevaux?

Noël Ducorps. Pendant le mois de décembre.

Le *Pr.* A qui appartenaient les chevaux?

Noël Ducorps. Il m'a dit que c'était à lui.

Le *Pr.* Qu'en voulait-il faire?

Noël Ducorps. Pour se promener.

Le *Pr.* Qui est-ce qui venait chercher les chevaux?

Noël Ducorps. Je l'ai vu venir une fois tout seul : nous étions convenus de mettre la clef dans un endroit où il la prenait.

Le *Pr.* N'avez-vous pas vu Picot quelquefois?

Noël Ducorps. J'ai donné des rendez-vous pour me trouver avec lui. Je l'ai vu une fois. Je vous ai dit que je ne le connaissais que sous le nom de Joseph.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous dit que vous ne saviez ni le nom, ni la demeure d'Houvel ?

Noël Ducorps. Je ne le savais pas.

Le *Pr.* Vous étiez son domestique ; et vous ne saviez pas où il demeurait ?

Noël Ducorps. Prêt à éprouver toute la rigueur de la justice, je vous jure ma parole la plus sacrée que je n'en avais nulle connaissance.

Le *Pr.* Quelle confiance pouviez-vous avoir dans les promesses d'un maître qui ne vous disait pas son véritable nom ?

Noël Ducorps. Il m'a dit qu'il était attaché au Gouvernement ; qu'il logeait en chambre garnie.

Le *Pr.* Vous ne le connaissiez pas antérieurement ?

Noël Ducorps. Non, monsieur.

Le *Pr.* Qui vous a déterminé à venir à Paris?

Noël Ducorps. C'est lui.

Le *Pr.* Combien avez-vous fait de voyages à Paris?

Noël Ducorps. Deux.

Le *Pr.* La première fois?

Noël Ducorps. Pour amener la jeune fille Payen.

Le *Pr.* Et la seconde fois?

Noël Ducorps. Avec lui.

Le *Pr.* Houvel (Raoul Gaillard-Saint-Vincent) ne vous a-t-il pas envoyé chercher des lettres chez une dame Datry?

Noël Ducorps. Oui, une fois. J'ai passé à un hôtel de Bordeaux; on m'a remis deux lettres.

La *Pr.* A qui remettiez-vous ces lettres-là? N'est-ce pas à Picot?

Noël Ducorps. A un homme qui est venu.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous Picot?

Noël Ducorps. Je l'ai reconnu pour l'avoir vu une fois.

Le *Pr.* N'est-il pas venu quelquefois chercher les chevaux?

Noël Ducorps, Je ne l'ai vu qu'une fois.

Le *Pr.* Combien Houvel vous donnait-il par jour ?

Noël Ducorps. Trois livres pour tout, nourriture et habillement.

Le *Pr.* Vous a-t-il payé exactement ?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ne vous a-t-il pas fait faire des commissions ?

Noël Ducorps. Non, monsieur ; il m'a fait commander une fois un chapeau.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été rue du Puits-de-l'Hermite ?

Noël Ducorps. Je ne connais pas Paris.

Le *Pr.* Quelle était la personne qui demeurait chez Houvel ?

Noël Ducorps. Puisque je ne sais pas où il demeurait.

Le *Pr.* Avez-vous connu Roger, dit Loiseau ?

Noël Ducorps. On m'a dit qu'il y avait un cheval à lui : j'en ai pansé jusqu'à trois.

Le *Pr.* Vous avez dit que Loiseau avait acheté un cheval trente-trois louis ?

Noël Ducorps. On me l'a dit.

Le *Pr.* N'avez-vous pas soigné ce cheval ?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Pendant combien de temps l'avez-vous soigné?

Noël Ducorps. Pendant sept à huit jours.

Le *Pr.* Chez qui était ce cheval?

Noël Ducorps. Chez un nommé Chrétien?

Le *Pr.* Dans quelle rue?

Noël Ducorps. Dans la même rue.

Le *Pr.* A côté de Denand?

Noël Ducorps. A cinq ou six cents pas.

Le *Pr.* N'est-ce pas Saint-Vincent (Houvel) qui vous a permis de mettre ce cheval chez la femme Chrétien?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Où demeurait Roger?

Noël Ducorps. Je l'ignore.

Le *Pr.* Où voyiez-vous Roger, et dans quel endroit?

Noël Ducorps. Je ne l'ai jamais vu; il n'est venu qu'une fois à l'écurie avec mon maître.

Le *Pr.* N'êtes-vous pas sorti de Paris avec Houvel et autres?

Noël Ducorps. Oui, monsieur, puisque j'ai été arrêté à Aumale.

Le *Pr.* N'aviez-vous pas quatre chevaux?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ne conduisiez-vous pas un des chevaux? Houvel en avait un autre; Loiseau en avait un aussi?

Noël Ducorps. Je ne sais si Loiseau y était.

Le *Pr.* Et Picot n'en avait-il pas également un?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Jusqu'à quel endroit?

Noël Ducorps. Je ne sais pas jusqu'à quel endroit.

Le *Pr.* Jusqu'à quel endroit les avez-vous conduits?

Noël Ducorps. Jusqu'à une barrière dont je ne me rappelle pas le nom.

Le *Pr.* Houvel et Picot ont continué leur route?

Noël Ducorps. Je ne sais pas s'ils ont continué leur route; je suis revenu seul.

Le *Pr.* Vous n'êtes pas d'accord avec la première déclaration que vous avez faite : vous avez dit que vous étiez rentré dans Paris avec Loiseau?

Noël Ducorps. Monsieur, je n'en sais rien, puisque je ne le connaissais pas.

Le *Pr.* Avez-vous revu depuis ce temps-là Picot ?

Noël Ducorps. Je ne l'ai vu qu'au Temple.

Le *Pr.* Mallet ne vous a-t-il pas fait appeler à Rouen ?

Noël Ducorps. Non, monsieur.

Le *Pr.* Cependant, vous l'avez déclaré ?

Noël Ducorps. Mallet ! Monsieur, je vous assure.....

Le *Pr.* Vous avez déclaré que M. Mallet vous avait appelé à Rouen.

Noël Ducorps. Ah, mon dieu, monsieur, ma parole la plus sacrée, je ne l'ai jamais dit. Je vous prie d'examiner : cela est faux.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été soupçonné d'avoir fabriqué un faux passe-port ?

Noël Ducorps. Oh, monsieur ! cela est faux.

Le *Pr.* Vous avez été mis en jugement pour cela, mais acquitté ?

Noël Ducorps. Mon passe-port était *périmé*, comme on dit : je ne sais pas le terme.

Le *Pr.* Vous étiez accusé d'avoir fait un faux ?

Noël Ducorps. C'est chez madame Martin que j'ai été arrêté. Mon passe-port était *véridique*. Je ne me suis jamais mis dans le cas d'avoir un faux passe-port.

Le *Pr.* Vous avez toujours été arrêté parce que votre passe-port était soupçonné d'être faux?

Noël Ducorps. Oui, monsieur; je l'ai déclaré.

Le *Pr.* N'avez-vous pas conduit des chevaux à Aumale, chez Monnier?

Noël Ducorps. Oui, avec mon maître.

Le *Pr.* A qui appartenaient les chevaux?

Noël Ducorps. Deux à mon maître, et deux que mon maître a achetés en route.

Le *Pr.* Chez qui avez-vous couché avec Saint-Vincent?

Noël Ducorps. Je ne me rappelle pas des noms.

Le *Pr.* Vous avez couché chez un nommé Leclerc?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ensuite chez Caillot, à Feuquières?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Il paraît que vous avez été témoin

du débarquement où étaient Coster, Tamerlan, Lelan, Lemercier, et autres?

Noël Ducorps. Je n'en ai pas connaissance.

Le *Pr.* Vous n'en avez pas connaissance?

Noël Ducorps. Nullement, monsieur.

Le *Pr.* Vous alliez également avec votre frère au-devant de ceux qui débarquaient?

Noël Ducorps. Jamais.

Le *Pr.* Vous les conduisiez dans les lieux destinés pour les recevoir?

Noël Ducorps. Du tout. Etant arrivé chez M. Monnier, à Aumale, qui a eu la bonté de me donner un peu d'éducation, je me suis trouvé incommodé, et je suis retourné par la grande route à Paris, par Beauvais. J'ai arrêté à un endroit qui s'appelle Beaumont.

Le *Pr.* Qui vous a déterminé à entrer avec Houvel?

Noël Ducorps. C'est lui-même.

Le *Pr.* Vous avez dit que c'était votre frère?

Noël Ducorps. Mon frère était chez M. Monnier. Mon frère m'a dit qu'il y avait un quelqu'un qui pouvait avoir besoin de moi. Lui-même ne le connaissait pas.

le gendarme Leroy est venu dans ma chambre me faire des propositions.....

Le *Pr.* Tout cela a été entendu.

Roger. Il me déclara lui-même que c'était l'officier de garde qui l'avait forcé à faire la déclaration.

La Cour se retire pour délibérer ; et lorsqu'elle est rentrée, le président prononce l'arrêt suivant :

La Cour, ouï le procureur-général ;

Faisant droit sur la demande formée par l'accusé Roger, dit Loiseau ;

Attendu que les déclarations faites à l'audience en matière criminelle, ne doivent pas être fixées par écrit, et qu'il appartient aux juges de les peser dans leur sagesse ;

Dit qu'il n'y a lieu à donner à Roger, dit Loiseau, acte de sa demande.

Le *Pr.* Joyaut, n'avez-vous pas été aide-de-camp de Georges Cadoudal ?

Joyaut. Oui, M. le président.

Le *Pr.* A quelle époque ?

Joyaut. Pendant la dernière guerre.

Le *Pr.* Et après la pacification, qu'avez-vous fait ?

Joyaut. Je suis rentré dans le sein de ma famille.

Le *Pr.* Il paraît que vous n'êtes jamais rentré dans le sein de votre famille?

Joyaut. J'ai été amnistié.

Le *Pr.* Où étiez-vous à l'époque du 3 nivose n 9?

Joyaut. J'ai eu l'honneur de vous observer hier, qu'accusé ici d'une conspiration contre le ci-devant Gouvernement républicain, je répondrai avec franchise sur toutes les questions; mais que sur l'affaire du 3 nivose où je me trouve si injustement impliqué, puisque je n'étais pas à Paris, que je n'ai eu connaissance de cette affaire que par les papiers publics: n'ayant aucune connaissance des charges qui peuvent être dirigées contre moi, je me permettrai de garder le silence jusqu'à ce qu'il m'ait été donné connaissance de l'acte d'accusation.

Le *Pr.* Le 3 nivose, vous étiez à Paris?

Joyaut. Je me borne à ceci : je n'ai eu aucune connaissance de l'affaire du 3 nivose, que lorsqu'elle a été publique; à l'époque du 3 nivose, je n'étais point à Paris.

Le *Pr.* Vous avez été voir Saint-Réjant, vous avez passé la nuit avec lui ?

Joyaut. Jusqu'à ce qu'on m'ait donné connaissance des charges contre moi, je me crois autorisé à garder le silence.

Le *Pr.* Vous avez, hier, entendu la fille Jourdan, qui a déclaré vous connaître ?

Joyaut. Je vous prouverai que c'est une fausseté, puisque je n'étais pas à Paris à l'époque du 3 nivose.

Le *Pr.* Où étiez-vous à cette époque-là ?

Joyaut. Tout ceci tient à l'affaire du 3 nivose; je répète et je dis que je garderai le silence jusqu'à ce qu'on m'ait donné connaissance de l'acte d'accusation. Je n'étais pas à Paris alors; j'étais en route.

Le *Pr.* L'ordonnance de prise de corps, qui a été délivrée, vous a été signifiée à votre domicile, rue d'Argenteuil; vous avez eu connaissance de l'ordonnance de prise de corps et de l'acte d'accusation.

Joyaut. Il y avait deux ou trois mois que j'avais quitté mon logement rue d'Argenteuil, lorsqu'on a pu y apporter l'acte d'accusation.

Au surplus, je suis assez connu dans la province de Bretagne. J'appellerai à mon témoignage tous les citoyens de la ville de Rennes, pour savoir si jamais j'ai été coupable d'une chose pareille.

Le *Pr.* Vous niez qu'à l'époque du 3 nivose vous fussiez à Paris ?

Joyaut. Oui.

Le *Pr.* Vous avez été voir Saint-Réjant avec Lebourgeois ?

Joyaut. Je ne répondrai pas.

Le *Pr.* Vous avez déclaré au juge instructeur que vous ne pouviez pas affirmer si vous étiez à Paris à l'époque du 3 nivose.

Joyaut. J'ai vu avec surprise et peine que mes réponses, et les questions qui m'ont été adressées par le juge instructeur, avaient subi quelques variations. J'ai toujours dit que je n'étais point à Paris à l'époque du 3 nivose.

Le *Pr.* A quelle époque êtes-vous arrivé à Paris la dernière fois ?

Joyaut. Il pouvait y avoir six mois avant mon arrestation.

Le *Pr.* Avec qui êtes-vous venu à Paris ?

Joyaut. Je suis arrivé avec le général Georges, et Picot.

Le *Pr.* N'avez-vous pas débarqué à la falaise de Béville?

Joyaut. J'ignore où j'ai débarqué.

Le *Pr.* Vous n'en savez rien?

Joyaut. Du tout.

Le *Pr.* Quelle route avez-vous prise?

Joyaut. Je l'ignore, je ne la connais pas.

Le *Pr.* Vous ne savez pas où vous avez logé? vous avez été reconnu par plusieurs personnes.

Joyaut. Plusieurs personnes ont dit me reconnaître; mais je ne les connais pas.

Le *Pr.* Connaissez-vous Denand?

Joyaut. Du tout.

Le *Pr.* Vous n'avez pas logé chez Denand

Joyaut. Non, M. le président.

Le *Pr.* Avez-vous été à Chaillot?

Joyaut. Je ne connais pas Chaillot.

Le *Pr.* Vous n'avez pas été chez Georges?

Joyaut. J'ai demeuré ici dans plusieurs logemens avec le général Georges. J'ignore absolument l'endroit des maisons et le nom des personnes.

Le *Pr.* Vous n'avez pas été rue de Carême-Prenant ?

Joyaut. Je ne connais pas le nom de cette rue ?

Le *Pr.* Rue du Puits-l'Hermite, près le Jardin des Plantes ?

Joyaut. Je ne la connais pas du tout.

Le *Pr.* Rue Montagne Sainte-Geneviève ?

Joyaut. Je ne connais aucun des endroits.

Le *Pr.* Connaissez-vous la femme Lemoine ?

Joyaut. Non.

Le *Pr.* Et Dubuisson ?

Joyaut. C'est chez lui que j'ai été arrêté.

Le *Pr.* Vous étiez avec Datry et Burban dans la cache qui avait été pratiquée par Spin ?

Joyaut. Cela est vrai.

Le *Pr.* On vous a découvert dans cette cache ?

Joyaut. C'est vrai.

Le *Pr.* C'est vous qui avez porté un coup de poignard à un militaire ?

Joyaut. Il y a un témoin qui l'atteste ; j'espère qu'il va comparaître.

Le *Pr.* C'est vous qui, après avoir pro-

mis de vous rendre, vouliez porter un autre coup?

Joyaut. Ce qu'il a dit là est de la dernière fausseté. J'attends le témoin : qu'il comparaisse.

Le *Pr.* Il y a eu un procès-verbal, rédigé lors de votre arrestation. — Vous aviez un poignard?

Joyaut. Oui, cela est vrai.

Le *Pr.* Qui vous a remis ce poignard?

Joyaut. Je l'ai acheté ici.

Le *Pr.* Il est de fabrique anglaise?

Joyaut. Cela peut être; on achète à Paris beaucoup de marchandises anglaises.

Le *Pr.* Il vous a été remis à Londres, avec l'ordre de rentrer en France pour assassiner le chef du Gouvernement?

Joyaut. J'ai acheté ce poignard à Paris.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous acheté ce poignard?

Joyaut. Lorsque je me suis vu sur la liste des brigands, mon parti était de me défendre.

Le *Pr.* Le poignard est l'arme d'un assassin; jamais un homme qui n'a rien à craindre

et qui ne veut pas attaquer, ne porte une arme semblable.

Joyaut. Lorsqu'on se voit appelé assassin, brigand, on est porté à se défendre; je suis honnête homme, ma réputation est bien établie.

Le *Pr.* Connaissez-vous Caron?

Joyaut. Non, M. le président.

Le *Pr.* Caron, connaissez-vous Joyaut?

Caron. Oui, monsieur; je l'ai déclaré, je l'ai logé, je ne puis le nier.

Le *Pr.* Combien de temps?

Caron. Sept ou huit jours.

Le *Pr.* Avec qui était-il?

Caron. Avec ce monsieur.

Le *Pr.* Est-ce Burban?

Caron. Oui, monsieur.

Burban. Je ne connais pas monsieur.

Le *Pr.* Dubuisson, connaissez-vous Joyaut et Burban?

Dubuisson. Oui, monsieur; il y avait quatre jours qu'ils étaient chez moi tous deux.

Le *Pr.* Vous avez su qu'on avait pratiqué une cache?

Dubuisson. Je l'ai su quand elle a été faite.

Le *Pr.* Femme Dubuisson, reconnaissez-vous Joyaut et Burban?

Femme *Dubuisson.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ont-ils logé long-temps chez vous?

Femme *Dubuisson.* Quatre jours.

Le *Pr.* Verdet, reconnaissez-vous Joyaut?

Verdet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Ont-ils logé chez vous?

Verdet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Quelles étaient les personnes qui logeaient chez vous?

Verdet. M. Villeneuve (Joyaut), et M. Georges Cadoudal.

Le *Pr.* Burban a-t-il logé chez vous?

Verdet. Il y a logé trois jours.

Le *Pr.* N'est-ce pas vers cette époque que Joyaut est venu?

Verdet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Femme Denand, reconnaissez-vous Joyaut?

Femme *Denand.* Oui, monsieur; je le reconnais pour avoir été quatre jours à la maison.

Le *Pr.* En connaissez-vous d'autres?

Femme *Denand.* Il y en a dont je ne sais pas le nom.

Le *Pr.* Joyaut, vous voyez que des témoins vous reconnaissent; que des personnes, en assez grand nombre, vous reconnaissent. Comment pouvez-vous prétendre que vous ne les reconnaissez pas, que vous n'avez pas logé chez elles? C'est une impudence sans exemple.

Joyaut. Je ne me remets pas l'endroit, ni le nom des personnes.

Le *Pr.* Vous devez bien les reconnaître. Que vous ne connaissiez pas les noms, cela peut être; mais les individus, vous devez les reconnaître?

Joyaut. Je ne les connais nullement.

Le *Pr.* Qui vous a remis l'or que vous aviez dans votre ceinture?

Joyaut. Cet or m'appartenait.

Le *Pr.* C'est l'or que vous avait remis le gouvernement anglais?

Joyaut. Jamais le gouvernement anglais ne m'a remis d'or.

Le *Pr.* Vous aviez aussi des cartouches?

Joyaut. Cela est possible, ayant des pistolets.

Le *Pr.* Comment avez-vous rencontré Datry à Paris?

Joyaut. Ce n'est pas à Paris que je l'ai ren-

contré..... Vous me pardonnerez, c'est à Paris; je le rencontrai dans une rue; je lui dis: je suis sans logement. Il me dit: j'ai loué une chambre. Je monte chez M. Dubuisson; j'y reste: au bout de trois ou quatre jours, je suis arrêté. Je vous observerai que dans la maison où était logé M. Datry, M. Datry n'étant point sur cette liste qu'on publiait dans les rues, l'homme et la femme Dubuisson ne pouvaient pas le connaître; que, dans les quatre jours que j'ai demeuré chez eux, ils n'ont jamais entendu prononcer mon nom. J'en appelle à monsieur et madame Dubuisson.

Le *Pr.* Il est question de savoir si vous avez demeuré chez ces personnes-là?

Joyaut. Je ne l'ai jamais nié.

Le *Pr.* Si vous avez servi dans l'armée des rebelles; si, après la pacification, vous avez été en Angleterre; si vous avez reçu du gouvernement anglais de l'argent et des armes pour venir à Paris, à l'effet d'assassiner le chef de l'État?

Joyaut. J'ai passé en Angleterre, mais je n'ai jamais été soldé par le gouvernement anglais. Une preuve que j'avais des fonds à moi, c'est que si j'eusse été soldé par le gouverne-

ment anglais, le gouvernement anglais eût eu le droit d'employer ces fonds, d'en disposer.

Le *Pr.* S'il voulait vous employer?

Joyaut. Le gouvernement n'a jamais disposé de mes fonds.

Le *Pr.* Avez-vous vu Saint-Réjant chez la femme Leguilloux?

Joyaut. Je m'en réfère à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire tout à l'heure.

Le *Pr.* Connaissez-vous Léridant?

Joyaut. Je l'ai vu quelquefois.

Le *Pr.* Léridant, reconnaissez-vous Joyaut?

Leridant. Oui, monsieur.

Le *Président, à Joyaut.* Où l'avez-vous vu?

Joyaut. En Bretagne et à Paris.

Le *Pr.* Dans quel endroit?

Joyaut. Dans la rue.

Le *Pr.* L'avez-vous vu avec Georges?

Léridant. Je ne m'en rappelle pas.

Joyaut. M. le président, je vous prie de faire une interpellation à M. Léridant. Dans l'acte d'accusation, il est dit que je l'ai attaché à la conspiration; je vous prie de demander si, lorsque je l'ai vu, je lui ai jamais parlé de conspiration.

Le *Pr.* N'est-ce pas vous qui lui avez fait connaître Georges ?

Joyaut. Du tout.

Le *Pr.* Léridant, qui vous a fait connaître Georges ?

Léridant. J'ai dit que je l'avais vu dans une maison à Paris, et que personne ne me l'avait fait connaître.

Le *Pr.* Joyaut n'a-t-il pas été vous faire part de ses projets ?

Léridant. Jamais il ne m'a parlé de conspiration. Il m'a dit qu'il cherchait les moyens de rentrer en France et dans sa patrie.

Le *Pr.* Joyaut ne vous faisait-il pas faire des voyages?

Léridant. Jamais.

Le *Pr.* Avez-vous été à Rennes et à Versailles porter de l'argent ?

Joyaut. Jamais je n'ai chargé M. Léridant de ces commissions. Il n'est pas non plus venu à ma connaissance qu'il en ait été chargé.

Le *Pr.* Vous l'avez vu à Londres ?

Léridant. Du tout.

Le *Pr.* Qui vous a chargé de porter de l'argent à Rennes ?

Léridant. C'est Joyaut qui me l'a remis.

Joyaut. Je nie le fait. Je crois que monsieur Léridant a déclaré avant-hier une autre chose. Léridant a déclaré que c'est moi qui lui ai remis de l'argent. Interrogé sur ce fait, il a nommé une autre personne : aujourd'hui il me nomme.

M. *Thuriot.* Il a supposé que le billet venait de Georges.

Joyaut. Il a dit que je lui avais remis des fonds et lui avais fait faire le voyage.

Le *Président, à Léridant.* N'est-ce pas Joyaut qui vous a chargé de porter l'argent à Versailles?

Léridant. C'est Joyaut.

Le *Pr.* Joyaut, convenez-vous que vous l'avez chrgé de remettre de l'argent ?

Joyaut. J'atteste que ce fait est faux; je ne connais personne à Versailles. J'ai chargé mon. sieur Léridant de quelques petites commissions : il y a des témoins qui vont paraître, qui le diront.

Le *Pr.* Lorsque vous étiez à Rennes, il paraît que vous sortiez souvent les soirs avec des armes, des munitions, des équipages ?

Joyaut. A quelle époque ?

Le *Pr.* Lors de la dernière insurrection. Il paraît que vous avez recruté ?

Joyaut. Je n'ai pas recruté.

Le *Pr.* Etiez-vous aide-de-camp de Georges ?

Joyaut. Oui, M. le président. Je l'ai été pendant la guerre. Tout ce qui peut avoir des relations avec la guerre, je l'ai fait : ensuite j'ai été amnistié ; et je crois bien que ma carte d'amnistie se trouverait dans les papiers du département.

Le *Pr.* Avez-vous connu Lahaye-Saint-Hilaire ?

Joyaut. Je l'ai connu pendant la guerre.

Le *Pr.* Il paraît que vous avez dit que moyennant mille louis, vous assassineriez le premier Consul ?

Joyaut Je serais bien aise, M. le président, que vous fissiez citer l'homme qui m'a entendu tenir ce propos.

Le *Pr.* L'avez-vous tenu ?

Joyaut. Je le nie formellement. Je serais bien aise d'entendre la personne qui pourrait affirmer me l'avoir entendu dire.

Quatre-vingt-huitième témoin.

Jean-Baptiste Maucler, âgé de 44 ans, cuisinier, rue du Paon, n°. 22.

L'accusé Denand et son épouse, m'ont fait panser des chevaux ; je n'ai jamais su à qui ils appartenaient.

Le *Pr.* N'avez-vous pas vu quelqu'un qui venait les prendre ?

Maucler. J'ai vu un grand citoyen dont je n'ai jamais su le nom.

Le *Pr.* Est-ce Noël Ducorps, ici présent ?

Maucler. Je le reconnais. Je n'ai jamais vu que monsieur, et voilà tout.

Le *Pr.* Venait-il habituellement chez Denand ?

Maucler. J'ai vu monsieur qui buvait une demi-bouteille chez Denand, et mangeait un morceau de pain.

Le *Pr.* N'était-il pas chargé de surveiller les chevaux ?

Maucler. Il est venu souvent avec moi à l'écurie.

Le *Pr.* A quelle époque avez-vous connu Noël Ducorps ?

Maucler. J'ai été arrêté le jeudi gras. Il y avait quinze jours que je pansais les chevaux, sans que ce monsieur les pansât : deux d'un côté et deux de l'autre.

Le *Pr.* Noël Ducorps, avez-vous à répondre ?

Noël Ducorps. Du tout. Tout ce qu'il dit est vrai.

Le *Pr.* C'étaient les chevaux de St.-Vincent ?

Noël Ducorps. Oui, monsieur.

Quatre-vingt-neuvième témoin.

Joseph Anicet Barthélemy, âgé de 45 ans, banquier, rue du Mont-Blanc, n°. 409.

Il y a environ sept mois que Joyaut se présenta chez moi sous les auspices de M. Barbier de Nantes, son oncle, mon ami et correspondant de ma maison de commerce. Il me donna pour environ 150,000 francs de lettres de change, me priant de les faire recevoir. Je refusai cette commission. Depuis ce temps je n'ai plus entendu parler de Joyaut.

Quant à Léridant, il est venu chez moi à la fin de nivose, m'apporter une somme de 1500 fr. pour M. Barbier. M. Barbier acceptant cette somme, quinze jours après il apporta 11,000 et quelques cents francs pour M. Barbier. Il

avait apporté dans l'intervalle une troisième somme pour M. Barbier, à qui j'en donnai avis. M. Barbier ayant refusé, je montrai à Léridan la lettre de M. Barbier, et l'engageai à reprendre son argent. Léridant reprit les 11,000 francs?

Le *Pr.* Vous avez su quelle était la destination des 11,000 francs?

Barthélemy. C'était M. Barbier qui devait le savoir.

Le *Pr.* La somme ne devait-elle pas être envoyée à Rennes?

Barthélemy. Cela ne me regarde pas du tout. Je ne connaissais pas du tout Léridant. Je ne savais ni son nom, ni son état, ni sa demeure. M. Barbier est venu à Paris; nous nous sommes expliqués. Il est résulté que c'était Joyaut qui envoyait Léridant pour porter de l'argent. La troisième somme a été déposée à la police.

Le *Pr.* N'y avait il pas des lettres de change?

Barthélemy. Oui, monsieur: elles étaient tirées de Londres par Thélusson, frères, sur la maison Thornton et Lower et compagnie, de Paris.

Le *Pr.* Avez-vous parlé à la maison qui devait acquitter ces lettres de change ?

Barthélemy. Elles étaient toutes à des ordres différens. Je soupçonnai de l'infidélité dans ces lettres de change : ce fut le motif principal qui m'empêcha de les recevoir.

Le *Pr.* Avez-vous trouvé quelque chose ?

Barthélemy. Pas autre chose que la signature de la maison Thélusson. Comme les ordres étaient sous des noms inconnus, j'en prévins la maison *Thornton et Lower*, afin d'être extrêmement sévère sur les payemens à faire.

Le *Pr.* Savez-vous si l'on s'est présenté et si l'on a acquitté les lettres de change ?

Barthélemy. On s'est présenté ; je crois qu'elles ont été acquittées.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous Joyaut ?

Barthélemy. Parfaitement.

Le *Pr.* Reconnaissez-vous Léridant ?

Barthélemy. Parfaitement.

Le *Pr.* Accusé Joyaut, avez-vous quelque chose à répondre ?

Joyaut. J'ai à répondre que j'ai été un soir chez le témoin, M. Barthélemy ; je lui ai proposé pour 144,000 francs de lettres de change. Ces 144,000 francs m'appartenaient.

Le *Pr.* Comment vous appartenaient-ils ? Qu'avez-vous fait pour gagner tout cet argent ?

Joyaut. J'ai demeuré pendant deux ans en Angleterre ; et je crois que ma conduite en Angleterre a été pure.

Le *Pr.* Quel état avez-vous exercé ?

Joyaut. Ma conduite n'a aucun rapport avec mon état actuel ; ce sont deux choses très-différentes. Cette somme de 144,000 francs m'appartenait. M. Barthélemy refusa de la faire payer. Je ne me rappelle pas si elles étaient tirées par la maison que je viens de nommer. Je sais que j'ai négocié mes lettres de change et en ai touché le montant.

Le *Pr.* Vous prétendez que ces 144,000 fr. vous appartenaient légitimement ?

Joyaut. Oui, monsieur, ils étaient ma propriété.

Le *Pr.* Vous n'avez pas de fortune et point d'état connu : comment se fait-il que vous ayez pu arriver en France avec une somme si considérable ?

Joyaut. J'ai demeuré pendant deux ans en Angleterre ; il est très-possible d'avoir en sa possession légitime une pareille somme.

Le *Pr.* Quel état avez-vous exercé en Angleterre ?

Joyaut. Aucun.

Le *Pr.* De quelle manière avez-vous gagné cet argent-là ?

Joyaut. Il m'appartient légitimement. Il ne m'est pas venu de la part du gouvernement anglais.

Le *Pr.* Tout annonce bien que ces lettres de change vous avaient été remises par le gouvernement anglais. Vous avez servi dans l'armée des rebelles. Après la pacification vous vous êtes retiré en Angleterre ; vous y êtes resté pendant deux ans. En Angleterre on ne fait pas une fortune aussi rapide, lorsque sur-tout on ne justifie pas qu'on y ait exercé un état. Tout annonce que vous n'en avez exercé aucun. Que sont devenus ces fonds ?

Joyaut. Ils m'appartenaient.

Le *Pr.* Que sont-ils devenus ?

Joyaut. Vous voyez que j'en ai disposé, de l'aveu de M. Barthélemy, puisqu'il a fait passer une fois une somme de soixante louis à mon oncle, une autre fois onze mille et quelques cents livres, ensuite vingt-deux mille livres qui

m'appartiennent également, que la police a saisies chez lui ; ensuite reste ce qu'on m'a pris sur le corps, et les sommes que j'ai pu placer ailleurs.

Le *Pr.* Combien aviez-vous d'argent sur vous?

Joyaut. Six à sept cents louis.

Le *Pr.* Vous vouliez remettre au témoin pour cent quarante quatre mille livres de lettres de change, ensuite onze mille livres en argent.

Joyaut. Les onze mille livres sont le produit des lettres de change.

Le *Pr.* Vous aviez encore six cents louis sur vous, vous prétendez que vous étiez légitime propriétaire de ces sommes-là ?

Joyaut. L'or qu'on a pris chez M. Barthélemy et sur moi, est le produit des lettres de change que j'ai touchées ici.

Le *Pr.* De quelle manière avez-vous négocié ces lettres de change ?

Joyaut. J'ai été à la Bourse, je les ai données à plusieurs négocians ; je ne crois pas que je doive en faire l'aveu ; enfin j'ai touché l'argent, je ne me rappelle plus sur quelles maisons elles étaient tirées ; elles ont été acquittées, voilà ce qu'il y a de certain.

Le *Pr.* Vous avez prétendu que vous n'aviez

voulais le prendre, et combien je voulais. Je dis que je le prendrais pour cinquante-cinq sous. On me l'a amené : je n'y étais pas.

Le *Pr.* Joyaut, il paraît bien que vous demeuriez rue de Carême-Prenant ?

Joyaut. Non, M. le président, jamais je n'y ai demeuré : je ne connais pas le nom de cette rue-là.

Le *Pr.* Vous êtes encore reconnu par Sauzade. Vous niez les faits les plus constans.

Joyaut. J'ai demeuré quelque part depuis que je suis à Paris ; mais je ne me rappelle ni les lieux, ni le nom des personnes. La déposition qu'on vient de faire n'est pas à ma connaissance.

Le *Pr.* Vous voyez que le témoin vous reconnaît bien.

Varney. C'est Léridant qui m'a payé le mémoire.

Le *Pr.* Léridant, avez-vous payé un mémoire?

Léridant. J'ai une figure, je ne sais pas à qui elle ressemble : on m'a pris deux ou trois fois pour un autre.

Le *Pr.* Avez-vous payé un mémoire à quelqu'un ?

Léridant. Je n'ai rien payé.

Le *Pr.* Vous n'aviez pas de cheval, Joyaut ?

Joyaut. Si, M. le président, j'avais le moyen d'en avoir, je l'ai mis dans une pension.

Quatre-vingt-onzième témoin.

Louis-Pierre Lécuyer, âgé 46 ans, marchand de vin rue du faubourg du Temple, n°. 57.

Je déclare que je portais du vin rue Carême-Prenant, et en portant du vin on me demanda si je pouvais trouver une écurie dans les environs de chez moi, pour loger un cheval; je dis : je n'en connais pas, je vais m'en informer. Je m'informe à mon voisin. Comme il avait un cheval à lui, je lui dis : vous avez un cheval, vous pourrez prendre un cheval en pension; on me demande si je puis trouver une écurie. — Combien donne-t-on ? — Je crois qu'on donnera 2 livres 10 sous. — Non, il faudrait 3 livres, parce que la nourriture est chère Cependant, si on donne 2 liv. 15 sous, amenez le moi. En revenant je rendis réponse à Sauzade, qui me dit : je vais vous donner le cheval. J'ai pris le cheval par la bride, et l'ai amené à mon voisin Varney.

Le *Pr.* C'était rue de Carême-Prenant ?

Lécuyer. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Joyaut, qu'avez-vous à répondre ?

Joyaut. Cela ne me regarde pas.

Le *Pr.* Il paraît que vous demeuriez rue de Carême-Prenant, que ce vin était pour Georges et les autres ?

Joyaut. Tous les lieux où je demeurais me sont inconnus.

Collin. Je supplie la Cour de me permettre de demander au témoin une explication, qu'en sa qualité de marchand de vin il peut donner. Je lui demande s'il n'était pas d'usage, dans l'ancien régime, que les marchands de vin portassent une tasse d'argent où se trouvait d'un côté l'effigie de Louis XVI, de l'autre un soleil d'or ? On en a saisi une chez Denand : on veut faire penser qu'elle lui a été donnée par les conspirateurs.

Le *Pr.* Il n'en est point parlé dans l'acte d'accusation : peu importe de quelle manière soit la tasse.

Quatre-vingt-douzième témoin.

Anne Bouvet, âgée de 39 ans, ouvrière, demeurant rue de l'Université, détenue aux Madelonnettes.

Je connais l'accusé Joyaut; j'ai parlé à monsieur deux fois sur le boulevard; il m'a demandé si je pouvais lui trouver un logement; j'ai dit que non.

Le *Pr.* Quel boulevard ?

Fille Bouvet. De la rue Saint-Antoine.

Le *Pr.* Pourquoi vous a-t-il demandé ce logement ?

Fille Bouvet. Il ne me l'a pas dit.

Le *Pr.* Pour se cacher ?

Fille Bouvet. Il ne m'a pas parlé de cela.

Le *Pr.* A quelle époque vous a-t-il fait ces propositions ?

Fille Bouvet. C'est dans la troisième ou quatrième semaine du Carême.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous nié les faits que vous avouez maintenant, lorsque vous avez été interrogée ?

Fille Bouvet. Je ne l'ai pas nié, puisque je l'ai dit au Temple.

Le *Pr.* Vous l'avez nié d'abord.

Fille Bouvet. On m'a traitée si durement que j'avais la tête perdue. On me menaça, on me dit : vous allez être fusillée, guillotinée, vous

faites le malheur de votre famille : ce n'est pas la manière dont on peut s'expliquer.

Le *Pr.* Comment avez-vous fait la connaissance de Joyaut ?

Fille Bouvet. Je le connais il y a long-temps. Il n'était pas question de cette affaire là ; je l'avais vu quelquefois dans la Bretagne.

Le *Pr.* Et vous l'avez vu sur le boulevard ?

Fille Bouvet. Je l'ai vu en me promenant sur le boulevard.

Le *Pr.* C'était la nuit : un rendez-vous était donné ?

Fille Bouvet. Non, monsieur.

Le *Pr.* Il paraît que vous saviez bien pourquoi Joyaut était à Paris, et que vous vouliez lui faciliter tous les moyens de se cacher. Où demeuriez-vous ?

Fille Bouvet. Je demeurais rue de l'Université, chez ma sœur.

Le *Pr.* Vous demeuriez rue de l'Université ; vous donniez un rendez-vous bien éloigné de votre domicile !

Fille Bouvet. Je comptais m'en retourner dans mon pays ; je m'étais rapprochée de mademoiselle Gasté qui ne se portait pas bien ; je lui dis : je suis près de mon départ, et je sortais de chez elle.

Le *Pr.* Que faisiez-vous ?

Fille Bouvet. J'ai été femme de chambre chez une dame en Bretagne.

Le *Pr.* Depuis quel temps étiez-vous à Paris ?

Fille Bouvet. Il y aura un an au mois de juillet.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous quitté la Bretagne ?

Fille Bouvet. Je voulais venir voir ma famille à Paris : j'ai ma sœur qui y est établie depuis le mois de juillet.

Le *Pr.* Connaissez-vous bien la demoiselle Gatsé ?

Fille Bouvet. Certainement, puisque j'ai demeuré chez sa tante.

Le *Pr.* Accusé Joyaut, qu'avez-vous à répondre ?

Joyaut. J'ai à répondre que mademoiselle ne dit pas la vérité.

Le *Pr.* Connaissez-vous le témoin ?

Joyaut. J'ai connu mademoiselle à Rennes ; je ne l'ai jamais vue à Paris Il paraît que dans sa première déclaration elle a dit la vérité, qu'elle n'a varié que lorsqu'on l'a forcée et effrayée. On lui a dicté peut-être les réponses.

Thuriot. Elle dit, au contraire, qu'à la police on l'a tourmentée; qu'elle n'a pas fait de déclaration, mais qu'elle a dit la vérité au Temple. — Léridant a déclaré que vous étiez sur le boulevard avec elle pour le rejoindre.

Léridant. Je ne connais pas madame.

Le *Pr.* Léridant, avez-vous eu un rendez-vous avec Joyaut ?

Léridant. Il ne m'a pas dit qu'il avait un rendez-vous.

Le *Pr.* A-t-il parlé à une femme ?

Léridant. Oui.

Joyaut. Je vous observe qu'en se promenant sur les boulevards, on peut y rencontrer bien des femmes.

Le *Pr.* Cette femme n'a pas intérêt de déclarer qu'elle vous a rencontré sur les boulevards ; que vous l'avez priée de vous procurer un logement ; cependant le témoin vous reconnaît.

Joyaut. C'est ce que je nie : le fait est faux.

Le *Pr.* Accusé Datry, depuis quel temps êtes-vous à Paris ?

Datry. Depuis le 19 vendémiaire.

Le *Pr.* Pourquoi êtes-vous venu à Paris?

Datry. Pour chercher mon frère.

Le *Pr.* Quel est votre état?

Datry. Ancien militaire.

Le *Pr.* Dans quel régiment avez-vous servi?

Datry. Dans la marine.

Le *Pr.* N'avez-vous pas déserté?

Datry. Oui, monsieur.

Le *Pr.* N'avez-vous pas servi dans l'armée des rebelles?

Datry. J'ai déserté, j'ai servi sous les ordres du général Georges, et j'ai été amnistié.

Le *Pr.* Vous n'avez pas été incorporé dans les volontaires du régiment Royal?

Datry. Non, monsiur.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été en Portugal?

Datry. Non, monsieur.

Le *Pr.* Vous avez été en Angleterre?

Datry. Non, monsieur.

Le *Pr.* Y êtes-vous resté long-temps?

Datry. Je n'y ai pas été.

Le *Pr.* Vous avez été nommé officier?

Datry. Ceux qui l'ont dit, ont dit une fausseté.

Le *Pr.* Après la pacification, où vous êtes-vous retiré?

Datry. A Rennes. J'y ai resté comme tous les autres jeunes gens y restaient

Le *Pr.* Etant à Rennes, ne touchiez-vous pas un traitement du gouvernement anglais?

Datry. Non, monsieur le président.

Le *Pr.* Vous touchiez soixante francs par mois

Datry. Non, monsieur le président.

Le *Pr.* Vous niez tous les faits comme Joyaut,

Datry. Non, M le président.

Le *Pr.* Quelles sont les personnes que vous avez vues en Angleterre?

Datry. Aucune, puisque je n'y ai pas été.

Le *Pr.* Qui avez-vous connu à Paris?

Datry. Personne, que M. d'Hozier.

Le *Pr.* Où avez-vous logé?

Datry. Chez M. Hizay.

Le *Pr.* Qui vous a procuré ce logement?

Datry. M. d'Hozier.

Le *Pr.* En quittant la maison d'Hizay, où avez-vous été?

Datry. Chez Dubuisson.

Le *Pr.* C'est là que vous avez été arrêté?

Vous étiez avec Burban et Joyant dans la cache pratiquée par Spin? Vous aviez aussi un poignard?

Datry. Non, monsieur.

Le *Pr*. Vous aviez des pistolets? Vous étiez armés tous.

Datry. Je n'avais pas d'armes.

Le *Pr*. Vous prétendez que vous n'avez pas été en Angleterre, que vous êtes resté en France, depuis la pacification, qu'avez-vous fait?

Datry. J'ai resté à Rennes.

Le *Pr*. Quelle est votre fortune? Quels sont vos moyens d'existence?

Datry. Ma fortune, depuis la pacification, vient d'un don de neuf mille francs (1) qui m'a été fait par une dame.

Le *Pr*. Où est la preuve?

Datry. Je ne puis le dire, c'est un secret pour moi.

Le *Pr*. Vous n'avez pas voulu déclarer où vous demeuriez; vous avez déclaré que vous n'aviez pas de domicile.

---

(1) L'accusé a dit une *dot*.

Datry. Si ; j'ai déclaré que j'avais logé chez un nommé Fleury, hôtel garni, rue des Deux-Ecus, et que de là.....

Le *Pr*. Vous n'avez eu aucun domicile fixe à Paris ?

Datry. On m'a donné un duplicata de passeport sous le nom de *Dudaty* qui n'est pas mon nom. Comme j'avais appris par les papiers que la veuve Datry avait été arrêtée, j'ai craint qu'on me prît pour le parent ou le *mari* de la veuve Datry.

Le *Pr*. Avez-vous servi sous Georges ?

Datry. Oui.

Le *Pr*. Où avez-vous fait connaissance avec Burban et Joyaut ?

Datry. A Rennes.

Le *Pr*. Etes-vous venus ensemble à Paris ?

Datry. Non.

Le *Pr*. Vous vous êtes vus à Paris ?

Datry. Je les ai vus dans la maison de Dubuisson.

Le *Pr*. Combien de temps êtes-vous resté caché chez Dubuisson ?

Datry. Huit jours.

Le *Pr*. Et chez le nommé Hizay ?

Datry. Je ne puis dire précisément combien de temps.

Le *Pr*. Pourquoi vous cachiez-vous? un homme qui n'a rien à craindre ne se cache pas.

Datry. J'ai eu la négligence de ne pas faire viser mon passe-port à mon arrivée. J'ai vu que j'étais dans mon tort, je me suis caché.

Le *Pr*. Parce que vous saviez qu'on était à votre poursuite?

Datry. Je ne pouvais pas être poursuivi, puisque je n'étais porté sur aucune liste.

Le *Pr*. Vous saviez que Burdan et Joyaut étaient portés sur la liste?

Datry. Je n'en savais rien, je sortais tous les jours.

Le *Pr*. Qui vous a conduit chez Michelot, où vous avez logé?

Datry. Personne.

Le *Pr*. C'est Spin qui vous y a conduit?

Datry. Non, monsieur, c'est moi-même.

Spin. Je n'ai conduit aucun de ces messieurs dans les logemens que j'ai fait louer.

Le *Président à Datry*. Comment avez-vous su

que Michelot avait été placé dans cette maison pour recevoir les personnes qu'on y envoyait? Il est bien constant que c'est Spin qui avait fait placer Michelot dans la maison; il est bien constant que vous avez diverses fois été dans cette maison.

Datry. Michelot est de Verdun, je suis de Verdun; j'ai connu Michelot, tailleur, pour m'avoir fait un pantalon chez M. Hizay. C'est de-là que j'ai su où il restait.

Le *Pr*. N'avez-vous pas touché de l'argent? Burban ne vous en a-t-il pas fait toucher?

Datry. Non, monsieur.

Le *Pr*. Vous l'avez déc'aré d'une manière formelle.

Datry. Je vous demande bien des pardons.

Le *Pr*. Vous avez fait l'aveu, qu'étant chez Dubuisson, Burban vous avait fait toucher six louis.

Datry. Jamais je n'en ai fait la déclaration.

Le *Pr*. Mais il était connu sous le nom de Barco?

Datry. Ni sous un nom, ni sous l'autre.

Le *Pr*. Voici votre déclaration écrite :

Demande. « Depuis que vous demeurez » dans cette maison, ne vous a-t-il pas été » envoyé, en deux fois, de la part de Barco

» et de Villeneuve, deux sommes, une de » six louis, et une de cinquante louis? » Vous avez répondu : cela est vrai.

Datry. J'ai répondu que cela était vrai; je n'ai jamais nommé Burban, je n'ai jamais nommé M. Joyaut, et je déclare formellement que ce n'est pas M. Joyaut qui m'a fait remettre cette somme; que c'est une femme que je ne nommerai pas.

Le *Président* (continuant de lire.)

Réponse. « Il me dit que c'était une gratifi- » cation dont on avait chargé une femme, » etc. »

Datry. Vous me permettrez de faire une observation. Le jour que j'ai été interrogé par M. Réal, je n'étais pas encore revenu de l'assaut que nous avions essuyé le soir de notre arrestation. Je souffrais beaucoup de la manière dont j'avais été lié; j'ai demandé à M. Réal d'avoir la bonté de me délier; j'en suis encore marqué au poignet; je n'étais pas parfaitement à l'aise. Il est un fait certain. M. Joyaut ne m'a jamais fait remettre cinquante-six louis. Il y a une femme qui me les a remis; je dois rendre hommage à la vérité.

Le *Pr.* Quelle est cette femme?

Datry. Je ne la connais pas ; c'est la première fois de ma vie que je l'ai vue.

Joyaut. A quel propos aurais-je été chargé de distribuer des gratifications ?

Le *Pr.* Comme aide-de-camp de Georges, il fallait bien leur donner des moyens d'exister.

Joyaut. J'en appelle au général Georges. Il y avait deux ans et demi que je n'avais vu M. Datry.

Quatre-vingt-treizième témoin.

Anne Bommier, âgée de soixante-quatre ans aubergiste à Laval, détenue aux Madelonnettes.

Je ne connais aucun des accusés ; on m'en a fait voir un au Temple ; je ne l'ai pas reconnu.

Le *Pr.* Voyez si vous reconnaissez Burban.

Femme *Bommier.* Oui, monsieur : je le reconnais pour l'avoir vu au Temple. Je n'ai aucune connaissance que d'avoir reçu deux valises. Je n'étais pas à la maison quand on les a apportées : on vint les demander une heure après ; on les donna à un homme de campagne.

Le *Pr.* Pourquoi avez-vous reçu ces objets-là de personnes que vous ne connaissiez pas?

Femme *Bommier.* On les a remis à mon adresse.

Le *Pr.* Vous aviez des relations avec les chouans?

Femme *Bommier.* Jamais je n'ai eu de correspondance avec personne.

Le *Pr.* Ne les avez-vous pas reçus plusieurs fois?

Femme *Bommier.* Non, monsieur.

Le *Pr.* N'avez-vous pas su que ces objets étaient pour Burban?

Femme *Bommier.* Je l'ai su quand on m'en a parlé chez M. le préfet. Je ne savais pas ce que c'était.

Le *Pr.* Vous les avez gardés long-temps?

Femme *Bommier.* Une heure, ou une demi-heure.

Le *Pr.* Il paraît, d'après les renseignemens qui sont arrivés à la police, que vous êtes désignée comme ayant été chargée de recevoir tous ceux qui passeraient de ce côté-là, et tous ceux qui viendraient d'Angleterre. Votre maison était une station.

Femme *Bommier*. Ma maison est une maison publique, où tout le monde vient : on prend les noms des particuliers.

Le *Pr.* Tous ceux qui étaient dans la Vendée y venaient ?

Femme *Bommier*. Je ne connais pas les personnes particulièrement pour ce qu'elles sont.

Le *Pr.* Accusé Burban, qu'avez-vous à répondre ?

Burban. Je n'ai point connaissance de ces faits-là.

Le *Pr.* Vous ne savez pas si le cheval et le porte-manteau vous appartenaient ?

Burban. Je n'ai point passé à Laval depuis plus de deux ou trois ans.

Femme *Bommier*. J'ai connu un M. Burban, en surveillance à Laval, depuis qu'il avait mis son cheval chez moi. Quand on me parla d'un M. Burban, je dis : Il est ici. Je ne savais pas qu'il eût un frère.

Le *Pr.* N'avez-vous pas servi dans les chouans, Burban ?

Burban. Oui, M. le président.

Le *Pr.* N'étiez-vous pas attaché à l'état-major de Georges ?

Burban. J'étais volontaire à son état major.

Le *Pr.* A quelle époque avez-vous commencé à servir?

Burban. Dans la dernière guerre.

Le *Pr.* Vous avez connu Lahaye-Saint-Hilaire?

Burban. C'était mon ami.

Le *Pr.* N'étiez-vous pas chargé de recruter pour l'armée des rebelles?

Burban. Non: d'ailleurs, j'ai été amnistié pour tout ce que j'avais fait.

Le *Pr.* N'êtes-vous pas venu à Paris quelque temps avant ou après le 3 nivose?

Burban. Je suis venu à Paris deux mois environ après le 3 nivose.

Le *Pr.* Pourquoi?

Burban. Parce que j'ai été persécuté dans mon pays. Cinquante gendarmes avaient cerné la maison de ma mère. J'en fus prévenu d'avance: j'ai pris toutes les précautions pour me soustraire aux poursuites. Ils parlaient de me fusiller si je leur tombais *sous la patte*. Je me sauvai à Paris, où je restai caché quatre mois.

Le *Pr.* Avez-vous connu Piogé?

Burban. Je l'ai vu à Paris, où il était chez des parens, pour se soustraire également aux poursuites.

Le *Pr.* Où avez-vous demeuré Paris ?

Burban. Dans différens hôtels garnis.

Le *Pr.* Quelle est cette carte qu'on a trouvée sur vous, au nom de Louis-Martin ?

Burban. Je m'étais procuré cette carte de sûreté pour me soustraire aux poursuites exercées contre moi.

Le *Pr.* Combien l'avez-vous achetée ?

Burban. Un louis.

Le *Pr.* Qui vous l'a procurée ?

Burban. Un individu que j'avais rencontré chez un restaurateur, dont je ne me rappelle pas le nom.

Le *Pr.* Vous avez commis un faux ?

Burban. Non ; ce n'est pas un faux.

Le *Pr.* Vous avez fabriqué le *visa* de la municipalité ?

Burban. C'est faux.

Le *Pr.* Vous en avez fait l'aveu. Etiez-vous venu sans passe-port ?

Burban. Si j'ai fait un faux, qu'on me

montre le passe-port. Où est le faux ? On doit l'avoir.

Le *Pr.* Vous avez dit que vous aviez contrefait votre écriture ?

Burban. Je ne me rappelle pas ce que j'ai dit dans ce temps-là : d'ailleurs, j'ai été en prison pour tous ces faits-là.

Le *Pr.* Pendant combien de temps avez-vous été à Bicêtre ?

Burban. On m'a laissé trois mois au secret, disant qu'il n'y avait rien contre moi. J'ai sorti lors des préliminaires de paix. J'ai resté six mois et demi en prison. Quelques personnes, indignées de voir que j'étais retenu sans aucun motif, ont sollicité auprès du ministre Fouché, et ont obtenu ma liberté.

Le *Pr.* Depuis, qu'avez-vous fait ?

Burban. J'ai été en surveillance à Iffendisch, chez le maire, où j'ai resté pendant un an, sans qu'on puisse me faire aucun reproche. Je suis venu à Rennes, où j'ai resté deux ou trois mois.

Le *Pr.* De quoi vous occupiez-vous ; vous ne faisiez rien ; vous ne travailliez pas. Vous avez donc de la fortune ?

Burban. J'ai un peu de fortune.

Le *Pr.* En quoi consiste-t-elle ?

Burban. En 12 à 1500 liv. de rente. Dans ce pays-là, on peut vivre avec cela.

Le *Pr.* Mais vous êtes jeune ; vous pourriez bien vous occuper.

Burban. Comme j'ai fait la guerre depuis le commencement de la révolution, d'autant plus que j'ai été attaché au parti royaliste, je n'ai pu trouver de place.

Le *Pr.* Vous connaissiez Raoul-Saint-Hilaire ?

Burban. Oui, pendant la guerre.

Le *Pr.* Au mois de brumaire dernier, étiez-vous à Rennes ?

Burban. J'étais à Rennes, il y a quatre à cinq mois.

Le *Pr.* Léridant, avez-vous vu Burban à Rennes ?

Léridant. J'ai dit que j'ai rencontré Burban à Rennes.

Burban. Je ne sais pourquoi il a dit cela ; il a tort.

Le *Pr.* Vous savez qu'il a été porter trois cents louis à Lahaye-Saint-Hilaire. Il paraît que vous avez été la nuit ?

Burban. S'il est venu dans les environs de Rennes, il ne m'a pas rencontré.

Le *Pr.* Léridant, n'est-ce pas Burban qui vous a conduit à Lahaye-Saint-Hilaire?

Burban. Nous étions ensemble; il ne m'a pas conduit.

Le *Pr.* Il paraît qu'à l'époque de brumaire, vous étiez à Rennes. C'est à cette époque que, sachant qu'une partie de ceux qui étaient débarqués étaient à Paris, vous y êtes venu vous-même. Je vous demanderai pourquoi vous étiez à Paris?

Burban. J'ai reçu une lettre d'un individu que je ne connais pas, qui se nommait du nom de Saint-Hilaire: je ne sais pas quel était cet être-là; ce n'est pas Raoul-Saint-Hilaire. J'ai montré sa lettre au préfet. Il disait qu'il avait besoin de me voir. Je n'avais aucun besoin de voir cet homme-là. Je dis au préfet que c'était un piége qu'on me tendait Je restai tranquille. Quelques jours après, une personne vint me dire qu'il y avait un ordre du général Laborde de m'arrêter, et de me faire prendre. Je répondis que le préfet m'avait promis sûreté. Il dit que, si je ne me précautionnais pas, j'eusse été enlevé, et que le préfet n'eût

été instruit de l'événement que lorsqu'il eût été hors de son pouvoir de l'empêcher.

Le *Pr.* Où est la preuve ?

Burban. On me l'a dit. Je suis revenu à Paris pour me soustraire à sa poursuite.

Le *Pr.* Vous êtes venu en brumaire à Paris, où avez-vous logé ?

Burban. Dans différens endroits. Comme je venais pour me sauver, je ne nommerai pas les endroits où j'ai logé.

Le *Pr.* Vous avez logé chez Michelot ?

Burban. Je ne le connais pas.

Le *Pr.* Chez Verdet ?

Burban. Non.

Le *Pr.* Verdet, connaissez-vous Burban ?

Verdet. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Combien de jours a-t-il logé chez vous ?

Verdet. Trois jours.

Burban. Je ne sais quel intérêt il a à déclarer cela ; s'il veut supposer cela, je ne chercherai pas à le démentir, d'autant plus que je n'y ai pas logé, je ne le connais pas.

Le *Pr.* Puisqu'il vous a logé, il ne risque rien de le déclarer. Pourquoi niez-vous un

fait qu'il a soutenu devant vous lors de la confrontation? Quand on a logé trois jours un homme, on peut bien le reconnaître?

Burban. Je ne le connais pas.

Verdet. Il est possible que monsieur ne me reconnaisse pas; j'ai été si peu de temps chez moi.

Le *Pr.* Etes-vous resté long-temps chez Dubuisson?

Burban. J'ai mangé pendant neuf à dix jours chez Dubuisson.

Le *Président*, *à Dubuisson.* Burban a-t-il couché chez vous?

Dubuisson. Oui, depuis l'arrivée de Joyaut.

Burban. Pourquoi niez-vous ce fait?

Burban. Je ne veux dire que la vérité : j'y ai mangé.

Le *Pr.* Femme Dubuisson, Burban a-t-il couché chez vous?

Femme *Dubuisson.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Avec qui était-il?

Femme *Dubuisson.* Avec M. Datry.

Le *Pr.* Burban, n'avez-vous pas couché chez la fille Mangeot?

Burban. Je ne la connaissais pas.

Le *Pr.* Elle vous reconnaîtra.

Burban. Elle est libre de me connaître ou de ne pas me connaître ; je ne la connais pas.

Le *Pr.* Vous niez également avoir été à Versailles ?

Burban. J'y ai passé pour aller à Paris.

Le *Pr.* La personne chez qui vous avez logé a dit le contraire.

Burban. Elle avait peut-être intérêt de dissimuler la vérité.

Le *Pr.* La personne qui a déclaré vous avoir vu chez la demoiselle Brossard, n'avait aucun intérêt de dissimuler la vérité.

Burban. Personne n'a dit m'avoir vu.

Le *Pr.* Vous avez vu à Paris Georges Cadoudal ?

Burban. A peine étais-je arrivé à Paris, que je rencontrai un homme de ma connaissance, qui me dit que le général Georges y était. Je ne l'avais pas vu depuis le commencement de la guerre. J'avais beaucoup de reconnaissance pour toutes les bontés et l'intérêt qu'il avait témoignés à moi et à ceux qui avaient servi sous ses ordres. Aussitôt que

j'appris qu'il y était, je manifestai le désir de le voir : on m'y conduisit.

Le *Pr.* Est-ce à Chaillot?

Burban. Je n'en sais rien.

Le *Pr.* Vous ne savez pas dans quel endroit? vous prétendez n'avoir pas logé chez Verdet? vous prétendez n'y avoir pas logé sous le nom de Martin?

Burban. Je n'ai jamais porté ce nom.

Le *Pr.* Il n'est pas question de savoir quel nom vous portiez; ils disent : voilà l'homme que nous avons logé.

Burban. Il reconnaît m'avoir logé; je déclare, moi, n'y avoir pas logé.

Le *Pr.* Vous avez logé avec Georges et Joyaut, montagne Sainte-Geneviève?

Burban. Je me suis trouvé avec Georges et Joyaut chez Dubuisson.

Le *Pr.* Vous vous êtes trouvé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, le jour même de l'arrestation de Georges; vous deviez monter dans le cabriolet.

Burban. Je n'ai point monté dans un cabriolet.

Le *Pr.* La fille Hizay vous a reconnu, ainsi que toutes les personnes de la maison.

Burban. Je ne la connais pas; je ne connais personne, d'autant plus que quand je pourrais reconnaître quelqu'un, je ne chercherais pas à leur nuire; je ne reconnais personne.

Le *Pr.* Vous vous rappelez certains faits dont la fille Lemoine a parlé particulièrement, et dont elle peut encore déposer aujourd'hui?

Burban. Comme je l'ai vue pour la première fois au Temple, je ne me rappelle pas ce qu'elle peut avoir dit.

Le *Pr.* Ne dit-elle pas que le bruit public était, que le coquin de Georges s'était échappé?

Burban. J'ai vu cela dans mon acte d'accusation.

Le *Pr.* Au Temple, elle vous l'a répété?

Burban. Peut-être ne la reconnaîtrais-je pas pour l'avoir vue au Temple.

Le *Pr.* Ne dit-elle pas un jour qu'elle avait appris que Georges était sorti dans un cercueil?

Burban. Elle l'a dit au Temple.

Le *Pr.* Elle vous a reconnu?

Burban. Je ne la connais pas.

Le *Pr.* Comment pouvez-vous dire que vous n'avez pas été rue de la Montagne-Sainte-Geneviève?

Burban. Je ne me rappelle pas d'avoir été dans cette rue-là?

Le *Pr.* N'avez-vous pas répondu que vous voudriez bien être sorti de même que Georges, dans un cercueil?

Burban. Non, monsieur.

Le *Pr.* Fille Hizay reconnaissez-vous Burban?

Fille *Hizay.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* A-t-il demeuré rue de la Montagne-Sainte-Geneviève?

Fille *Hizay.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous voyez que la fille Hizay vous reconnaît.

Burban. Elle dit me reconnaître, je ne la connais pas.

M. Ponsard, *défenseur.* M. le président, j'aurai l'honneur de demander à la Cour un éclaircissement sur un point extrêmement essentiel à la cause de l'accusé Burban; point qui m'a fait tellement d'impression, que je sens qu'il peut avoir sur votre esprit la plus grande influence.

Dans la liste du ministre de la Justice, on avait qualifié l'accusé Burban de *très-rusé;* à cette qualification on a substitué, dans l'acte d'accusation, celle : *il passe pour très-féroce.* Le magistrat a certainement trop de sagesse pour avoir donné cette qualification toute particulière à l'accusé Burban, sans qu'elle fût assise sur des faits particuliers. Je demanderais donc à la Cour qu'elle voulût bien indiquer à l'accusé Burban, pour le mettre en état de se défendre, quels sont les faits particuliers qui ont fait dire, dans l'acte d'accusation, qu'il passait pour *très-féroce.*

Le *Pr.* Burban, n'aviez-vous pas un poignard?

Burban. Non, je n'en ai point porté.

Le *Pr.* Chez Caron, on a voulu vous arrêter; vous vous êtes défendu, et avez blessé un agent de police?

Burban. Non, monsieur. D'ailleurs, après m'être vu sur une liste de soi-disant brigands, je croyais être assassiné.

Ponsard. Je prierai la Cour de me donner les éclaircissemens que je viens de demander.

Le *Pr.* Quand vous plaiderez, vous aurez tous vos moyens ; il ne faut pas anticiper.

Ponsard. Est-ce comme ayant servi à l'armée des rebelles ? Si ce ne sont que des faits communs, s'il n'y a pas de faits particuliers qui ayent motivé cette qualification, je n'ai rien à dire.

Quatre-vingt-quatorzième témoin.

Marie-Anne-Victoire Cuvillier, âgée de vingt-quatre ans, fille de boutique chez Caron, parfumeur, rue du Four.

Je déclare connaître les accusés Caron, Burban et Joyaut.

Ils est à ma connaissance que ces messieurs (Burban et Joyaut) ont resté huit jours chez M. Caron.

Le *Pr.* A quelle époque les a-t-il reçus? N'est-ce pas le jour de l'arrestation de Georges ?

Fille *Cuvillier.* Oui, monsieur, à ce que j'ai su depuis.

Le *Pr.* Qui les a conduits chez Caron ?

Fille *Cuvillier.* Personne, monsieur, ils sont arrivés seuls.

Le *Pr.* Caron n'aurait pas reçu deux hommes qu'il n'aurait pas connus, si personne ne les lui eût indiqués.

Fille *Cuvillier.* Il y en a un d'entr'eux, le plus petit, M. Burban, je sais son nom actuellement, qui était venu environ quinze jours avant, solliciter M. Caron, pendant plusieurs fois, pour avoir cet asile.

Le *Pr.* N'est-ce pas, au contraire, un nommé Keravenant qui a déterminé Caron à leur donner l'asile?

Fille *Cuvillier.* M. Burban s'est dit parent de M. Keravenant. M. Keravenant n'a pas sollicité M. Caron.

Le *Pr.* Caron, qu'avez-vous à répondre?

Caron. Rien, monsieur.

Le *Pr.* Y avait-il long-temps que vous connaissiez Burban?

Caron. Je l'avais vu, il y avait quelques années.

Le *Pr.* Comment avez-vous fait sa connaissance?

Caron. Il était parent de M. Keravenant: M. Keravenant m'avait fait faire sa connaissance. Il prenait de la marchandise chez

moi. Il est parti de Paris, et je ne l'ai plus revu.

Le *Pr.* Y avait-il long-temps que M. Kéravenant vous avait prié de le loger ?

Caron. Non, monsieur, il ne m'en a jamais prié.

Le *Pr.* Qui vous en a prié ?

Caron. Burban lui-même.

Le *Pr.* N'avez-vous pas été informé de l'arrestation de Georges ce jour-là ?

Caron. Je vous demande pardon.

Le *Pr.* N'a-t-on pas voulu arrêter Burban chez vous ?

Fille *Cuvillier.* Je n'en sais rien ; je n'y étais pas.

Le *Pr.* Vous n'avez pas appris qu'on avait voulu l'arrêter, et qu'il avait porté un coup de poignard au commissaire de police ?

Fille *Cuvillier.* Je l'ai appris lorsque j'étais détenue au ministère de la police ; je ne le savais pas.

Burban. On a mis ces calomnies contre moi dans les papiers publics.

Le *Président, au témoin.* Vous reconnaissez les accusés ?

Fille *Cuvillier.* Oui, monsieur. C'est mon-

sieur (Burban) qui est arrivé le soir ; lorsqu'il vint me demander une adresse, le lendemain de l'arrestation de M Caron, c'est à lui à qui j'ai répondu au nom de Jules qu'il me demandait, que c'était dans la maison. Il me demanda s'il y avait quelque chose de nouveau ; je lui répondis : que voulez-vous? Alors il s'est nommé, et je dis seulement : c'est lui. Et c'est là que l'agent qui a voulu l'arrêter a reçu un coup.

Burban. La déclaration de mademoiselle est fausse ; je n'ai jamais demeuré chez monsieur Caron.

Le *Président*, *au témoin.* Vous saviez donc que l'agent qui voulait l'arrêter a reçu un coup.

Fille *Cuillier.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Burban, avez-vous quelque chose à répondre?

Burban. Dabord, je ne connais point cette demoiselle.

Le *Pr.* Vous ne la connaissez point?

Burban. Du tout.

Le *Pr.* Vous avez logé dix jours chez elle?

Burban. Je n'ai point logé chez elle, ni chez

Caron ; je n'ai point été, comme elle le dit, pour demander une adresse ; je n'ai point eu d'affaires avec les agens de police, que le jour où j'ai été pris.

Le *Pr.* Mademoiselle dit que cet agent a été blessé au bras ?

Fille *Cuvillier.* Quand on a voulu vous arrêter.

Burban. M'a-t-elle vu blesser cet agent ?

Fille *Cuvillier.* Non, monsieur, je ne vous ai pas vu le blesser ; mais l'agent est rentré en faisant voir son bras blessé, et disant que c'était moi qui en étais la cause. Sur le champ on m'a arrêtée et mise au secret pendant trois semaines par rapport à cela.

Burban. Cet agent a dit avoir reçu un coup de poignard d'un homme de cinq pieds quatre pouces, et j'ai cinq pieds un pouce, tout au plus.

Le *Pr.* Vous êtes reconnu par cette jeune fille, vous l'êtes également par Caron ; tous deux déclarent que vous avez logé dix jours chez Caron ; et vous, vous avez constamment soutenu que vous ne les reconnaissiez pas.

Burban. Non, monsieur, je ne les connais pas.

Le *Pr.* Il y a une autre personne qui vous a reconnu ; c'est Léridant.

Burban. Je ne sais pas pourquoi il veut se trouver dans cette affaire-ci ; apparemment qu'il veut avoir l'honneur de se trouver au nombre des conspirateurs.

Je ne sais pourquoi il persiste à dire qu'il me reconnaît.

Fille *Cuvillier.* C'est qu'il a eu des preuves pour en être convaincu.

Le *Président, au témoin.* Persistez-vous dans votre déposition ?

Fille *Cuvillier.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Accusé Caron, avez-vous quelque chose à dire ?

Caron. J'ai à dire que ces messieurs soutiennent la dénégation d'être venus chez moi ; c'est trop connu : ils y ont logé ; c'est tout simple : je ne l'ai pas d'abord voulu avouer, mais ça été reconnu. Au lieu de nier qu'ils ont logé chez moi, ils feraient bien mieux d'être plus francs, puisque cela ne compromet que moi, et de détruire l'idée qu'on a dans le public, qu'ils m'ont donné une somme d'argent. Ils savent parfaitement qu'ils ne m'ont rien donné.

Burban. On a avancé dans l'acte d'accusation que j'avais proposé à M. Caron une somme de 8000 liv. C'est un fait faux.

Caron. J'ai reçu de ces messieurs quatre francs par jour pour leur nourriture. Voilà tout.

Le *Pr.* Vous déclarez que vous les avez logés?

Caron. Je ne puis pas dire autrement.

Le *Pr.* On sait bien que vous n'avez pas reçu les 8000 francs.

Caron. C'est dans le public.

Le *Pr.* Il n'est point question du public: c'est la procédure qui établit le fait.

Caron. C'est sur l'acte d'accusation.

Le *Pr.* Dans les charges contre vous, il n'est pas dit que vous avez reçu de l'argent.

Caron. On a mis dans l'acte d'accusation qu'on m'en avait proposé.

Le *Pr.* Une proposition n'est pas une acceptation. On a pu proposer, vous avez pu refuser.

Blacque, *défenseur.* L'acte d'accusation le porte; voilà pourquoi il veut s'en justifier.

Le *Pr.* Je ne lui en parle pas.

Blacque. C'est fini.

Burban. Je ne lui ai rien proposé, puisque je ne l'ai pas vu.

Quatre-vingt-quinzième témoin.

Françoise Soudere, âgée de 38 ans, fille de boutique chez M. Caron.

Le *Pr.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Fille *Soudere.* Ils sont arrivés le jour de l'arrestation de Georges.

Le *Pr.* Qui sont ceux qui sont arrivés?

Fille *Soudere.* Un grand monsieur et un petit.

Le *Pr.* Voyez si vous les reconnaissez parmi les accusés.

(*Elle reconnaît Joyaut et Burban.*)

Le *Pr.* Continuez votre déclaration. A quelle heure sont-ils arrivés?

Fille *Soudere.* A peu près au moment où Georges a été arrêté.

Le *Pr.* Caron les a reçus?

Fille *Soudere.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Sont-ils restés long-temps?

Fille *Soudere.* Depuis ce moment, jusqu'à l'arrestation de M. Caron.

Le *Pr.* Pendant dix jours?

Fille *Soudere.* Je ne puis dire au juste la quantité de jours.

Le *Pr.* Ils étaient nourris dans la maison?

Fille *Soudere.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Vous les connaissez?

Fille *Soudere.* Oui, monsieur, je les reconnais.

Le *Pr.* Savez-vous si un agent de police n'a pas voulu arrêter Burban?

Fille *Soudere.* J'étais à la maison gardée par quatre gendarmes; le petit est venu demander une adresse, on a couru après; et la personne qui a été blessée est revenue avec son bras ensanglanté.

Le *Pr.* A-t-il dit ce qui s'était passé dans la rue?

Fille *Soudere.* Cette personne a dit avoir reçu un coup de poignard.

Le *Pr.* Vous n'avez pas eu connaissance d'autres faits?

Fille *Soudere.* Non, monsieur.

Le *Pr.* Est-ce des accusés Joyaut et Burban, ici présens, dont vous avez entendu parler dans votre déposition?

Fille *Soudere.* Oui, monsieur.

Le *Pr.* Les reconnaissez-vous?

Fille *Soudere.* Je n'en connais pas d'autres.

Le *Pr.* Accusé Joyaut, avez-vous quelque chose à répondre sur la déclaration du témoin?

Joyaut. La même réponse que pour la précédente.

Le *Pr.* Vous niez connaître le témoin?

Joyaut. Je ne connais pas mademoiselle.

Le *Pr.* Vous n'avez pas logé chez Caron?

Joyaut. Non, monsieur.

Le *Pr.* Vous seriez de bien meilleure foi, si vous faisiez l'aveu que vous avez logé chez Caron, puisqu'il est constant que vous y avez logé; puisque le témoin, qui demeure chez Caron, déclare vous reconnaître, et n'a aucun intérêt à le déclarer.

Fille *Soudere.* Au contraire, ça été notre malheur.

Joyaut. Je n'ai pas intérêt à nier d'y avoir logé.

Le *Pr.* Vous pouvez avoir intérêt de nier ; au lieu que le témoin n'a d'autre intérêt que de dire la vérité.

Fille *Soudere.* Depuis trois mois nous sommes vos victimes.

Le *Pr.* Quel intérêt aurait-elle de déclarer que vous avez logé chez Caron ?

Joyaut. Depuis six mois que je suis à Paris, j'ai logé quelque part, et je pourrais le dire.

Le *Pr.* Vous avez intérêt de ne pas faire connaître que vous avez demeuré dans tel ou tel endroit ; que vous avez changé très-souvent de logement, voilà positivement votre intérêt.

Joyaut. Supposé que j'aye changé de logement tous les soirs, ce n'est pas un crime.

Le *Pr.* Vous avez encore intérêt dans cette circonstance de dissimuler le fait dont le témoin parle, qu'un agent de police ayant voulu arrêter Burban, celui-ci lui a porté un coup de poignard.

Burban. Quel intérêt aurait-il ?

Le *Pr.* Comme vous êtes amis, il ne veut pas vous charger. — Burban, avez-vous quelque chose à répondre?

Burban. Je ne connais pas du tout cette demoiselle ; je n'ai pas logé chez elle.

Le *Pr.* Vous persistez à déclarer que vous ne la connaissez pas ?

Burban. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Que vous n'avez pas porté un coup de poignard ?

Burban. Oui, monsieur.

Le *Pr.* Qu'on n'a pas voulu vous arrêter dans cette maison ?

Fille *Soudere.* Il n'est pas entré dans la maison, on m'a dit que c'était à la porte de la rue.

Burban. Je ne sais pas pourquoi on m'inculpe ; si l'agent qui m'a arrêté a reçu un coup de poignard, qu'il paraisse, et qu'il montre des témoins.

Fille *Soudere.* Il a montré son bras ensanglanté.

Burban. Ce n'est pas à dire pour cela que ce fût moi.

Fille *Soudere.* Je ne sais pas qui l'a donné.

Burban, au témoin. Si leur intention était de le dire.

Le *prés.* Enfin cet agent a été blessé ?

Burban. Si cet homme a été blessé, ils ne m'ont pas vu le blesser.

Le *prés.* C'est vous que l'agent voulait arrêter ; et c'est vous qui avez porté le coup de poignard, cela est évident.

Burban. Je ne vois pas que cela soit évident.

Quatre-vingt-quinzième témoin.

Marguerite Mangeot, âgée de 27 ans, rentière, demeurant rue des Ecouffes, n°. 10, détenue aux Madelonnettes.

Le *prés.* Connaissiez-vous les accusés avant les faits mentionnés dans l'acte d'accusation ?

Fille *Mangeot.* Non, monsieur.

Le *prés.* Aucun ?

Fille *Mangeot.* Un monsieur que j'ai couché.

Le *prés.* Lequel ?

Fille *Mangeot.* Je ne sais pas son nom.

Le *prés.* Voyez si vous le reconnaissez. Burban, levez-vous.

Fille *Mangeot.* Oui, c'est monsieur ; je l'ai couché une nuit.

Le *prés.* Déclarez ce qui est à votre connaissance.

Fille *Mangeot.* C'est M. Raoul qui me l'a amené.

Le *prés.* Vous avez logé Burban ?

Fille *Mangeot.* Oui, monsieur, une nuit.

Le *prés.* A la sollicitation de qui l'avez-vous logé ?

Fille *Mangeot.* De M. Raoul.

Le *prés.* Vous connaissiez donc également Raoul Gaillard ?

Fille *Mangeot.* J'ai fait sa connaissance chez M. Verdet ; je ne le connaissais pas auparavant.

Le *prés.* Raoul Gaillard n'a-t-il pas porté chez vous un sabre ?

Fille *Mangeot.* Oui, monsieur.

Le *prés.* Un fusil chargé à deux coups et un petit paquet de linge ? Il faut présenter les objets.

Fille *Mangeot.* Voilà le sabre.

Le *prés.* Reconnaissez-vous cet objet ?

Fille *Mangeot.* Oui, monsieur.

Le *prés.* Qui vous a fait faire la connaissance de Raoul ?

Fille *Mangeot.* C'est chez M. Verdet.

Le *prés.* Vous étiez donc liée avec madame Verdet ?

Fille *Mangeot.* Je ne connais M. et madame Verdet que depuis que je suis arrêtée ; je ne les connaissais pas auparavant.

Le *prés.* Comment vous êtes-vous déterminée à loger un homme que vous ne connaissiez pas ?

Fille *Mangeot.* C'était bien malgré moi. Je ne refusais rien à M. Raoul ; comme il venait chez moi pour le mariage, je ne croyais pas qu'il était de ce parti-là.

Le *prés.* Est-ce de l'accusé Burban ici présent, dont vous avez entendu parler dans votre déposition ?

Fille *Mangeot.* Oui, monsieur.

Le *prés.* Accusé Burban, avez-vous quelque chose à répondre ?

Burban. Je réponds que je ne connais pas plus madame que les autres.

Le *prés.* Vous ne reconnaissez personne : elle vous reconnaît.

Burban. Il n'y a pas eu de coup de poignard porté à sa porte, ni chez elle. Je n'ai pas de raison pour refuser de la reconnaître.

Le *prés.* C'est que vous avez pris le parti de nier les faits les plus insignifians.

A Verdet. Savez-vous si Burban a logé chez le témoin ?

Verdet. Je crois qu'oui ; je n'en suis pas sûr.

Le *prés.* N'y avez-vous pas été, vous ?

Verdet. Je crois l'y avoir vu une fois ; je n'en suis pas très-sûr.

Le *prés.* N'avez-vous pas été avec votre femme déjeûner chez la demoiselle Mangeot ?

Verdet. Oui, monsieur, j'y ai été différentes fois.

Le *prés.* N'avez-vous pas vu Burban chez elle ?

Verdet. Cela peut bien être.

Le *prés.* Mais vous l'avez déclaré d'une manière formelle ?

Verdet. Cela peut être.

Le *prés.* Vous n'aviez pas d'incertitude lorsque vous l'avez déclaré ?

Verdet. Si je l'ai déclaré dans le temps, c'est que c'était....

Le *président au témoin.* Avez-vous vu Verdet ?

Fille *Mangeot.* M. Verdet est venu déjeûner.

Le *prés.* Sa femme y est-elle venue aussi ?

Fille *Mangeot.* Oui, monsieur.

Le *prés.* Raoul Gaillard n'y a-t-il pas été également ?

Fille *Mangeot.* Oui, monsieur.

Le *prés.* Burban, persistez-vous dans vos dénégations ?

Burban. Oui, je persiste à dire que je ne connais pas mademoiselle. Je ne connaissais pas même Raoul Gaillard : j'ai connu son frère depuis que je l'ai vu au Temple.

Le *président au témoin.* Vous le reconnaissez?

Fille *Mangeot.* Oui, monsieur.

Le *président à Burban.* On a saisi aussi chez Dubuisson des pistolets qui vous appartenaient?

Burban. Oui, de grands pistolets qui étaient dans une serviette; preuve que je n'étais pas disposé à m'en servir. Il est vrai que je n'en aurais pas eu la possibilité par la position que j'occupais dans la cache : je ne pouvais me défendre. On a dit que nous avions fait une résistance vigoureuse; ce n'était pas possible.

Le *prés.* Oui, puisqu'il y a eu une personne de blessée.

Datry. Je demanderai que les gerdarmes de la garde de Paris, qui composaient.....

Le *prés.* On a dressé un procès-verbal de votre arrestation.

Datry. Je demanderai qu'ils paraissent comme témoins : la preuve qu'il n'a pas été tiré de coups de pistolet, c'est qu'ils ont déchargé les pistolets dans la chambre même.

Le *prés.* Le commissaire de police était là; il a dressé procès-verbal de tout ce qui s'est passé; vous ne pouvez pas détruire ce procès-verbal.

Burban. J'en appelle au maréchal-des-logis qui était présent.

Datry. Je demande que tous les soldats qui ont opéré notre arrestation, soient présentés comme témoins, et nous leur prouverons tous trois que nous n'avons tiré aucun coup de pistolet.

Le *prés*. Il n'est pas dit qu'on a tiré des coups de pistolet, mais qu'on en a présenté un.

Datry. C'était pour le rendre.

Le *prés*. On a dit que Joyaut avait présenté trois ou quatre fois un pistolet, à chaque fois qu'il a présenté son bras.

Datry. C'était pour rendre le pistolet.

Joyaut. Il était impossible, par la grandeur de la cache, de pouvoir s'y remuer.

Le *prés*. Cependant vous avez été quelque temps sans vous rendre; vous aviez des provisions dans la cache, tout ce qui était nécessaire.

Datry. A chaque fois que Joyaut voulait répondre aux demandes qu'on a faites, il a reçu, ou un coup de sabre, ou un coup de pistolet qu'on a tiré sur lui. On lui a même mis le pistolet sur la tête, il a raté : il y a un témoin appelé qui paraîtra, j'espère.

Quatre-vingt-seizième témoin.

André Lesieur, cultivateur, âgé de 44 ans, demeurant à Saint-Cyr, détenu à la Force.

Le *prés.* Connaissez-vous les accusés?

Lesieur. Non.

Le *prés.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

(*Le témoin ne répond point.*)

Le *prés.* Connaissez-vous la demoiselle Brossard?

Lesieur. Oui, monsieur.

Le *prés.* Ne vous a-t-elle pas chargé de louer une maison à Saint-Cyr?

Lesieur. De m'informer où il y en avait à louer.

Le *prés.* Vous a-t-elle dit pourquoi?

Lesieur. Non, monsieur.

Le *prés.* Quelles personnes devaient y loger?

Lesieur. Non, monsieur.

Le *prés.* Vous n'avez pas connaissance d'autres faits?

Lesieur. Non, monsieur.

(*Le témoin se retire.*)

Burban. Je demande la parole. Je ne vois point qu'on m'accuse d'aucun crime; cependant

on m'a toujours gardé au Temple avec la plus grande sévérité, avec beaucoup plus de sévérité que les autres accusés : je ne sais pas pourquoi. Je n'ai point descendu du haut de la tour dans le jardin. J'ai toujours été gardé par deux gendarmes, apparemment parce qu'on a dit que je passais pour féroce.

Quatre-vingt-dix-septième témoin.

Marie-Anne Trellu, âgée de 26 ans, femme-de-chambre, demeurant rue des Petites-Ecuries, n°. 31, à Paris.

Le *prés.* Connaissez-vous les accusés ?

Fille *Trellu.* J'en connais un.

Le *prés.* Lequel ? Voyez dans les accusés.

Fille *Trellu.* Le voilà ; c'est M. Burban.

Le *prés.* Déclarez ce que vous savez.

Fille *Trellu.* Monsieur, je l'ai vu le matin, sur les neuf heures et demie, chez la demoiselle Brossard, où il a fait la partie environ deux heures.

Le *prés.* Y a-t-il resté long-temps ?

Fille *Trellu.* Je l'ai vu arriver le matin et le soir.

Le *prés.* Etait-il seul ?

Fille *Trellu.* Oui, monsieur.

Le *prés.* Est-ce de l'accusé Burban ici pré-

sent, dont vous avez entendu parler dans votre déposition ?

Fille *Trellu*. Oui, monsieur.

Le *prés*. N'a-t-il pas fait une partie ?

Fille *Trellu*. Oui, monsieur.

Le *prés*. Burban, avez-vous quelque chose à répondre ?

Burban. Je ne connais pas mademoiselle.

Le *prés*. Vous soutenez que vous n'avez point été à Versailles chez la demoiselle Brossard, et vous voyez qu'un second témoin vous reconnaît.

(*Le témoin se retire.*)

David. Je voudrais prier M. le procureur-général de vouloir bien lever mon secret ou me faire mettre dans un endroit où un homme puisse exister.

Le *prés*. Ecrivez au procureur-général ; nous ne pouvons nous occuper de cela au débat.

David. C'est que c'est indigne : je ne puis exister où je suis. Je suis dans le cachot le plus affreux de toute la maison.

Quatre-vingt-dix-huitième témoin.

Pierre-Noël Debeaussaux, âgé de 44 ans, tailleur d'habits, demeurant à Aumale, actuellement détenu au Temple.

Le *prés.* Connaissez-vous les accusés?

Debeaussaux. Je connais Lemonnier, de mon pays.

Le *prés.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Debeaussaux. Je ne connais rien.

Le *prés.* Dites ce que vous savez.

Debeaussaux. J'ai travaillé pour Monnier.

Le *prés.* N'avez-vous pas servi de témoin pour faire obtenir un passe-port à Louis Ducorps?

Debeaussaux. Oui, monsieur.

Le *prés.* Sous quel nom?

Debeaussaux. Sous le nom de Daury.

Le *prés.* Vous saviez bien qu'il ne se nommait pas ainsi?

Debeaussaux. Non; on ne l'appelait que cousin chez Lemonnier.

Le *prés.* N'avez-vous pas fait des habits d'uniformes?

Debeaussaux. Non, monsieur; des fracs verts, faits en bourgeois.

Le *prés.* Combien en avez-vous fait?

Debeaussaux. Quatre.

Le *prés.* Qui vous les a commandés?

Debeaussaux. La femme Monnier.

Le *prés.* Que vous a-t-elle dit?

Debeaussaux. Elle m'a appelé, disant que

quelqu'un voulait se faire habiller ; ce sont les personnes même qui les ont commandés.

Le *prés.* Qui vous a payé ?

Debeaussaux. Monnier et sa femme, et Ducorps.

Le *prés.* Femme Monnier, est-ce vous qui avez payé les habits ?

Femme *Monnier.* Oui, monsieur, c'est moi.

Le *président au témoin.* C'est la femme Monnier ?

Debeaussaux. Oui, monsieur.

Le *prés.* Présentez au témoin les quatre habits.

Le *greffier.* Ils sont sur le corps des accusés.

Le *prés.* Lemercier, levez-vous. Ce n'est pas cet habit ? — N'a-t-on pas fait faire un habit pour vous ?

Lemercier. J'ai fait faire un habit, mais non pas un habit d'uniforme.

Le *président au témoin.* Mais, n'étaient-ils pas tous faits de la même manière ?

Debeaussaux. Oui, monsieur ; mais en fracs bourgeois.

Le *prés.* Cadudal, levez-vous.

Debeaussaux. Ce n'est pas cet habit-là.

Le *prés.* Lelan, levez-vous.

Debeaussaux. En voilà un.

Le *prés.* Et des culottes de peau ?

Debeaussaux. Non ; des pantalons verts. Ce sont des habits faits en bourgeois.

Le *prés.* Tous les quatre étaient-ils pareils ?

Debeaussaux. Quatre pantalons et quatre habits.

Le *prés.* Lemercier, avez-vous quelque chose à répondre à la déclaration du témoin ?

(*La femme Monnier veut parler.*)

Le *prés.* Je parle à Lemercier, c'est à lui à me répondre. Lemercier, n'avez-vous pas servi dans le parti de la chouannerie ?

Lemercier. Oui, monsieur le président.

Le *prés.* A quelle époque ?

Lemercier. Dans la dernière campagne et à la fin de la première.

Le *prés.* Vous avez déposé les armes ?

Lemercier. Oui, monsieur.

Le *prés.* Lorsque la chouannerie s'est formée de nouveau, n'avez-vous pas pris parti dans cette rebellion-là ?

Lemercier. Oui, monsieur.

Le *prés.* Quel était votre grade ?

Lemercier. Je n'ai jamais eu aucun grade.

Le *prés.* Votre traitement ?

Lemercier. Je n'ai pas eu de traitement.

Le *prés.* Avez-vous été en Angleterre ?

Lemercier. Oui, monsieur.

Le *prés.* A quelle époque ?

Lemercier. Il y a environ deux ans.

Le *prés.* Qu'avez-vous fait en Angleterre ?

Lemercier. J'ai mangé du pain : je n'ai rien fait.

Le *prés.* Vous n'avez rien fait ?

Lemercier. Non.

Le *prés.* Ne receviez-vous pas un traitement du gouvernement anglais ?

Lemercier. Je ne sais pas si c'est le gouvernement qui me payait, ou d'autres ; je recevais deux schellings par jour : je ne sais de qui. Comme je n'avais pas de moyens d'existence, on me donnait deux schellings.

Le *prés.* N'avez-vous pas travaillé à l'administration de Grandchamp ?

Lemercier. Oui, monsieur.

Le *prés.* Pendant combien de temps ?

Lemercier. Pendant deux ans.

Le *prés.* Et ensuite qu'avez-vous fait ?

Lemercier. Je n'ai rien fait depuis.

Le *prés.* Vous vous êtes jeté dans le parti des chouans ?

Lemercier. Je n'ai pas été chez les chouans.

Le *prés.* Qu'avez-vous donc fait ?

Lemercier. C'est entre les deux guerres que j'ai servi dans l'administration, j'ai servi dans

la dernière guerre, et après j'ai rentré chez moi. J'ai resté tranquille, et n'ai pas bougé.

Le *prés.* Georges vous a-t-il donné de l'argent ?

Lemercier. Non, jamais; il ne m'a jamais rien donné. Je n'ai jamais été payé ni soldé, comme on l'a mis dans l'acte d'accusation.

Le *prés.* Vous l'avez déclaré.

Lemercier. Je l'ai déclaré devant le commandant de Rennes; j'ai dit que je n'avais jamais reçu de traitement, je l'ai répondu plus de dix fois; et comme on m'avait promis de me fusiller en commençant, j'ai dit pour vous contenter : J'ai reçu un louis de Georges.

Le *prés.* C'est en 1802 que vous avez été en Angleterre ?

Lemercier. Je n'en sais rien.

Le *prés.* Etiez-vous beaucoup quand vous avez repassé en France ?

Lemercier. Cinq ou six.

Le *prés.* Vous avez dit vingt-deux, avec les marins qui vous conduisaient. Cadudal et Lelan n'étaient-ils pas avec vous ?

Lemercier. Oui.

Le *prés.* Jean Louis ?

Lemercier. Il y était aussi.

Le *prés.* Qui vous a procuré des logemens à Londres ?

Lemercier. Je n'ai point été à Londres.

Le *prés.* Où avez-vous été ?

Lemercier. Je ne sais pas.

Le *prés.* Quel traitement receviez-vous du Gouvernement à Londres ?

Lemercier. Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, deux schellings par jour. Je ne sais si c'était le gouvernement anglais ou tout autre.

Le *prés.* Qui vous a donné l'ordre de repartir pour la France ?

Lemercier. C'est un marin qui est venu me trouver. Il me dit : Si vous voulez passer en France, je vous procurerai une occasion.

Le *prés.* Combien vous a-t-on donné d'argent avant votre départ de Londres ?

Lemercier. Je n'étais pas à Londres ; on ne m'a pas donné d'argent à Londres. Un marin me dit : Si tu veux venir, je te procurerai un moyen d'aller en France. Je dis que oui ; mais que je n'avais pas beaucoup d'argent, quoique je le ménageais pour repasser en France. Il me dit qu'il m'en donnerait ; je ne sais si c'était des fonds du Gouvernement. Quand je suis passé en France, j'avais 30 à 40 louis.

Le *prés.* Vous avez déclaré qu'on vous avait donné 35 louis.

Lemercier. J'ai dit que j'avais 30 ou 40 louis en arrivant.

Le *prés.* Ne vous a-t-on pas remis en même temps des cartouches, des balles et des pistolets ?

Lemercier. On ne m'a rien remis en Angleterre.

Le *prés.* Vous l'avez déclaré.

Lemercier. J'ai dit que dans le bâtiment on m'a proposé des pistolets pour me rendre chez moi, et que je les ai acceptés.

Le *prés.* Avec qui avez-vous débarqué ?

Lemercier. Avec deux messieurs qui sont ici, et un nommé Jean Louis.

Le *prés.* A quelle époque ?

Lemercier. Je ne m'en rappelle pas.

Le *prés.* Par quel endroit ? n'est-ce pas par la falaise de Béville ?

Lemercier. Je ne connais pas le pays.

Le *prés.* Il est constant que c'est par-là que vous avez débarqué.

Lemercier. Je ne sais pas : peut-être bien.

Le *prés.* N'avez-vous pas monté à la corde ?

Lemercier. J'ai monté sur des rochers.

Le *prés.* Où avez-vous été en retournant en France ?

Lemercier. Je ne sais pas.

Le *prés.* N'avez-vous pas été conduit par un nommé Lemaire à la ferme de la Poterie ?

Lemercier. Je n'en sais rien.

Le *prés.* Mais Lemaire n'était-il pas avec vous?

Lemercier. Je n'ai pas connu ce Lemaire.

Le *prés.* N'avez-vous pas été à Aumale ?

Lemercier. Je ne sais pas.

Le *prés.* Chez Monnier ?

Lemercier. Je ne sais pas.

Le *prés.* Comment se fait-il que vous l'ayez déclaré lors de votre arrestation?

Lemercier. J'ai observé au commandant de Rennes, que je ne pouvais dire par où j'avais passé : je ne connais pas les endroits.

Le *prés.* Vous êtes resté quinze jours à la ferme de la Poterie?

Lemercier. Je n'ai pas resté quinze jours.

Le *prés.* Avec plusieurs de vos compagnons. — Qui est venu vous prendre à la ferme de la Poterie ?

Lemercier. Personne; j'ai pris la route de la Bretagne.

Le *prés.* Vous vouliez venir à Paris?

Lemercier. Jamais je n'ai voulu venir à Paris.

Le *prés.* Vous n'y êtes jamais venu ?

Lemercier. Si, cette fois-ci ; mais j'y suis venu par la chaîne.

Le *prés.* Il paraît qu'il y avait des guides qui vous conduisaient de ferme en ferme.

Lemercier. Quand je suis arrivé, j'ai vu que j'étais très-loin de mon pays ; je me suis disposé à marcher de suite.

Le *prés.* N'avez-vous pas reçu de l'argent d'un paysan des environs d'Aumale ?

Lemercier. Je ne connais pas ce paysan.

Le *prés.* N'avez-vous pas reçu une fois dix louis ?

Lemercier. Non.

Le *prés.* Vous en êtes encore convenu.

Lemercier. J'ai eu grand tort de convenir de cela ; je n'ai rien reçu.

Le *prés.* Avez-vous connu Georges ? le connaissez-vous pour Georges ?

Lemercier. Je l'ai vu en Bretagne deux ou trois fois.

Le *prés.* L'avez-vous vu à Londres ?

Lemercier. Non, jamais je ne l'ai vu à Londres.

Le *prés.* Cependant vous avez été à Londres ?

Lemercier. Je n'y ai été que 24 heures.

Le *prés.* Mais en Angleterre ?

Lemercier. Je ne l'ai jamais vu en Angleterre.

Le *prés.* Vous êtes resté deux ans en Angleterre ?

Lemercier. Oui.

Le *prés.* Vous avez été payé par le gouvernement anglais ?

Lemercier. C'est ce que je ne sais pas.

Le *prés.* On vous a donné de l'argent au moment de votre départ. On vous a aussi donné des pistolets, des balles ; et assurément on vous a dit ce que vous deviez faire en arrivant à Paris.

Lemercier. Jamais : j'ai parti pour aller chez moi, et je croyais qu'étant arrivé chez moi, et en déposant les armes chez le maire de la commune, j'aurais obtenu un passe-port du préfet.

Le *prés.* Êtes-vous resté long-temps à Aumale?

Lemercier. Je ne sais pas où est Aumale.

Georges. M. le président me permettra-t-il de faire une observation ? Dans l'observation que vous avez faite à M. Lemercier, vous avez paru avancer que, depuis la dernière paix faite avec le général Brune, il y a eu une nouvelle guerre de commencée. J'observe à M. le président que cela est de toute fausseté.

Il n'y a point eu une seule attaque de faite en Bretagne, ni un seul coup de fusil de tiré depuis la pacification, à moins que ce ne fût pour sa défense personnelle.

Le *procureur-général.* Il y a eu des rassemblemens, des vols de diligences, des attaques de propriétaires de domaines nationaux.

Le *président* lit : Lemercier *interrogé s'il fut long-temps, étant ainsi de retour, à trouver Georges, et en quel lieu il l'a trouvé?*

Voici votre réponse :

Répond que ce fut environ un mois après son retour qu'il trouva Georges dans la commune de Grandchamp, lequel Georges était alors de retour d'Angleterre. Georges lui donna un louis, et lui dit : Tire-toi comme tu pourras avec cet argent; je suis fâché de ne pouvoir t'en donner davantage, étant obligé d'en donner à beaucoup d'autres.

Lemercier. Il est vrai que je l'ai dit : j'ai répondu plus de dix fois au général Laruelle, que je n'avais vu Georges que depuis que j'avais déposé les armes. Il a toujours persisté; et comme on m'avait promis d'être fusillé par avance, j'ai dit que je l'avais vu. Alors il a dit ces mots, ce que vous venez de lire.

Le *président* continue :

Interrogé : N'avez-vous pas reçu d'autre argent de Georges ? Répond qu'il n'a reçu des mains de Georges que ce louis ; que néanmoins il a été soldé pendant trois mois par les agens de Georges, dont les principaux étaient Guillemotte et le Thiais. J'observe encore que, pendant la guerre, j'ai pu avoir quelqu'argent, mais je n'ai jamais été payé par mois réguliers.

Le *prés.* Vous avez été aussi à Gaillefontaine, chez la veuve Lesieur ?

Lemercier. Oui.

Le *prés.* N'y avez-vous pas été avec Louis Ducorps ?

Lemercier. Je n'ai jamais resté avec Louis Ducorps ; je n'ai jamais resté avec Ducorps ; je n'ai jamais été avec Louis Ducorps dans aucun endroit.

Le *prés.* Il paraît que vous êtes resté chez la Ve. Lesieur un mois, que Louis Ducorps a été vous prendre dans cette maison ?

Lemercier. Je n'ai jamais resté un mois dans aucun endroit.

Le *prés.* Il paraît aussi que Lelan, Cadudal et Pierre Jean, ont été vous trouver dans cet endroit ?

Lemercier. Non. Nous nous sommes raccor-

dés tous les quatre pour nous en aller en Bretagne.

Le *prés.* Vous avez marché de nuit et couché dans les bois ?

Lemercier. Nous avons marché de jour et de nuit.

Le *prés.* Couché dans les bois ?

Lemercier. Couché dans la neige.

Le *prés.* Louis Ducorps vous a quitté aux environs de Conches ?

Lemercier. Je ne connais pas ce Ducorps. Il est possible que nous ayions voyagé à cinq.

Le *prés.* Vous ne connaissez pas son nom ? Vous avez assez resté ensemble pour le reconnaître.

Lemercier. Je ne crois pas que ce soit celui-ci.

Le *prés.* Louis Ducorps, levez-vous. *A Lemercier.* Voyez si vous le reconnaissez.

Lemercier. Je ne le reconnais pas. Faisant route, nous avons rencontré un individu.

Le *prés.* Vous revenez également contre toutes vos déclarations, contre tous les aveux qui sont consignés dans vos interrogatoires ; vous contestez l'évidence même. Louis Ducorps, reconnaissez-vous Lemercier ?

L. Ducorps. Je ne me rappelle pas l'avoir vu.

Lemercier. A Rennes, on m'a condamné sur

beaucoup de choses, et on a mis dans mon interrogatoire ce que je n'ai pas dit. — Le général Larnelle voulait me perdre ; il l'a fait ; il doit être content.

Le *prés.* N'avez-vous pas couché chez un nommé Bourdon ?

Lemercier. Je ne le connais pas.

Le *prés.* Vous avez été chez monsieur Aldrin ?

Lemercier. Je ne sais pas.

Le *prés.* Chez un nommé Lasiffletière ?

Lemercier. Je ne sais pas.

Le *prés.* Vous ne marchiez que la nuit ?

Lemercier. De jour aussi quelquefois.

Le *prés.* Vous avez été aussi chez Lecomte ?

Lemercier. Je ne sais pas.

Le *prés.* Vous avez été à Rennes ou du côté de Rennes ?

Lemercier. J'ai été arrêté auprès de S.-Aubin-du-Cormier.

Le *prés.* Ce n'est pas éloigné de Rennes ?

Lemercier. C'est à six lieues de Rennes.

Le *prés.* La gendarmerie était à votre poursuite ?

Lemercier. Il paraît qu'elle y était.

Le *prés.* Vous avez été arrêté près de-là, à S.-Denis, près Aubin ?

Lemercier. Oui.

Le *prés.* Avec Lelan et Cadudal ?

Lemercier. Lelan n'a pas été arrêté avec moi.

Le *prés.* Vous veniez à Paris ?

Lemercier. Non, je n'ai jamais eu le projet de venir à Paris ; jai toujours eu l'envie de m'en aller chez moi.

Le *prés.* Vous avez déclaré *que votre dessein était de venir à Paris ; mais qu'ayant appris que la conspiration était découverte, vous aviez dirigé vos pas vers la Bretagne.* Voilà ce que vous avez déclaré. Il est bien constant que vous veniez à Paris, que vous étiez du complot de la conspiration.

Lemercier. Je n'ai jamais su aucun complot.

Le *prés.* Vous n'aviez point de pistolets?

Lemercier. Si. Permettez-moi de vous faire une observation. J'ai dit au commandant à Rennes, que je n'avais jamais entendu parler de conspiration. Et faisant route pour la Bretagne, dans les maisons de campagne, j'ai entendu les paysans dire qu'il y avait un grand complot découvert à Paris.

Le *prés.* Vous avez dit que le complot consistait à renverser le gouvernement actuel, et à placer Louis XVIII sur le trône ?

Lemercier. J'ai demandé à ces paysans quel

était ce complot. Ils m'ont dit que c'était le roi qu'on voulait mettre sur le trône.

Le *prés.* Il paraît que vous en étiez très-bien informé.

Lemercier. Je n'en ai jamais entendu parler.

Le *prés.* Vous aviez des armes, des fusils, des pistolets, tout ce qu'il fallait ?

Lemercier. Je n'avais pas de fusil.

Le *prés.* Vous n'aviez pas de fusil ?

Lemercier. Je n'ai jamais eu de fusil.

Le *prés.* Chez Lemonnier, où vous avez logé, on a trouvé des fusils. Ils y avaient été déposés par ceux qui y avaient logé : ils sont ici, les fusils.

Lemercier. Je n'ai jamais déposé de fusil.

Le *prés.* C'était à Aumale.

Lemercier. Dans aucun endroit.

Joyaut. Dans mon acte d'accusation je suis accusé.....

Le *prés.* Lorsque j'interroge un accusé, si tous les accusés voulaient m'interrompre, il me serait impossible de continuer. Si vous avez des observations à faire, vous les ferez plus tard.

Joyaut. C'est une accusation grave contre moi et d'autres individus. Je suis accusé d'avoir vu, écrit et fait des propositions à M. Fresnières. Je nie ce fait positivement.

Manoury. Oui, monsieur.

Le *prés*. N'est-ce pas la nuit ?

Manoury. Oui, monsieur.

Le *prés*. Où les avez-vous conduits ?

Manoury. De Glos à Ancenis chez M. Delasiffletière.

Le *prés*. Qui était maire de cette commune ?

Manoury. Oui, monsieur.

Le *prés*. Les a-t-il logés ?

Manoury. Oui, monsieur.

Le *prés*. Combien de temps ?

Manoury. Je ne vous dirai pas.

Le *prés*. Vous avez dit qu'ils y avaient logé un jour et une nuit ?

Manoury. Dans le moment que je les ai conduits, ils y ont resté jusqu'au lendemain soir.

Le *prés*. Qui vous a déterminé à les conduire ?

Manoury. La femme Lebas et son mari.

Le *prés*. Comment vous êtes-vous déterminé à conduire de nuit quatre hommes que vous ne connaissiez pas ?

Manoury. Ayant vu qu'ils étaient bien vêtus, et qu'ils paraissaient de braves gens, c'est ce qui m'a engagé à les conduire.

Le *prés*. A quelle heure êtes-vous parti ?

Manoury. A huit heures et demie, neuf heures.

Le *prés*. Vous avez voyagé toute la nuit?

Manoury. Il n'y a que cinq quarts de lieue.

Le *prés*. Est-ce des accusés Lemercier, Lelan et Cadudal ici présens, dont vous avez entendu parler dans votre déposition?

Manoury. Oui, monsieur.

Le *prés*. Vous déclarez les reconnaître tous les trois?

Manoury. Oui, monsieur.

Le *prés*. Accusé Lemercier, avez-vous quelque chose à répondre sur la déclaration du témoin?

Lemercier. Je ne le connais pas; je n'ai jamais été dans aucun moulin à vent.

Le *prés*. Il déclare qu'il vous a conduit.

Lemercier. Il se trompe.

Le *prés*. C'est de nuit que vous voyagiez?

Lemercier. De nuit et de jour.

Le *prés*. Il vous reconnaît bien; il vous a reconnu lorsque vous lui avez été confronté.

Lemercier. Pour avoir été dans aucun moulin à vent, je n'y ai jamais été.

Le *prés*. Accusé Lelan, avez-vous quelque chose à répondre?

Lelan. Jamais je ne l'ai vu.

Le *prés.* Cadudal, avez-vous quelque chose à répondre ?

Cadudal. Je ne le connais pas non plus.

Le *prés.* Cependant il déclare qu'il vous a conduit.

Cadudal. Cela se peut bien.

Le *prés.* Qu'il vous a conduit chez M. Delasiffletière, où vous avez logé un jour et une nuit?

Cadudal. Nous avons logé dans bien des endroits que nous ne connaissons pas.

Le *prés.* Puisqu'il vous a conduit, vous l'avez vu ; puisqu'il vous reconnaît, vous pouvez fort bien le reconnaître. *A Lemercier.* Il n'a point d'intérêt à dire qu'il vous a conduit; pourquoi niez-vous ?

Lemercier. Je ne puis le dire, puisque je ne le reconnais pas. Puisqu'il dit qu'il ne m'a conduit que de nuit, je ne puis le reconnaître.

Burban. Je demanderai à faire une observation sur mon interrogatoire.

Le *prés.* Quelle est votre observation ?

Burban. On m'a demandé si je ne m'étais pas vendu, depuis la paix, à l'Angleterre ou aux princes français. Lorsque j'ai servi dans le parti royaliste, jamais l'argent ne m'a guidé: depuis la paix, je n'ai reçu aucun fonds. Je n'ai jamais été dirigé par l'impulsion de l'or;

j'avais 4 à 500 francs sur moi, lorsque je partis de Rennes pour venir ici. J'ai emprunté cent écus d'un de mes amis.

Le *prés.* Vous ferez valoir vos moyens de défense.

Burban. J'avais seize louis de reste.

Centième témoin.

Jean-Baptiste Sainson Delasiffletière, âgé de 67 ans, maire de la commune d'Ancenis, détenu au Temple.

Le *prés.* Connaissez-vous les accusés ?

Delasiffletière. Non, monsieur.

Le *prés.* Vous ne reconnaissez pas Lemercier ? Lemercier, levez-vous.

Delasiffletière. Non, monsieur.

Le *prés.* Cadudal, levez-vous. *Au témoin.* Le reconnaissez-vous ?

Delasiffletière. Non, monsieur.

Le *prés.* Lelan, levez-vous. *Au témoin.* Le reconnaissez-vous ?

Delasiffletière. Je ne l'ai jamais vu.

Le *prés.* Déclarez ce qui est à votre connaissance. — N'avez-vous pas logé ces trois particuliers ?

Delasiffletière. Oui, monsieur. Ils sont venus chez moi un soir, et sont partis le lendemain.

Le *prés.* Vous étiez maire de votre commune, et vous donniez asyle à trois individus qui vous étaient conduits pendant la nuit ?

Delasiffletière. Oui, monsieur.

Le *prés.* Vous, maire de votre commune, au moment où vous connaissiez la loi ?

Delasiffletière. Non, monsieur, je ne l'avais pas encore reçue.

Le *prés.* Vous, maire de votre commune, pouviez-vous, sans vous compromettre, sans manquer à vos devoirs, recevoir, donner asyle à des individus que vous ne connaissez pas? (*Point de réponse.*) Leur avez-vous demandé leurs passe-ports ?

Delasiffletière. Non, monsieur.

Le *prés.* Votre devoir n'était-il pas de leur demander leurs passe-ports, leurs noms, de savoir qui ils étaient ?

Delasiffletière. Il m'ont été amenés comme marchands de bois.

Le *prés.* Qui les a conduits chez vous ?

Delasiffletière. C'est Manoury.

Le *prés.* Qui vous avait prévenu d'abord ?

Delasiffletière. Personne.

Le *prés.* N'est-ce pas un huissier qui vous a déterminé à loger ces hommes-là ?

Delasiffletière. Non, monsieur.

Le *prés.* Qui vous y a donc déterminé ?

Delasiffletière. C'est Manoury qui les a amenés, et qui a dit que c'était d'honnêtes gens. Nous les avons logés, comme il était nuit.

Le *prés.* Ne venaient-ils pas d'un moulin ?

Delasiffletière. Je ne l'ai pas demandé.

Le *prés.* Vous connaissez bien peu vos devoirs.

Delasiffletière. On peut manquer quelquefois. J'avoue que j'ai eu tort de n'avoir pas demandé leurs passe-ports.

Le *prés.* Vous leur donnez asyle, vous les logez un jour et une nuit !

Delasiffletière. Ils sont venus à dix heures du soir.

Le *prés.* Il y avait quelque motif particulier qui vous a déterminé à leur donner asyle ?

Delasiffletière. Jamais je ne les ai connus.

Le *prés.* N'avez-vous pas été officier, autrefois?

Delasiffletière. Oui, monsieur.

Le *prés.* Dans quel régiment ?

Delasiffletière. Gendarme de la garde. J'étais capitaine de cavalerie.

Le *prés.* Un homme qui a été militaire, qui est maire de sa commune, qui a été gendarme, reçoit trois hommes qu'il ne connaît pas !

Delasiffletière. On a toujours l'intention d'obliger.

Le *prés*. Il reçoit des hommes qu'il ne connaît pas !

Delasiffletière. Tous les jours il m'en est arrivé que je ne connaissais pas davantage, et qui étaient d'honnêtes gens.

Le *prés*. Il paraîtrait au contraire que vous les connaissiez, que vous saviez pourquoi vous leur donniez asyle, que vous étiez prévenu d'avance, et que vous n'ignoriez pas quelle était leur intention en venant à Paris ?

(*Le témoin garde le silence.*)

Le *prés*. Accusé Lemercier, avez-vous quelque chose à répondre ?

Lemercier. Je ne connais pas cet homme-là.

Le *prés*. Il vous reconnaît.

Delasiffletière. Je ne le reconnais pas.

Le *prés*. Mais, Manoury qui les a conduits chez vous, les reconnaît aussi.

Delasiffletière. Il a pu les reconnaître. Je ne les reconnais pas.

Le *prés*. Comment se fait-il que vous ne les reconnaissiez pas ? Il est possible que vous ne les ayiez pas distingués pendant la nuit, mais pendant le jour, vous avez pu distinguer leur figure ?

Delasiffletière. Non, monsieur.

Le *prés.* Ils ont dîné chez vous?

Delasiffletière. Non, monsieur.

Le *prés.* Où ont-ils dîné?

Delasiffletière. Ils ont déjeûné, et sont partis.

Le *prés.* S'ils ont déjeûné chez vous, vous avez dû les examiner?

Delasiffletière. Je n'ai pas déjeûné avec eux.

Le *prés.* Vous pourriez bien les reconnaître.

Delasiffletière. J'étais occupé à autre chose.

Le *prés.* Dans quel endroit les avez-vous fait coucher?

Delasiffletière. Dans une chambre au premier, tous quatre ensemble.

Le *prés.* Cadudal, avez-vous quelque chose à répondre?

Cadudal. Je ne connais pas monsieur.

Le *prés.* Lelan, avez-vous quelque chose à répondre?

Lelan. Je vous assure que jamais je n'ai vu cet homme-là.

Le *prés.* Cependant, Manoury déclare que c'est chez lui qu'il vous a conduit.

Lelan. Il se trompe.

Le *prés.* Il déclare bien que le témoin vous a logé.

Lelan. Il se trompe.

Le *prés.* Et lorsque le témoin déclare qu'il ne vous reconnaît pas, il n'est pas de bonne foi.

Au témoin. Vos dénégations prouvent que vous saviez pourquoi vous les receviez.

Delasiffletière. Non, monsieur; je puis vous assurer de bonne-foi, que je n'ai jamais connu ces personnes-là.

Le *prés.* Il est impossible qu'un homme qui a donné à déjeûner à quatre autres, qui les a vus tout le jour, ne les reconnaisse pas.

Delasiffletière. Monsieur, je ne puis les reconnaître.

Georges. Deux mots, s'il vous plaît. C'est relativement à la réponse que M. le commissaire de l'Empereur a faite dernièrement. J'ai observé, M. le président, qu'il n'y avait point eu de levée de boucliers depuis la paix, et M. le commissaire a observé qu'il y a eu des vols de diligences, de attaques d'acquéreurs de domaines nationaux. Je ne sais sur quel fondement il peut dire que c'est moi qui ai ordonné ces vols de diligences, et comment il peut m'en rendre responsable.

Le *procureur-général.* Je ne répondrai à rien que dans ma plaidoierie; vous pourrez répon-

dre quand j'aurai parlé. Je n'ai pas dit cela ; j'ai dit que, depuis la dernière pacification, il y avait encore eu des rassemblemens, des vols de diligences, des propriétaires de domaines nationaux attaqués ; cela est de notoriété publique. Je n'ai point avancé que c'était vous qui les aviez ordonnés ; je n'ai avancé qu'un fait général, et point particulier à vous.

Cent unième témoin.

Catherine Doucet, femme v^e^. Morin, huissier, âgée de 43 ans, demeurant à Glos-la-Ferrière, actuellement aux Madelonnettes.

Le *prés.* Déclarez les faits qui sont à votre connaissance.

Femme *Morin.* Je déclare que Lebas est venu engager mon mari à les coucher.

Le *prés.* Qui ?

Femme *Morin.* Ces hommes ici ; ils ont couché une nuit chez nous.

Le *prés.* Quelles sont les personnes que vous avez logées.

Femme *Morin.* Je les ai reconnues, mais je serais embarrassée de donner leurs noms.

Le *prés.* Lemercier, levez-vous, *Au témoin.* Le reconnaissez-vous ?

Femme *Morin*. Je reconnais ce monsieur-là.

Le *prés*. Cadudal, levez-vous. *Au témoin*. Le reconnaissez-vous ?

Femme *Morin*. Celui-ci aussi.

Le *prés*. Lelan, levez-vous.

Femme *Morin*. Et monsieur aussi ; ils ont couché tous les trois.

Le *prés*. Vous les reconnaissez pour avoir couché chez vous?

Femme *Morin*. Oui, monsieur.

Le *prés*. Qui les a conduits chez vous?

Femme *Morin*. La femme Lebas et Jobey.

Le *prés*. Qu'avez-vous reçu pour vos peines?

Femme *Morin*. Neuf francs.

Le *prés*. Ne leur avez-vous pas servi de guide aussi ?

Femme *Morin*. Non, monsieur.

Le *prés*. Vous leur avez servi de guide pour les conduire à la Siffletière?

Femme *Morin*. Je les ai mis hors de chez nous.

Le *prés*. Dans la route pour les conduire à la Siffletière ?

Femme *Morin*. Non, monsieur, je ne savais pas qu'ils allaient à la Siffletière.

Le *prés*. A quelle heure sont-ils arrivés chez vous?

Femme *Morin*. A une heure après minuit.

Le *prés.* Et vous les avez reçus comme cela, sans savoir qui ils étaient?

Femme *Morin.* Je l'ai fait; parce que c'est un aubergiste; il est venu prier mon mari et moi de les coucher, et je l'ai fait pour l'obliger; je les ai couchés.

Le *prés.* Est-ce des accusés Lemercier, Cadudal et Lelan, ici présens, dont vous avez entendu parler dans votre déposition?

Femme *Morin.* Oui, monsieur, je les reconnais.

Le *prés.* Accusé Lemercier, avez-vous quelque chose à répondre?

Lemercier. Je ne connais pas cette femme.

Le *prés.* Elle vous reconnaît.

Lemercier. Cela se peut bien.

Le *prés.* Elle dit qu'elle vous a logé.

Lemercier. Je ne la connais pas du tout.

Le *prés.* C'est-à-dire que vous ne voulez pas la reconnaître.

Lemercier. Je ne m'en souviens pas.

Le *prés.* Cadudal, avez-vous quelque chose à répondre?

Cadudal. Je ne crois pas avoir vu cette femme-là non plus.

Le *prés.* Vous ne la reconnaissez pas; elle vous reconnaît bien.

Cadudal. Je ne la reconnais pas.

Le *prés.* Vous avez logé chez elle un jour et une nuit, elle peut bien vous reconnaître, et vous devriez également la reconnaître.

(*Cadudal ne répond pas.*)

Le *prés.* Lelan, avez-vous quelque chose à répondre?

Lelan. Je ne la reconnais point.

Le *prés.* Vous ne la reconnaissez pas?

Lelan. Non; je ne l'ai jamais vue.

Le *président, au témoin.* Persistez-vous dans votre déposition?

Femme *Morin.* Oui, monsieur.

Le *prés.* Vous les reconnaissez bien tous trois?

Femme *Morin.* Oui, monsieur.

Cent deuxième témoin.

Pierre Jobey, âgé de 41 ans, meûnier à Glos-la-Ferrière, détenu au Temple.

Le *président.* Connaissez-vous les accusés?

Jobey. Oui, monsieur.

Le *prés.* Lesquels. *Aux accusés.* Lemercier, Cadudal et Lelan, levez-vous. *Au témoin.* Les reconnaissez-vous?

Jobey. Je reconnais ces trois-là.

Le *prés.* N'y en avait-il pas un quatrième?

Jobey. Oui, monsieur.

Le *prés*. Déclarez les faits qui sont à votre connaissance; n'avez-vous pas servi de guide?

Jobey. Oui, monsieur, c'est Lebas qui m'en a chargé.

Le *prés*. De quelle manière se sont-ils rendus chez vous?

Jobey. Ils se sont trouvés à ma porte.

Le *prés*. Quelqu'un vous avait-il prévenu d'avance?

Jobey. Non, monsieur, on m'en a prévenu dans mon lit, à l'instant de me lever.

Le *prés*. A quelle heure?

Jobey. Un matin, à quatre heures et demie.

Le *prés*. Sont-ils restés chez vous?

Jobey. Non, monsieur.

Le *prés*. Où les a-t-on conduits?

Jobey. Je les ai conduits chez mon maître pour passer la journée, comme j'allais à mon ouvrage.

Le *prés*. N'ont-ils pas séjourné chez Bourdon?

Jobey. Oui, monsieur.

Le *prés*. N'y sont-ils pas restés un jour et une nuit?

Jobey. Oui, monsieur.

Le *prés*. Qui vous a chargé de les conduire?

Jobey. C'est Lebas.

Le *prés.* Votre beau-frère?

Jobey. Oui, monsieur.

Le *prés.* Combien avez-vous reçu.

Jobey. Dix livres quatre sous; il y a douze fr. dans ma déposition.

Le *prés.* Est-ce des accusés Lemercier, Cadudal et Lelan, ici présens, dont vous avez entendu parler dans votre déposition?

Jobey. Oui, monsieur, ces trois-là.

Le *prés.* Lemercier, qu'avez-vous à répondre?

Lemercier. Je ne le connais pas.

Le *prés.* Vous ne voulez pas le reconnaître non plus; cependant vous avez couché chez Bourdon?

Lemercier. Je ne les connais pas: il est impossible que je reconnaisse un homme que je n'ai vu qu'une fois, et la nuit.

Le *prés.* Quand on a resté un jour et une nuit dans une maison, on reconnaît bien les personnes.

Lemercier. Je ne suis pas resté un jour et une nuit chez monsieur.

Le *prés.* Cadudal, reconnaissez-vous le témoin?

Cadudal. Je l'ai reconnu au Temple.

Le *prés.* Je ne vous demande pas si vous l'avez reconnu au Temple.

Cadudal. Je ne le connaissais pas auparavant.

Le *prés.* Vous n'avez pas logé chez son maître Bourdon?

Cadudal. Je ne le connais pas.

Le *prés.* Il ne vous a pas conduit?

Cadudal. Non, monsieur.

Le *prés.* Lelan, reconnaissez-vous le témoin?

Lelan. Je ne le connais pas.

Le *président, au témoin.* Persistez-vous dans votre déclaration?

Jobey. Oui, monsieur.

Le *prés.* Ce sont bien les trois que vous avez conduits?

Jobey. Ils sont venus au moulin.

Le *prés.* Monnier, reconnaissez-vous Lemercier, Lelan et Cadudal?

Monnier. Je crois les avoir logés chez moi. Je n'en suis pas bien sûr.

Le *prés.* Femme Monnier, reconnaissez-vous ces trois accusés?

Femme *Monnier.* Oui, monsieur; c'est moi qui ai commandé leurs habits.

Le *prés.* Cadudal, qu'avez-vous fait pendant la révolution?

Cadudal. J'ai travaillé.

Le *prés.* N'avez-vous pas servi chez les chouans?

Cadudal. Non.

Le *prés.* Vous avez été capitaine?

Cadudal. Ce n'est pas vrai cela.

Le *prés.* N'avez-vous pas été en Angleterre?

Cadudal. J'ai eu l'honneur de vous observer que chez M. Thuriot on m'a dit qu'il y avait un homme qui avait dit que j'étais capitaine. Je ne l'ai pas été.

Le *prés.* N'étiez-vous pas payé par le gouvernement anglais? ne receviez-vous pas deux schellings par jour?

Cadudal. Je ne sais pas.

Le *prés.* Vous l'avez déclaré.

(*Point de réponse.*)

Le *prés.* Qu'avez-vous fait en Angleterre?

Cadudal. Je n'ai rien fait.

Le *prés.* Vous viviez au moyen du traitement que vous faisait le gouvernement anglais? Vous receviez trois schellings par jour?

Cadudal. Non. Je n'étais pas officier.

Le *prés.* Ne vous a-t-on pas donné quatre louis pour votre habillement?

Cadudal. Non.

Le *prés.* Pourquoi alliez-vous en Angleterre? qu'alliez-vous y faire?

Cadudal. Il est venu un homme me dire, comme j'étais journalier, si je voulais aller avec lui faire un voyage. Il m'a dit : à Jersey ou Guernesey. Je lui dis : Je le veux bien ; mais combien serons-nous de temps ? Il me dit : Six mois ; tu t'en reviendras quand tu voudras. Il me dit que j'aurais trois livres par jour. J'aurais été bien aise de cela.

Le *prés.* C'est donc Guillemotte qui vous a proposé d'aller avec lui ?

Cadudal. C'est un nommé Grand-Jacques ou Grand-Jean.

Le *prés.* N'est-ce pas Guillemotte qui a donné l'argent ?

Cadudal. Non.

Le *prés.* Vous deviez aller à Jersey ; vous avez été en Angleterre ?

Cadudal. Nous avons été à Jersey.

Le *prés.* De Jersey en Angleterre ?

Cadudal. Nous avons été à Guernesey.

Le *prés.* Avez-vous été à Londres ?

Cadudal. J'ai passé par Londres pour venir en France.

Le *prés.* Avec qui êtes-vous parti pour venir en France ?

Cadudal. J'ai parti avec Lemercier. J'étais avec Lemercier quand je suis venu en France.

Le *prés.* N'avez-vous pas débarqué à Béville?

Cadudal. Oui, sur une montagne.

Le *prés.* C'est à l'aide d'une corde?

Cadudal. Oui.

Le *prés.* Avec qui étiez-vous?

Cadudal. Avec Lemercier.

Le *prés.* Lemaire était-il avec vous?

Cadudal. Non.

Le *prés.* Il y avait d'autres personnes avec vous?

Cadudal. Il n'y avait que nous quatre et d'autres marins.

Le *prés.* Avez-vous connu un nommé Jean Marie?

Cadudal. Oui; je l'ai connu beaucoup.

Le *prés.* Il ne vous a pas conduit à la ferme de la Poterie?

(*Cadudal hésite.*)

Le *prés.* Répondez donc.

Cadudal. Je ne puis nommer l'endroit.

Le *prés.* Je vous demande si vous connaissez Lemaire? Répondez.

Cadudal. Oui, monsieur.

Le *prés.* N'est-il pas débarqué avec vous?

Cadudal. Il n'était pas avec nous.

Le *prés.* Vous avez été à la ferme de la Poterie?

Cadudal. Oui, monsieur.

Le *prés.* N'avez-vous pas reçu de l'argent à la ferme ?

Cadudal. Oui.

Le *prés.* Qui vous en a donné ?

Cadudal. Monsieur Lemaire, parce que je me suis plaint que je n'avais plus d'argent.

Le *prés.* Pourquoi êtes-vous venu en France ?

Cadudal. Pour aller chez moi.

Le *prés.* Pour aller chez vous ? ce n'était pas votre chemin.

Cadudal. J'allais chez moi.

Le *prés.* Vous veniez à Paris avec Lemercier ?

Cadudal. Je ne pensais pas à cela.

Le *prés.* Lemercier déclare qu'il venait à Paris.

Cadudal. Je ne sais pas.

Le *prés.* Vous n'êtes pas arrivé à Paris, parce que vous avez su que la conspiration était découverte ? Vous veniez à Paris pour vous réunir à d'autres conspirateurs pour renverser le Gouvernement ?

Cadudal. Je n'y ai jamais pensé.

Le *prés.* Qui vous a remis des armes ?

Cadudal. Je les ai eues à bord du bâtiment.

Le *prés.* Qui vous les a remises ?

Cadudal. Je les ai achetées à bord.

Le *prés.* N'est-ce pas à Londres qu'on vous les a remises ?

Cadudal. Non ; dans le bâtiment, on disait qu'il y avait à craindre.

Le *prés.* N'avez-vous pas été à Aumale, chez Monnier ?

Cadudal. J'ai passé à Aumale ; je ne sais pas si c'est chez Monnier.

Le *prés.* Vous avez été confronté à Monnier ; l'avez-vous reconnu ?

Cadudal. Je ne l'ai pas reconnu. Mais j'ai passé par Aumale.

Le *prés.* Monnier vous reconnaît : c'est chez lui que vous avez fait faire un habit.

Cadudal. Oui, j'ai fait faire un habit.

Le *prés.* Ainsi que Lemercier ?

Cadudal. Je ne sais pas.

Monnier. Oui, monsieur.

Le *prés.* On ne fait pas faire quatre habits absolument semblables.

Cadudal. Je n'ai pas dit de les faire semblables.

Le *prés.* Le tailleur vous a reconnu. — D'Aumale ne vous êtes-vous pas séparé de Lemercier ?

Cadudal. Oui.

Le *prés.* Où avez-vous été ?

Cadudal. Je ne sais pas le nom de l'endroit.

Le *prés.* N'êtes-vous pas resté environ un mois dans un endroit avec Lelan ?

Cadudal. Oui, monsieur.

Le *prés.* Vous vous êtes fait conduire ; vous voyagiez de nuit ?

Cadudal. Non : il ne faisait pas encore nuit quand nous avons parti.

Le *prés.* Que faisiez-vous autrefois ?

Cadudal. J'étais jardinier.

Le *prés.* Un jardinier qui, au lieu de rester en France, va en Angleterre ! un homme qui a servi dans l'armée des rebelles ! qui revient en France avec des armes ! qui reçoit du gouvernement anglais un traitement ! et qui prétend qu'il revenait à Paris pour une bonne action !

Cadudal. Si j'avais su aller en Angleterre, je n'y aurais pas été.

Le *prés.* Il paraît que vous êtes parti dans l'intention d'aller en Angleterre ?

Cadudal. Non, monsieur.

Le *prés.* A quel endroit avez-vous reconduit Lemercier ?

Cadudal. Je ne sais pas le nom de l'endroit.

Le *prés.* Lemercier vous a reconduit, ou vous l'avez reconduit.

Cadudal. J'ai pris la route pour revenir chez nous, et je l'ai reconduit.

Le *prés.* Quelle route avez-vous prise ?

Cadudal. La route de Bretagne.

Le *prés.* Pourquoi avez-vous pris cette route-là ?

Cadudal. C'était mon pays.

Le *prés.* Cela ne vous conduisait pas dans votre pays.

Cadudal. Si.

Le *prés.* Vous êtes resté deux ans en Angleterre.

Cadudal. Pas tout-à-fait.

Le *prés.* Vous avez servi long-temps dans les chouans ?

Cadudal. Je n'ai pas servi dans les chouans. C'est le tort qu'on a de dire que j'étais capitaine ; jamais je ne l'ai été.

Le *prés.* Vous n'avez pas été capitaine ?

Cadudal. Un homme comme moi n'est pas dans le cas d'être capitaine.

Le *prés.* Vous avez reçu la paye de capitaine en Angleterre ; vous aviez donc le grade de capitaine ?

Cadudal. Jamais je n'ai été capitaine.

Le *prés.* Lelan, n'avez-vous pas servi dans les chouans ?

Lelan. Oui, monsieur, je m'en fais honneur.

Le *prés.* Pendant combien de temps ?

Lelan. Pendant les deux guerres.

Le *prés.* Vous avez été en Angleterre ?

Lelan. Oui, monsieur.

Le *prés.* Avec Lemercier et Cadudal ?

Lelan. Oui, monsieur.

Le *prés.* Quelle paye receviez-vous du gouvernement anglais ?

Lelan. Je recevais deux schellings par jour, comme tous les émigrés qui étaient dans ce pays-là.

Le *prés.* Quel était votre grade ? de capitaine ?

Lelan. Je n'avais point de grade.

Le *prés.* Vous a-t-on remis des fonds lorsque vous êtes parti d'Angleterre pour revenir en France ?

Lelan. Non, on ne m'a rien remis.

Le *prés.* Vous convenez que vous avez débarqué avec Lemercier et Cadudal ?

Lelan. Oui, monsieur ; je m'en retournais dans mon pays.

Le *prés.* Vous dites que vous n'avez pas reçu d'argent ; cependant vous en avez fait l'aveu, vous avez déclaré que vous aviez reçu 20 louis.

Lelan. Cela n'est pas vrai.

Le *prés.* Vous l'avez déclaré.

Lelan. On m'a donc mal entendu.

Le *prés.* Vous avez même répondu que vous

pensiez que c'était le gouvernement anglais qui vous donnait cet argent.

Lelan. Ce n'est pas vrai.

Le *prés.* Vous faites comme vos co-accusés, vous revenez contre tous vos aveux.

Lelan. Quel intérêt aurais-je à nier cela ? Si je l'avais dit, je l'avouerais.

Le *prés.* Vous avez également fait faire à Aumale un habit pour vous.

Lelan. Je ne connais pas Aumale.

Le *prés.* Vous avez dû donner de l'argent pour payer cet habit.

Lelan. C'est possible.

Le *prés.* Si vous l'avez payé, on l'a fait pour vous; vous l'avez accepté.

Lelan. Oui ; mais je ne sais pas l'endroit où il a été fait; je ne connais pas ce pays-là.

Le *prés.* Pourquoi repassiez-vous en France ?

Lelan. Je m'en allais chez moi.

Le *prés.* Quel est votre état ? que faisiez-vous autrefois ?

Lelan. J'étais cultivateur.

Le *prés.* Où demeuriez-vous ordinairement ?

Lelan. Je demeurais chez ma mère.

Le *prés.* Dans quel endroit avez-vous été arrêté ?

Lelan. Au village de Nocher.

Le *prés.* Vous veniez à Paris?

Lelan. Non.

Le *prés.* Lemercier a déclaré que votre intention était de venir à Paris.

Lelan. Non.

Le *prés.* Vous n'êtes pas venu à Paris, parce que vous avez appris que la conspiration était découverte?

Lelan. Je prenais la route de chez moi.

Le *prés.* Vous veniez à Paris pour vous réunir aux autres conspirateurs, à l'effet d'opérer le renversement du Gouvernement.

Lelan. Je n'ai point entendu parler de conspiration; c'est M. Thuriot qui m'en a donné la première nouvelle.

Le *prés.* Comment pouvez-vous dire que vous veniez en France avec de bonnes intentions, lorsqu'on trouve sur vous des pistolets et un poignard?

Lelan. C'était pour ma sûreté.

Le *prés.* Jamais un honnête homme ne porte de poignard: le poignard est l'arme des assassins. Vous convenez que vous aviez un poignard?

Lelan. Oui, monsieur.

Le *prés.* Vous avez, dans un interrogatoire,

déclaré que vous n'aviez jamais été en Angleterre, et vous êtes forcé d'en convenir.

Lelan. Parce qu'ils m'ont dit qu'ils allaient me fusiller sur-le-champ.

Le *prés.* Même système : cela a été arrangé dans la prison. — Lorsque vous êtes parti d'Angleterre, vous aviez un pistolet et un poignard ; c'est en Angleterre qu'on vous a donné ces armes-là?

Lelan. Personne ne me les a données ; je les ai achetées.

Le *prés.* Dans quel endroit les avez-vous achetées ?

Lelan. A Londres.

Le *prés.* Avec l'argent du gouvernement anglais ?

Lelan. Le gouvernement ne m'a rien donné ; avec mon argent propre.

Le *prés.* Pourquoi avez-vous acheté un poignard à Londres?

Lelan. Pour me défendre en allant chez moi.

Le *prés.* Pour vous défendre ?

Lelan. Oui ; et encore je ne me suis pas défendu ; je me suis laissé prendre comme un lâche.

Cadudal. Lorsque j'ai parti d'Angleterre, j'avais pour tout bien 600 francs ; je n'ai perdu

ni gagné avec les Anglais : je crois bien que, pour le moins, les Français vaudront bien les Anglais.

Le *prés.* Il n'est pas question de vous.

Deville. Ceci a rapport aux accusés. Mon acte d'accusation porte que j'ai été reconnu par Cadudal, Lemercier et Lelan ; je vous prie de les interpeller de dire s'ils m'ont connu.

Le *prés.* Les reconnaissez-vous ?

Deville. Non.

Le *prés.* Lemercier, reconnaissez-vous Tamerlan-Deville ?

Lemercier. Non, je ne le connais pas.

Le *prés.* Vous ne l'avez jamais vu ?

Lemercier. Jamais.

Le *prés.* Et vous, Cadudal, le reconnaissez-vous ?

Cadudal. Jamais je ne l'ai vu.

Le *prés.* Et vous, Lelan ?

Lelan. Jamais. J'ai dit dans mon interrogatoire que jamais je ne l'avais vu.

Cadudal. J'ai dit à M. Thuriot que je n'étais pas sûr que ce fût lui.

Le *prés.* Vous n'avez jamais vu Deville ?

Cadudal. Jamais.

Le *prés.* Et vous, Lemercier, vous ne l'avez jamais vu à Londres ?

Lemercier. Jamais.

Le *prés.* Accusé Even, n'avez-vous pas servi également dans les chouans?

Even. Oui, monsieur.

Le *prés.* A quelle époque?

Even. Il y a long-temps. Délivré des prisons de Saint-Brieuc par les chouans, je les ai suivis, et ai porté les armes jusqu'à la pacification entre les généraux Georges et Brune.

Le *prés.* Vous avez été en Angleterre?

Even. Non, monsieur..

Le *prés.* Vous n'êtes pas revenu en France sur un navire anglais?

Even. Non, monsieur.

Le *prés.* Sur un navire fourni par l'amiral Cornwallis?

Even. Non, monsieur.

Le *prés.* Vous n'avez pas débarqué sur la côte de Saint-Quai?

Even. Non, monsieur.

Le *prés.* Vous prétendez que vous n'avez pas été en Angleterre?

Even. Non, monsieur.

Le *prés.* Que vous êtes toujours resté en France?

Even. Oui, monsieur, à Callac.

Le *prés.* Comment justifiez-vous de ce fait?

Even. J'en justifierai, si la cour l'exige, par des certificats que je prendrai des autorités constituées de mon endroit.

Le *prés.* Vous avez eu le temps de vous procurer ces certificats depuis que vous êtes arrêté. — Vous avez été interrogé dans votre pays ?

Even. Oui, j'ai été interrogé dans mon pays.

Le *prés.* Vous auriez pu les produire tout de suite. Vous auriez pu établir sur-le-champ que vous n'aviez point quitté votre domicile.

Even. Dans l'interrogatoire que j'ai subi devant le préfet des Côtes-du-Nord, il ne m'a jamais été demandé si j'avais passé en Angleterre, puisqu'il est à sa connaissance que je n'ai jamais quitté mon domicile.

Le *prés.* Il paraît que vous avez été en Angleterre, que vous êtes revenu en France à l'effet de sonder l'esprit public, de tâcher de relever le parti royaliste, pour former une nouvelle guerre civile.

Even. Non, monsieur.

Le *prés.* N'avez-vous pas fourni 30 à 40 jeunes gens ?

Even. Du tout.

Le *prés.* Ne les avez-vous pas enrôlés, à l'effet

de les réunir à d'autres qui devaient se trouver à Paris ?

Even. Jamais.

Le *prés.* N'étiez-vous pas chargé de rendre compte de toutes les dispositions des forces maritimes ?

Even. Non, monsieur.

Le *prés.* N'étiez-vous pas aussi chargé de répandre des écrits séditieux contre le Premier Consul ?

Even. Non, monsieur.

Le *prés.* Et de provoquer la désertion des troupes ?

Even. Non, monsieur.

Le *prés.* Connaissez-vous Georges Cadoudal ?

Even. J'ai servi sous les ordres du général Georges ; mais je ne l'ai connu que depuis qu'il est en prison.

Le *prés.* N'étiez-vous pas un de ses affidés ?

Even. Je ne l'ai connu qu'en prison.

Le *prés.* N'êtes-vous pas arrivé en France quelque temps avant Georges ?

Even. Je n'ai jamais été en Angleterre.

Le *prés.* Il paraît cependant que vous l'avez précédé avec plusieurs officiers ?

Even. Jamais je n'ai été en Angleterre.

Le *prés.* Avez-vous connu un nommé Debar ?

Even. Oui, il était mon ami.

Le *prés.* Vous avez mangé quelquefois avec lui ?

Even. Oui, monsieur.

Le *prés.* Dans le mois de brumaire ne l'avez-vous pas vu ?

Even. Oui, il est venu d'Angleterre ; il m'a demandé, j'ai été le voir ; il était mon ancien condisciple, mon ami, mon libérateur ; j'ai servi sous ses ordres.

Le *prés.* L'avez-vous vu à Kauffret ?

Even. Oui, chez L'hostis-khor, maire de Maël-Pestivien.

Le *prés.* N'y a-t-il pas eu dans cette maison une conférence particulière ?

Even. Oui, monsieur.

Le *prés.* Debar ne vous a-t-il pas donné une connaissance détaillée de sa mission et de ses projets ?

Even. Debar m'a fait part de ses projets, qui partaient de l'imagination d'un enthousiaste. Il m'a lui-même déclaré quels étaient ses projets ; c'était de replacer les Bourbons sur le trône de France, qu'il prétendait être leur propriété.

Le *prés.* N'avez-vous pas reçu une lettre de Debar ?

Even. Oui, monsieur.

Le *prés.* Pourquoi vous a-t-il écrit ?

Even. Pour me prier de faire rendre à la côte où il avait débarqué, des lettres qu'il avait pour l'Angleterre.

Le *prés.* N'avez-vous pas eu un rendez-vous avec lui à Trébivan ?

Even. Oui, monsieur.

Le *prés.* Chez Lecas.

Even. Oui, monsieur.

(*Georges veut parler.*)

Le *prés. à Georges.* Vous répondrez quand il aura parlé.

A Even. Debar ne vous a-t-il pas écrit plusieurs fois depuis ?

Even. Deux fois.

Le *prés.* Pourquoi vous a-t-il écrit ?

Even. Relativement à sa correspondance avec l'Angleterre, et au projet qu'il avait de trouver des partisans qui eussent voulu l'aider à replacer les Bourbons sur le trône de France. — Dans un interrogatoire subi devant le préfet, vous devez voir que je n'ai point du tout partagé son opinion, et que je lui ai dit que, dans le moment actuel, ce projet était absolument illusoire.

Le *président au greffier.* Donnez lecture de cette lettre.

Le *greffier*.

Elle porte pour suscription : « A Monseigneur » Monseigneur le Comte d'Artois, Monsieur de » France, en son hôtel à..., » *de côté*, pressée.

« Monseigneur, en suivant, en Basse-Bre- » tagne, l'objet de la mission qui m'a été con- » fiée par le général Georges, je me trouve sin- » gulièrement gêné par les demandes qui m'ont » été faites de la part des personnes sincèrement » attachées à leur souverain légitime ; jose croire » que le général Georges a reçu de son Altesse » les instructions les plus étendues ; je ne sais » où le prendre, et je crains bien que d'ici à » quelque temps, je ne puisse recevoir de ses » nouvelles : dans cette incertitude, je supplie » votre Altesse Royale de me faire passer, par » la voie de M. le Chevalier de Vossey, à Guer- » nesey, des renseignemens sur la conduite que » je dois tenir avec les officiers français. Plu- » sieurs occupant des places de première ligne, » ont montré le desir de servir les intérêts des » princes français. Quelle réponse peut-on leur » donner ? Quelle assurance ? Veuillez bien, » Monseigneur, me tracer directement, ou par » le canal du général G.....s, la conduite que je » dois tenir dans l'occurrence que je viens de » mettre sous les yeux de votre Altesse Royale ;

» je vous prie de croire que, dans tous les » temps, je mettrai tout le zèle et toute l'acti- » vité dont je suis capable, pour me rendre » utile à la cause de mon roi.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond res- » pect et un entier dévouement, Monseigneur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé DEBAR ».

Le *président*, *à Even*. Cette lettre s'est trouvée dans un paquet que vous avez remis à un commissionnaire, lequel a été intercepté.

Even. Je n'ai connu cette lettre que quand j'ai reçu l'acte d'accusation. J'observe que j'ai fait passer un paquet cacheté, portant pour suscription *au Juste*, que je savais être M. le chevalier de Vossey; mais je ne sais ce que ce paquet contenait.

Le *prés*. Voici une autre lettre. *Au Greffier*. Lisez cette lettre.

Le *Greffier*. L'enveloppe porte *Au Juste, à Guernesey*, 10 *novembre* 1803.

« Nous voici, etc. ». (*Voyez* les Pièces justificatives.)

Le *prés*. Cette lettre s'est également trouvée dans le paquet qui a été saisi.

Even. Ce paquet était cacheté, comme j'ai eu l'honneur de l'observer.

Le *prés.* Il y a une autre lettre. *Aux Huissiers.* Présentez cette lettre à l'accusé Even.

(*On présente la lettre.*)

Even. Je la reconnais.

Le *prés.* Elle est de vous?

Even. Oui, monsieur.

Le *prés.* Greffier, donnez lecture de cette lettre.

Le *Greffier.* L'adresse porte : *M. Guesno-Penanster, à Wurmsey, près Southampton en Angleterre.* Saint-Brieuc, 13 nivôse an 12.

« Mon bon ami, etc. » (*Voyez* les Pièces justificatives.) *Signé* EVEN.

Le *prés.* Vous voyez qu'il résulte de cette lettre que vous étiez en correspondance avec Debar, que vous lui demandiez compte des forces de l'Angleterre, et lui rendiez compte de la position de la France.

Even. Ma lettre ne donne nullement compte de la position de la France.

Penanster étant proscrit en France, va en Angleterre chercher un asyle. Je lui écris, rien de plus naturel; il est mon beau-frère, et dans ma lettre il n'est nullement question de la

France : au contraire, je lui dis que j'attends avec impatience le moment de le revoir; qu'une malheureuse guerre m'empêchait de lui écrire souvent; et je lui rappelle qu'il sera toujours Français, car un Français ne peut jamais oublier qu'il l'est.

Ce n'est pas là parler le langage d'un homme qui veut être l'ennemi de son gouvernement. Je lui dis en même temps : J'ai vu notre ami Guillaume Gaspard : avec peu de fonds il a entrepris un trop grand commerce : je le crois mal dans ses affaires, il fera banqueroute. C'est toujours là parler dans le même sens que le discours que je tins à Debar lorsqu'il me fit ses confidences.

Le *prés.* Quel commerce faisait-il, Debar?

Even. Je n'en sais rien; je ne pouvais parler ouvertement de son commerce.

Le *prés.* Vous ne savez pas de quel commerce il s'agissait?

Even. Pardonnez-moi : j'ai dit qu'il avait entrepris une trop grande opération, dans un moment où on jouissait de la tranquillité, où l'on voulait vivre paisible; n'étant pas possible, sous un Gouvernement puissant, d'essayer de rétablir les Bourbons, pour lesquels il aurait vainement tâché de travailler.

Le *prés.* Que vous a dit Debar, lorsque vous l'avez vu à Kauffret ?

Even. Il m'a dit qu'il voulait rétablir les Bourbons sur le trône. Il m'a dit qu'il avait débarqué, il y avait quatre jours, auprès de Saint-Brieuc, avec un nommé Duverger que j'ai vu, mais que je ne connais pas.

Le *prés.* Ne vous a-t-il pas dit qu'il venait dans l'intention de servir la cause des rois, et s'assurer des dispositions de l'esprit public ?

Even. Qu'il venait pour savoir s'il pouvait trouver un moment favorable pour reprendre les armes pour les Bourbons.

Le *prés.* Il vous a parlé aussi du contingent qu'il devait fournir ?

Even. Il a dit qu'il aurait désiré trouver une réunion d'hommes pour se rendre à Paris, pour combattre le Premier Consul, mais non pour l'assassiner, comme on l'a inséré dans mon premier interrogatoire préparatoire ; ce que j'ai rectifié dans mon interrogatoire subi devant le juge instructeur.

Le *prés.* Vous avez dit que le projet était de se débarrasser du Premier Consul ?

Even. J'ai dit de le combattre.

Le *prés.* Je vais vous rappeler ce que vous

avez dit. — Vous avez dit que Debar vous avait confié que son projet était de se débarrasser du Premier Consul; qu'à cet effet plusieurs officiers comme lui étaient partis d'Angleterre, et s'étaient répandus dans les départemens pour y lever chacun leur contingent, et former quinze cents hommes. Je vous rapporte ce que vous avez déclaré; et c'est alors que Debar vous engagea à reprendre du service.

Even. Oui; et je lui ai dit non.

Le *prés.* Ne vous invita-t-il pas à reprendre du service?

Even. Oui; je lui dis non, d'une manière formelle.

Le *prés.* Ne vous a-t-il pas dit qu'aujourd'hui l'Angleterre servait de bonne foi les Bourbons?

Even. Oui.

Le *prés.* Et qu'elle leur fournirait abondamment des secours en hommes et en argent?

Even. Qu'elle aurait fournis.

Le *prés.* Ne vous dit-il pas que Georges était repassé en France avec lui, ainsi que plusieurs officiers?

Even. Il m'a dit que le général Georges était en France.

Le *prés.* Ne vous a-t-il pas chargé de lui procurer des hommes d'élite?

Even. Il m'en parla, et je lui répondis que je n'en voulais rien faire.

Le *prés.* N'avez-vous pas même accepté la mission qu'il vous a donnée?

Even. Non; je lui ai dit non.

Le *prés.* Vous en êtes convenu?

Even. J'en suis convenu. Il faudrait voir ma réponse.

Le *prés.* Voici ce que vous avez dit : *Se trouvant dans une position délicate, il eut l'air d'accepter la mission de Debar, persuadé que son expérience le désabuserait bientôt, et que son départ de France le débarrasserait du pénible fardeau de l'y voir.* Voilà ce que vous avez dit.

Even. C'est ce qui est arrivé, car Debar a reconnu qu'il ne trouvait (car ce sont ses propres expressions, et ce qui d'ailleurs se vérifie par les lettres qui ont été trouvées dans la correspondance interceptée) qu'il ne trouvait partout qu'égoïsme, insouciance et apathie. Je le lui avais prédit.

Le *prés.* Malgré cela, il ne désespérait pas encore?

Even. Je ne pouvais pas l'empêcher. Debar

est enthousiaste, il est zélé partisan des Bourbons; je crois qu'il le sera toujours.

Le *prés.* N'était-il pas porteur de journaux anglais, renfermant des diatribes contre le Premier Consul?

Even. Il m'en a remis; je les ai rendus au capitaine de la gendarmerie.

Le *prés.* Comment prouvez-vous cela?

Even. Je lui écrirai. D'ailleurs, le préfet lui-même, en me faisant passer mes interrogatoires, m'a dit qu'il en avait instruit le grand-juge.

Le *prés.* Pourquoi n'avez-vous point écrit vous-même pour vous procurer cette preuve?

Even. Parce que j'avais lieu d'espérer que le préfet, en faisant passer mes interrogatoires, n'aurait laissé échapper aucune des circonstances, tant à charge qu'à décharge.

Le *prés.* Debar ne vous dit-il pas que Pichegru accompagnerait les princes?

Even. Oui.

Le *prés.* Ne vous dit-il pas qu'on chercherait à corrompre les troupes?

Even. Si on eût cherché à réussir, nécessairement cela devait être le projet de ceux qui voulaient faire un parti.

Le *prés.* Avez-vous été à Callac; c'est votre domicile?

Even. J'en suis notaire, et j'y ai toujours resté.

Le *prés.* Vous avez vu Debar à Callac?

Even. Il n'y a jamais été.

Le *prés.* Deux individus ne se sont-ils pas rendus à Callac; n'ont-ils pas été dans une auberge?

Even. Il est venu à Callac deux individus qui ont demandé à me voir. J'ai été les voir, et au bout de trois minutes ils en ont parti.

Le *prés.* Comment se nommaient ces deux individus?

Even. Je n'en sais rien; un d'eux m'a dit se nommer *Constant.* Je ne le connaissais pas.

Le *prés.* Voici ce que vous avez dit : *L'un d'eux me prit à part, et me dit qu'il se nommait Constant, et était chargé de la correspondance secrète, et me demanda si j'avais des paquets pour l'Angleterre, afin qu'il s'en chargeât?*

Even. Il est dit ensuite que je lui ai avoué en avoir. Je ne l'ai pas dit, c'est une faute de rédaction. En outre, il est prouvé que quand je fus prévenu, le même jour ou la veille au matin, j'avais fait passer mon paquet pour la côte.

Le *prés.* N'avez-vous pas une seconde fois

été invité à vous rendre à la métairie de Pelven?

Even. Oui; je ne m'y suis pas rendu. — Trois individus m'y ont fait demander. On est venu me prévenir. Cette petite métairie est distante de mon endroit de deux portées de fusil. Je demandai qui ils étaient? Le commissionnaire me répondit qu'il ne les connaissait pas; alors je dis au commissionnaire: Dites à ces messieurs qu'ils se fassent connaître; je ne veux point voir d'étrangers. — Un d'eux est votre ami. — Qu'il m'écrive ou vienne chez moi.

— On revient; on me dit c'est un nommé *Constant*. Je ne vais point le voir; il persiste par quatre fois. Je refusai toujours. Vers les sept heures du soir, je leur fis dire encore que non. Enfin, voulant me débarrasser de leur présence, j'en fis prévenir le juge de paix, qui envoya la gendarmerie à leur poursuite. Ce n'est pas ma faute si elle a été trop lente.

Le *prés.* Vous étiez notaire! Comment un notaire qui connaît tous les plans de Debar, de ceux qui vous faisaient demander, n'a-t-il pas dénoncé tous ces faits, n'en a-t-il pas rendu compte à son juge de paix?

Even. Comme j'ai eu l'honneur de vous l'observer, Debar est mon ancien condisciple, mon

ami, mon libérateur; il a été mon chef; je ne pouvais faire connaître ses projets.

Le *prés.* Mais les autres, vous ne les connaissiez pas. En admettant que vous n'eussiez pas dénoncé Debar parce qu'il est votre ami, ne deviez-vous pas dénoncer les trois autres qui vous ont fait demander?

Even. J'ai été prévenir le juge de paix.

Le *prés.* Où est la preuve?

Even. Je la croyais ici. Le préfet m'avait promis qu'il en prendrait le certificat du juge de paix, ainsi que pour diverses circonstances. Je ne croyais pas que le préfet eût négligé de joindre à mes interrogatoires des pièces de décharge, des certificats. Je croyais qu'il eût fait passer ce qui était à charge comme à décharge.

Le *prés.* Vous avez reçu des lettres de Debar?

Even. Oui, monsieur.

Le *prés.* Qu'en avez-vous fait?

Even. Je les ai déchirées.

Le *prés.* N'avez-vous pas reçu de l'argent de Debar?

Even. Jamais; je lui en ai donné quand il en a eu besoin; il était mon ami.

Le *prés.* Savez-vous quelle a été la route de Debar en revenant en France? sur quelle côte il a débarqué?

Even. Auprès de Saint-Brieuc, sur la côte de Saint-Quai.

Le *prés.* Où a-t-il été depuis son débarquement?

Even. Je crois qu'il a été chez un nommé Guillaume Cassas; de-là il a passé à Lonvaley, Pommery, Pontie, Pelsiviat, et de-là je ne sais où.

Le *prés.* Quelles sont les personnes qui ont servi de guide à Debar?

Even. Les différens noms sont là, je ne m'en rappelle pas; Guillaume Cassas, je ne me rappelle pas les autres.

Le *prés.* Vous soutenez que vous n'avez jamais été en Angleterre?

Even. Oui, monsieur.

Le *prés.* Que vous êtes toujours resté dans votre pays; à Callac?

Even. Constamment. Après avoir combattu pendant la dernière guerre, j'ai perdu mon père, qui était notaire. A la pacification, j'ai sollicité du préfet de remplacer mon père, je l'ai obtenu; et depuis le mois de brumaire an 9, j'exerce l'état de notaire.

Le *prés.* Debar ne vous-a-t-il pas envoyé un commissionnaire?

Even. Il est venu des commissionnaires me porter ses paquets.

Le *prés.* N'est-ce pas un nommé Jérôme Blanchard ? Pourquoi vous a-t-il envoyé cet individu ?

Even. Parce qu'il n'y venait pas lui-même, se cachant et ne voulant pas paraître.

Le *prés.* Vous étiez arrêté alors ?

Even. Non ; j'ai été arrêté le 12 nivôse ; et après un interrogatoire de 28 heures, rendu provisoirement à la liberté, j'ai été arrêté, pour la seconde fois, le 19 pluviôse.

Le *prés.* Voici ce que vous avez dit quelques jours après : *Que, depuis, Debar vous envoya un nommé Blanchard, commissionnaire, pour vous inviter verbalement à lui rendre compte des circonstances de votre arrestation.*

Even. Ce que je refusai.

Le *prés.* Et de votre voyage de Saint-Brieuc ?

Even. J'ai refusé.

Le *prés.* Et de lui faire connaître le détail des questions qui vous avaient été adressées, et des réponses que vous aviez faites ?

Even. Je n'ai pas répondu.

Le *prés.* Même de lui envoyer le signalement de l'agent du Gouvernement qui avait été chez vous ?

Even. Je n'ai pas répondu à Debar. — Cette circonstance n'a pu être connue que de moi.

Le *prés.* Vous avez fait réponse que vous étiez en liberté?

Even. Que j'étais tranquille dans mes foyers, que je ne voulais pas lui écrire, lui rendre le détail de ma détention ni de l'interrogatoire que j'avais subi, et encore moins lui donner le signalement de l'agent immédiat du grand-juge.

Le *prés.* Connaissez-vous le fils de Julien Debar?

Even. Oui.

Le *prés.* N'a-t-il pas été chez vous?

Even. Oui.

Le *prés.* Pourquoi?

Even. Pour m'annoncer qu'il y avait un bateau sur la côte qui attendait Debar, pour le faire passer en Angleterre.

Le *prés.* N'avez-vous pas été jusqu'au bateau?

Even. Non, je ne suis pas sorti de chez moi.

Le *prés.* N'avez-vous pas chargé Blanchard d'informer Debar de l'état des choses?

Even. Non, du tout : ma seule réponse à Blanchard, quand il est venu me demander de lui rendre compte de ce qui s'était passé à cette époque, a été absolument négative.

Le *prés.* Vous saviez que Debar devait re-

tourner en Angleterre ; vous connaissiez le bâtiment qui devait le transporter?

Even. Ayant lui-même reconnu, avant ma première détention, par sa propre expérience, qu'il y avait une impossibilité presque physique de faire réussir son projet, il avait pris pour sa sûreté personnelle la résolution de retourner en Angleterre ; il me l'avait communiquée, je l'y avais engagé ; et je ne dissimule pas que je me suis employé à l'aider au passage ; car j'aurais desiré le sauver comme ami.

Le *prés.* N'avez-vous pas envoyé un exprès au lieutenant de gendarmerie ?

Even. Oui.

Le *prés.* Pour lui demander une entrevue ?

Even. Oui.

Le *prés.* L'entrevue a-t-elle eu lieu ?

Even. Oui.

Le *prés.* Que s'est-il passé dans cette entrevue?

Even. Le lieutenant de la gendarmerie m'a démandé si Debar était passé? Je lui ai dit que oui, que Debar passait en Angleterre.

Le *prés.* Avez vous la preuve de ce fait-là?

Even. Oui : c'est encore le préfet qui devait joindre tout cela ; le préfet devait sentir que ces pièces étaient nécessaires. Ce n'est pas ma faute.

Le *prés.* N'avez-vous pas su que Debar avait écrit à Alain, directeur des forges?

Even. Non.

Le *prés.* Savez-vous pourquoi il avait écrit à Blanchard?

Even. Non : je n'ai pas su qu'il eût écrit. Je savais qu'Alain devait aider Debar de ses conseils, et peut-être d'une autre manière, pour son passage, comme il ne demeure pas loin de la côte.

Le *prés.* Votre intention était donc d'aller en Angleterre?

Even. Non pas d'aller en Angleterre, mais d'aider Debar à passer en Angleterre, parce qu'en France il ne voulait ni ne pouvait y rester, et je le servais dans ce dessein, parce qu'il était mon ami.

Le *prés.* Depuis quel temps êtes vous notaire?

Even. Depuis le mois de brumaire an 9.

Le *prés.* Vous êtes constamment resté dans votre pays?

Even. Chez moi.

Le *prés.* Vous avez exercé votre état de notaire?

Even. J'ai exercé mon état. Auprès de la justice de paix, je faisais quelquefois les fonctions de défenseur; j'étais receveur de plusieurs

particuliers; je faisais les recettes des grands propriétaires, et assurément ce n'est pas un père de famille, un fonctionnaire public, propriétaire lui-même, et receveur de propriétaires, qui pouvait chercher les moyens d'agiter un pays tranquille.

Le *président*. La séance est suspendue pendant une heure.

FIN DE LA IIe. PARTIE DES DÉBATS.

℞